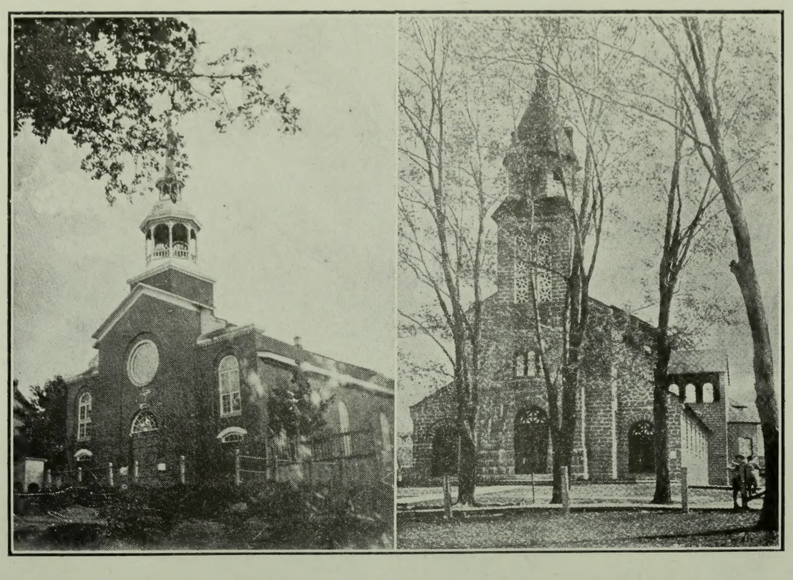




HISTOIRE DE

SAINT-GABRIEL DE BRANDON

La Cie d'Imprimerie Godin Limitée, 41, rue Bonsecours, Montréal, Can.



ANCIENNE EGLISE,
Détruite par la foudre,
22 juin 1909.

EGLISE ACTUELLE.

HISTOIRE

DE

SAINT-GABRIEL DE BRANDON

ET DE SES

DÉMEMBREMENTS :

SAINT-DAMIEN, SAINT-DIDACE, SAINT-CHARLES DE MANDEVILLE, SAINT-CLÉOPHAS, SAINT-EDMOND, ETC.

À TRAVERS LES REGISTRES ET EN MARGE



G. DUCHARME, LIBRAIRE-EDITEUR
36 & 36*a*, rue Notre-Dame ouest
MONTREAL

1917

Ami lecteur,

Voici une monographie paroissiale que je vous prie d'accueillir avec empressement et bienveillance, car c'est une pierre nouvelle dans l'édifice historique national. Comme tous les écrits du genre précédemment parus dans cette province, elle servira à l'historien futur du Canada. Les Bibaud, les Ferland, les Garneau et autres pionniers dans le domaine de notre histoire, n'ont eu, pour élaborer leurs précieux travaux, qu'une quantité de documents ou restreinte ou indigeste. A l'époque de la rédaction de leurs annales et du prononcé de leurs jugements, peu de monographies paroissiales existaient pour les aider à les formuler avec justesse, à coup sûr, sans appel. Depuis lors, on a mis au jour ou entassé dans nos archives des masses de documents, nécessaires pour la mise en une lumière vraie des évènements passés de notre vie canadienne; il semble possible d'espérer, devant cette activité de nos écrivains et de nos archivistes, que l'historien futur du Canada surgisse à courte échéance. D'ici là, le pays attendra son chantre avec une impatience grandissante; mais avant que ce vigoureux écrivain ne s'attable ou ne s'enniche pour recueillir et coordonner les notes qui serviront à fixer d'une manière solide et permanente la physionomie du peuple canadien-français, il est nécessaire que tous les matériaux essentiels soient publiés, que les histoires locales soient contées, que les vertus comme aussi les travers de nos gens soient mieux connus: et tout cela ne se peut écrire, dire ou lire que dans les livres comme celui que j'ai l'honneur de vous présenter ici, mon cher lecteur.

L'auteur, pour charmer ses heures laborieuses, satisfaire son amour des choses de la patrie tant petite que grande, s'est occupé à rédiger cette histoire de Saint-Gabriel de Brandon, sans prétention littéraire. Il y a quelques années, j'eus l'avantage d'en lire les premiers chapitres que je trouvai très intéressants, j'encourageai l'auteur à poursuivre son oeuvre et à la publier. Il ne voulut point croire à la sincérité de mon éloge, puisqu'il garda son manuscrit, déjà fort avancé, sans faire un pas vers l'imprimeur. Ce n'est que sur les instances réitérées et pressantes de plusieurs membres de la société historique de Montréal, que l'auteur consentit à livrer son travail à l'impression. Par une modestie non moins rare que louable dans ce siècle de vertus faciles et ta-

pageuses, l'auteur persiste à vouloir garder l'anonyme. Nous admirons le peu de cas qu'il veut bien faire de son talent réel, car son livre, en dépit de l'opinion personnelle de l'auteur, est très convenable de style et d'ordonnance. Nous voudrions que les histoires de paroisses soient toutes aussi bien conçues, toutes aussi sobres dans l'expression que celle-ci, aussi abondantes en renseignements divers et utiles.

Si mon ami se flatte, en publiant cette histoire anonymement, de garder l'incognito, et de frustrer ses compatriotes du plaisir de le saluer de son nom, je puis l'assurer qu'il a tablé sans la curiosité persévérante des bibliothécaires, des libraires, des bibliographes. Il n'est presque plus possible de se maintenir sous le voile désormais transparent de l'anonyme; il ne vaut guère mieux se barricader derrière un nom de plume; les pseudonymes les mieux gardés, quand ils cachent des écrivains de mérite, finissent toujours par être trahis et divulgués. Fadette la mystérieuse est maintenant connue de celles comme aussi de ceux que sa prose attrayante attire, attache, attroupe, attable.

La Renommée rejoint plus sûrement ceux qui la fuient que ceux qui la poursuivent. Ceux que cette déesse couronne malgré eux, ont, sur les pourchasseurs de gloire, le précieux avantage de n'avoir pas été déçus dans la vaine poursuite d'un bonheur fugace.

Un nom au frontispice de ce livre importe peu. What's in a name? *Shakespeare avait raison d'affirmer que la rose garderait son doux parfum quand même on l'appellerait d'un autre nom. Et pourtant cela n'empêchera pas les sots de ne croire au mérite que s'il est prôné dans les gazettes, précédé d'un grand nom, servi par le succès. Le succès, le renom, l'éloge sont une couronne du mérite et devraient toujours lui être attribués; mais il faut compter avec les petitesses de l'humaine nature. Le mérite souvent, privé du soutien de ces choses, comme d'un aliment utile à sa vie, se lasse, s'altère, chancelle et périt. Par contre, les ballons gonflés n'ont besoin que d'être piqués d'une pointe d'épingle pour choir misérablement dans la plaine qu'ils allaient dominer. Le mérite est indépendant de l'éloge, indépendant du succès; mais qui me blâmera de proclamer modestement celui de l'auteur anonyme de ce livre et de lui souhaiter tout le succès que réclamerait une oeuvre ardue poursuivie sans faiblesse, une oeuvre utile réalisée sans jactance.*

La compilation et la rédaction d'une monographie paroissiale n'est pas une oeuvre qui s'élabore en une quinzaine, ni même en quelques mois. Elle exige de longues et patientes recherches. Aussi, l'auteur anonyme de l'histoire de Saint-Gabriel-de-Brandon, non content de compulser tous les livres, bouquins et journaux où il a espéré trouver un renseignement, a interrogé, tour à tour, non seulement tous les anciens de cet endroit, témoins oculaires ou auriculaires des dits et gestes

des pionniers, mais encore les greffes de Sorel et des Trois-Rivières, les archives paroissiales ou épiscopales de Québec, Trois-Rivières, Joliette et ailleurs, témoins silencieux mais fidèles des choses du passé. L'auteur a butiné, grappillé sans relâche dans tous ces champs d'abondance, puisé à toutes ces sources sans lassitude.

Voyez le fruit de ces recherches. Prenez et lisez: c'est une oeuvre utile non seulement à nos historins futurs, mais surtout aux concitoyens de l'auteur. Les Brandoniens devront à l'annaliste de leur paroisse une reconnaissance je dirai incalculable, impayable. Grâce à lui, ils pourront suivre, comme à la piste, dans la forêt berthiéraine ou maskinongeoise, les allées et venues des chers ancêtres. Grâce à lui, les traverses nombreuses de leurs pères leur seront mieux connues, et partant, mieux compris le rôle qu'ils ont dû tenir pour mériter à leurs petits-fils l'aisance dont ils jouissent. Le moins que les citoyens de Saint-Gabriel-de-Brandon puissent faire pour remercier l'auteur, c'est d'acheter son livre dans chaque famille, de le distribuer à leurs enfants dans les écoles, à leurs amis éloignés, aux anciens Brandoniens partis aux quatre coins de la province à la recherche du pain quotidien.

Vraiment, l'on se désintéresse trop des ancêtres! N'est-il pas déplorable de rencontrer des Canadiens si peu reconnaissants aux auteurs de leur vie pour ignorer les noms de leurs aïeuls? Ceux-là, c'est sûr, sont nés dans les choux et ont été apportés par les sauvages. Au-delà du grand-père, ils ne savent absolument rien. Si vous croyez que j'exagère, nommez-moi la douzaine de vos aïeuls et bisaïeuls. Vous hésitez...! Est-ce là, dites-moi, la récompense réservée aux patriotes qui ont renoncé, pendant si longtemps, au bien-être de la vie civilisée pour coloniser la forêt canadienne? A ceux qui, s'enfonçant dans les bois laurentiens, s'y sont taillé de larges éclaircies pour y situer leurs maisons rustiques et grossières? Si nous jouissons des bienfaits de la vie urbaine dans les villages et les villes qui s'élèvent sur les clairières d'il y a cent ans, ne le devons-nous pas aux vénérables pionniers de nos paroisses? C'est assez longtemps être ingrats! Rendons aux ancêtres le culte qui leur est dû!

Citoyens de Saint-Gabriel-de-Brandon et des paroisses issues d'elle sur le territoire primitif du Canton Brandon, vous fêterez, l'an prochain, le centenaire de l'arrivée du premier colon sur les rives du lac Maskinongé. Voici un livre qui vous aidera à vous y disposer convenablement puisqu'à toute fête il convient de se préparer, pour en tirer profit ou plaisir. Ecoutez en silence la lecture du chapitre qui s'annonce; saluez respectueusement, tout à l'heure, quand, devant vos yeux, passera la théorie majestueuse des grands et vénérables aïeux.

Montréal, 17 septembre 1917. *CASIMIR HEBERT.*

LETTRE-PREFACE

Cher Monsieur,

Quand vous m'avez écrit, disant que votre ouvrage ne serait pas satisfaisant, ou quelque terme équivalent à cela, j'ai pensé vous rendre service en lisant votre manuscrit et surtout en examinant ce que j'appelle la charpente du livre, car pour les détails je n'y pouvais rien. Je trouve que l'ordre et la classification des matières sont sans reproche. Tout est clair et facile à comprendre. Hélas! que j'en ai vu des histoires de paroisses embrouillées!

La vôtre a cette grande qualité d'être droite et libre comme le chemin du roi. De plus, l'écriture est très bonne, je veux dire que la phrase roule bien. Ne vous désolez point au sujet des renseignements qui vous manquent: c'est toujours ainsi. L'écrivain ne sait jamais tout. Ses lecteurs encore moins. De sorte que personne ne devrait se plaindre.

Mais la grande affaire, c'est que vous nous instruisez de ce qui allait se perdre, de ce qui était déjà plus qu'à moitié dans l'oubli et j'ajoute que vous en dites assez pour former une base solide à l'histoire des localités que votre livre étudie. Qui donc ferait mieux? Soyez content. La présente génération va se rattacher au passé d'il y a trois quarts de siècle, qui s'en allait disparaissant chaque jour — et songez-y! les générations à venir apprendront de vous ce qu'étaient les commencements et ce qu'est l'état actuel de la paroisse. Vous avez là deux anneaux ou sections d'une chaîne très forte qui se prolongera par la suite, de sorte que l'amour du pays, la connaissance du passé, le respect des ancêtres se continueront grâce à vous à travers les âges. Ceux qui, plus tard, mettront par écrit les événements survenus après vous, partiront, coûte que coûte, de votre chapi-

tre deuxième — après avoir admiré, comme de droit, le premier chapitre qui est beau et, je dirai, inspirateur du patriotisme.

Depuis cinquante années, je prêche en toute occasion l'utilité des histoires de paroisse. Sans elles, ce que l'on nomme la grande histoire n'est qu'une toiture juchée sur des poteaux et pas de corps de bâtiment. C'est vous qui bâtissez la maison, et vous savez comment on s'y prend pour la rendre habitable. Je n'exagère rien en rien de rien. Il nous faut toutes les histoires des paroisses pour arriver à dire que nous avons une histoire du pays.

Vous avez su faire à propos ce qui était désirable, ce qui sera utile — une bonne oeuvre, en un mot.

Bien à vous,

BENJAMIN SULTE

HISTOIRE DE

SAINT-GABRIEL DE BRANDON

CHAPITRE I

DESCRIPTION DE SAINT-GABRIEL DE BRANDON.

La paroisse de Saint-Gabriel de Brandon est située dans le comté de Berthier. Elle s'étend au sud jusqu'à une distance de cinq lieues et demie seulement du fleuve Saint-Laurent; au nord elle pénètre dans les premiers contreforts des Laurentides.

Elle forme un carré irrégulier mesurant environ 80 milles de superficie, répartis à peu près également dans la seigneurie de Lanaudière et les six premiers rangs du canton Brandon.

De nombreux cours d'eau l'arrosent, la fertilisent et l'embellissent, comme aussi plusieurs lacs.

Parmi ces derniers, il faut mentionner le lac Maskinongé, belle nappe d'eau presque ronde qui mesure près de 4 milles du sud au nord, et deux milles et demi de l'est à l'ouest. En certains endroits elle atteint près de deux cents pieds de profondeur; et presque partout surtout au sud et à l'est, elle est bordurée de belles grèves sablonneuses qui, ne s'abaissant que graduellement, font de ses rives des endroits recherchés des baigneurs.

Outre ce lac, on compte plusieurs autres nappes d'eau de moindre étendue; ainsi dans le sixième rang : l'on trouve les lacs à Payette, à Labrèche, et de Berthier ; au 7e rang : les lacs Ida (Grenache), Lanoie (Lamarre) ; au 5e rang le lac à Laporte (Desmarais ou Poitras) : enfin sur les lots au sud-est, le lac Piette (Larocque).

Le lac Maskinongé est l'immense réservoir dans lequel se déversent—comme en leur récipient naturel—presque tous les cours d'eau qui sillonnent la paroisse en tous sens. Au nord du lac vient se décharger la rivière Mastigouche, qui par ses trois branches (gauche, milieu et droite), draine une étendue de plusieurs centaines de milles carrés de forêts et apporte le tribut de plus de deux cents lacs. Puis

en allant vers l'ouest, on remarque le ruisseau Armstrong, le Grand-Ruisseau, les deux Matembin (Grande et petite), venant l'une du nord, l'autre de l'ouest, et qui se réunissent près de leur embouchure. A l'ouest et au sud du lac viennent encore se déverser les ruisseaux de l'Aqueduc (Michel Paul), de la côte Déboulie, Hicks, Gauthier (Sarrazin), Doyle, Aubin, Michaud, etc.

A l'est se trouve la baie à Barolette de laquelle sort la rivière Maskinongé qui porte au Saint-Laurent le surplus des eaux du lac. (1)

Dans la partie sud-ouest de la paroisse, cinq autres ruisseaux, parmi lesquels est la Belle-Rivière, traversant les cinq premiers rangs de Brandon, et, se réunissant à d'autres cours d'eau qui viennent de la paroisse de Saint-Félix, forment la rivière Bayonne ou petite rivière de Berthier, qui court se jeter dans les eaux du majestueux Saint-Laurent.

Aucun de ces cours d'eau ne tarit en été, et tous fournissent une onde fraîche et limpide ; cependant ils ont beaucoup diminué de volume depuis un demi-siècle. On est étonné parfois de trouver sur les bords d'un mince filet d'eau qu'un enfant peut enjamber sans effort, les ruines de deux, même de trois moulins auxquels ce ruisselet fournissait autrefois la force motrice.

La plupart de ces lacs et tous ces ruisseaux fourmillaient de poissons, tels que truites, maskinongés, barbottes, (2) perchaudes, crapets, carpes, etc.

Cependant, si l'amateur de pêche peut encore passer d'agréables moments à Saint-Gabriel, il est regrettable de constater que le poisson diminue considérablement d'année en année. L'emploi de rêts au printemps tend à détruire le maskinongé ; de plus, quelques propriétaires de scieries trop peu scrupuleux ne craignent pas d'enfreindre les lois, en jetant dans les cours d'eau une telle quantité de bran de scie que la truite, amante des eaux vives et pures, commence à se faire rare dans des rivières où, autrefois en très grande abondance, elle frétillait sous les yeux charmés des pêcheurs.

A l'ouest du lac Maskinongé, la côte s'élève abruptement de plusieurs centaines de pieds et donne naissance à une chaîne de montagnes assez élevées qui se dirige vers l'ouest. A environ une lieue du

(1) Cette baie doit son nom à la femme d'Isaïe Barolette, grande pêcheuse devant l'Eternel.

(2) Jusqu'à 1886 pas une barbotte n'avait été prise dans les limites de la paroisse, aujourd'hui ce poisson abonde dans les lacs et les étangs.

lac, dans le 5e rang, une autre chaîne de montagnes se joint à cette première et se dirige parallèlement à elle du côté de l'occident.

Au nord et à l'est du lac les rives sont plates et unies, et les montagnes sont à plusieurs milles de distance.

Voici ce que dit le grand arpenteur Joseph Bouchette dans sa Topographie du Bas-Canada, publiée en 1815, en parlant du territoire qui devait être plus tard la paroisse Saint-Gabriel de Brandon: "Elle est arrosée par plusieurs petits lacs, mais principalement par la rivière Maskinongé dont le courant sort du lac du même nom, qui a environ neuf milles de circonférence et qui est bien pourvu de différentes espèces d'excellents poissons. Le paysage d'alentour possède plusieurs beautés naturelles dans le genre sauvage et sublime, offrant un amphithéâtre d'éminences et de vastes collines, couronnées par derrière par la magnifique chaîne de montagnes qui se prolonge à l'ouest depuis Québec, et plusieurs autres des traits hardis qui forment un pays romantique".

Nos lecteurs nous sauront gré peut-être de donner ici un extrait d'un article paru dans *La Patrie* il y a quelques années: "Saint-Gabriel n'est pas seulement un centre d'affaires, mais réunit encore toutes les qualités requises pour devenir une place d'été excessivement attrayante. Son niveau est très élevé. Il est bâti dans les montagnes, à 800 pieds au-dessus de Joliette. L'air qu'on y respire, chargé d'oxygène, s'est purifié au filtre des forêts immenses qui l'environnent. Contrairement à la plupart des endroits à la mode, en raison de son altitude, la chaleur ne s'y fait guère sentir, tempérée qu'elle est par les brises qui nous viennent des montagnes et les effluves du grand lac voisin.

"Les endroits pittoresques, les jolies promenades, les coins de nature exquis abondent partout. Non-seulement les artistes, mais les amateurs de sports en feraient leur eldorado. Le poisson foisonne dans les rivières surtout et dans le lac.

"Et ne terminons pas sans consacrer quelques lignes spéciales à ce lac enchanteur, diamant bleu-pâle incrusté dans le chaton vert des montagnes qui l'entourent de tous côtés. Qui dira l'harmonie de ses vagues en frappant sans fin le clavecin d'or de ses grèves ? Qui dira la tiédeur caressante de ses "battures" ensoleillées où tous les jours de nombreux baigneurs prennent leurs ébats ? Qui dira le charme de ces courses sur son onde paisible et berceuse ?"

L'ancienne mission du lac Maskinongé couvrait un territoire quatre à cinq fois plus étendu que la paroisse actuelle. On en a déta-

ché successivement Saint-Didace, Saint-Damien de Brandon, Saint-Charles de Mandeville, Saint-Cléophas, partie de Saint-Edmond, de Saint-Norbert et de Saint-Félix de Valois.

La paroisse actuelle de Saint-Gabriel est comprise partie dans le canton Brandon, partie dans la seigneurie de Lanaudière ou du lac Maskinongé. Elle couvre les rangs ou concessions suivantes: Chemin du Lac ou route Sainte-Catherine, partie des sept premiers rangs de Brandon, le Cordon ou concession Saint-David, la Rivière-Nord ou concession Saint-Pierre, la Rivière-Sud ou concession Saint-Louis, la concession Saint-Jean ou tour du lac, et partie du Brûlé.

Le village et la paroisse sont divisés pour l'administration municipale et scolaire. La campagne compte 9 écoles élémentaires mixtes tenues par des institutrices, le village un couvent, dirigé par les Soeurs de Sainte-Anne, et une école modèle confiée à un maître, assisté de cinq institutrices.

L'église est située à environ vingt arpents au sud-ouest du lac Maskinongé, qu'elle domine de plus de 150 pieds. Une élévation de terrain assez considérable (coteau à Beauvilliers) sépare l'église et la plus grande partie du village de notre belle nappe d'eau et en intercepte presque entièrement la vue. Cependant, cette montagne a son utilité l'hiver, en arrêtant quelque peu le vent du nord soufflant sur le lac. Au sud la Côte Jaune limite l'horizon de sa couronne d'érables; et à l'ouest la Côte-de-l'Ecole, sur le sommet de laquelle on a placé le réservoir de l'aqueduc, domine le lac de plus de 200 pieds.

Comme dans tous les pays accidentés, le sol de Saint-Gabriel est de qualité très variable. On y trouve des terrains argileux et d'alluvion qui sont très fertiles, de la bonne terre jaune et grise, d'autres terrains sableux qui ne produisent bien que dans les années exceptionnellement humides, et enfin des étendues tellement rocheuses qu'elles sont restées incultes.

Les parties de la paroisse montagneuses et rocheuses sont couvertes d'érablières. Certains versants de ces montagnes furent autrefois défrichés; mais la culture n'y étant guère rémunératrice, les colons ont dû déserter leurs établissements. Leurs maisons sont tombées en ruines et la forêt a lentement reconquis le terrain perdu. Le chasseur ou le bûcheron qui parcourent ces régions s'arrêtent avec surprise devant les restes d'une cheminée de pierre qui a résisté aux assauts du temps et dont la pyramide tronquée indique l'emplacement d'une des maisons de ces pionniers.

Des arbres, gros comme le corps d'un homme, ont enfoncé leurs racines dans les caves de ces maisons disparues, et bientôt rien n'indiquera que là des hommes ont peiné, prié, vécu.

Ces pionniers ont travaillé ferme pour arracher à ce sol ingrat le pain quotidien, mais les uns après les autres, ils durent abandonner la partie et chercher ailleurs une terre plus généreuse.

Le septième rang de Brandon qui compta naguère plus de vingt familles, n'en a plus qu'une maintenant. C'est de là que partit Louis Forest, le fondateur de la Barrière, établissement florissant, entre Saint-Emélie de l'Energie et Saint-Zénon. D'autres colons de ce rang se sont enfoncés dans la Mantavinie, et plusieurs, hélas! ont traversé la ligne 45e pour n'en plus revenir.

Par contre, toutes les terres fertiles de la paroisse sont défrichées et mises en culture; leurs propriétaires sont prospères et heureux.

Le Chemin du Lac et les deux premiers rangs de Brandon sont ondulés et fertiles, quoiqu'un peu rocheux.

Les 3e et 4e rangs sont bas; la terre y est argileuse et très riche. A part les profondes coulées qu'y ont creusées les cours d'eau qui les arrosent, ils sont unis. Sur la plupart des terres de ces rangs on ne peut trouver une seule pierre. Le défrichement y a été long et difficile. Lorsque les colons y arrivèrent, ils trouvèrent une savane de plusieurs milles carrés qu'il fallut déboiser et assécher.

Les 5e, 6e et 7e rangs sont montagneux, rocheux dans beaucoup d'endroits, sablonneux dans d'autres, et peu déboisés. Il s'y trouve cependant ça et là de bons terrains, notamment dans la partie du 5e rang qui touche à la vallée du 4e rang et celle qui avoisine le village; dans le 6e également il y a quelques bonnes terres; mais là aussi plusieurs habitants ont dû déserter leurs foyers et chercher ailleurs leur subsistance.

Dans le Cordon, le sol est d'abord accidenté et rocheux en partant du village, puis il s'abaisse presque au niveau du lac, alors qu'il devient argileux et aussi fertile qu'on le puisse désirer.

A la Rivière, qui est voisine du Cordon, le terrain y est de même qualité qu'en ce dernier endroit, puis il devient plus sablonneux à mesure qu'on s'éloigne du lac.

Le Brûlé et le nord-ouest du lac font partie de la belle vallée de Saint-Damien. Le sol y est excellent presque partout.

Il est curieux de constater que les terres aujourd'hui les plus productives sont celles qui ont exigé le plus de travail pour être mises en

culture. Combien de nos valeureux pionniers ont pu jouir du fruit de leurs travaux? Combien d'entre eux ont pu récolter?

Hélas! bien peu. Il fallait plus d'une génération pour mener à bonne fin la tâche ardue qu'ils entreprenaient. Toutefois leur rude labeur n'a pas été inutile. Ils ont légué le sol arrosé de leurs sueurs à leurs enfants qui récoltent maintenant presque sans efforts de riches moissons.

Avant de passer au récit des origines de Saint-Gabriel et des aventures de ses colons, nous reproduisons ici une description du lac parue dans l'Album des Familles de juillet 1880, et signée C. A. N. L.

LE LAC MASKINONGE

"Abrité des vents par ses remparts de roc, sa surface est presque toujours si unie, que pas une ride de l'onde ne vient briser un reflet et tous ses bords se répètent dans ce vaste miroir avec une merveilleuse exactitude. Ce petit bijou de genre forme un cercle presque parfait dont chaque point est un immense promontoire dont la base va se perdre perpendiculairement sous ses eaux transparentes. Son horizon forme un singulier ensemble de mamelons, de cimes, de pointes, de pitons, dont les formes bizarres, hardies, fantastiques, et d'une variété surprenante, plaisent à l'oeil en même temps qu'elles élèvent l'âme jusqu'au ciel qu'elles semblent toucher de leur front granitique.

"Arrivé là, le soir, je pus à mon aise jouir du spectacle ravissant du lac tranquillement endormi aux rayons pâles et mystérieux du flambeau des nuits. Il était dix heures, les grandes cimes des montagnes se dessinaient en noir sur un ciel où glissaient, découvrant une tenture d'azur parsemée d'étoiles d'or, les dernières vapeurs d'un orage qui avait grondé menaçant toute la journée. A l'ouest, la lune dans son croissant présidait la nuit, appuyée sur le sommet d'une des mille montagnes qui encadrent si magnifiquement le lac et jetait sur la campagne une clarté sombre et mystique. On eut dit le *génie* de ces lieux pittoresques et sauvages assis sur son trône de roc, présidant au silence solennel de la nuit. Au nord, une *aurore boréale* d'une splendide et magique magnificence se réflétait en éventail au-dessus du lac comme pour rafraîchir cet enfant de la solitude endormi voluptueusement dans son berceau de montagnes, réfléchissant dans son sein limpide les millions d'étoiles d'or qui scintillaient comme des diamants dans la vaste voûte de cette tente si belle du firmament, plantée au dessus du globe par la main toute-puissante de Jéhovah

lui-même, manifestation étrange mais nettement formulée de son immensité et de sa puissance infinie. Tel était l'aspect enchanteur de cette belle nappe d'eau ; et ce spectacle d'une grandeur que l'âme peut bien concevoir mais que la plume est impuissante à tracer, me dédommagea amplement des fatigues d'un voyage aussi long que pénible.

"Le lendemain le soleil se leva pâle et voilé. De gros nuages cuivrés glissaient lentement dans le ciel, laissant filtrer à travers leur densité un jour gris terne qui me fit craindre du mauvais temps. En effet, vers huit heures, le ciel s'assombrit, comme par secousses les mamelons des plus hautes montagnes voilèrent comme à regret leurs fronts de nuages, le vent s'insinuant à travers les défilés et les ravins, vint briser la surface polie et tranquille du lac, un éclair fendit le ciel en losanges de feu, le tonnerre fit entendre sa grande voix, et la pluie se dégagea des nuages. Rien ne peut être comparé au sublime et splendide tableau que présentent à l'oeil du spectateur le lac avec ses montagnes pendant un temps d'orage. Cette nappe limpide, naguère encore si lisse et si transparente, ressemble alors, bouleversée qu'elle est par la rafale, à un linceul noir parsemé ça et là de lames d'argent, et l'éclair qui vient tout à coup, comme un immense cimeterre, couper le ciel et l'eau, nous laisse voir jusqu'aux défilés les plus obscurs des montagnes ainsi que les gracieux contours de leurs croupes gigantesques qui semblent vouloir dans leur chute se cacher dans les eaux du grand bassin, caressant leurs bases, comme pour se dérober aux fureurs de l'orage. Puis, qui vous peindra la sublime et terrible harmonie du tonnerre, qui, bondissant de pic en pic, semble dans sa colère effrénée, vouloir déraciner jusqu'à leurs fondements inébranlables, tandis que les cent mille bouches des échos des montagnes reproduisent avec une merveilleuse exactitude, comme un immense *accordéon*, les rauques accords de cette majestueuse voix de la tempête ? Qui vous dessinera ce magique tableau ? Oh ! ce ne sera pas moi, car ici, mes amis, je sens toute la stérilité de ma jeune plume ; seulement je vous dirai qu'après l'orage, le lac Maskinongé présente un aspect ravissant.

"Le soleil, dégagé des nuages épais qui voilaient sa splendeur, maintenant brillant et magnifique, parsemait de ses rubis la pointe écumeuse des vagues. Le lac gonflé par l'ouragan et un peu remis de sa furie, distillait à grands flots des nuages de vapeurs, qui, en s'élevant dans les cieux, semblaient, par l'effet du soleil, une pluie de perles à travers laquelle on distinguait les groupes des montagnes dont les pitons se perdaient dans sa brume, présentant à l'oeil ravi toutes les riches nuances du prisme. Le talus des montagnes, humide encore, était

d'une verdure éblouissante et l'herbe perlée de petites gouttes de pluie, ranimée par la bienfaisante chaleur du jour, jetait son parfum avec plus d'énergie. Par un beau jour d'été le lac Maskinongé est chose tout à fait merveilleuse, et ce spectacle sorti des mains du *Grand Architecte* fait éprouver à l'âme des émotions dont elle garde longtemps la douce souvenance. De hautes montagnes vertes sur le versant desquelles, sortent à travers le feuillage, comme de vieilles tours, les têtes grisâtres de quelques rochers que dore de ses paillettes un soleil pur et radieux ; un lac translucide servant de miroir à tout ce qui l'entoure ; le canard sauvage, et le huard au ventre d'albâtre, venant parfois raser de leur vol droit et rapide l'onde paisible ; la barque légère du chasseur glissant lentement sur son ombre ; le bruit d'une si douce harmonie des petites vagues expirantes sur le rivage ; le *maskinongé* aux écailles d'or, venant par intervalle se jouer sur la surface des eaux comme pour raviver la scène ; le gazouillement si suave et si mélodieux des petits oiseaux ; quelques fumées s'élevant ça et là comme des fantômes à travers les arbres qui couvrent les montagnes d'un toit de feuillage ; tout ici concourt à rendre le paysage on ne peut plus pittoresque et ravissant.

"Oh ! mes amis, je m'ennuie beaucoup du lac Maskinongé, de ces montagnes aux mille cimes qui semblent supporter la voûte du ciel, de ces eaux magiques et enchanteresses, de sa chétive chapelle avec son pauvre et pieux missionnaire, de sa cloche dont la voix argentine appelle le paysan à la prière, enfin de sa croix solitaire et rustique, placée sur la tête noircie et calcinée d'un rocher aussi vieux que le monde... symbole de l'immortalité ! ! La petite rivière Matembin avec son corridor de feuillage, avec ses arbres qui penchent, avec ses eaux glacées, avec son lit de sable si frais et si mou, avec ses roseaux si flexibles et ses rochers si bien ouatés de mousse ; les forêts encore vierges des montagnes avec leurs sapins séculaires qui tombent poussés par la main impitoyable du temps, et culbutés de précipices en précipices ; la rivière Maskinongé avec ses côtes escarpées, ses eaux plaintives, ses chênes chauves de vieillesse et son pont rustique ; tous ces bijoux, tous ces chefs-d'oeuvre de la nature abrupte et sauvage, réveillent dans mon âme de bien douces et de bien délicieuses émotions.

"O Canada, mon pays ! Que je t'aime avec tes forêts immenses, à perte de vue, sans bornes ! Que je t'aime avec tes lacs et tes fleuves majestueux ! Que je t'aime avec tes chutes et tes cascades, tes montagnes, tes vallées, tes coteaux, tes plaines ! Que je t'aime, enfin,

avec ce que tu as de plus riche, de plus précieux, avec tes enfants dont l'oeil est le miroir du génie et le front celui de la probité!

"Jeunes et bons amis, tout comme moi: vous êtes... *Canadiens!* et en entendant cette description quelque faible qu'elle soit, vous devez sentir brûler dans vos coeurs, un amour de plus en plus vif, de plus en plus ardent pour cette mère vénérée et chérie dont vous ferez un jour l'honneur, la gloire et le soutien ! Pour moi, les émotions que j'éprouve en ce moment ne peuvent se redire, seulement, je sens là quelque chose qui m'exalte, je sens là, quelque chose qui m'inspire, je sens là, quelque chose qui me brûle, et, ce quelque chose c'est.. *l'amour de la Patrie!"*

CHAPITRE II

LES PIONNIERS

Le lac Maskinongé, dont nous avons dans le chapitre précédent donné la description, fut connu à une époque assez reculée. Déjà au XVIIe siècle les Algonquins (Têtes-de-Boule) le traversaient fréquemment en se rendant à Trois-Rivières pour y faire la traite. Ils suivaient la chaîne de lacs qui relie la Mattavinie, où ils habitaient, au lac Maskinongé; puis ils descendaient par la rivière du même nom jusqu'au Saint-Laurent.

Plus tard les Abénaquis de Bécancour et de Saint-François suivirent la même route, mais en sens inverse, pour se rendre à leurs terrains de chasse qui se trouvaient au nord de Saint-Gabriel.

Aujourd'hui le passage d'une famille de sauvages dans la paroisse ferait sensation ; car on ne voit plus les primitifs enfants des bois pagayer sur le lac depuis que la compagnie de la Baie d'Hudson a établi des postes de traite au-delà de Saint-Michel des Saints. Quelques Abénaquis se rendent encore au nord chaque automne; mais ils y vont isolément, et leur langage, leur tenue, leurs habits diffèrent si peu de ceux des peuples civilisés que leur passage n'est pas remarqué.

Les Abénaquis ne sont plus sauvages que de nom. La loi du Christ qu'on leur a enseignée et qu'ils ont acceptée avec empressement, trois siècles de contact avec les blancs, l'instruction, tout a contribué à changer rapidement leurs moeurs, leurs habitudes, leurs costumes, voire même leurs physionomies. Plusieurs d'entre eux ont le teint rose, la barbe blonde, et les yeux bleus ; on les prendrait volontiers pour des Ecossais.

Les indiens avaient un cimetière à l'est de l'embouchure de la rivière Matembin, près de laquelle ils campaient souvent. Ce cime-

tière qui était bien visible il y a quarante ans, n'existe plus aujourd'hui. Tout ce que nous avons conservé des primitifs habitants du pays, ce sont les noms des deux principaux tributaires du lac Maskinongé : Matembin, qui vient de Matomban (lieu d'où l'on s'embarque, endroit d'où l'on part), et Mastigouche, que les sauvages appelaient Matshigosse et que les Anglais ont travesti depuis 1880, alors que fut fondé le club de pêche géré si longtemps par M. Copeland.

Le nom du lac Maskinongé est également d'origine sauvage. C'est un mot algonquin qui d'après le P. Lemoine vient de Mask, fort, et de kinonge, brochet. L'abbé Cuoq le fait venir de Mac, gros, et de kinonge brochet.

Il nous a été impossible de retracer le nom du premier blanc qui visita le lac Maskinongé ; mais nous ne doutons pas que ce fut un de ces aventureux coureurs de bois qui suivaient les sauvages jusque dans leurs pays pour y faire la traite.

On ne trouve chez nos historiens aucune mention du lac ou du pays qui l'avoisine avant 1750, alors que Charles-François Tarieu de Lanaudière obtint la concession de la seigneurie du lac Maskinongé ou de Lanaudière. On était à cette date bien peu fixé sur la position exacte qu'occupe notre lac, puisqu'on le croyait à 5 ou 6 milles plus à l'est, comme nous allons le voir par l'acte de concession qui fut fait le 1er mars 1750 par le marquis de la Jonquière, gouverneur, et le sieur Bigot, intendant. Cette concession fut confirmée le 24 juin 1751 par Louis XV, de triste et honteuse mémoire, comme Bigot d'ailleurs.

"Aujourd'huy, 24 juin 1751, le Roy, étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier une concession faite le 1er mars 1750 par les sieurs Marquis de la Jonquière, gouverneur, lieutenant général en la Nouvelle-France, et Bigot, intendant au dit pays, au Sieur de la Naudière, capitaine d'infanterie, de l'étendue de deux lieues ou environ de front de terrain à prendre au bout de la profondeur du fief de Carufel jusques à la profondeur qui se trouvera jusques au Lac appellé Maskinongé, le dit lac compris dans toute son étendue avec les Islets et Islots et Battures qui se trouvent en iceluy, Sa Majesté a ratifié et confirmé la dite Concession, veut en conséquence que le dit sieur de la Naudière ses hoirs ou ayans cause jouissent à perpétuité comme de leurs propres de la dite terre à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession suivant et conformément à celle qui lui a été faite, sans que pour raison de ce, il soit tenu de payer à Sa Majesté ny à ses successeurs Roys aucune finance ny indemnité,

desquelles à quelques sommes qu'elles puissent monter, Sa Majesté luy a fait don et remise à la charge de porter foy et hommage au château de Saint-Louis, de Québec, duquel le dit fief relèvera, et des autres redevances portées par la Coutume de Paris suivie au dit pays ; que les appellations du juge qui y sera étably ressortiront en la juridiction de Montréal, à la charge aussi de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis à Sa Majesté ou au Gouverneur et intendant du dit pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite concession ; de la mettre en valeur et d'y tenir et faire tenir feu et lieu par ses tenanciers, faute de quoy elle sera réunie au domaine de Sa Majesté ; de laisser libres les chemins nécessaires pour l'utilité publique, de laisser aussi les grèves libres à tous pêcheurs, à l'exception de celle dont le dit Sieur La Naudière aura besoin pour sa pesche, etc.

(Signé) LOUIS ROUILLE.

En 1793 M. de Lanaudière fit arpenter sa seigneurie par James Rankin qui trouva que le lac Maskinongé au lieu d'être situé à l'extrémité nord de sa seigneurie, en était éloigné de plusieurs milles à l'ouest.

Trois ans plus tard M. Lasx fut chargé d'arpenter le canton Brandon et il comprit dans ses limites le lac Maskinongé.

Toussaint Pothier étant devenu propriétaire de la seigneurie de Lanaudière, revendiqua énergiquement le lac et le terrain qui se trouve entre cette nappe d'eau et la limite ouest de sa seigneurie.

Le 31 mars 1825 Pothier fit passer un ordre en conseil ajoutant à sa seigneurie le terrain qu'il convoitait. (1).

En 1815 la question n'était pas encore réglée (elle ne le fut qu'en 1825) et voici ce que l'arpenteur Bouchette en dit dans l'ouvrage cité

(1) Le 3 nov. 1842, le shérif des Trois-Rivières vendit la seigneurie de Pothier à l'enchère. Ce fut Samuel Gerrard de Montréal, qui l'acheta. Pour une raison qui nous est inconnue, Ch.-Ed. Dunn qui était l'administrateur de la succession de Pothier acheta la seigneurie pour 13,000 livres courantes le 16 mars 1848 ; il fit un acte de rétrocession le 15 avril 1852 puis revendit à Gerrard le 2 juin 1854. Par son testament daté du 20 nov. 1858 Gerrard légua ce qu'il possédait à Ann Gerrard, veuve de Robt. Thos. Ridge, de Rockport, Irlande, et aux nièces et neveux qu'il avait. Ces héritiers vendirent à Michel Lefebvre, de Ste-Ursule, le 23 déc. 1867 au prix de $4,500, 1° le fief Marianne ou Carufel, 2°, la seigneurie de Lanaudière ou lac Maskinongé, excepté le fief Hope. Ce dernier appartient au Dr de Lisle, bibliothécaire du barreau de Montréal.

plus haut : "Il s'est élevé quelques difficultés à l'égard de la profondeur et des limites de cette seigneurie, parce qu'il s'est trouvé que le lac Maskinongé s'étendait beaucoup plus loin à l'ouest qu'on ne le supposait à l'époque de la concession ; cependant on le connaissait assez alors pour ne pas le prendre pour aucun des lacs inférieurs.......

On y a fait encore très peu d'établissements ; mais elle (la seigneurie) peut certainement s'améliorer en très peu de temps, et devenir une propriété précieuse".

Les quelques établissements dont parle ici Bouchette ne se trouvaient pas dans les limites actuelles de la paroisse de Saint-Gabriel ; mais beaucoup plus bas sur la rivière Maskinongé : au Ruisseau Plat, à Sainte-Ursule.

M. de Lanaudière, propriétaire de plusieurs seigneuries, n'avait à peu près rien fait pour développer celle du lac Maskinongé. Le second propriétaire, Pothier, possédait une scierie importante sur la rivière Maskinongé, et il n'avait fait l'acquisition de la seigneurie que pour exploiter les belles forêts qui la recouvraient.

Aussi ne regardait-il les colons que comme une nuisance, et il se hâta de faire couper le pin qui abondait en maints endroits le long de la rivière, sur les bords du lac et des tributaires de ce dernier.

En 1815 aucun colon ne s'était encore fixé dans Saint-Gabriel. On n'y venait que pour couper le bois de choix. Parfois plusieurs personnes remontaient la rivière pour venir faire la pêche de ce délicieux poisson qui a donné son nom à notre lac.

On prenait du maskinongé en très grande quantité ; on le salait dans des "ouragans" (sorte de grands vaisseaux en écorce de bouleau cousue avec du "watap" ou racine d'épinette rouge) ou dans des barils que l'on venait chercher en hiver sur des traînes.

Cependant il ne devait s'écouler encore que peu de temps avant que la hache du défricheur ne se fît entendre au lac. Plusieurs des Anglais et des Irlandais qui étaient venus faire chantier pour Pothier, trouvèrent le pays de leur goût et résolurent de s'y fixer.

Bien que Pothier ne se gênât pas pour couper le pin dans les limites de Saint-Gabriel, le lac ne faisait pas encore partie de la seigneurie, et l'on croyait que jamais le seigneur ne réussirait à obtenir les 5 ou 6 milles de terrain qu'il revendiquait.

Voici une lettre que le curé de Maskinongé, M. l'abbé Louis Marcoux écrivait, le 19 février 1821, au Comité spécial à propos des terres incultes de la Couronne : ..

"Il y a beaucoup de jeunes gens qui s'établiraient dans la seigneurie dont nous avons parlé plus haut (de Lanaudière) s'ils pouvaient y avoir des terres, ce qui serait pour eux un grand avantage : leurs parents étant à proximité pourraient leur aider à avancer leurs terres.

"Il y a un autre circuit de terre près du lac Maskinongé qui paraît très avantageux pour la culture ; on suppose et avec raison qu'il appartient à la Couronne. Plusieurs personnes s'y sont établies, le seigneur les a troublées et les a réduites à être fermiers sur leurs terres.

"Les causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des terres dans les anciennes seigneuries de ce pays sont que les seigneurs ne veulent pas concéder quoique souvent requis de le faire. Ils trouvent plus avantageux de louer leurs sucreries à un haut prix, faire couper tout le bois de pin, de cèdre, etc., ou le vendre ou le faire scier à leurs moulins ; de sorte que par la suite ceux qui s'établiront sur ces terres auront peine à trouver du bois pour y bâtir des maisons. (1)

"Quant aux townships, il n'y a personne dans cette paroisse qui cherche à aller s'y établir parce que ordinairement ces terres-là sont, la plus grande partie, données à des Américains, et la manière de vivre des Canadiens ne peut sympathiser avec ces gens-là ; et de plus, on les préfère aux Canadiens. Voilà, je crois, les causes pour lesquelles les Canadiens ne vont point s'établir dans les Townships ; cela, et le refus de concéder des seigneurs, est cause que beaucoup de jeunes gens s'engagent pour les sociétés du Nord-Ouest, ôtent des bras à l'agriculture et reviennent de là paresseux et ivrognes, et ne font jamais de bons cultivateurs."

Les colons anglais n'aimaient guère le système seigneurial ; aussi préféraient-ils aller prendre des terres dans les cantons. Le gouvernement leur fournissait des lots gratuitement et les aidait de toutes manières pendant les premières années de défrichement.

Ce fut ce qui poussa les premiers colons de Saint-Gabriel à dédaigner les terres encore non-cédées de la seigneurie, et à venir s'établir à 9 lieues des établissements, dans un endroit inaccessible autrement que par la rivière.

Comme nous l'avons vu, ce calcul fut déjoué par Pothier qui les réduisit en servitude et les traita avec autant de rigueur que s'ils se fussent fixés dans la seigneurie.

(1) Note.—M. Marcoux a été qeulque peu pessimiste sur ce point, puisqu'après un siècle de défrichements et d'exploitation, nos forêts sont encore riches en bon bois ; seuls le pin et le cèdre se font rares.

La tradition nous apprend que le premier colon qui vint se bâtir une maison au lac fut David Armstrong, un Anglais protestant, qui se tailla dans le Cordon un vaste domaine s'étendant de la terre de Louis Aubin inclusivement jusqu'à celle de Joseph Brûlé. Armstrong arriva en 1818. (1)

Il fut bientôt rejoint par John et Simon Hibbart, Samuel Hibbart (et Louise Bernier), soldats licenciés, qui s'établirent au nord-ouest du lac; James et George Remington; ce dernier prit le lot voisin de David Armstrong, mais à l'ouest, et James s'établit plus tard sur la terre où se trouve la fromagerie du Cordon. Thomas Doyle, Irlandais de Wexford, qui avait épousé une Québecquoise, Marie Turgeon, se fixa sur la terre actuelle de James Doyle.

Bouchette, dans ses "British Dominions", publiés en 1832, dit qu'en 1820, un Anglais était venu se fixer dans le canton Brandon. Cet Anglais fut le premier colon de cette partie de la paroisse. La tradition veut que cet homme se nommât Watson. Nous n'avons pu établir si la chose est vraie, mais nous pouvons dire qu'en effet un Watson avait sa maison sur le vieux chemin du Cap, de l'autre côté de la côte à Caroline, où l'on pouvait encore, il y a quelque trente ans, en voir les ruines. Nous ignorons à quelle date il arriva dans le canton.

Vers 1820 arrivèrent encore Simon Elliott, Charles et Hector Dunn, Josiah, Timothy et John Page. Ce dernier s'établit sans cérémonies sur le lot que George Remington avait commencé à défricher. Remington, à son retour de Maskinongé, dut prendre une autre terre; il choisit celle où se trouvent actuellement les scieries McLaren.

Il est probable que nous n'avons pas tous les noms des premiers colons, surtout des colons protestants qui ne figurent pas aux registres d'état civil tenus par le curé de Maskinongé. A l'exception de Remington, Doyle et Armstrong, ces premiers colons n'ont pas laissé de descendance à Saint-Gabriel pour y perpétuer leur nom. Vers 1819 deux Canadiens-français, Jean-Baptiste Beaudoin et son frère Pierre, montèrent la rivière Maskinongé avec des sauvages ; ils visitèrent le pays qu'ils trouvèrent de leur goût et se choisirent des lots du côté nord de la Maskinongé. Ils firent quelques défrichements cette année-là et la suivante ; puis en 1822, Jean-Baptiste épousa à Maskinongé, Marie-Esther Bisson, et vint se fixer avec sa jeune épouse dans la colonie. Deux ans plus tard, Pierre allait à son tour se chercher une épouse, Marie-Louise Dionne, (31 mai 1824).

(1) Note.—La terre de Louis Aubin appartient aujourd'hui à Louis Michaud.

Julien et Joseph Beaudoin, frères des précédents, vinrent aussi se fixer à la Rivière vers 1821 avec leurs femmes.

En 1823, Joseph Brûlé, de Maskinongé, se choisit un lot à l'est de celui de David Armstrong. Il vint y faire des défrichements, mais il ne s'y fixa définitivement qu'en 1828. Brûlé avait été milicien en 1812 et avait épousé Madeleine Roy le 8 juillet 1822. Il était le fils de Joseph Brûlé et de Brigitte Desmarais.

En 1823 également, Jean-Baptiste Beauparlant et son épouse Théotiste Dubeau vinrent se fixer au lac avec leur nombreuse famille. Beauparlant prit la terre qui se termine au sud par l'école du Cordon et par l'ancienne forge de Moses Armstrong. Ce fut ce colon qui donna le terrain sur lequel on construisit la première chapelle au lac.

En même temps que lui arrivèrent Pierre Martial avec son épouse Catherine Mousseau, et leur fils Pierre. Ce dernier en 1825 épousa Théotiste Beauparlant, fille de Jean-Baptiste, et s'établit à la Rivière. Le 22 janvier 1826 Pierre Martial, fils, fit baptiser un enfant, qui reçut le même nom que lui et qui était né le 18.

Pierre Martial ce vieux chasseur de la Rivière, qui décéda à 87 ans, est celui dont nous venons de donner la date de naissance. Il était lors de son décès le plus ancien citoyen né à Saint-Gabriel. Orphelin à 8 ans, il suivit, lorsqu'il n'avait encore que 15 ans, un parti de sauvages et fut 5 ans sans revenir aux habitations. Il passa la plus grande partie de sa vie dans les bois, chassant ou servant de guide à des explorateurs. Il fut un de ceux qui aidèrent à tirer les lignes qui séparent le Canada des Etats-Unis. Ce travail fut fait à la suite du traité d'Ashburton.

Pierre Martial aimait les aventures, les bois, la chasse ; mais il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer que la vie n'y était pas toujours rose. Ainsi un jour qu'il accompagnait des sauvages dans une chasse d'hiver, un grand dégel survint. Deux pieds d'eau recouvraient la glace des lacs, et les raquettes, enfonçant dans la neige fondante, rendait la marche presque impossible. Les provisions manquaient et l'on était exténué. Les sauvages résolurent, après avoir tenu conseil, d'en venir aux "grands moyens", de "battre le lièvre". Cette cérémonie consiste à faire un lièvre en neige et à le fouetter avec des harts en disant à chaque coup l'invocation: "Grand-père, apporte-nous du froid", M. Martial, alors jeune, avait la charge de fournir les harts aux exécuteurs. On battit donc le lièvre, et cela jusqu'à ce que les coups eussent balayé la neige qui recouvrait les feuilles, puis on se coucha. Un vent froid s'éleva pendant la nuit et durcit quelque peu la surface de la neige, ce

qui permit aux chasseurs de continuer leur route, et augmenta grandement en eux la confiance qu'ils avaient dans le moyen employé.

En 1823, Edward Sweeney, nouvellement arrivé d'Irlande, vint rejoindre les colons du Cordon. Il fit le trajet à pied, son bagage sur le dos, tandis que sa femme portait le plus jeune de ses enfants dans ses bras. Ils n'avaient eu pour toute nourriture, pendant leur dur voyage, que de la farine d'avoine qu'ils délayaient dans de l'eau.

En 1824, il y avait au lac, à part les colons déjà nommés :

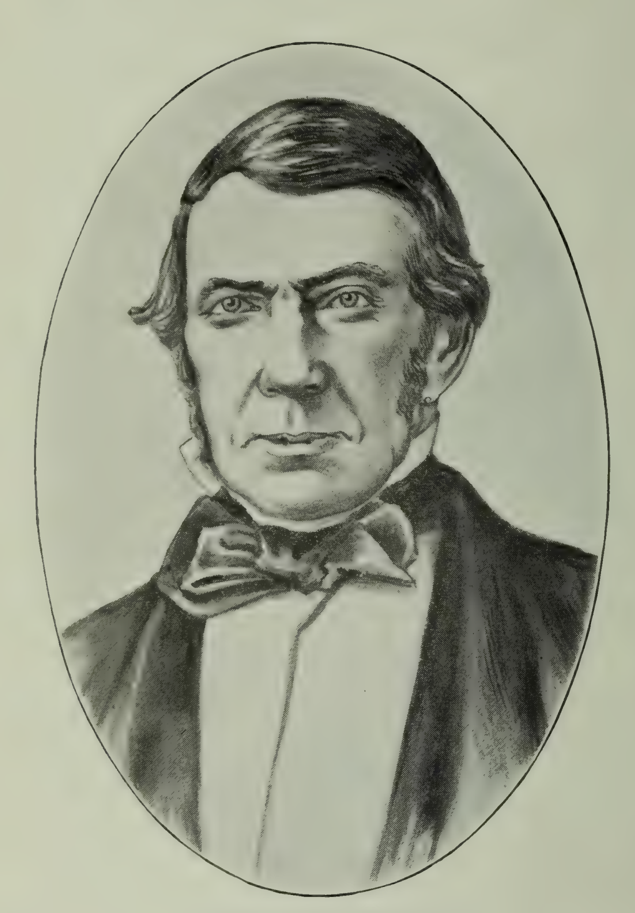
Ignace Lebert et son épouse Lisa Armstrong, au sortir du bois du Cap.

Tobias Forestel et Thérèse Béland, mariés à Maskinongé, 1er février 1820.

Joseph Armstrong et Marianne Brissette,
Pierre Becker,
Georges Groves et Margery McDonnell,
Samuel Armstrong et Agathe Brissette, venus de Maskinongé.
Robert Elliott et Elizabeth Roy,
Charles Armstrong et Marie Béland,
William Turner et Mary Elliott,
William Dunn.
John Wells, voyageur des pays d'en haut, et sa fille Mary-Magdalen,
William Hope et Mary Davison,
Robert Goudie et Marguerite Fraser,
Peter Armstrong et R. Cook,
Matthew Armstrong et Mary Remington,
Simon Elliott et Rebecca Armstrong,
Duncan McCrea et Josephte Lemay,
John McFadden et Brigitte Gallagher,
Louis McMullin et Elisabeth McDonald,
Charles Dunn et Sarah Hibbart,
Edward Cook et Esther Ash.

Nous ne pouvons trop admirer ces colons. Ils donnèrent des preuves non douteuses de courage et d'endurance. Aucun chemin n'était ouvert entre Maskinongé et le lac ; il fallait faire le trajet en canot et portager aux nombreux rapides qui interrompent la navigation dans cette rivière ; ou bien on devait franchir à pied les neuf lieues de forêts qui séparaient le lac des établissements du fleuve.

Rendus au lac, ces colons se trouvaient pour la plupart bien embarrassés. Peu accoutumés au climat, ne connaissant guère l'art de



M. BERNARD MONDAY.

défricher et de cultiver la terre, ils eurent d'abord des années bien pénibles.

Nous voudrions pouvoir raconter la vie de chacun de ces pionniers ; mais nous n'en avons ni le temps ni l'espace, et nous nous contenterons de parler de Bernard Monday, le défricheur et le fondateur du village de Saint-Gabriel de Brandon. Son histoire est un peu celle de tous ces colons émigrés.

Quand l'occasion s'en présentera et autant que nous le pourrons faire sans trop allonger le récit, nous donnerons des détails sur la vie des premiers habitants de la paroisse.

III

BERNARD MONDAY (1)

Bernard Monday naquit en Irlande, comté de Fermanagh, vers 1791. Il descendait d'une ancienne famille écossaise dont un des membres avait émigré en Irlande à la fin du XIVe siècle, et qui, y ayant épousé une femme de ce pays, devint la souche de la branche irlandaise. Cette importante famille a donné à l'Angleterre plusieurs soldats distingués et un baronnet.

Nous avons pu retracer en 1907, un descendant de l'émigré écossais, à Ballyshannon, non loin du comté de Fermanagh.

Bernard Monday était le fils de Peter Monday et d'Ann McGuire qui étaient fabricants de toile et devaient jouir d'une certaine aisance. L'instruction qu'il reçut fut soignée. Il continua d'accroître plus tard, autant que ses loisirs le lui permettaient, le fonds primitif de ses connaissances. Témoin des troubles qui eurent lieu en Irlande dans les dernières années du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, il eut aussi connaissance des sanglantes représailles qui suivirent. Il était alors trop jeune pour prendre part à la rébellion ; mais il vit de ses yeux les mauvais traitements, les persécutions de toutes sortes que subissaient ses compatriotes : proscription des prêtres, obligés de se cacher et de n'exercer leur saint ministère qu'à la dérobée et au péril de leur vie ; arrestation, procès et pendaison des principaux rebelles ; emprisonnement et bannissement de leurs compagnons ; confiscation des terres et éviction des pauvres familles irlandaises, la plupart privées de leurs chefs.

(1) Ce nom s'écrit aussi Munday ou Mundy.

L'Angleterre, qui avait vu avec crainte et colère la France révolutionnaire donner la main aux rebelles d'Irlande et les encourager, comme la France de Louis XVI l'avait fait à l'égard des Yankees, crut devoir étouffer sans pitié la révolte, afin d'éteindre pour longtemps toute velléité d'indépendance de la part de l'Irlande. Voilà pourquoi John Bull se montra en cette circonstance si peu clément, et comment les champs de la verte Erin furent teints du sang généreux de tant de patriotes.

En temps ordinaire, nul doute que l'Angleterre eut agi avec moins de sévérité, car si ce pays a donné naissance aux Cornwallis, aux Winslow, aux Howe et aux Colborne, il est aussi la patrie de la générosité et du fair play. Les Canadiens en savent quelque chose.

Le jeune Bernard, dégoûté, songea, comme tant d'autres de ses compatriotes, à fuir de son malheureux pays. L'occasion s'en présenta bientôt. Un des oncles du jeune Irlandais faisait le commerce de chevaux avec le Canada et y venait chaque année. Lorsqu'il eut 16 ans, Bernard demanda et obtint facilement la permission de l'accompagner ; mais nul ne se douta qu'en partant le jeune homme disait un éternel adieu à sa patrie. Le bateau qui le portait était en destination de Québec et y arriva au printemps. Les lilas étaient alors en pleine floraison dans les nombreux jardins qui entourent la cité de Champlain. Leurs fleurs firent sur l'imagination de l'émigrant une impression si vive et si profonde que, plus tard, il ne pouvait voir ces jolis arbrisseaux recouverts de leur parure printanière sans se ressouvenir de son débarquement à Québec, et, en remontant plus loin dans sa mémoire, de sa traversée, de ses adieux, de sa famille, de ses jeunes années, et de ces mille riens qui entourent le foyer natal et nous le rendent si cher ; et alors les yeux de l'exilé se mouillaient de larmes.

Nos champs si verdoyants au printemps présentaient bien quelque analogie avec le pays de l'émigrant et lui firent trouver moins amer le départ de son oncle, dernier lien qui le rattachait à sa famille, à sa patrie.

Le jeune Bernard entra au service d'un médecin de Québec, qui lui trouva trop d'instruction et de bonnes manières pour n'être qu'un homme de peine chez lui. Son généreux patron le fit donc entrer dans les bureaux d'un marchand de bois et charbon. Ce fut là que Bernard commença à apprendre le français ; mais il devait garder toute sa vie un fort accent anglais.

Après quelques années de séjour à Québec, Monday vint habiter Montréal vers 1820 et y demeura 4 ans. Le 12 mai 1823, il y épousa Ellen Smith, une compatriote, et le 26 février 1824, il fit baptiser son

premier enfant, Anne, qui plus tard, devait épouser à Saint-Gabriel, Simon Aubin, cultivateur du Cordon.

A l'automne de 1824, Monday ayant résolu de se faire colon, quitta Montréal pour venir se fixer au lac Maskinongé. Il se choisit les deux lots qui terminent au sud-ouest la seigneurie de Lanaudière. C'est sur ce terrain, qui est aujourd'hui la propriété de Télesphore Michaud et de la succession François Archambault, que s'élève la partie principale du village de Saint-Gabriel de Brandon.

La saison étant trop avancée pour que le nouveau colon pût se construire un logement avant la chute de la neige, il chercha refuge chez William Dunn, au Cordon.

La maison ou plutôt la cabane de Dunn était bien primitive, son propriétaire étant arrivé au lac depuis peu. Cependant Monday et sa famille furent très heureux de se trouver ainsi à l'abri des intempéries à l'approche de l'hiver.

Après avoir installé sa femme et son bébé, Monday voulut mettre à profit les derniers beaux jours d'automne pour commencer les défrichements. Il se dirigea, la hache à la main, vers son lot que la forêt recouvrait encore. Il avait précédemment visité son domaine et avait choisi, pour y placer sa demeure, une petite élévation située à l'extrémité nord de son terrain. Sur cette hauteur, l'érable et le hêtre dominaient; puis, plus loin, au sud, entre la maison actuelle d'Hormisdas Joly et la côte Jaune, se trouvait une savane dans laquelle croissaient de magnifiques bois de construction: pins, épinettes, cèdres, etc.

Au sud-est du coteau, et très près de l'endroit choisi pour y ériger sa maison, un petit lac aujourd'hui disparu, pouvait fournir une eau fraîche et limpide.

Quoiqu'il n'eut jamais manié la cognée, Monday rempli de courage, osa s'attaquer à l'un des plus grands arbres. Pendant près d'une heure, il fit retentir les échos d'alentour ; mais ses coups frappés maladroitement et sans ordre ne purent vaincre le géant de la forêt, et bientôt les bras du colon novice se lassèrent, et ses mains endolories échappèrent la hache.

Monday qui avait les qualités propres au peuple irlandais, en avait aussi les défauts. Prompt à prendre une détermination généreuse, il n'eut pas toujours la ténacité voulue pour mener à bonne fin ses entreprises. Découragé par ce premier échec, il se coucha près de l'arbre qui avait résisté à ses coups, et pleura comme un enfant.

Il lui fallait donc abandonner dès le début la vie de colon, de défricheur, qu'il avait rêvé d'embrasser. Il se voyait, quelques jours au-

paravant, quittant Montréal sur un bateau avec sa femme et son enfant, accompagné d'un modeste bagage. Il avait débarqué à Maskinongé, et de là, partie en canot sur la rivière du même nom, partie à pied, il avait remonté jusqu'au lac, mangeant à peine et couchant à la belle étoile. Quel voyage pénible ! Toutes ces misères, toutes ces fatigues avaient été endurées, souffertes en pure perte. Puisqu'il ne savait être défricheur, il lui fallait retourner à Montréal, et par conséquent recommencer le dur pèlerinage le long de la Maskinongé ; mais cette fois sans l'espérance et le courage qui l'avaient soutenu en venant. Oui, il pleura, et longtemps, jusqu'à ce qu'enfin, un autre colon, un Canadien-français, Maxime Mandeville, passât près de là et le vît dans cette détresse. Mandeville le consola, le réconforta, et mieux encore lui apprit à manier la hache, à s'attaquer victorieusement aux géants de la forêt.

Dans le courant de l'automne, des voisins complaisants l'aidèrent à défricher la petite colline sur laquelle il voulait ériger sa demeure ; puis pendant l'hiver il coupa dans la savane le bois nécessaire à la construction et le transporta sur les lieux.

Au printemps de 1825, il érigea la première maison qui ait été bâtie dans les limites du village de Saint-Gabriel. Elle s'élevait précisément au milieu de la rue qui sépare la maison de Zéphirin Tellier de celle de Norbert Provost, père ; c'est-à-dire au commencement de la rue qui porte le nom du fondateur du village.

Cette maison était faite pièces sur pièces, et la plupart des "chantiers" aujourd'hui sont des demeures luxueuses comparées à cette cabane. La chose s'explique facilement ; les scieries les plus rapprochées étaient celle de Pothier, sur la rivière Maskinongé, et celle de Kempton, sur la rivière du Loup, toutes deux à plus de cinq jours d'un trajet extrêmement difficile à faire en hiver, et tout à fait impossible à franchir en été, avec des charges. Les outils aussi étaient rares, de sorte que les travaux nécessaires à la construction de cette cabane, exigèrent un temps aussi long et de plus grandes fatigues qu'il en faut pour ériger de nos jours, une spacieuse et riche demeure.

Cette même année (1825), Monday put ensemencer un petit morceau de terre encore parsemé des souches des arbres qui le recouvraient l'automne précédent.

Ce fut en 1826 qu'eut lieu la première naissance dans le nouvel établissement : John Monday, né le 13 mars.

A l'automne de 1827 Mme Monday fut atteinte d'une maladie qui requérait les soins d'un chirurgien. Il était inutile de songer à

faire venir un praticien au lac, et Bernard dut transporter sa femme à Maskinongé, au prix de peines infinies. Elle y subit une douloureuse opération qui n'améliora pas son état, et peu de jours après elle succombait à l'âge de 27 ans, malgré les bons soins du Dr Boucher, et fut inhumée à Maskinongé le 25 mars 1828.

L'âme endeuillée, Monday revint seul à Saint-Gabriel rejoindre ses deux enfants qu'il avait laissés aux soins d'une vieille femme, Mme Morin, qui prenait soin du ménage depuis que la maladie était entrée sous le toit du colon.

Quelle peine, quelle amertume, quelle désolation la mort laisse-t-elle d'ordinaire au foyer, lorsqu'elle y enlève une épouse chérie ! Quel dut être le chagrin de Monday pendant son retour ! Quelle tristesse à la maison où deux bébés attendaient leur mère et où il allait se trouver seul en face du souvenir, seul à dévorer ses larmes. Oh ! que la présence d'un parent, d'un ami, d'un pasteur est précieuse dans ces moments d'affliction ! Mais tout manquait au pauvre colon.

Il chercha donc dans le travail un dérivatif à sa peine, et continua le défrichement. Dans l'été qui suivit (1828) trois voisins lui arrivèrent, venant d'York, rang de Saint-Barthélemy. Ces colons étaient : Bill Morrison qui acheta de Monday la terre appartenant aujourd'hui à Télesphore Michaud ; Louis Noyer dit Racine, qui s'établit sur la terre aboutissant, au sud, à la précédente, et, touchant au nord, au lac Maskinongé ; et enfin, Hector Morrison, beau-père de Racine, qui prit la terre actuelle d'Arsène Beauvilliers.

L'année précédente Monday avait fait l'acquisition d'une vache et d'une paire de boeufs, (il n'y avait pas encore de chevaux au lac), et pour loger ces animaux, il avait construit une étable près de sa grange qu'il avait mise sur l'emplacement actuel de John Doyle.

Nous avons vu que Maxime Mandeville avait montré à Monday à abattre son premier arbre. Les frères et le père de ce Mandeville habitaient au petit bois d'Autray, Lanoraie. Plusieurs d'entre eux prirent des terrains dans la seigneurie et dans le canton : Maxime, au lac Mandeville, qui lui doit son nom ; Basile et Olivier s'établirent sur la terre qui appartient aujourd'hui à la famille d'Octave Contré, dans le Brûlé, comme on appelait alors le plateau qui se trouve au commencement des 3e et 4e rangs.

Au retour de chaque printemps, plusieurs membres de cette famille, hommes et femmes, montaient à travers la forêt jusqu'à la belle érablière dont une partie existe encore aujourd'hui, et qui appartient à la succession de Xavier Routhier, au 6e rang de Brandon. Ils

avaient là une cabane à sucre où ils séjournaient tant que la saison y permettait la fabrication de notre délicieux sucre d'érable.

Si l'on en excepte Watson, Monday était le plus proche voisin de la cabane à sucre des Mandeville. Il recevait souvent leur visite, et de temps en temps, il se rendait lui-même à leur érablière. Il y fit la connaissance de Marie-Louise Mandeville, soeur de Maxime et fille de Joseph. Il put apprécier la bonté, la douceur, l'esprit de travail et d'abnégation de cette jeune personne. Bref, il l'aima et l'épousa à Lanoraie, le 10 février, 1829.

Forte et courageuse, la seconde femme de Monday était habituée aux travaux qu'exige la culture. Maxime avait enseigné à Monday à défricher ; elle apprit à ce dernier à cultiver la terre, et l'aida même de ses mains dans les premières années de ménage.

Grâce à son instruction, à son affabilité et à ses talents, Monday ne tarda pas à prendre une position prépondérante parmi la population du lac Maskinongé. Aussi occupa-t-il plusieurs postes de confiance. Le gouvernement le nomma juge à paix et capitaine de milice, positions alors très importantes.

En 1829, la chambre d'Assemblée vota une somme d'argent pour faire ouvrir un chemin entre Berthier et le lac Maskinongé. Elle avait consenti à donner cet argent sur les instances de Louis-Joseph Gauthier, de Bernard Monday et d'autres citoyens importants de Saint-Gabriel et de Berthier. Monday fut chargé de surveiller les travaux de la partie nord du chemin projeté, c'est-à-dire de chez Terrien, près de la Matembin, à Saint-Damien, jusqu'à Saint-Norbert.

Ce chemin était long de plus de cinq lieues et très difficile à faire ; il coupait çà et là des marais impraticables comme la Grande-Baie, par exemple. La somme votée fut bientôt épuisée, et, en 1830, le gouvernement vota un nouvel octroi. Enfin, en 1831, le chemin était ouvert sur tout son parcours ; mais, pendant plus de 25 ans encore, la Grand'Baie fut un obstacle presque infranchissable durant six mois de l'année. Le terrain y était si peu consistant que les fascines, les pontages que l'on y mettait, enfonçaient sous leur seul poids. Il fallut bien souvent sortir les chevaux de là, avec des cordages et des perches ; et plus d'une fois, ils s'y enlizèrent et périrent. On ne put parvenir à rendre cette partie du chemin passable, que lorsque les défrichements eurent fait tarir les sources dont les eaux noyaient ce terrain.

En été, quand on était obligé de franchir la Grand'Baie avec des charges, on transportait à bras le contenu de la voiture, puis on traînait cette dernière, et enfin on laissait les chevaux et les boeufs franchir

seuls et sans entraves, cet endroit dangereux. Lorsque la charge se composait de barils de potasse, de farine ou de lard, on les roulait péniblement sur des arbres jetés dans le sens du chemin. Quoique le reste du trajet de Berthier à Saint-Gabriel fut loin d'être beau, le passage de la Grand'Baie valait à lui seul tout le parcours.

Cette voie, tout imparfaite qu'elle fût, apportait une grande amélioration au sort des colons du lac, isolés jusque-là. Faute de chemin de voiture, ils étaient obligés auparavant d'aller quérir, sur leur dos, à Maskinongé ou à Berthier, voire même à Sainte-Elizabeth, les provisions et les effets qui leur manquaient. Si l'on sait que le plus rapproché de ces villages, Berthier, est à sept longues lieues du lac, on comprendra facilement ce que pouvait valoir un sac de farine ou un baril de lard rendus à Saint-Gabriel.

On n'apprécie pas assez aujourd'hui les facilités de communication que nous procurent nos chemins de fer et nos bonnes routes. Confortablement installés sur les banquettes capitonnées de nos wagons, ou sur les sièges bourrés de nos voitures, nous franchissons, en quelques instants, des distances que nos pères ne réussissaient à couvrir qu'avec les plus grandes fatigues et qu'après de longues heures, de longs jours parfois.

Comme il nous coûterait de faire à pied, par un beau temps, dans nos bonnes voies et sans aucun fardeau, les sept lieues qui séparent Saint-Gabriel, de Berthier ! Nous sommes obligés de convenir que nos pères valaient mieux que nous sous le rapport du courage, de l'endurance et, surtout, du sacrifice.

Dans les premières années, tous les colons du lac dûrent faire souvent ce trajet, parcourir cette voie douloureuse. Une fois, entre autres, le voyage fut très pénible à Monday. C'était à la fin de décembre. Les provisions manquant pour les fêtes, Monday dut se rendre à Berthier pour s'en procurer. Une couche de neige de près de deux pieds recouvrait déjà la terre ; cela suffisait bien pour embarrasser la route ; mais ce n'était pas un obstacle capable d'arrêter nos vaillants pionniers.

Arrivé à Berthier, Monday, outre quelques menus objets, se chargea d'un demi-quintal de lard et d'un petit baril de rhum. A peine avait-il quitté Berthier, qu'une bordée de neige commença à tomber, une de ces bordées des anciens jours, qui bloquaient les gens dans leurs demeures et les obligeaient à sortir, le matin, par les fenêtres, afin de déblayer les portes.

Malgré ce contretemps, notre voyageur n'en continua pas moins sa route, pliant sous sa charge, qui, à la longue, pesait de plus en plus

sur son dos, tandis que, sous ses pas, la couche de neige s'amoncelait rapidement. La nuit le surprit en route, et l'obscurité, jointe à la neige qui tombait toujours et lui cachait le chemin, l'obligea à suspendre sa marche de crainte de s'égarer. Il chercha refuge dans un bois de sapin où la neige était moins profonde et le vent moins violent.

Il fit du feu pour sécher ses vêtements mouillés par la transpiration et par la neige fondue. Il trouva en abondance de quoi alimenter ce feu dans les branches d'un arbre que le vent avait déraciné et qui, en tombant, s'était accroché dans un tronc voisin, à quelques pieds au-dessus de la surface de la neige. Les mouvements que Monday se donna pour briser les branches et les apporter où il campait, l'empêchèrent de dormir et de se reposer ; mais d'un autre côté, ils eurent le bon effet de maintenir la chaleur de son corps mieux que le feu ne pouvait le faire. Mouillé comme il l'était, tout refroidissement aurait pu lui être mortel.

Vers le matin, la neige cessa de tomber, et aux premières lueurs du jour, Monday rechargea son bagage et se remit en route dans plus de trois pieds de neige. Il ne fut rendu chez lui que dans l'après-midi, et tout à fait exténué.

Il ne faut pas croire que les voyages à Berthier ou à Maskinongé n'étaient qu'accidentels ; au contraire, il fallait que tous les colons fissent ce pénible trajet plusieurs fois par année.

Dans les premiers temps, souvent les gelées venaient gâter les récoltes, et il fallait recourir ailleurs pour se procurer toutes les provisions. Même lorsque les moissons étaient bonnes, le peu de terrain alors en culture ne suffisait pas toujours pour fournir la nourriture à la population. Il fallait encore se rendre à ces endroits pour y accomplir les devoirs religieux, faire baptiser les enfants, etc., de plus on devait aller y porter les produits que l'on voulait vendre ou échanger : potasse, pelleteries, poissons, etc.

Pour porter au moulin le grain qu'ils voulaient faire moudre, les colons anglais et irlandais se servaient d'un sac de la capacité de trois minots qu'ils ne remplissaient qu'aux deux-tiers. Ils plaçaient le milieu de ce sac sur leur tête, en laissant retomber les deux extrémités du sac sur leurs épaules. La pesanteur se trouvait ainsi répartie, à la fois, sur la tête et sur les deux épaules.

Les Canadiens tenaient des sauvages, un autre moyen de transport : ils se servaient du collier, sorte de lanière de cuir de six à sept pieds de long, large au milieu de cinq à six pouces, et qui se rétrécissait rapidement de manière à ne former, vers ses extrémités, qu'un simple

cordage. On attachait les deux bouts de cette lanière aux deux extrémités d'un sac rempli, que le porteur, d'un tour de bras, chargeait sur son dos, et qu'il maintenait en place en se posant sur la tête la partie large de la lanière.

Généralement cette poche de farine ou de lard n'était qu'une légère partie de la charge ; on jetait par-dessus quelquefois d'autres sacs, parfois même un baril de farine ou de lard. Le porteur, ainsi chargé, marchait penché en avant afin de maintenir l'équilibre, et pour que la tête n'eût pas à supporter tout le poids. On a vu de petits hommes, possédant ce que l'on appelle le "tour du collier", porter de cette façon, et à de longues distances, de bien lourdes charges.

L'année 1831, qui vit la construction de la première chapelle catholique au lac, fut néanmoins pour le fondateur de Saint-Gabriel, une année néfaste. Le feu détruisit à l'automne sa maison et tout son contenu : hardes, lingerie, meubles, ustensiles, outils. Ce fut le tuyau du poële qui occasionna ce désastre en communiquant le feu à la toiture. C'était une grande perte pour Monday : les objets ainsi détruits n'auraient pas aujourd'hui une grande valeur, mais alors, il était difficile de les remplacer. Ils avaient été fabriqués sur place ou apportés au lac, au prix de bien des sueurs.

De plus, Monday avait retiré depuis peu le salaire qui lui était dû, pour avoir dirigé la construction du chemin. Il lui restait encore $28 en monnaie d'argent que l'on ne put sauver. On retrouva dans les cendres refroidies cet argent tout fondu en lingots que l'on revendit. Ce que l'on retira de cette vente suffit à peine à payer les vitres de la deuxième maison.

Monday alla passer l'hiver chez Hector Morrison dont la demeure s'élevait en face de chez Arsène Beauvilliers, du côté nord du chemin du Cordon.

Le logement de Morrison était fait pièces sur pièces, et les joints avait été remplis avec de l'argile (glaise). Une vaste cheminée, faite de tortils de paille recouverts de glaise, occupait un des murs de la maison qui ne comptait qu'une seule chambre servant à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Le toit à deux pans inclinés était fait de "calles", c'est-à-dire de pièces de bois fendues en deux et creusées dans toute leur longueur. On mettait d'abord un rang de ces morceaux de bois côte à côte, la partie creusée, en dessus ; puis, pour clore les interstices, on plaçait un second rang la face tournée en dessous, et à cheval sur les rebords des deux morceaux voisins. Sur le

sommet du toit un autre morceau de bois plus gros que les autres servait de chapeau.

La maison n'avait pas de plancher : la terre durcie et un rocher plat (galet) qui couvrait la moitié de la surface, en tenaient lieu.

La famille Monday comptait alors 6 personnes ; Racine logeait aussi chez son beau-père, Hector Morrison, de sorte que 12 à 15 personnes hivernèrent sous ce toit. Nul doute que la famille Monday se trouva bien à l'étroit dans cette maisonnette, et souffrit bien des incommodités. Mais que faut-il penser de la générosité de Morrison ?

Un parent, un frère pouvait-il agir mieux que lui dans cette circonstance ? A cette époque, où les voisins étaient rares et la population peu nombreuse, on se traitait comme des membres d'une même famille. Que de fois Monday hébergea sous son toit des compatriotes, des étrangers, et cela, le plus souvent, sans recevoir aucune rémunération ! Lorsque de nouveaux colons arrivaient au lac, Monday se rendait auprès d'eux à travers le bois, et leur offrait le logement, en attendant que ces nouveaux arrivés aient le temps de se construire un abri. On savait pratiquer, dans les premières années de la colonie du lac, le conseil évangélique : Aimez-vous les uns les autres. Nous voudrions pouvoir dire que cet esprit de concorde, ce sentiment fraternel continua par la suite d'être en honneur dans la paroisse. Mais malheureusement la politique et la question du choix de l'emplacement des différentes chapelles apportèrent trop souvent la désunion dans les rangs des colons.

Cependant, nous devons dire que jamais aucun nuage ne s'éleva entre Morrison et son hôte. Unissant leur influence et presque toujours agissant de concert, ils firent triompher dans la paroisse ce qu'ils croyaient être favorable au bien public.

Monday construisit sa seconde demeure par corvées, c'est-à-dire avec le concours gratuit d'amis, selon l'usage du temps. Peu de jours avant de commencer les travaux, il s'était rendu à pied chez le seigneur Cuthbert, à Berthier, (7 lieues) pour emprunter une scie de long. Or, cet outil avait été prêté à un nommé Turner de la Crète-de-Coq (Ste-Ursule, à 6 lieues). Pour ne pas faire un voyage inutile, Monday emporta un sac de farine en remontant chez lui ; mais trois jours plus tard, il dut se rendre à la Crète-de-Coq chercher cette précieuse scie.

L'argent était si rare que les colons devaient se suffire à eux-mêmes ; ils recouraient le moins possible aux hommes de métiers et aux marchands. On cultivait le lin dont la filasse servait à fabriquer des

toiles un peu rudes peut-être, mais bien meilleures que celles qui proviennent des manufactures. On élevait des moutons dont la toison servait à faire des étoffes que l'on teignait de diverses couleurs. Toutes ces opérations différentes se faisaient sur la ferme, à la maison, et par la main de la femme et de ses filles. Quant au mari, il était à la fois charpentier, menuisier, cordonnier, sellier, forgeron, charron, etc., tout en cultivant sa terre.

Le beau sexe du temps, peu exigeant, préparait lui-même la plupart des colifichets, des atours qui lui étaient indispensables. Ainsi, pour retenir leur chevelure, les demoiselles et les dames d'alors se faisaient des chevillettes de bois franc plus grosses d'un bout que de l'autre, qu'elles durcissaient au feu et qu'elles graissaient ensuite. Ces petits morceaux de bois remplaçaient les broches et les peignes des élégantes de nos jours.

On faisait soi-même sa chandelle, et avec le briquet ou battefeu (morceaux de silex et de fer que l'on frappait l'un contre l'autre pour en faire jaillir des étincelles), on enflammait le tondre ou l'amadou qui remplaçaient les allumettes.

Les colons épargnaient, de cette façon, bon nombre d'achats ; grâce aussi à des échanges de produits et d'heures de travail, ils réussissaient à vivre à peu près sans argent.

Monday plaça sa deuxième maison dans le verger qui existe entre la propriété cédée par M. Bélair à M. Osmond Paquin et la maison Monday actuelle. (1) Cette seconde résidence, beaucoup plus spacieuse que l'autre, était à un étage sur rez-de-chaussée avec toiture en croupe, c'est-à-dire à quatre pans. Il n'y avait pas encore de scieries dans la paroisse ; mais par un travail lent et pénible on put ériger une maison confortable, divisée en plusieurs pièces, lambrissée et couverte de bardeaux de cèdre, faits à la plane.

Pour fendre le bois en planches et en madriers, on se servit d'un "hourre", sorte de scie de long, avec laquelle deux hommes fendaient une bille placée sur des tréteaux d'environ quatre pieds de hauteur. L'un des scieurs se mettait en haut sur la bûche, l'autre à terre en dessous. Ce dernier se couvrait la figure d'un voile afin de protéger ses yeux contre le bran de scie.

Pour en finir tout de suite avec les logis du premier colon du village de Saint-Gabriel, disons que sa troisième maison qui existe encore, fut construite de 1857 à 1859, et aussi en grande partie par

(1) Ces deux maisons sont aujourd'hui la propriété de J. N. Provost.

corvées. On put cette fois faire préparer le bois aux scieries, et l'on ne se servit des scies de long que pour les morceaux de bois ayant plus de douze pieds de longueur. Cette maison, comme celles qu'elle avait remplacées, fut faite pièces sur pièces, et couverte d'un toit à deux pans avec lucarnes. (1) Les planchers sont en beau pin, comme on n'en voit plus, ainsi que la plupart des cloisons.

Quant aux bâtiments qui sont en arrière de cette maison, ils ont été construits, partie en 1879, partie depuis. En 1878, le feu avait détruit la vieille grange avec toute la récolte, par suite de l'imprudence d'un fumeur.

John Morrison, ayant acheté de son oncle Bill (2) la terre voisine de celle de Monday, creusa un fossé qui eut pour effet d'assécher le petit lac où l'on allait puiser l'eau.

Un autre petit lac au nord du chemin, qui ne fut desséché que vers 1888 par Norbert Boisvert, servit quelque temps à fournir l'eau ; mais il était un peu plus loin que l'autre, aussi Monday chercha bientôt à se creuser un puits. Il chargea de cette besogne Isaïe Barolette qui avait quelque expérience dans ce genre de travail. La présence d'un grand rocher qui s'étend sous presque tout le sommet de la colline et qu'une couche de terre peu profonde recouvre, rendait le succès de cette tentative bien douteux. Barolette, après deux essais infructueux, sur l'emplacement de Zéphirin Tellier et sur celui de Joseph Marion, alla creuser un troisième puits à l'extrémité nord de la terre de Monday, et, cette fois, il réussit à merveille. A une profondeur de six à sept pieds, il frappa une puissante veine d'eau froide qui maintint continuellement dans l'excavation une hauteur de quatre à cinq pieds d'eau.

Ce puits servit à l'approvisionnement du village, de 1840 à 1901, alors qu'on le combla.

En racontant les débuts de la vie de colon de Monday, nous avons dit, en peu de mots, une partie des misères qui étaient l'apanage des premiers habitants de Saint-Gabriel ; mais nous aurions pu en dire beaucoup plus. Monday fut peut-être celui qui eut le moins à souffrir de la gêne. Il occupait plusieurs charges et emplois qui lui donnaient un revenu assuré. Cela lui permettait de traverser sans trop de misère les

(1) Note.—Des réparations à la maison ont fait disparaître ces lucarnes et la couverture de la galerie.

(2) Note.—Bill Morrison qui était célibataire avait une autre terre au 3e rang, en bas de la côte du cimetière actuel. Cette terre où il ne construisit qu'une grange devint par la suite la propriété de Félix Lemire, puis de Racine. Ce fut la première à être mise en culture dans ce rang.

années de disette qui de temps en temps désolèrent la petite colonie du lac.

Fréquemment, à cause des gelées, les récoltes manquèrent, alors on se nourrissait comme on pouvait. On mangeait des racines, on alla jusqu'à faire de la soupe aux choux-gras ou à d'autres herbes aussi peu appétissantes.

Monday donnait alors généreusement ; jamais sa porte n'était fermée aux malheureux qui avaient recours à lui.

Un jour, il alla acheter deux minots de blé à Maskinongé ; après avoir fait moudre ce grain, il chargea sur ses épaules les cent livres de farine qu'il en avait obtenues et se mit en route pour revenir chez lui. Cette année-là la disette était grande, aussi les gens regardaient passer d'un oeil d'envie l'heureux possesseur de ce sac de farine. Les amis que Monday avait à Sainte-Ursule, au Ruisseau-Plat, à Saint-Didace, ne purent s'empêcher de demander, les uns après les autres, à emprunter un peu de la manne qu'il portait. "Prêtez-moi une terrinée de farine, je vous la rendrai à l'automne", disaient-ils à Monday, incapable de dire non à ceux qui faisaient appel à sa générosité. Il était à peine rendu aux première maisons du Cordon que son sac était vide. Monday dut repartir le lendemain pour Maskinongé ; mais cette fois il remonta de nuit.

Monday n'était pas ce que l'on appelle un homme d'affaires. S'il l'eut été, au lieu de donner, il aurait prêté à des taux élevés et serait mort riche des biens de ce monde. Lorsqu'il mourut en 1876, après 50 ans de rudes travaux et de labeur continuel, il légua à son digne fils et successeur une propriété grevée de plus d'un millier de piastres ; mais, en compensation, il laissait un nom respecté et vénéré de la population.

Monday aurait pu facilement s'enrichir, même sans spéculer sur la misère des autres ; il lui aurait suffi d'être moins généreux. Plus tard son fils Peter marchera sur ses traces, continuera à travailler au progrès de la paroisse, du village. Et lorsque la fortune sera venue, comme malgré lui, s'asseoir à son foyer, nous le verrons non pas augmenter son train de vie, mais plutôt multiplier ses charités, aider les membres de sa famille qui en avaient besoin, secourir les veuves et les orphelins. N'ayant pas d'enfants, il donnera sans compter et dépensera pour répandre le bien-être autour de lui. Il mourra pauvre lui aussi ; mais son nom vivra, ou bien il faudra convenir que la droiture, l'honnêteté, la vertu sont ici-bas de vains mots, et ne sont appréciés que de Celui qui est la justice même.

Parmi les différents emplois que Bernard Monday remplit, men-

tionnons celui d'inspecteur ou agent des seigneurs, pour les érablières qui se trouvaient aux alentours de Saint-Gabriel sur les terrains non concédés, que des particuliers louaient pour la saison des sucres. L'agent devait compter les érables et faire rapport aux seigneurs qui se basaient sur les renseignements que leur donnait Monday pour fixer le prix de location de ces sucreries.

Monday fut le premier huissier de Saint-Gabriel. Lorsqu'il devint juge à paix, Isaac Jacques le remplaça dans cette charge.

A partir de 1848 jusque vers 1868, Monday fut capitaine de milice. Ces officiers jouissaient d'une haute autorité puisqu'ils étaient chargés en grande partie de l'administration municipale des paroisses. Tous les gens en état de porter les armes et résidant dans leur arrondissement devaient se rendre chez eux, chaque année, pour faire enregistrer leurs noms sur les listes militaires.

Le jour de la Saint-Pierre, à la sortie de la messe, les capitaines faisaient l'appel de leurs hommes, qu'ils congédiaient après quelques exercices. Monday était aidé dans cette besogne de son lieutenant, Georges Groves, qui connaissait bien le maniement des armes.

Lorsque l'acte de la milice fut passé, Monday organisa la compagnie de volontaires de Saint-Gabriel, (bataillon des Trois-Rivières), dont les capitaines furent Adolphe Bouvier, Peter Monday et Octave Hénault. Lorsque ce dernier prit sa retraite, Saint-Gabriel perdit sa compagnie de soldats, et son arsenal fut transporté à Shawinigan. Après des démarches, commencées par Hercule Olivier et autres, il y a quelques années, pour reconstituer une nouvelle compagnie, la paroisse a pu recouvrer son arsenal tout dernièrement.

La compagnie de Saint-Gabriel fut appelée sous les armes lors des invasions féniennes ; mais elle s'arrêta à Montréal. Cependant la levée et le départ des soldats causa un grand émoi dans la paroisse.

En 1847, lorsque furent formées les municipalités de comté, Bernard Monday et William Morrison furent élus membres du conseil de comté. Tout le comté ne formait alors qu'une seule municipalité.

Bernard Monday fut élu maire deux fois au moins, et siègea jusqu'en 1855, alors que l'on jeta les bases du système municipal qui régit encore nos paroisses.

Monday était très versé dans les lois du pays et jouissait d'un jugement sain. Il rendit de grands services à ses concitoyens qui venaient de très loin le consulter, lui demander des renseignements dans leurs difficultés. Que de procès et de frais il fit ainsi éviter, et jamais il ne voulut recevoir de paiement en retour.

Nous terminons ici la biographie de cet homme de bien ; si nous la continuions, il nous faudrait trop anticiper sur les événements, ce qui nous exposerait à des redites.

Le fondateur de Saint-Gabriel mourut chargé d'années le 22 juillet 1876, et fut inhumé avec les honneurs militaires. Sa femme l'avait précédé de 4 ans dans la tombe.

Le village de Saint-Gabriel, après avoir porté quelque temps le nom de "village non incorporé de Monday", fut érigé sous le nom actuel. En 1906, des citoyens voulurent demander une charte de ville, et à cette fin, proposèrent plusieurs noms pour la future ville : Dollard, Daulac, Lanaudière et Ville-Monday. Les contribuables s'opposèrent à l'érection en ville, mais tout le monde sait qu'avant longtemps cette mesure s'imposera. Nous espérons qu'alors on se rendra au désir d'un grand nombre de personnes qui voudraient voir se perpétuer le nom du digne fondateur de Saint-Gabriel.

Le glorieux nom de Dollard conviendrait mieux à une rue, un parc ou un quartier de la ville qu'il a sauvée, ou bien encore à un des villages qui avoisinent le théâtre de ses exploits.

Lanaudière est le nom d'une famille illustre si l'on veut, mais qui n'eut jamais aucun rapport, ni de près ni de loin, avec Saint-Gabriel, puisque ce fut Pothier qui annexa à la seigneurie la partie d'icelle qui se trouve comprise dans la paroisse.

IV

DEVELOPPEMENTS

Les pionniers. (*Suite*)

A la fin de 1825, la colonie du lac comptait au moins une trentaine de familles de langue anglaise et six seulement de langue française. Tous ces colons étaient établis au Cordon et à la Rivière, à l'exception des Hibbart, qui s'étaient fixés sur les terres qui se trouvent à la sortie du bois du Cap ; des Therrien, à St-Damien ; d'Ignace Lebert et des Billy dit St-Louis, au nord-ouest du lac.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, le gouvernement de l'époque favorisait de tout coeur l'émigration anglaise, afin de noyer l'élément français. Il établissait de préférence les émigrés dans les cantons de l'est et du nord-ouest de la province afin d'encercler la race canadienne-française et d'empêcher son expansion au loin.

Pendant quelques années, les colons canadiens-français semblèrent agir suivant les vues étroites du gouverneur et de son conseil vénal.

Ils s'établirent de préférence dans les seigneuries où il restait encore des terres vacantes; mais bientôt ces dernières ne suffirent plus, et le trop plein de la population déborda, avec une force irrésistible, vers les cantons que le gouvernement réservait aux émigrés.

M. le notaire J.-C. St-Amand a écrit à ce sujet dans son bel ouvrage "L'Avenir", une page que nous donnons ici et qui, avec de légères variantes, s'applique très bien à la colonie du lac.

"Pendant que les colons anglais se groupaient dans notre paroisse, et qu'ils recevaient des autorités toute l'aide et les encouragements, quelques déserts s'ouvraient ici et là. On voyait de temps à autre, une nouvelle colonne de fumée monter à différents endroits, au-dessus des forêts d'érables et de pruches ; nul chemin ne reliait entre eux ces centres isolés, et pourtant, on sentait qu'une force magique, invisible, mais réelle, les unissait entre eux.

"Dans les pauvres cabanes de bois rond qui semblaient avoir été transportées là par une main providentielle, on parlait un langage inconnu aux fils de la Grande-Bretagne.

"Les habitants de ces pauvres cabanes s'agenouillaient, matin et soir, pour faire monter vers le ciel une ardente prière, et de temps en temps, un homme, portant la robe noire, venait les visiter à travers la forêt.

Cette visite semblait leur donner un redoublement de force et de courage et illuminer l'humble et sombre demeure d'un rayon du Soleil éternel.

"Le nombre des déserts augmentait peu à peu, les éclaircies se multipliaient, la forêt partout reculait ses limites.

"C'était, comme après une inondation du printemps, l'apparition simultanée de plusieurs îlots auxquels s'en ajoutent de nouveaux chaque jour; ils semblent d'abord séparés les uns les autres par des flots infranchissables, mais à chaque instant ils augmentent, se multiplient, s'agrandissent, et bientôt ils forment un champ unique, partout également riche, partout fécondée par la submersion.

"Ainsi les "déserts" de cette population nouvelle augmentaient chaque jour ; on s'apercevait tout à coup qu'un petit sentier discret les réunissait les uns aux autres ; ces sentiers s'agrandissaient peu à peu et devenaient des chemins.

"Quels étaient donc ces étrangers, ces hardis pionniers, ces héros?

Inclinez-vous devant eux : ils portaient sur le front le signe providentiel.

"Ces braves étaient les avant-coureurs du flot envahisseur toujours montant d'une race fière, généreuse et catholique, d'une race dont l'exubérance de vie se déversait dans nos cantons.

"Ces pionniers étaient les premiers représentants, au milieu des township, de la race canadienne-française.

"Ils s'emparaient du sol".

La race généreuse des pionniers avait pris possession de Saint-Gabriel depuis quelques années, quand ils furent inquiétés dans leur paisible conquête.

En 1825, Pothier réussit à faire passer deux ordres en conseil enjoignant à Joseph Bouchette, arpenteur général, d'ajouter à la seigneurie de Lanaudière le lac Maskinongé et une lisière de terrain autour de ce lac, jusqu'à une profondeur de six chaînes à partir de l'extrémité de la baie la plus profonde, ainsi que l'étendue de terre comprise entre le lac et la seigneurie proprement dite.

Conformément à ces ordres, Bouchette tira, à l'ouest du lac, une ligne qui part de la frontière des 3e et 4e rangs, passe devant l'église actuelle, et continue vers le nord-ouest (soleil de 10 heures) jusqu'à la frontière du 8e rang. Des deux extrémités de cette première ligne, l'arpenteur en tira deux autres qui se dirigent vers Saint-Didace, où aboutit la seigneurie proprement dite.

L'erreur commise en 1750 valut donc à Pothier une augmentation de terrain de 100 arpents de profondeur sur près de 6 milles.

Pothier était bien vu du gouvernement du temps, et ce ne fut pas là la seule faveur qu'il sut s'attirer. (1)

Les colons se trouvèrent assez embarrassés par cette décision du conseil, surtout les Anglais, qui n'aimaient pas le système seigneurial. Ils avaient cru s'établir dans le canton Brandon dont le warrant d'arpentage avait été émis en 1808, mais qui ne fut érigé en canton qu'en 1827, à cause des protestations de Pothier.

Malgré les plaintes et les doléances des colons anglais du lac, nous croyons que ce seigneur traita assez bien ses censitaires, surtout lorsqu'il vit qu'il était impossible d'enrayer les établissements dans cette

(1) Les vieillards disent que Pothier était "riche fortuné", mais qu'après sa mort, bien des fois, on entendit remuer des chaînes dans le grenier de son manoir.

Malgré le bien qu'il fit à Ste-Ursule, il était peu aimé, parce qu'on le savait très bureaucrate et opposé aux réformes que demandaient les patriotes.

région. Un grand nombre des premiers colons du lac avaient été à son service quelque temps et continuèrent, par la suite, à travailler à ses chantiers. Tout de même, Pothier refusa de leur accorder les titres de propriété qu'ils sollicitaient.

En 1844, les colons apprirent que la seigneurie allait être vendue par le shérif des Trois-Rivières, le 3 novembre de cette année-là. Ils craignirent, avec raison, que le nouveau seigneur ne cherchât à les déposséder de leurs propriétés ; aussi ils se hâtèrent de signer une requête demandant au gouvernement d'annuler les ordres en conseil de 1825. Ils alléguaient que le gouverneur avait été induit en erreur ; qu'on lui avait donné à entendre que le lac Maskinongé touchait à la seigneurie ; que le gouverneur n'avait certainement pas voulu faire une nouvelle concession, mais qu'il avait cru plutôt confirmer une concession faite antérieurement. Les requérants terminaient en demandant qu'on leur accordât des titres en franc alleu.

Nous n'avons pas vu la réponse du gouverneur à cette supplique ; mais nous savons que les ordres en conseil, passés en 1825, ne furent pas resiliés, et que, d'un autre côté, ces censitaires malgré eux ne furent pas molestés par les nouveaux seigneurs.

Nous devons dire que la généralité des colons de langue anglaise qui vinrent se fixer au lac, n'étaient pas fanatiques, et qu'ils entretinrent les meilleures relations avec les colons de langue française.

Il y eut un grand nombre de mariages entre catholiques et protestants et, presque toujours, le contractant protestant abjurait et devenait catholique.. On vit souvent des enfants nouveau-nés dont le père et la mère étaient protestants, présentés au missionnaire catholique pour être baptisés.

Quelques-uns des colons irlandais qui avaient dû quitter leur malheureux pays, à cause des mauvais traitements qu'un gouvernement despotique leur faisait endurer, avaient gardé une certaine rancune contre leurs persécuteurs. Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, et précisément parce qu'ils avaient dans l'âme le souvenir plus frais de la générosité des nôtres pour eux, lors de leur arrivée dans nos ports, ces Irlandais prirent fait et cause pour les Canadiens-français, contre le gouvernement arbitraire qui administrait le Canada avant l'Union. Les Morrison, les Monday, les Doyle, les Remington, les Goudie, pour ne nommer que ceux-là, combattirent côte à côte avec les partisans du gouvernement responsable.

Les actes en conseil de 1825 firent diminuer considérablement l'arrivée des colons anglais. Néanmoins, la sollicitude du gouverne-

ment ne leur faisait pas défaut. On leur envoya, vers 1827, un ministre anglican qui fit construire une chapelle au Cordon, à environ deux arpents plus au nord que la seconde chapelle qui existe encore, et qui date de 1844. (1)

Le ministre anglican ouvrit une école avec l'aide pécuniaire du gouvernement. Les colons de langue française et les Irlandais catholiques, trop peu nombreux et trop pauvres pour se payer le luxe d'une école, n'eurent d'autre alternative que de laisser leurs enfants croître sans instruction, ou de les envoyer à l'école protestante.

A partir de 1827, nous voyons également le curé de Maskinongé, M. Louis Marcoux, et ses vaillants auxiliaires, MM. J.-B.-A. Ferland et Jos Déziel, venir, de temps en temps, visiter les colons du lac. (2)

Ces visites du pasteur catholique eurent pour effet de réconforter les colons déjà établis au lac, et aussi d'encourager ceux qui avaient l'intention d'aller s'établir dans ce territoire, à mettre leur projet en exécution immédiatement. Ce fut à cette date que commença réellement la colonisation de cette partie du pays par les Canadiens-français.

La crainte des catholiques d'être privés des secours de la religion, a toujours été l'obstacle principal à la colonisation dans la province de Québec. Aussi, pouvons-nous constater que ceux qui s'entendaient réellement en fait de colonisation, comme les Brassard, les Labelle, les Morin, les Hébert, etc., ont toujours commencé par faire planter la croix au milieu des forêts qu'ils voulaient voir défricher. Le signe de la Rédemption devenait le point de ralliement autour duquel les colons accouraient se grouper. Rien ne les arrêtait alors. Ils s'enfonçaient de gaieté de coeur dans la forêt, dans l'isolement, sans s'occuper si d'autres pionniers les suivaient, sans regarder si des chemins existaient entre les défrichements qu'ils allaient faire et les anciens établissements.

Aussitôt qu'il fut connu que le lac allait être desservi, l'on vit accourir les colons en grand nombre. Ils vinrent de Maskinongé, de Saint-Barthélemy, de Saint-Cuthbert, de Berthier, de Sorel, de St-Paul, de Saint-Jacques, et même de plus loin.

De 1822 à 1826, nous voyons arriver Joseph Béland et son épouse

(1) Note.—A cette époque le chemin du Cordon passait plus près du lac qu'aujourd'hui. La première chapelle anglicane se trouvait sur ce chemin.

(2) Note.—Nous ne savons pas lequel des deux, du Ministre anglican ou du prêtre catholique, vint le premier au lac ; mais nous savons que tandis que le ministre était grassement payé, M. Marcoux et ses aides venaient au lac sans retirer aucune rémunération.

Thérèse Lamarre. Joseph Béland, fils, et son épouse, Eloïse Pelland, qui se fixèrent tous deux à l'est de la terre actuelle de Sifroid Sarrasin.

Jean Bandiac-Lamontagne et son épouse, Scholastique Fafard, qui résidèrent sur la terre de Louis Aubin ; après être retournés à Maskinongé, et ensuite à Berthier, ils revinrent s'établir sur la terre possédée par leur fils Placide, jusqu'à il y a peu d'années, et en face de laquelle on érigea en 1831 la première chapelle au lac.

Joseph Morin et son épouse Julie Corbin.

Antoine Gingras et Adélaïde Pincens, chez lequel le missionnaire célébrait parfois la messe, avant 1831, et qui se marièrent à Maskinongé, le 12 août 1822 ;

Joseph Corbin et Christine Beaudoin, mariés à Maskinongé, 7 octobre 1822 ;

Denis Gagnon et Marguerite Trépanier.

Isaïe Barolette, venant de Saint-Cuthbert.

Louis de Gonzague Duteau et Marguerite-Marie Plante.

François Trépanier et Ursule Plante.

Pierre Grenier et Marguerite Lallemand.

François-Xavier Leblanc et Angélique Beaudoin, chez lequel le missionnaire dit souvent la messe, et qui s'étaient épousés à Maskinongé, le 9 février 1824.

J.-Bte Trépanier et Marie-Louise Langevin.

Louis St-Cyr et Elizabeth Thibault, venus de Ste-Ursule.

Antoine Paul, de Sorel, et Marguerite Gouin, qui prirent la terre traversée aujourd'hui par le chemin conduisant au moulin Beauchemin. Ils construisirent leur maison près du lac, en face de la ligne qui sépare les rangs 5 et 6.

Joseph Billy dit St-Louis (fils) et Marguerite Brissette.

Joseph Billy dit St-Louis (père) et Angelique Lafond.

Nicolas Béland et Agathe Fleury qui se fixèrent à la petite rivière Maskinongé (1) ;

J.-Bte Rivard et Julie Boisvert.

Léon Lesieur-Desaulniers, maître maçon, et Marie Esther Tremblay ;

Pierre Leblanc et Marie Monette.

J.-Bte Leblanc et Marie-Louise Brissette.

Augustin Sylvestre dit Beausoleil, et Josephte Lambert dite Robillard.

(1) Béland fut, croyons-nous, le premier colon de St-Didace, que l'on appelait alors petite rivière Maskinongé.

Augustin Sylvestre dit Beausoleil, fils, et Adélaïde Béland, mariés 22 janvier 1827.

Louis Thérien et Rose Poitras dite Tréchemin. Ils allèrent se fixer dans Saint-Damien dont ils furent les premiers colons. (1824)

Henri Thérien.

Tous les colons dont les noms précèdent arrivèrent avant 1827.

Joseph Elliot et Geneviève Plante;

Alexis Colard et Geneviève Plouffe. (Colard mourut en 1827)

Charles Armstrong et Marie Béland;

Jacques Croizetière (décédé à 60 ans, 4 février 1828) et Marianne Sylvestre;

Joseph Tremblay et Suzanne Sicard de Carufel.

Nicolas Brissette et Julie Jenton dite Dauphinais.

Thomas Morin et Thérèse Aubry.

Joseph Morin et Mary Magdalen Wells.

Pierre Leblanc et Rose-Sophie Gauthier.

Noël Pincens et Josephte Pin.

Charles Pincens et Julie Bussière.

Joseph St-Jean et Marguerite Harnois; cette dernière mourut au lac, le 4 août 1828, à 99 ans disent les registres.

Tous arrivés en 1827-8 ou avant.

Thos. Doolan et Brigitte C......?

Frs Decoigne (et Marie-Eloise Deschamps) qui prit la terre que Jean B. Lamontagne laissait et qui, après avoir appartenu à Louis Aubin, est devenue la propriété de Louis Michaud.

Joseph Rocheleau et Marie Laventure.

Tous rendus en 1829.

Pierre Gagnon et Judith Trudelle (décédée 7 mars 1830). Le 31 janvier 1831, il épousa Félicité Robert et mourut le 4 mars 1832.

Pierre Bisson et Julie Valigny.

Augustin Béland et Charlotte Brissette.

Antoine Béland et Aurélie Paquette.

Alexis Rivière et Julie Lebeau.

Antoine Ayotte et Sophie Corbin.

Félix Leblanc et Marie Gagnon.

Isaac Jacques qui, le 31 janvier 1831, épousa Elizabeth Roy, veuve de Robert Elliot.

Louis Emmanuel Gagnon et Marguerite Champagne.

François Champagne et Marie Beauparlant. Ce Champagne était le colon qui occupait, en 1830, la terre le plus à l'est sur la

rivière Maskinongé, dans la partie de St-Didace desservie par St-Gabriel. Sa terre était à deux milles à l'est de l'église de St-Didace.

Joseph Jalbert, venu de la Rivière du Loup, qui s'établit sur la terre actuelle de M. Lafortune ou nord-ouest du lac, et à côté de celle des Hibbart. Le 25 avril 1831, il épousa Euphrosine Béland. Il était le fils de Laurent Jalbert et de Angélique Bellemare.

Horatio Monroe et Henriette Berthelot. (1)

Rémi Genton dit Dauphinais et Marie-Anne Roberge.

Charles G. dit Dauphinais, fils du précédent et Angèle Quinault.

Antoine Juneau et Geneviève Beaudoin.

Etienne Ferland et Marguerite Gauthier. En 1833 Ferland devenu veuf, épousa Félicité Robert, veuve de Pierre Gagnon. Ferland se fixa au 2e Mandeville et y possédait 600 argents de terre.

J.-Bte Baillargeon, venu de St-Paul, et Julie Brissette.

Patrick Henny ou Kenny et Ellen......?

Charles Nadeau et Marie Robillard.

Alexandre Nadeau et Sophie Sylvestre.

Emmanuel Gagnon et Marguerite Champagne.

Moïse Godin et Geneviève Dupuis.

Pierre Régeas dit Laprade et Charlotte Duval.

Augustin Carpentier et Claire Thomas dit Tranchemontagne.

John England et Angélique Giroux.

Nicolas Béland et Madeline Grenier.

Joseph Roberge, venu de Ste-Elizabeth, et Henriette Béland.

Basile Laprade et Thérèse Gilbert dit Comtois.

Ambroise Clément, menuisier, et Adélaide Gouin.

Emmanuel Gagnon et Marguerite Gagnon.

F.-X. Terrien et Louise Leblanc.

Isaac Ladurentaye et Tharsile Bourret.

François Béland et Josephte Robillard.

Frs Béland (fils) et Esther Sylvestre.

J.-Bte Cornellier et Marguerite Martial.

Antoine England et Marie Lisabelle.

Charles Bacon et Josephte Roberge.

Pierre Leblanc et Marie Morissette.

(1) Monroe était au lac Maskinongé lorsque le parti, chargé de l'exploration du territoire entre Grenville, sur la Rivière Ottawa, et la Rivière du Loup, passa à St-Gabriel, en 1829. Ce fut Monroe qui transporta les provisions et les bagages des explorateurs jusqu'à la Rivière-du-Loup dans un véhicule spécial (jumper). Il mit cinq jours à faire le trajet de St-Gabriel à Louiseville.

Henri Grandchamp et Josephte Monfils.
Antoine Béland et Rosalie Paquette.
Louis Godin et Josephte Bercier.
Frs Pelland et Esther Sylvestre.
Joseph Rocheleau et Marie Piché.
Wm England et Emilie Vallière.
Chs Béland et Marie Clément.
Elie Fleury et Marie Brissette.
Antoine Morin et Julie Clément.
Frs Monfils et Marie Vadnais.
Frs Meunier dit Lagacé et Marie-Louise Lefrançois.
John Shirkett et Marie Doyle.
Joseph Turgeon et Pétronille Lefrançois.
Joseph Blais et Emilie Saucier.
Julien Beaudoin et Josephte Boucher de Niverville (morte à 120 ans).
Joseph Dubord dit Lafontaine (natif de Berthier) et Marie Juineau.
Godfroy Dauphinais (fils de Rémi) et Hermine Rivard.
Basile Laprade et Esther Brissette. (1)

Tous ces colons arrivèrent à St-Gabriel avant 1834 et se fixèrent la plupart au Cordon et à la rivière, quelques-uns à Mandeville et à St-Didace, 3 ou 4 au nord et au N.-O. du lac (Therrien, Hibbart, Jalbert, Watson et peut-être England). Dans le territoire actuel du village résidaient Monday, Morisson, Ls Racine dit Noyer, rejoints bientôt par Frs Rival dit Bellerose et Chs Champagne.

A la liste ci-dessus, on pourrait joindre les noms de plusieurs soldats licenciés qui reçurent des terres, mais qui ne vinrent que peu ou point au lac. Ces octrois de terre aux miliciens furent accordés avant 1830. Quelques-uns de ces soldats commencèrent des défrichements; mais ils cédèrent, aussitôt qu'ils le purent, leurs droits à des colons canadiens-français, ou à des particuliers qui voulaient spéculer, et qui, à cette fin également, acquirent du gouvernement la plus grande partie du canton.

Le 8 janvier 1827, Edmond Antrobus, acheta 9600 acres dans les trois premiers rangs de Brandon.

(1) Dans cette liste figurent 2 Augustin Beausoleil, 2 Basile Laprade, 2 Nicolas Béland avec des noms de femmes différents. Peut-être sont-ce les mêmes, remariés, ou le père et le fils.

Le 25 juin 1828, l'hon. James Cuthbert devint aussi propriétaire de 1200 acres dans les 7e, 8e et 9e rangs.

Vers 1835, Ls Champagne et Lafosse Duperreau arrivent au 4e rang. Ils y furent les premiers résidents. Wm Hope, qui avait sa sucrerie sur le terrain actuel de la fabrique, y avait fait déjà quelques défrichements, mais il résidait au Cordon (terre d'Horace Sarrazin).

Avant 1830, Bill Morrisson avait commencé à semer sur le terrain à l'ouest du cimetière actuel, mais lui non plus ne résida pas au 4e.

A peu près vers 1835, quelques personnes venant de St-Esprit (St-Norbert) et du sud du comté, franchirent la Grand'Baie et se fixèrent au chemin du Lac: les Zastre, les St-Georges, les Turcotte, et autres, qui se trouvèrent tout de suite en communication avec les gens du lac, par le chemin du gouvernement. Ils furent rejoints par Pierre Branconnier et son fils Louis, Xavier Boucher et ses fils Maxime et Jean-Marie, Patoche Rainville, Hercule Comtois, Epiphane Bergeron, Médard et Amable Desmarais, Hilaire Godin, Turin Bellerose, Israël et Gilbert Majeau, Benjamin Ménard, Michel Bélisle, Prosper et Pierre Beauchesne, M. Boivin, Bte Magnan, José et Norbert Provost, Delphis et David Farly, (ce dernier fut remplacé par Gilbert Comtois), Liboire Lambert, Cotichon Durand et Champagne.

Entre 1836 et 1840, Moïse Paquin et Léandre Bergeron allèrent se fixer au premier lac Mandeville, l'un prenant la terre que Maxime Mandeville avait commencé à défricher et qu'il avait abandonnée, et l'autre, celle de Cuthbert Dacier.

Entre 1831-1837, d'autres colons, venus de Sainte-Elizabeth et d'ailleurs, prirent des terres dans le 1er rang de Brandon, et ouvrirent un chemin entre leurs établissements et Sainte-Elizabeth. Cette route beaucoup plus sèche que celle de Berthier, fut bientôt fréquentée plus que l'autre qui était impraticable près de la moitié de l'année. Du côté de St-Félix, des éclaircies se voyaient çà et là, mais aucune route directe n'existait encore entre cet endroit et le lac. (1)

Un jour deux jeunes enfants, Hyacinthe et Cajetan Paquin, se dirigeaient, à travers le bois, vers un ruisseau qui coulait à peu de distance de la cabane de leur père. Ils voulaient faire la pêche de cette belle petite truite aussi agréable à capturer que délicieuse à manger. En route, ils s'entretenaient d'une histoire racontée

(1) Parmi les premieirs colons qui se fixèrent au 1er rang se trouvent Pierre Ardoin Coutu, Jos. Massé, Paul Pelland, John McMurray, Thos. Martineau, Olivier Cloutier.

la veille au foyer paternel, et dans laquelle il était parlé, d'un certain ermite. Ils arrivaient au ruisseau. Tout à coup, ils voient le feuillage s'agiter, et un homme à grande barbe, qui venait de boire, se lever devant eux. Aussitôt les deux petits pêcheurs de s'écrier: C'est un ermite! et ils s'enfuirent aussi vite que leurs petites jambes le leur permettaient. L'homme, de son côté, fut très surpris de voir ces enfants dans un endroit où il se croyait être le seul colon.

Louis Champagne, car c'était son nom, se mit à la poursuite des enfants qu'il réussit à ne pas perdre de vue. Après une course d'une quinzaine d'arpents, il aperçut une petite éclaircie dans la forêt, et en avançant encore, une cabane en bois rond se présenta à ses regards étonnés. Il se rendit à cette maison, et là, il eut vite fait connaissance avec les Paquin.

Heureux, l'un et l'autre, de voir qu'ils avaient un voisin, ils tracèrent un sentier entre leurs deux pauvres cabanes. Ainsi s'ouvrirent les communications entre les pionniers du Lac, partis de Maskinongé, et les colons venus de Ste-Elizabeth, de Ste-Mélanie qui attaquaient la forêt du côté du sud-ouest.

Ce fut alors aussi que commença réellement le défrichement des rangs 3e, 4e et 5e. De nombreux colons, venant de Ste-Mélanie, Ste-Elizabeth, St-Jacques l'Achigan, vinrent s'établir sur ces terres aujourd'hui si riches, mais qui exigèrent tant d'années d'un travail ardu pour les mettre dans l'état où on les voit. Parmi ces colons, mentionnons: Pierre, Amable et Paul Desmarais; Léon Granger et ses fils Joseph, Jean-Louis, Narcisse, Ulric et Magloire; Louis Lanoie, Félix et Prosper Boisvert, Gordien Pelletier, Stanislas Desrosiers, Elie Crépeau, N. Perreault et Antoine Bastien, suivis de près par François Béliveau et ses fils: Joseph, France, Pierre, David, Damase et Siméon; Félix et Prosper Boisvert, France et Cyrille Dubeau, Joseph et Moise Marion, Callixte et Félix Lemyre, Damase et Toussaint Charette, Cuthbert Dacier (1); Edouard, Pierre et Philippe Sarrasin qui accompagnèrent leur père, Baptiste; Antoine Nadeau, France Mélançon, Joseph, Narcisse et Ensèbe Gervais, Edouard et Léandre Erard, Pierre Nadeau.

Augustin Deshaies, qui plus tard s'en alla résider à St-Damien, Onésime et Louis Beaudry, Garçon (?) Fafard, Narcisse Forest, Edouard Henri, Maxime Plante, les St-Maurice, Bte Brouillère (ou Brouillet) remplacé plus tard par Isaie Chevrette, Amable Labrèche,

(1) Dacier avait d'abord pris une terre à Mandeville.

Pierre Adam, les Jean-Pierre et les Latendresse, Henri Grandchamp qui alla ensuite se fixer au Chemin du Lac, Narcisse Lanoue, Pierre Plante, Roglus Armstrong, Léandre Riopelle et son neveu Isaie, Antoine Beauchamp, Narcisse Legaré et ses fils : Narcisse, Jean-Louis et Francis. Narcisse Poitras et son fils Alfred apportèrent aussi le concours de leurs bras, et leur énergie à leurs devanciers.

La plus grande partie de ces colons arrivèrent entre 1848 et 1851. Tous étaient de braves citoyens et leur aide fut très précieuse pour le développement et le progrès de la mission du lac Maskinongé, que l'on put alors ériger en paroisse.

1827-1840

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE RELIGIEUSE DE SAINT-GABRIEL

CHAPITRE I

LA MISSION DU LAC MASKINONGE
LES PREMIERS DESSERVANTS

Les premiers colons canadiens-français et catholiques de Saint-Gabriel se trouvèrent d'abord bien isolés. Ils étaient comme perdus dans la forêt, à 9 ou 10 lieues de Maskinongé, d'où ils étaient presque tous venus en remontant la rivière du même nom. C'était la seule voie qui les reliait aux établissements.

Ainsi que nous l'avons vu aux chapitres précédents, ils avaient pour voisins et compagnons d'infortune un certain nombre de colons de langue anglaise, presque tous protestants.

Qu'allaient devenir nos pionniers, livrés ainsi à eux-mêmes, sans église, sans prêtre pour les desservir, mis en contact journalier avec les protestants qui, grâce à la munificence du gouvernement, avaient obtenu bientôt un desservant et une école ? Ne semblaient-ils pas irrémédiablement perdus pour la religion, pour la langue ? N'allaient-ils pas s'angliciser ? N'allaient-ils pas, poussés par ce besoin inné qu'a l'homme de rendre ses hommages au Créateur, se joindre aux colons anglais et prier avec eux ?

La chose aurait été à craindre si "Dieu, qui donne aux petits des oiseaux la pâture," n'eut veillé sur nos vaillants pionniers. Il avait

placé, sur les confins des établissements, un prêtre de son choix, ancien missionnaire à Madawaska, qui savait et pouvait suivre les sentiers, qu'a tracés le pied du Jésuite et du Récollet, à travers les forêts du Canada. Cet homme au coeur d'apôtre était M. Louis Marcoux, curé de Saint-Joseph de Maskinongé. La distance qui séparait les colons, de ce prêtre, était longue et difficile à franchir : trente milles à parcourir en canot sur une rivière parsemée de rapides et de chutes.

Pour accomplir leurs devoirs religieux, les colons avaient recours à M. Marcoux. Ils profitaient pour cela, de leur passage à Maskinongé, où ils étaient contraints de se rendre, pour acheter ce qui leur manquait dans leur pauvre établissement.

Le trajet était long et pénible, avons-nous dit ; aussi le curé ne voyait venir à lui que les plus vigoureux d'entre les habitants de la région du lac. Les vieillards et les enfants ne pouvaient sans danger entreprendre ce voyage. Conséquemment, les colons mouraient sans avoir les secours de la religion, les enfants grandissaient dans l'ignorance, ou décédaient sans avoir été régénérés dans les eaux du baptême.

M. Marcoux gémissait de voir un tel état de chose. Bien qu'il eût déjà à desservir un territoire que l'on a depuis divisé en une dizaine de grandes paroisses, il résolut d'aller de temps à autre visiter les colons chez eux. Mgr de Québec lui accorda facilement l'autorisation de le faire.

C'est vers 1826 ou 1827 que M. Marcoux se rendit au lac pour la première fois, en bravant les fatigues, les misères, les privations et les dangers.

Nous avons peu de renseignements à donner sur les missions que ce prêtre fit à Saint-Gabriel. Sans les quelques notes qu'il a jetées çà et là, et comme à regret, dans sa correspondance avec le Pasteur du diocèse, nous ignorerions qu'il ait desservi notre paroisse. Il y venait sans ostentation, pour Dieu, pour le bien spirituel des colons, n'attendant de ces derniers aucune rémunération. Dans ses lettres, il ne fait aucune allusion aux fatigues de ses voyages, et ne laisse entendre aucune plainte sur les misères qu'il y endurait. On dirait qu'il voulait cacher à tous, même à son évêque, la grandeur de son dévouement. Dieu sans doute ne l'en récompensa que mieux : mais pour nous, nous regrettons que l'humilité et la modestie de M. Marcoux nous privent de détails sur les débuts de la vie religieuse de Saint-Gabriel.

Lors de ses premières visites au lac, M. Marcoux devait apporter avec lui sa chapelle et ses provisions. Il célébrait la messe dans la maison d'un colon où tous les pionniers des alentours se donnaient rendez-vous pour la circonstance. Il visitait les malades, baptisait les enfants nés depuis sa dernière mission, entendait les confessions, etc. Après deux ou trois jours passés au lac, il retournait à Maskinongé, emportant avec lui les bénédictions de ces pauvres gens à qui ses visites faisaient tant de bien.

En 1829, les colons prièrent l'évêque de leur accorder la permission de construire une maison pour loger le prêtre qui venait les desservir. Ils envoyèrent le plan de l'édifice projeté, et obtinrent bientôt l'autorisation qu'ils demandaient. Ils se mirent aussitôt à l'oeuvre, et lorsque M. Marcoux vint les visiter, le 15 mars 1830, il trouva presque tout le bois rendu sur les lieux.

L'emplacement que le desservant avait choisi, se trouvait sur les bords de la rivière Maskinongé, à environ deux milles du lac.

Après que ce choix fut fait, un personnage, que M. Marcoux ne désigne pas autrement que sous le nom de "un cantinier de Berthier," et que nous croyons être, soit Louis-Joseph Gauthier, soit Wm Morrison, fit signer aux colons une requête, afin de remplacer la maison projetée, par une chapelle que l'on érigerait au Cordon. Le desservant s'opposa d'abord à ce changement de plan et de site, et écrivit en ce sens à l'évêque qui, le 5 avril 1830, déclara la requête non avenue. Les signataires firent sans doute de nouvelles instances, car le 17 mai 1830, le Rév. Louis Lamotte, de Berthier, fut chargé de venir au lac pour y choisir le terrain où l'on allait élever la future chapelle. Ce délégué se rendit probablement à St-Gabriel par le Chemin-du-Lac, que l'on était alors à ouvrir. Il choisit le terrain qui forme actuellement le coin nord-est des Quatre-Fourches, au Cordon, et qui est occupé par l'ancienne forge de Moses Armstrong.

Jean-Baptiste Beauparlant, fournissait gratuitement l'emplacement nécessaire.

On transporta alors le bois de construction à cet endroit et l'on se mit à l'oeuvre sans plus tarder. On érigea une bâtisse en bois rond de 50 pieds sur 36, à un étage sur rez-de-chaussée. Ce dernier devait servir partie de salle publique, partie de demeure pour le missionnaire. La chapelle proprement dite se trouvait au-dessus, au premier étage, et on y avait accès par un escalier placé au dehors. Ce presbytère-chapelle fut terminé et inauguré en 1831. En avril 1830, l'évêque accordait à l'abbé J. B. A. Ferland (l'auteur du "Cours

d'histoire du Canada) tous les pouvoirs nécessaires, afin de desservir la mission du lac, lorsque M. Marcoux ne pourrait pas y aller. Cette autorisation ne semble avoir été qu'une simple formalité, car déjà, en décembre 1829, le futur historien s'occupait de la desserte et il continua à s'y dévouer jusqu'en juin 1830.

M. Ferland était vicaire à St-Antoine de la Rivière-du-Loup, mais au retour de ses missions au lac, il passait par Maskinongé et y faisait les entrées dans les registres de cette paroisse.

En 1829, la mission comptait 56 chefs de famille, tous très pauvres; aussi M. Marcoux les desservait-il gratuitement; et même nous pouvons croire qu'il aida beaucoup à construire et à pourvoir la modeste chapelle des objets nécessaires au culte.

En octobre 1831, les gens du lac exprimèrent à leur desservant le désir qu'ils avaient de conserver, près de leur chapelle, la dépouille mortelle de leurs chers défunts. Jusqu'alors les inhumations se faisaient à Maskinongé. L'évêque, à qui M. Marcoux transmit cette demande, accorda la permission que les colons sollicitaient. Le cimetière fut placée à l'est de la chapelle, et au nord du chemin actuel.

Après M. Ferland, le curé de Maskinongé eut, comme auxiliaire, un autre jeune prêtre qui, plus tard, devait devenir célèbre à plus d'un titre. Nous voulons parler de Mgr Joseph Déziel qui, pendant près de cinq ans, desservit presque seul les gens du lac. Il signa son premier acte le 16 juillet 1830, et son dernier, le 5 janvier 1835.

Après l'érection du diocèse de Montréal, en 1835, M. Marcoux, qui continuait à relever de l'évêché de Québec, desservit encore pendant plus d'un an la mission du lac, comprise dans le nouveau diocèse. Il vint à St-Gabriel pour la dernière fois, croyons-nous, à l'automne de 1836. Toutefois, M. C. J. Lebrun, son vicaire, continua à desservir la mission jusqu'au printemps suivant.

Avant d'abandonner la mission qu'il avait fondée et qu'il dirigeait depuis 10 ans, M. Marcoux voulut lui donner un nom. Jusqu'alors elle n'avait été désignée que sous le nom de mission du Lac Maskinongé. En 1836, le 20 mars, fête de Saint-Gabriel, archange, M. Marcoux alors au lac, fit sept baptêmes et écrivit aux registres, à chaque acte fait ce jour-là, "né à St-Marcel du Lac Maskinongé." Le 12 avril suivant, il bénit le mariage de Joseph Dubord dit Lafontaine avec Marie Juineau, tous deux "domiciliés à Ste-Marcelle du Lac Maskinongé."

Le premier volume des registres d'état civil de St-Gabriel

(1839) conservé au greffe de Sorel, porte sur sa couverture le nom de St-Marcel du Lac Maskinongé.

Mgr Tanguay fait erreur quand il dit que les registres de notre paroisse ne remontent qu'à 1848; c'est 1839 qu'il aurait dû dire. Le premier registre fut paraphé par le juge le 7 nov. 1838, et le 4 janvier 1839, l'abbé D. Beauregard y inscrivit le premier acte. Les volumes suivants portent le nom de Saint-Gabriel du Lac Maskinongé, puis de Saint-Gabriel de Brandon.

C'est en 1840 que l'on rencontre pour la première fois le vocable de Saint-Gabriel employé pour désigner la mission du lac.

Le 20 mars 1836 doit être une date importante pour notre paroisse. La mission fut-elle érigée solennellement ce jour-là sous le vocable de Saint-Gabriel Archange? La chose est peu probable; il est difficile de supposer que M. Marcoux ait pu, par erreur, écrire Saint-Marcel dans huit actes différents, au lieu de Saint-Gabriel.

Quant à M. J.-C. Lebrun, qui avait remplacé l'abbé Déziel comme vicaire, il continue après cette date à inscrire comme auparavant "du Lac Maskinongé," sans autre vocable.

Nous aurions voulu retracer d'une manière certaine l'origine du nom de la paroisse; nous n'avons pu réussir faute de documents. Que d'autres, plus perspicaces ou plus heureux que nous, tentent d'élucider ce point de notre histoire.

Tout de même, nous avons pu établir que les trois prêtres qui présidèrent à la naissance religieuse de Saint-Gabriel, sont MM. Louis Marcoux, J.-B.-Antoine Ferland et Mgr Joseph Déziel, tous trois hommes remarquables par leur mérite, leurs vertus et leurs oeuvres. Aucun historien ou biographe ne leur a cependant donné crédit du dévouement, du courage et de l'abnégation dont ils firent preuve, en acceptant la desserte de la pauvre et presque inaccessible mission du Lac Maskinongé.

De 1836 à 1838 inclusivement, la mission n'eut pas de desservant régulier. Les gens de Saint-Gabriel durent aller à Ste-Elizabeth, à St-Cuthbert ou à Berthier, de temps à autre, pour accomplir leurs devoirs religieux.

A l'automne de 1838, M. Jean-Baptiste Bourassa fut envoyé à M. Louis-Moïse Brassard, curé de Sainte-Elizabeth, pour l'aider à desservir la mission du lac Maskinongé. Nous n'avons pu trouver aucune trace de son passage à Saint-Gabriel. S'il y vint, il ne conserva la desserte que peu de temps.

Au printemps de 1839, un coup de vent ébranla fortement la

chapelle. On la répara, mais elle avait été trop endommagée: on ne put lui donner la solidité voulue.

En janvier 1839, M. Jarret de Beauregard, autre vicaire de M. Brassard, vint passer quelques jours à Saint-Gabriel. Il avait été chargé de la desserte de la mission du lac; mais il était d'une santé délicate et peu fait pour affronter les fatigues d'un trajet à travers les bois, depuis Sainte-Elizabeth jusqu'au lac, ou pour vivre la vie des colons. Le 4 janvier 1839, il inscrivit aux registres le premier acte d'état civil: le baptême de David Daniel Morrison, fils de William Morrison et de Elizabeth Armstrong. Il revint encore en février suivant, mais il tomba malade, et la mission resta sans desservant.

Au mois d'août, M. Dallaire et un M. Fahey, tous deux missionnaires, vinrent passer quelques jours au lac. (1)

Sa santé s'étant améliorée, M. Beauregard revint à Saint-Gabriel en novembre; mais il tomba malade encore une fois. Le bas de la chapelle qui servait de logement au missionnaire était mal clos; les vitres n'étaient pas mastiquées et une des fenêtres ne fermait pas. "J'y ai contracté un mal d'oreille et un rhume d'estomac et de cerveau qui exercent joliment ma patience," écrivait-il à son retour à Sainte-Elizabeth. Pour rétablir sa santé compromise, il dut supplier l'évêque de lui enlever cette desserte que, rempli de zèle apostolique, il avait acceptée avec enthousiasme, et où il avait espéré faire tant de bien.

Pendant son séjour au lac, il fit tirer les joints du presbytère-chapelle et le fit blanchir et laver. L'évêque avait mis à sa disposition une certaine somme d'argent qui fut insuffisante pour faire exécuter les travaux les plus urgents; les gens du lac fournirent ce qui manquait. Il aurait voulu boiser la sacristie et le sanctuaire, réparer les planchers et les fenêtres, mais les travaux déjà faits avaient, comme nous l'avons vu, vidé sa bourse. Ce fut aussi bien cependant, qu'il n'ait pu faire les réparations qu'il désirait: elles auraient été inutiles, et l'argent eût été dépensé en pure perte, vu le peu de solidité de l'édifice.

"Quoi qu'on en dise, écrivit-il à l'évêque, en novembre 1839, j'ai trouvé les pauvres habitants du lac pleins de bonne volonté, et

(1) Note: Mgr Tanguay dit qu'à cette date, M. Dallaire était missionnaire dans les cantons du sud; quant à M. Fahey son nom n'est pas mentionné dans le Répertoire du clergé de cet auteur, ni dans le Dictionnaire du clergé de M. l'abbé J. B. A. Allaire.

très désireux d'être plus régulièrement desservis. Ils en sentent le besoin, et ce besoin n'est pas imaginaire, il est très réel. Vivant avec les protestants qui ont de l'influence sur eux et avec lesquels ils communiquent continuellement, ils viennent à en prendre les habitudes, à manquer aux abstinences, à travailler, à voyager le dimanche; les désordres de famille se propagent; les enfants sont négligés, placés chez des protestants. D'un autre côté, les protestants eux-mêmes sont peu farouches et nourrissent peu de préjugés. Je suis persuadé que, si non les vieux, du moins les jeunes gens, qui sont pour la plupart laissés libres, peuvent être facilement retirés de l'erreur par un prêtre doux et conciliant qui serait fréquemment avec eux. Je dois vous apprendre, Mgr, une nouvelle qui réjouit tous les catholiques et ne paraît faire pleurer aucun protestant; le révérend maître d'école et catéchiste M. Benson, a laissé le lac. Il n'a pas cependant entièrement abandonné son troupeau; il continuera jusqu'au jour de l'an à leur rompre le pain de la sainte doctrine. Soit zèle pur et désintéressé, soit peut-être pour retirer ses appointements, il vient de Maskinongé tous les samedis pour y passer les dimanches." (1)

L'évêque avait voulu aussi charger M. Beauregard de la desserte des Têtes-de-Boule, sauvages qui "au nombre de quarante à cinquante familles habitent à 150 milles du lac," et qui de temps à autre en été venaient aux établissements. Lorsqu'ils étaient de passage à Saint-Gabriel, ils campaient à l'embouchure de la rivière Matembin, rive est, et près du lac. Ils y séjournaient quelque temps, avant de continuer leur voyage jusqu'à Saint-Joseph ou à Trois-Rivières. Il y a quarante ans, on pouvait encore voir sur la terre de M. Gouin, les restes d'un cimetière indien.

M. Beauregard aurait pu mettre à profit les quelques jours de repos que les sauvages passaient au lac; mais, comme nous l'avons vu, il fut malade tout l'été et ne put venir à Saint-Gabriel. Peu après, l'évêque chargea d'autres prêtres d'aller les desservir chez eux. En 1837, M. Dumoulin s'était rendu chez ces sauvages. En 1839, M. Harper fut chargé d'aller les visiter, mais il se noya dans le Saint-Maurice. Bientôt la compagnie de la Baie d'Hudson devait ériger un fort au confluent de la rivière du Poste et de la Mattawin, ce qui fit cesser peu à peu les migrations de ces sauvages. Les mis-

(1) Note: Ce renseignement n'était pas tout à fait exact; M. Benson continua encore pendant plusieurs années à desservir ses coreligionnaires du lac, mais irrégulièrement toutefois.

sionnaires de Saint-Gabriel n'eurent donc pas à desservir les Têtes-de-Boule.

Malgré les fatigues et les maladies que lui avaient causées ses précédents voyages au lac, M. Beauregard y revint encore en février 1840, et fit ses adieux aux gens de la mission dont il avait déjà conquis l'amitié.

L'évêque, en enlevant la desserte de Saint-Gabriel à M. Beauregard, se trouva fort embarrassé: les gens du lac étaient trop pauvres pour défrayer un prêtre, il fallait les rattacher à quelque paroisse voisine. Mgr offrit à M. Antoine Fisette, curé de Saint-Cuthbert, de lui envoyer un vicaire, s'il voulait accepter de desservir les gens du lac. Ce prêtre consentit à se charger des frais de cette mission pour un an "afin, disait-il, de faire mon quart comme mes voisins, quoique ma dîme ait si peu de valeur que je ne rejoins pas les deux bouts, et que la capacité des habitants de Saint-Gabriel, au sujet du défrayement de leur desservant, soit nulle. Il est impossible de trouver là une pension honnête, et il faudra y emporter nos vivres."

L'évêque choisit pour desservant, M. Toussaint Rouisse, jeune prêtre plein de zèle et de dévouement, éloquent et affable. Le nouveau missionnaire après avoir fait le trajet de Saint-Cuthbert à Saint-Gabriel, préféra résider continuellement au lac.

CHAPITRE II

LA DEUXIEME CHAPELLE

MESSIRES ROUISSE, PROULX ET GUYON, DESSERVANTS

1840-1845

M. Rouisse arriva le 14 mars 1840 et ne repartit que le 6 octobre. Il fut le premier prêtre qui résida à Saint-Gabriel.

Au mois de juillet 1840, les paroissiens eurent le bonheur de recevoir pour la première fois, croyons-nous, la visite de leur évêque. Ils lui firent une réception enthousiaste pour lui témoigner leur reconnaissance en même temps que la joie qu'ils éprouvaient de le voir chez eux. Depuis l'ouverture de la mission, il avait pourvu non-seulement, en grande partie, aux dépenses du missionnaire, mais

aussi il avait souscrit généreusement pour aider à réparer le temple divin; et de plus, depuis quelques mois, les paroissiens ne lui devaient-ils pas la présence au milieu d'eux d'un pasteur, d'un père?

L'évêque, après avoir visité la pauvre chapelle, trouva que ce n'était pas une réparation que l'on aurait dû y faire, mais qu'il aurait mieux valu reconstruire tout de suite. L'édifice était tout délabré et menaçait ruine, malgré les travaux qu'on y avait faits.

Il assembla les francs-tenanciers qui, sur son conseil, décidèrent assez facilement de reconstruire en neuf; mais la proposition qui fut faite de déplacer la chapelle, rencontra une vive opposition. Les colons de l'ouest de la seigneurie et ceux du canton Brandon, prévoyant un prompt développement dans cette partie de la mission, trouvaient que la chapelle était trop éloignée vers l'est et désiraient qu'on choisît un endroit plus central, c'est-à-dire le plus près possible de la ligne ouest de la seigneurie. Les habitants du cordon et de la Rivière, qui avaient été les pionniers de la région, et qui en 1831 avaient construit presque seuls la première chapelle, — la partie ouest de la mission étant alors peu ou point habitée, — prétendaient avoir des droits sur ce temple et voulaient qu'il continuât d'être à proximité de leurs établissements. L'évêque reconnut le bien-fondé des réclamations des uns et des autres, et décida, par un moyen terme, que l'on reconstruirait, à moitié chemin, entre l'ancienne chapelle et la ligne ouest de la seigneurie.

On peut croire que l'influence des MM. Monday, Morrison et Gauthier, qui se firent les promoteurs du changement, contribua quelque peu à amener cette décision. Une autre circonstance qui aida les gens de l'ouest, fut l'offre que fit William Hope, de donner le terrain nécessaire pour la reconstruction.

Ce M. Hope, qui était protestant, habitait en haut de la montée, encore appelée de nos jours Côte à Gauthier, sur la terre appartenant actuellement à Horace Sarrazin. (1)

Hope avait été officier dans les troupes anglaises et menait un peu sa famille d'après le régime militaire. Ses excentricités l'avaient

(1) Note: La côte à Gauthier doit son nom à Louis-Joseph Gauthier qui était propriétaire du terrain sur lequel est cette côte et qui y avait ouvert un magasin.

fait surnommer "le vieux Turc." Cependant, ses manières brusques cachaient un excellent coeur. (1)

Le morceau de terre qu'il donna n'était pas d'une grande valeur: il s'y trouve plus de pierres que de terre; mais, néanmoins, cette donation, faite à l'Eglise catholique, par un protestant, mérite d'être mentionnée. Dieu le récompensa de sa générosité, car plusieurs de ses enfants se firent catholiques. Une de ses filles épousa M. Epiphane Bergeron, et a laissé des descendants à Saint-Gabriel. Mme David Farley est la petite-fille du bienfaiteur de la seconde chapelle.

L'acte de cession fut passé le 4 août 1840, à la demeure de M. le curé Rouisse, qui accepta la donation "en sa qualité de syndic nommé et choisi à cette fin par Bernard Monday, William Morrison, Louis Lefrançois et Isaac Jacques, tous habitants de cette paroisse, et syndics nommés conjointement avec le dit Messire Rouisse, par assemblée convoquée le jour d'hier en la dite paroisse Saint-Gabriel, pour acquérir et posséder, au profit de la dite paroisse, une quantité de terre, etc." (1)

Le terrain ainsi cédé mesurait, dit l'acte, deux arpents de front sur 4 de profondeur, touchait devant le lac, et était borné, sur les trois autres côtés, par la terre du donataire. Cependant plus tard, on constata que le terrain contenait, sans y comprendre le cimetière, environ dix arpents.

M. Rouisse n'avait pas attendu la passation du contrat pour commencer les travaux: à la fin de juillet, il fit démolir la vieille chapelle et transporter, sur le nouveau terrain, tout le bois qui pouvait être encore utilisé.

Le second temple devait avoir les mêmes dimensions que le

(1) Note: Un jour un de ses boeufs de travail étant malade, Hope le remplaça au joug par une vache. "Les juments travaillent comme les chevaux, les vaches doivent travailler comme les boeufs," dit-il à quelqu'un qui lui exprimait sa surprise de voir cette vache labourer.

Il parlait le français avec bien de la difficulté, aussi, d'ordinaire, sa fille Jane l'interprétait tant bien que mal. Un visiteur trouva un jour Hope qui lisait tout haut, dans un journal anglais, un article qui semblait l'intéresser énormément. Dès qu'il vit l'étranger, Hope se hâta de dire à sa fille, en désignant son hôte: "Tell him, Jane, tell him". (Dites-le-lui, Jane, dites-le-lui.) Alors Jane reprit: Papa parler du exhibition ou c'être le moutonne de M. par son beauté, son graisse et longueur de son laine, remporter premier prix."

(2) Note: L'acte donne par erreur Isaïe Jacques.

premier, soit 50 pieds de longueur sur 36 de largeur, et conserver à l'intérieur les mêmes dispositions.

Le bois étant tout préparé, on pouvait espérer que le travail irait rapidement; mais malheureusement il n'en fut pas ainsi.

M. Rouisse avait décidé que l'on travaillerait à tour de rôle; lorsque ce fut le tour des gens d'en bas du lac (Cordon et Rivière), la plupart d'entre eux s'abstinrent de venir, se flattant de se faire desservir, les uns par M. Marcoux, et les autres par le curé de Saint-Barthélemy.

Même les gens du haut de la paroisse n'étaient pas tous d'accord; ainsi quelques personnes du Chemin-du-Lac, en deçà de la Grande-Baie, allèrent prier M. Gagnon, curé de Berthier, de les desservir, quoiqu'ils fussent incapables, en certaines saisons, d'aller à son église, à cause de l'état des chemins. D'autres encore, qui s'étaient opposés à la reconstruction, sous le prétexte qu'ils étaient trop pauvres, se vantaient néanmoins qu'ils iraient à Saint-Cuthbert, et qu'avec l'argent à la main, ils pourraient obliger M. Fisette de les desservir.

Le principal instigateur de la révolte était Georges Groves, homme très actif et plein de ressources. A l'aide de lettres, qu'il prétendait avoir reçues du seigneur Pothier, il souleva les gens d'en bas, et même empêcha quelque temps les gens d'en haut de travailler. Le 3 août, il vint sommer ces derniers, au nom du seigneur, de quitter l'ouvrage, sinon ils allaient être emprisonnés. Il fit partir des émissaires pour Maskinongé, Berthier et Montréal, afin d'effrayer les gens. M. Rouisse se rit de ses menaces; mais la plupart de ceux qui les entendirent, plus crédules, abandonnèrent le travail.

Pour animer le zèle de ses partisans et afin de se recruter de nouveaux adhérents, Groves se mit à répandre le bruit que M. Marcoux prenait les rebelles sous sa protection, et que le dimanche, 16 août, ce prêtre viendrait dire la messe dans sa maison.

Le 14 août, M. Rouisse se trouva seul sur le chantier, personne ne s'étant présenté pour travailler. Groves avait dit que ce jour-là Pothier devait faire arrêter les ouvriers et les conduire en prison.

D'un autre côté, les Anglais non-catholiques, dont M. Rouisse avait su s'attirer les bonnes grâces, et qui depuis quelque temps étaient privés de desservant, aidérent beaucoup aux travaux, dès le début. Mais lorsque les autorités protestantes virent la discorde se mettre dans les rangs des colons catholiques, elles jugèrent que le moment était favorable pour pêcher en eau trouble. Elles envoyèrent un ministre parlant français, M. Guéroute, éloquent et zélé, qui

empêcha ses coreligionnaires de continuer d'aider à l'érection d'un temple catholique. Quoique trié sur le volet, notre ministre ne put faire de prosélytes parmi la population canadienne-française. Lorsque les gens virent que les menaces et les promesses de Groves étaient vaines, ils revinrent peu à peu se mettre à la disposition du curé. Au mois d'octobre, la chapelle était levée et couverte, et l'intérieur en était assez avancé pour que l'on pût commencer à y célébrer les offices divins. On dut encore faire appel à la générosité de l'évêque pour terminer les ouvrages de l'intérieur, que les paroissiens n'étaient pas capables de faire eux-mêmes.

Le 10 novembre, M. Rouisse pouvait informer Mgr que tous les gens de la mission venaient à la messe, à l'exception toutefois de Groves et de sa famille. Par son tact, son esprit de conciliation, le missionnaire avait réussi à faire rentrer dans le bercail presque toutes les brebis égarées. Bientôt même il put vaincre l'entêtement de Groves qui, au fond, était un brave homme, et qui devait regretter depuis longtemps sa folle équipée. Il ne restait plus à l'écart que par un amour-propre mal compris. Par la suite, le desservant se fit, de Groves, un ami sincère. Plus tard, lorsque M. Rouisse était de passage à son ancienne mission, il ne manquait jamais d'aller rendre visite à Groves, "son petit Georges", comme il l'appelait.

Outre le règlement de l'épineuse question du déplacement et de la reconstruction de la chapelle, M. Rouisse eut encore le bonheur, en mettant à profit l'amitié que les protestants lui portait, d'opérer plusieurs conversions parmi eux. Il baptisa un certain nombre de ces protestants, et en prépara d'autres, que ses successeurs reçurent dans le giron de l'Eglise catholique.

Le 19 avril 1840, il baptisa Timothy Page, âgé de 30 ans; le 10 juin, Mathilde Page, fille du précédent, âgée de 6 ans; le 10 octobre Mary Hope; le 29 mai 1841, Jane Hope et Marguerет Hope; le 4 octobre 1842, Mary-Dolly Armstrong; ces trois dernières âgées respectivement de 19, 16 et 18 ans.

A son retour d'Europe, M. Rouisse vint encore baptiser plusieurs autres personnes.

Nous avons dit que le terrain donné par Hope était très rocheux: on ne pouvait y placer le cimetière. La mission étant trop pauvre pour que l'on songeât à acheter du donataire, un autre morceau de terre plus approprié à cette fin, il fallut chercher ailleurs. Ici encore, un citoyen généreux, Louis-Joseph Gauthier, vint en aide à la mission. Voici l'acte passé privément entre les parties intéressées:

Lac Brandon, 12 août 1840.

Je, Louis-Joseph Gauthier, donne et concède pour toujours et sans aucune réserve, en pur don, et garanti de tout trouble à l'avenir quant à ses faits et promesses, la grandeur d'un arpent à peu près, depuis le chemin jusqu'au haut du côteau où des piquets ont été plantés par moi, en présence de Bernard Monday et de Joseph Béland, père, qui ont signé avec moi, et de Messire Rouisse qui accepte le dit terrain au nom et pour la Fabrique. Le dit acceptant s'oblige, au nom de la Fabrique, de clore seul le dit terrain.

Signé, Louis-Joseph Gauthier

Témoins: Bernard Monday, Joseph Béland (sa marque) T. Rouisse, Ptre syndic agissant au nom et pour la Fabrique.

Dès le 5 août 1840, M. Rouisse avait demandé à l'évêque la permission d'exhumer les corps du vieux cimetière; mais, soit que la réponse arrivât trop tard à l'automne, soit que le missionnaire n'eût pas le temps de s'en occuper, on ne put transporter cette année-là, dans le nouveau cimetière, la dépouille des personnes qui avaient été enterrées près de l'ancienne chapelle. (1)

Au commencement de novembre, bien qu'on eût déjà fait deux inhumations dans le cimetière neuf, un nommé Nicholas Béland, résidant dans le comté de Maskinongé, vint enterrer un enfant dans le vieux cimetière, et cela à l'insu du curé. Ce paroissien s'oublia même jusqu'à se servir, en parlant du prêtre, de paroles peu polies. Ce fut le dernier acte dont M. Rouisse eut à se plaindre, le reste de son administration semble avoir été paisible.

L'année suivante, 1841, le 10 septembre, le même Nicholas Béland avec I. Germain, Em. Lagassé, Joseph Gosselin, J. N. Hilaire, Pierre Trudel, A. Mercile, Louis Cauchon, E. Champagne, Joseph Bernêche, père et fils, P. Bernêche, H. Champagne, Chs. Bacon, Narc. Turcotte, Joseph Turgeon, Louis Lefrançois, Ferdinand Lagassé et Em. Brulé, tous habitants de la Petite-Rivière-Maskinongé, dépendante du diocèse de Québec, demandèrent d'être annexés à la mission de Saint-Gabriel. Mgr Signai, évêque de Québec, sous la juridiction duquel ils se trouvaient, leur accorda la permission de s'adresser aux administrateurs du diocèse de Montréal pour obtenir leur an-

(1) Note: Nous croyons même que cette translation des corps ne se fit qu'en 1850, et en même temps pour le premier et le second cimetière.

nexion, mais provisoirement toutefois, c'est-à-dire en attendant que le territoire qu'ils habitaient pût être renfermé dans les limites d'une paroisse dépendante du diocèse de Québec. (1)

Ce fut encore sous l'administration de M. Rouisse, que quelques paroissiens demandèrent à l'évêque la permission d'ériger un chemin de Croix. "Ce sera pour nous, est-il dit dans la requête, un puissant moyen d'entretenir notre piété et de ranimer notre zèle pour la pratique de nos devoirs." Cette supplique porte la signature de Bernard Monday, Louis-Joseph Gauthier, William Morrison, Horatio Munroe, Adolphus Dame, J.-Bte Champagne, Jos Béland, Hilaire Béland, Pierre Prévost, Rémy Dauphinet, J.-Bte et Maxime Beauparlant, Joseph Branconnier, Nicholas Brissette, Joseph Champagne, J.-Bte Roy, Pierre Laprade, Joseph Vaillancourt.

Comme on n'avait pas de chantres, l'on ne pouvait avoir de vêpres ; et les dimanches, l'après-midi se passait sans exercice de piété; aussi les paroissiens tenaient beaucoup à avoir un chemin de croix. M. Gagnon, curé de Berthier, devait venir en faire l'érection, mais le 27 mai 1843, il n'était pas encore venu. Alors, M. Proulx, successeur de M. Rouisse à la desserte de Saint-Gabriel, écrivit à l'évêque pour lui demander l'autorisation de faire lui-même cette cérémonie.

Messire Joseph Proulx avait été chargé de desservir la mission de Saint-Félix de Valois, qui venait d'être érigée, ainsi que celle de Saint-Gabriel de Brandon, avec résidence alternative dans chacun de ces deux endroits. Il vint au lac pour la première fois le 30 octobre 1842, et signa son premier acte aux registres, le lendemain. Malgré la pauvreté de cette dernière mission, il la trouva mieux pourvue que l'autre, où la chapelle n'était que levée et couverte. M. Proulx disait que Saint-Félix n'était pas la fleur de Sainte-Elizabeth, quant à la richesse, bien entendu. (1)

Les deux-tiers des habitants n'avaient pas encore payé leur dîme. Il en était de même de Saint-Gabriel ; mais le desservant connaissant d'avance la pauvreté des colons, n'avait pas été surpris du maigre revenu qu'il en retirait.

M. Proulx a laissé un bon souvenir dans la mission du lac. C'était

(1) Note : Le dernier survivant des signataires de cette requête s'est éteint en 1909 à St-Didace. Il s'appelait Emmanuel Brûlé.

(2) Note : St-Félix avait été démembré de Ste-Elizabeth qui était une paroisse assez riche ; mais la partie qui en avait été détachée pour former la mission de St-Félix, à l'exception des habitants d'une couple de concessions, n'était guère plus fortunée que St-Gabriel.

avec bonheur qu'à chaque quinzaine, on voyait arriver ce bon prêtre. Il venait de Saint-Félix à pied, portant à la main un sac de voyage. Il passait par le premier rang: le chemin y étant plus sec et un peu meilleur que dans le quatrième. Cependant l'une et l'autre de ces voies n'étaient encore qu'un sentier à peine tracé à travers le bois. La distance entre les deux chapelles était de 13 milles environ.

Le 12 octobre 1842, les habitants des premier, deuxième et troisième rangs de Brandon, jusqu'au 13e lot inclusivement, demandèrent leur annexion à la mission de Saint-Félix. Les signataires de cette requête étaient: Joseph Beauregard, Hyacinthe Piette, Pierre Coutu, Louis Fafard, Pierre Laforêt, Théophile Vaillant, Pierre Durand, Pascal Saint-Georges, Xavier Frémaux, Frs Jacques, Alexis Guinard. Après enquête faite par M. le curé Gagnon, l'évêque accorda cette demande. Ce fut le premier démembrement que subit Saint-Gabriel.

Le 28 juin 1844, Mgr Bourget vint à Saint-Gabriel en visite pastorale. Les gens du haut de la rivière Bayonne, des rangs St-Frédéric et St-Martin profitèrent de son passage ici pour venir en délégation, lui présenter une requête, par laquelle ils demandaient, eux aussi, leur annexion à Saint-Félix. Ils appartenaient alors à Sainte-Elizabeth. M. Gagnon fut encore chargé de vérifier les allégués de leur supplique.

Le 16 septembre 1844, M. Proulx cessa de desservir Saint-Gabriel. M. Louis-Ignace Guyon le remplaça le 8 octobre suivant. Il résida au lac avec des parents, et se logea dans le bas de la chapelle, Il avait été chargé de la desserte de Saint-Gabriel le 28 juin précédent, et nous n'avons pu découvrir pour quelle raison il n'entra en fonctions qu'en octobre.

Nous croyons devoir transcrire la lettre qu'il écrivit à Mgr Bourget, trois mois après son arrivée ici. Cette missive, simple et touchante, nous fait connaître les privations que les desservants de Saint-Gabriel devaient endurer.

Saint-Gabriel, décembre 1844.

Monseigneur,

"Dans l'abandon où je me trouve, je suis forcé de vous dire combien je souffre en tout; je vivais dans l'espérance, depuis mon arrivée, mais rien ne vient pour le temporel. Ici, étant obligé de tout acheter fort cher, je me trouve complètement épuisé; ma dé-

pense est cependant peu forte: je n'ai que du lard, quelquefois du boeuf,aucun dessert et aucune boisson; ce n'est pas que j'en désire, car je ne bois aucune liqueur. Depuis mon arrivée, mon père m'a fourni le pain en partie; le reste du temps, j'ai été obligé de manger du sarrasin. D'après cela, Votre Grandeur verra qu'on retire peu du lac. Ma dîme de patates se monte à 40 minots; cependant, la souscription en est de 320 minots, et la récolte est bonne. Je pense que cela vient de la pauvreté des gens. Il en sera de même pour les autres dîmes, d'après les apparences. La conduite des habitants du lac est assez consolante pour le spirituel; la danse commence à disparaître, avec la grâce du bon Dieu. L'ivrognerie se faisant un peu sentir, je désirerais avoir des cartes de tempérance, ainsi que des billets de l'archiconfrérie.

Votre Grandeur dira peut-être que cette lettre ne vient pas d'un ministre d'un Dieu pauvre et souffrant, c'est vrai; mais c'est pour vous faire connaître mon état. Je ne crois pas, Mgr, que je puisse vivre ici, sans autres secours que ceux que j'ai. Ma santé se détériore considérablement, quoique je n'ai que peu d'ouvrage. Nous sommes obligés souvent d'ôter la neige de dessus l'autel, preuve que notre chapelle est bien misérable. Je me dis souvent à moi-même: Il faut que Dieu soit bon et miséricordieux pour habiter dans une telle demeure."

M. Guyon termine sa lettre en faisant connaître à l'évêque la générosité des curés Gagnon et Fisette, qui avaient eu la bonté de l'assister dans son dénuement.

Ce fut M. Guyon qui obligea le bedeau à se bâtir une maison. Jusqu'alors, cet employé avait résidé dans le bas de la chapelle, dont il était chargé de prendre soin durant les absences du desservant. Lorsque le missionnaire résidait au lac, cela devenait une grande incommodité, surtout si le prêtre avait ses parents avec lui. Le bedeau d'alors, Théophile Courtemanche, construisit sa demeure sur le terrain de la Fabrique, mais du côté nord du chemin. (1)

Nommé curé de Ste-Mélanie, le 15 avril 1845, M. Guyon quitta St-Gabriel, le 28 du même mois, et M. Antoine Proulx le remplaça le 7 mai suivant, en attendant qu'un successeur fût nommé. Le 12 août, M. Proulx cessa de venir à Saint-Gabriel. M. Quevillon, curé de Sainte-Elizabeth, y vint ensuite une couple de fois. C'est lui qui, lors de sa première visite, le 20 décembre 1845, commença à parler

(1) Courtemanche avait servi dans la milice en 1812-14.

de reconstruire la chapelle qui était déjà peu solide. La construction en avait été défectueuse. Les colons pouvaient ériger, tant bien que mal, une maison ordinaire, mais pour une église, ils n'avaient pas les connaissances nécessaires.

CHAPITRE III

PROJETS DE CONSTRUCTION D'UNE EGLISE INCENDIE DE LA CHAPELLE. FACTIONS QUI EN RETARDENT LA CONSTRUCTION. MESSIRE HUOT

1845 à 1849

Le 5 novembre, M. Louis-Joseph Huot, fut envoyé à M. Quevillon, curé de Sainte-Elizabeth, pour aider ce dernier à desservir la mission du lac. Le nouveau missionnaire vint à Saint-Gabriel le 7 novembre, et y séjourna jusqu'à l'avant-veille de Noël. Retourné à Sainte-Elizabeth, il voulut faire à M. Quevillon des reproches à propos de certaines paroles que ce dernier avait dites sur son compte. On échangea des mots un peu vifs, et M. Huot dut quitter le presbytère de Sainte-Elizabeth le plus tôt possible. Après avoir dit la messe le jour de Noël, il repartit pour sa mission du lac, malgré une violente tempête de neige qui sévissait. Le lendemain de son arrivée à Saint-Gabriel, il écrivit à l'évêque pour lui raconter l'affaire. Ce dernier jugea à propos de le relever de la juridiction de M. Quevillon. Dès lors, ce missionnaire résida à Saint-Gabriel continuellement.

Voici quelle avait été l'origine de cette difficulté: peu de jours après l'arrivée de M. Huot à Saint-Gabriel, M. Quevillon reçut la visite d'une personne du lac, et naturellement, il s'informa du nouveau desservant. Le visiteur lui répondit que M. Huot était souvent malade. "Il mange et boit trop," repartit M. Quevillon.

Trop faire bonne chère à Saint-Gabriel!! M. Quevillon qui était venu plusieurs fois au lac, savait mieux que nul autre les difficultés qu'on y rencontrait alors pour se nourrir. Le prêtre, comme le colon, devait y vivre avec la frugalité des anachorètes, ne jamais manger à satiété, et pour cause. Il est certain que le curé entendait

précisément le contraire de ce qu'il disait. Tout de même, ce badinage fait devant un paroissien du lac, était évidemment un manque de tact. M. Huot fut peut-être un peu vif, mais nous croyons qu'il eut raison de protester; le prêtre, comme la femme de César, doit être exempt de tout soupçon. Fils d'un marchand, M. Huot avait été élevé assez richement. Il était accoutumé à une bonne nourriture. Le changement de régime, en arrivant à Saint-Gabriel, explique facilement ses fréquentes indispositions.

Le missionnaire ne résida au lac que jusqu'au 27 septembre 1846. Il trouva, lui aussi, la vie dure à Saint-Gabriel. "Je ne me plaindrais de rien, écrivait-il à l'évêque, si le saint Econome me donnait le nécessaire; mais je n'ai pas même un petit garçon pour fendre mon bois; et si je vis au lac, ce n'est que par la générosité des gens de l'endroit.... Si vous me permettez, Mgr, de vous parler du lac, je vous en dirai un mot qui pourrait encourager le prêtre que votre pieuse sagesse enverra présider à cette importante mission. A juger de la générosité des gens depuis que je suis ici, je dois en conscience devoir vous dire que le prêtre que vous placerez là, y vivrait fort bien et à l'aise même. Au reste, il me semble que la cupidité honteuse d'un homme ne devrait pas priver plus de 300 familles du bonheur ineffable d'avoir un prêtre au milieu d'elles; car, d'après le recensement de la paroisse, j'ai trouvé 151 familles catholiques, 485 communiants, 42 protestants, outre cinq familles entièrement protestantes et comprenant 45 membres; et dans les familles catholiques 274 enfants en âge d'aller à l'école. Il me reste à faire le rang de Brandon et la Rivière qui, à elle seule, fournit plus de monde que tout le reste de la paroisse."

Le 22 mars 1845, M. Huot assembla les francs-tenanciers de la mission, au sujet de la reconstruction de la chapelle. La majorité reconnut que le temple était trop petit et en mauvais état. On convint qu'il fallait construire une église, et beaucoup s'engagèrent à contribuer, le plus possible à son érection. A la même assemblée on résolut que celui qui ne contribuerait pas à la construction devrait "payer, au curé, $10, pour jouir, lui et sa famille, d'aucun des privilèges de la dite église." Cette résolution, qui fut lue trois fois au prône, était signée par Louis-Joseph Huot Ptre, Horatio Munro, Adolphus Dame, Wm Morrison et Bernard Monday.

Il y avait cependant une forte opposition, et pour obtenir la majorité, on avait dû ne pas admettre à l'assemblée les gens qui, bien que faisant partie de la mission, résidaient au delà de la ligne inter-

diocésaine. Pour encourager ses paroissiens et donner l'exemple, M. Huot promit de fournir les 50 louis qu'il comptait recevoir de la Propagation de la Foi.

L'opposition venait encore de la Rivière et du Cordon. Toutefois, quelques familles de ces deux rangs et plusieurs autres de Mandeville offrirent, malgré les railleries de leurs voisins, de contribuer généreusement à l'érection de l'église. De plus, les habitants du Chemin du Lac, en deçà de la Grand'Baie, qui ne pouvaient se rendre au Saint-Esprit (Saint-Norbert) pendant six mois de l'année, prièrent M. Huot de les admettre dans la paroisse, offrant de contribuer à la construction. Nous avons vu qu'en 1840, les gens de ce même rang avaient refusé d'aider M. Rouisse à rebâtir; mais ils étaient revenus de leurs préventions. De nouveaux colons, pleins de bonne volonté, étaient venus se fixer dans cette concession, et, de même qu'une personne mal disposée suffit parfois pour entraîner les autres dans une mauvaise voie, de même "souvent les bons exemples enflamment les tièdes et décident les vocations." La partie de la chapelle qui était affectée à la résidence du curé, étant délabrée comme le reste, M. Huot ne voulut pas affronter les froids de l'hiver dans ce taudis ouvert aux quatre vents du ciel, et que la moindre brise pouvait jeter par terre. Il quitta donc Saint-Gabriel le 27 septembre 1846.

L'évêque ne voulant pas envoyer de prêtre passer l'hiver dans ce misérable logement, chargea M. Théoret, curé de Saint-Norbert, de desservir la mission du lac. On savait que les gens de Saint-Gabriel tenaient beaucoup à avoir un prêtre résidant au milieu d'eux, et on espérait, peut-être, que les dispositions de ceux qui s'opposaient à la reconstruction se modifieraient avec le temps. Mais on avait affaire à des gens à conviction bien arrêtée, et qui ne reculeraient devant rien pour faire prévaloir leurs vues. Ils eurent le temps, — on eut peut-être le tort de le leur donner, — de s'organiser fortement pour la lutte.

Cependant, si le temps ne modifia pas les dispositions des gens du Cordon et de la Rivière, il n'améliora pas non plus l'état du presbytère-chapelle. Le 4 juin 1848, Moïse Paquin et Joseph Jalbert, tous deux marguilliers, crurent devoir prendre sur eux d'écrire à l'évêque, pour l'informer du danger qu'il y avait de célébrer les offices divins dans la masure qui servait de temple. Les solives menaçaient de quitter leurs appuis, et d'un moment à l'autre, le toit pouvait s'effondrer sur les paroissiens. Le 16 juin, les mêmes marguilliers se

rendirent à Saint-Norbert, pour y prier M. Théoret de vouloir bien corroborer leurs dires auprès de l'évêque.

Les gens du canton Brandon, bien disposés à reconstruire, gémissaient de voir la maison de Dieu tomber en ruines. Prévoyant que les gens d'en bas du lac, habitant la seigneurie, allaient leur causer bien des difficultés, ils résolurent de demander leur séparation d'avec eux. Le 15 juillet 1848, ils présentèrent à l'évêque une requête portant plus de 100 signatures. Les pétitionnaires alléguaient que le canton contenait 10 rangs de profondeur, chaque rang, 24 lots de 10 arpents de front chacun, sur 25 arpents de profondeur; tenant en front, côté sud, à la seigneurie de l'honorable James Cuthbert, aboutissant en profondeur, côté nord, aux terrains de la Couronne; au sud-ouest à la seigneurie de Ramsay, et à l'est à Toussaint Pothier ou représentants. Ils informaient aussi Mgr qu'un terrain avait été donné pour l'église, sur le 12e lot au 4e rang. (1)

L'évêque chargea M. F.-X. Romuald Mercier, archidiacre et chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal, de venir vérifier les allégués des pétitionnaires et entendre les opposants. Le délégué fit donner avis, à Saint-Félix et à Saint-Gabriel, que le 21 septembre 1848, il tiendrait une assemblée dans le 4e rang de Brandon, près de la maison de Stanislas Desrosiers (2), pour y entendre ceux qui étaient pour ou contre l'érection en paroisse, du canton Brandon. Nous n'avons pas pu trouver le compte-rendu de cette assemblée. Peut-être n'eut-elle pas lieu.

Le 5 septembre 1848, M. Quevillon, assisté de deux experts, se rendit au lac pour y examiner la chapelle. Il trouva qu'il était extrêmement dangereux d'y célébrer des offices divins, tant l'édifice menaçait ruine. Il réunit les habitants en assemblée. On parla de rebâtir, et la question du choix d'un nouveau site, revint sur le tapis. Les gens présents à l'assemblée se divisèrent d'abord sur cette question en trois groupes: la majorité des habitants de Brandon voulaient que la nouvelle chapelle ou église fut placée au centre du township; les habitants du haut du lac, avec une partie des gens de Brandon, désiraient qu'on la plaçât au centre du territoire compris entre la ligne de séparation des deux diocèses et les lignes paroissiales de

(1)) Note: Le canton compte aujourd'hui 13 rangs, qui n'ont pas tous la même étendue en front, vu que la seigneurie de Lanaudière en a enlevé une partie, pour s'adjoindre le lac Maskinongé, tel que le comportait l'acte de concession En profondeur, les lots n'ont pas tous 25 arpents; ainsi les terres du 4e rang ont tout au plus 22 arpents et demi.

(2) Note: Plus connu sous le nom de Tanisse Desrosiers.

Saint-Félix et de Saint-Norbert. C'était ce que M. Quevillon trouvait le plus équitable; et dans ce dernier cas, la chapelle existante se trouvait à peu près dans le centre. Enfin les gens du bas du lac voulaient toujours, eux, que la chapelle descendît et fût placée où elle était anciennement. Ils disaient que là se trouvait réellement le centre de la desserte telle que constituée alors, c'est-à-dire en y comprenant les gens de Maskinongé, annexés provisoirement. Ils ajoutaient qu'ils ne feraient aucun déboursé, ni pour aider à réparer, ni pour bâtir, si on n'accédait à leur demande. Ainsi donc, la question revenait devant les paroissiens, plus brûlante que jamais; la formation d'un troisième groupe, et même d'un quatrième, comme nous l'allons voir, n'était pas de nature à améliorer la situation.

Lorsque les orateurs de ces trois sections eurent fait entendre leurs arguments, un quatrième parti se forma; celui que l'on rencontre toujours dans les assemblées de ce genre: c'est le parti des éteignoirs. Il se recrute des gens qui sont toujours trop pauvres quand il s'agit de reconstruire l'église, le presbytère et la maison d'école. Réparons, ça coûte moins cher! tel est leur cri de guerre et leur unique argument. Ce parti bientôt s'augmente des gens des autres groupes qui craignent de voir triompher le parti adverse, et ils obtiennent généralement la majorité, et l'on rapièce alors l'église, le presbytère ou la maison d'école. Réparons, ça coûte moins cher! et Dieu continue à habiter un temple indigne de lui et des paroissiens, le pasteur, un logement où il souffre des intempéries des saisons, la maîtresse d'école et les élèves, une maison où ils ruinent leur santé. Réparons, ça coûte moins cher! ce dicton est de tout temps et de tout pays; mais je crois que nulle part ailleurs il ne se répète plus souvent et plus mal à propos que dans certaines parties de notre province. (1)

S'il s'agit, par exemple, d'acheter un cheval de luxe, une riche voiture, un harnais de prix, ou encore de se construire pour soi-même une somptueuse demeure, oh! alors notre éteignoir n'hésite pas à sortir de l'armoire l'argent nécessaire, voire même à hypothéquer sa terre, pour satisfaire son caprice et rendre ses voisins jaloux. Est-il nécessaire de vous faire connaître la décision à laquelle en vint l'assemblée du 5 septembre 1848? Vous ne vous trompez pas si vous avez pensé que l'on décida de faire à la chapelle les réparations les plus urgentes..... en attendant. Oui, en attendant que passe la

(1) Note: St-Gabriel est maintenant bien pourvu d'église, d'écoles, etc.

justice de Dieu, irrité de se voir marchander un temple digne de sa munificence!

La question du choix d'un nouveau site, bien que remise à plus tard, ne fut pas abandonnée cependant, et les partisans de chacun des trois premiers projets se séparèrent, en se promettant de faire triompher leur opinion.

Les gens du canton Brandon se hâtèrent d'envoyer deux requêtes, la dernière en date du 30 septembre 1848, pour demander de placer une église au premier ou au deuxième rang de Brandon, en alléguant que les chapelles de Saint-Félix et de Saint-Gabriel étaient trop éloignées d'eux. Cette requête portait 150 signatures de francs-tenanciers habitant Brandon et les rangs Sainte-Louise, (quatrième rang), et Saint-Guillaume. Celui qui s'était mis en tête de ce groupe, et qui fit signer la requête, était Amable Jetté, père de Sir L. A. Jetté. Il s'était fixé depuis peu, sur les bords de la rivière Bayonne et y possédait un important établissement, comprenant scierie, minoterie et magasin. Il contribua beaucoup au développement de cette partie du pays.

M. Quevillon, dans son rapport daté du 18 septembre 1848, disait qu'une chapelle dans Brandon n'en dispenserait pas d'une autre au lac, et, ajoutait-il, "il est de même certain aussi que ni l'une, ni l'autre de ces deux parties de la mission ne pourront pourvoir à la subsistance d'un prêtre, puisque les deux réunies ne peuvent pas faire vivre un seul missionnaire."

Pour la mission commençaient de mauvais jours, amenant des dissensions, des disputes qui laissèrent après elles une grande animosité.

Le missionnaire, tiraillé par ces différentes factions, n'osait se prononcer, et pendant que l'on perdait le temps en discussions oiseuses, le temple restait dans le même délabrement. On se contenta d'apporter près de la chapelle quelques pièces de bois qui auraient pourri là, si Dieu n'y avait mis la main. Il déjoua vite les calculs ambitieux et la mesquinerie, tout en donnant aux paroissiens un avertissement et une leçon.

Le dimanche, 29 octobre 1848, (1) le feu détruisit la chapelle, les vases sacrés,, les ornements, les registres paroissiaux et le pauvre mobilier du presbytère. L'incendie se déclara tard dans l'après-midi. Les habitants du Cordon, qui virent le feu dès le commencement, vin-

(1) Note: Jacques Viger donne par erreur 28 octobre 1849. (Archéologie religieuse du Diocèse de Montréal, Montréal 1850).

rent en toute hâte pour essayer d'enrayer la marche du fléau destructeur, ou au moins, d'arracher quelque chose aux flammes. Mais le feu avait pris avec une telle intensité qu'ils se dérangèrent vainement. Même le bedeau, qui, vu l'absence du missionnaire, habitait le bas de la chapelle pendant l'hiver, ne put rien sauver de ce qui lui appartenait en propre. Sa femme était occupée, ce jour-là, à faire sa provision de saindoux. Cette graisse fut-elle la cause de l'incendie? Nul ne le sait. Mais du moins on peut croire qu'en fournissant à l'élément destructeur un aliment si inflammable, elle rendit impossible l'extinction du feu. La femme, très énervée naturellement, faisait le tour de l'édifice à demi-consumé, en se lamentant et en gémissant. Pleurait-elle sur la chapelle détruite? Non. Sur son mobilier et ses effets personnels? Non. Si vous voulez savoir, ami lecteur, ce qu'elle regrettait le plus, écoutez les paroles qui montaient de son coeur à ses lèvres, et qu'elle répétait inconsciemment: "Mes beaux gretons! Mes beaux gretons! qui promettaient tant!" Cette anecdote fait encore les délices des conteurs à la veillée.

Une excavation de trois à quatre pieds de profondeur et bordée de pierres noircies par le feu, est tout ce qui subsiste aujourd'hui de la seconde chapelle de Saint-Gabriel. Le terrain s'est effondré tout autour, et bientôt rien n'indiquera que là s'élevait le temple du Seigneur.

Tout ce qui resta à la Fabrique de cette chapelle, fut la cloche qui, placée sur une chèvre à quelque distance, ne fut pas endommagée. Il en fut de même des quelques morceaux de bois que l'on avait apportés, en vue des réparations futures.

L'incendie de la seconde chapelle fut une perte douloureuse pour les habitants de la paroisse; mais en même temps, ce fut pour eux un bienfait; tout le monde se trouva d'accord sur un point: reconstruire, et au plus tôt. (1)

Il n'y avait plus à dire: "Réparons, ça coûte moins cher." Mais hélas! bien peu de gens virent dans cette calamité, la main vengeresse de Dieu. La leçon fut vite oubliée.

Ceux des paroissiens qui auparavant ne voulaient que réparer, se joignirent après l'incendie aux autres groupes, entre lesquels la lutte reprit plus ardente que jamais.

(1) Note: Nous prions le lecteur de se rappeler que nous parlons de l'incendie du 29 octobre 1848, et non pas de celui du 22 juin 1909. L'histoire se répète tellement et il y a tant d'analogie, de ressemblance, entre ces deux désastres, arrivés à plus de soixante ans d'intervalle, qu'on pourrait facilement se tromper au premier abord.

Le 22 novembre 1848, M. Théorêt avertit l'évêque que les habitants d'en bas du lac (Rivière, Cordon, Mandeville, Mastigouche et St-Didace) se préparaient à construire une chapelle tout près de l'endroit où elle était anciennement. Quant aux habitants du haut de la mission, ils attendaient avec impatience le retour de M. Mercier, le délégué de l'autorité diocésaine, qui devait faire le choix du site. (Nous n'avons pu découvrir le rapport de l'assemblée qu'il devait tenir le 18 septembre précédent).

Le 20 décembre, Amable Jetté adresse à l'évêque une autre requête pour obtenir la permission de construire une chapelle près de son établissement.

Le 28 janvier 1849, M. Théorêt informe l'évêque que "les habitants du bas de la Rivière du lac Maskinongé se sont emparés de la cloche, et que ceux du haut voudraient l'avoir à la maison qui est destinée pour y dire la messe." Il lui demande quels seraient les moyens à prendre pour la ravoir.

Le 9 février, les gens d'en bas envoient une requête, demandant la permission d'ériger une église près d'une maison en construction, qui pouvait servir de presbytère, sur la terre d'Isaïe Barolette, dans la concession Saint-Louis, au sud-ouest de la rivière Maskinongé. Cette supplique portait 91 signatures de personnes du Cordon et de la Rivière. En regard de chaque nom, on avait marqué le nombre de louis, chelins et sols que chacun des petitionnaiires déclarait vouloir fournir pour la construction de cette église. Le tout formait un total de 100 louis.

C'était Onésime Eno et Jean B. Lamontagne qui avaient préparé et fait signer cette requête. Ces deux hommes, pendant plusieurs années, se donnèrent une peine infinie pour faire triompher leur cause. Sans les écarts maladroits et regrettables de quelques-uns de leurs partisans, le résultat de leurs démarches eût été tout autre, peut-être.

Le 27 février, on présenta une autre requête, de gens qui demandaient une église dans le quatrième rang. Les pétitionnaires se déclaraient prêts à construire la chapelle, conjointement avec les habitants que l'évêque voudrait bien leur adjoindre. Cette requête portait 17 noms; elle avait été rédigée par le notaire A. Crépeau, et Hilaire Paradis s'était chargé de la faire signer.

Pendant que ces différents groupes envoyaient à l'évêque requête après requête pour faire démembrer la paroisse, les habitants du centre de la mission travaillaient de leur côté à en prévenir la division. Parmi eux se trouvaient Bernard Monday, Charles Champagne dit

Beaugrand (Garçon Charlette), les Morrison, les Desmarais, les Granger, les Lanoue, les Crépeau, les Plante et, en générale, les habitants des 6e, 5e et 4e rangs et du Chemin du Lac.

Ils envoyèrent une délégation pour représenter à l'évêque que la mission entière pouvant à peine faire vivre honnêtement un seul missionnaire, il semblait inopportun de la diviser. Mgr ne donna aucune réponse; il voulait se renseigner parfaitement avant de prendre une détermination qui, il était facile de s'en apercevoir, allait faire des mécontents. Il n'y avait, croyons-nous, aucun moyen pratique de résoudre la difficulté sans déplaire à une partie des colons.

Il est vrai que les gens d'en bas du lac paraissaient disposés à s'imposer les sacrifices nécessaires pour la construction d'une chapelle et l'entretien de leur desservant. La population étant assez dense dans cette partie de la mission, on pouvait espérer que, tant que les habitants seraient animés de la même bonne volonté, leur missionnaire ne souffrirait pas trop. Mais ces colons, quoiqu'ils fussent un peu moins pauvres que les autres habitants de la mission, manquaient souvent du nécessaire; ne se lasseraient-ils pas bientôt?

De plus, avant longtemps l'évêque de Québec allait ériger une paroisse où se trouve aujourd'hui Saint-Didace, et rattacher à cette cure les gens du diocèse de Québec qui n'étaient annexés que provisoirement à la mission de Saint-Gabriel. La position de la paroisse que les gens d'en bas voulaient faire constituer, serait alors devenue fort précaire. Toutes les terres étant déjà prises et habitées dans cette partie de la seigneurie, on ne pouvait espérer que la population pût s'accroître suffisamment pour combler les vides qu'un démembrement devait nécessairement créer.

D'un autre côté, le canton Brandon, laissé seul, ne pouvait, avant bien longtemps, faire vivre un curé, et cela même en enlevant à la mission de Saint-Félix, alors pauvre et peu peuplée, la partie qu'on y avait annexée. Une chaîne de montagnes très rocheuses et qui seront toujours incultes, coupe le township du nord-est au sud-ouest; et l'on ne pouvait raisonnablement contraindre pendant longtemps les gens du lac Corbeau (Saint-Damien de Brandon), habitant au nord de ces montagnes, de franchir les deux ou trois lieues de côtes continues qui les auraient séparés de la chapelle que l'on voulait placer au milieu du 3e ou du 4e rang. Ces gens demanderaient le plus tôt possible, et avec raison, un prêtre qui habitât avec eux. Alors les six premiers rangs de Brandon seraient restés seuls pour subvenir aux besoins de leur paroisse.

Ainsi donc, si l'évêque avait accordé le démembrement que certaines gens demandaient avec tant d'opiniâtreté, il y aurait eu trois missions qui toutes trois auraient été trop pauvres et trop faibles pour subvenir à l'entretien de leurs desservants. Pendant 30 à 40 ans, elles n'auraient pas pu se suffire à elles-mêmes.

Permettez-moi une comparaison.

Lorsqu'un père de famille, chargé de jeunes enfants, se fait colon, il prend d'ordinaire une grande étendue de terre qu'il commence à déboiser avec l'aide de sa famille. Puis, au fur et à mesure que ses enfants deviennent en âge, il les établit autour de lui, sur une partie de sa terre, qu'il leur abandonne pour leur propre subsistance. Tout en résidant chacun chez soi, les enfants continuent à regarder la maison paternelle comme leur demeure commune. Les fils y viennent non-seulement pour visiter leur vieux père, mais aussi pour s'y procurer ce que leur ferme, encore peu développée, ne peut leur fournir. Le père leur fait bon acceuil, de sorte que les membres de cette famille, bien que séparés, sont en réalité, plus unis que jamais. Ils seront bientôt prospères.

Il en est ainsi de Saint-Gabriel et des paroisses issues d'elle par suite des démembrements exigés par le progrès. L'ancienne mission du lac Maskinongé s'est développée ; ses rangs et ses concessions se sont colonisés peu à peu, ont grandi ; et l'une après l'autre, des missions ont été ouvertes sur son territoire, qui sont devenues des paroisses florissantes, paroisses-soeurs, qui entretiennent avec la paroisse-mère, les meilleurs sentiments. Les habitants de Saint-Damien, Saint-Charles de Mandeville, Saint-Edmond, Saint-Cléophas (noms que portent ces paroisses) reviennent à Saint-Gabriel où ils ont besoin des marchands, des médecins, des notaires, des banquiers et des hommes de métiers. St-Gabriel est, au milieu de ces paroisses, comme le quartier d'affaires, où se groupent le commerce, l'industrie et les professions d'une ville.

En aurait-il été de même si en 1849, la paroisse avait été divisée ? Les deux ou trois tronçons que l'on aurait eus, se seraient-ils développés de manière à former les cinq paroisses florissantes que nous venons d'énumérer ? Il est permis d'en douter. Aujourd'hui, les paroissiens de Saint-Gabriel qui sont le plus éloignés de l'église, ne s'en trouvent guère à plus de quatre milles, si l'on en excepte une quinzaine de familles ; les autres paroisses démembrées sont disposées aussi avantageusement que la nôtre.

Cependant, pour empêcher le malheur d'un morcellement prématuré, Bernard Monday se rendit à Montréal, au palais épiscopal. Il expliqua à l'évêque la position des différentes factions, et lui fit voir les nombreux inconvénients qui résulteraient de la division de la paroisse. Mgr ne voulut pas encore se prononcer tout de suite, vu que la discorde régnait parmi les habitants. Il chargea Monday de les rallier. Nous verrons dans le chapitre suivant comment il y parvint.

CHAPITRE IV

LA TROISIEME CHAPELLE. ODYSSEE D'UNE CLOCHE. CHAPELLE DES DISSIDENTS, LES ABBES THEORET, BALTHAZARD ET DEQUOY

1849-1851.

Monday avait été chargé par l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, de réunir les paroissiens et de tâcher d'en venir à une entente, à propos du site de l'église. C'était demander beaucoup. Les colons d'en bas et ceux des trois premiers rangs de Brandon ne voulant faire aucune concession, refusèrent de se rendre à la réunion que Monday convoqua. Seuls les gens des 4e, 5e et 6e rangs, ceux du Chemin du Lac et des premiers lots de la seigneurie répondirent à son appel. Trois emplacements furent proposés. Le premier au 6e rang, près du lac, sur le terrain actuel de Joseph Champagne. John Morrison en était alors le propriétaire. Aussi longtemps que le lac Corbeau aurait fait partie de Saint-Gabriel, ce site aurait été assez central, mais après l'érection de St-Damien, l'église se serait trouvée sur les confins de la partie habitée et habitable de Saint-Gabriel, et ce choix aurait éloigné d'un mille, les dix-neuf vingtièmes des paroissiens. Ces deux considérations empêchèrent qu'on choisît ce terrain. Quelques personnes regrettent aujourd'hui qu'on n'ait pas voulu y placer l'église. Il est certain qu'au point de vue du pittoresque, on n'aurait pas pu mieux choisir. Le village serait sur un beau plateau qui domine le lac de 40 à 50 pieds. De cette hauteur, on a une vue splendide sur le lac et les fertiles terrains qu'il baigne au sud-est, à l'est et au nord. Deux ruisseaux, dont l'un est assez considérable, bornent le plateau,

et deux belles sources d'eau froide jaillissent près du lac, au pied de la côte.

Le second endroit que l'on proposa était sur la terre de William Morrison, que possède aujourd'hui la famille Hicks. Cette proposition ne fut pas populaire, bien que ce site soit aussi fort joli.

Il s'y trouve une grève de sable incomparable. Le fond du lac s'abaisse graduellement et si peu, qu'à deux arpents au large, l'eau n'y a encore qu'une couple de pieds de profondeur. C'est l'endroit idéal pour les baigneurs novices qui craignent l'eau froide et profonde. C'est une belle station balnéaire; il s'y trouve déjà une dizaine de maisons où bon nombre de citadins viennent passer la belle saison; on pourrait encore y construire 30 à 40 villas. Mais l'espace manque pour y fixer un village un peu considérable. Entre le lac qui inonde les rives plates de cet endroit, et la côte assez abrupte qui s'élève au sud du chemin, il y a à peine trois arpents de profondeur. De plus, les maisons auraient été exposées à la bise du nord qui souffle presque continuellement sur le lac en hiver.

Le choix de ce terrain rallia peu de partisans. Seuls les gens du bas du lac auraient pu être en sa faveur, et ils étaient absents. On posa aussi comme objection que la chapelle aurait été à trois-quarts de mille de la grande voie que le gouvernement avait fait ouvrir entre Berthier et la Matembin. (Ce chemin se terminait chez Terrien et passait au village actuel de Saint-Gabriel).

Le troisième emplacement proposé fut le terrain actuel de la Fabrique. Quoiqu'on eût exprimé des doutes sur la possibilité d'y trouver de l'eau, on le choisit d'emblée lorsque Joseph Desmarais eût offert de fournir gratuitement huit arpents de terre.

Le lot duquel Desmarais offrait de distraire huit arpents en faveur de la Fabrique, avait appartenu à Baptiste Piquette, qui avait sa maison entre le presbytère actuel et la rue Blanche.

Le donataire s'en était porté acquéreur peu de jours auparavant.

Aussitôt après que l'assemblée fut dispersée, Monday écrivit à l'évêque (le 18 mars 1849), pour l'informer du résultat.

Ne recevant pas de réponse, il lui expédia une seconde et une troisième missive. Dans cette dernière, datée du 10 juin, il lui rappelait qu'il n'avait convoqué les gens que pour remplir la promesse qu'il lui avait faite. Il le suppliait de donner une réponse "pour ou contre le choix que l'on avait fait."

Les paroissiens qui avaient répondu à son appel trouvaient ce retard étrange, et pouvaient douter de la bonne foi de leur concitoyen.

Il terminait sa lettre en exprimant le voeu que l'évêque réglât l'affaire au plus tôt, "car plus la chose retardera, plus les partis s'organiseront pour l'opposition."

Le 15 mai, William Morrison, (1) un des hommes les plus influents de Saint-Gabriel, crut devoir écrire à l'évêque pour lui donner son opinion personnelle, quant à l'emplacement choisi. Il n'avait pas pris part aux débats sur cette question, donc, disait-il, il était désintéressé. Il regrettait le choix que l'on avait fait: celui du côté sud-ouest du chemin de ligne qui conduit à Berthier (terre de Desmarais). "On y est privé d'eau en toute saison, et aussi privé de la vue de notre beau lac, qui est le seul objet embellissant notre obscure paroisse." Il ajoutait que les gens d'en bas consentiraient à aider à reconstruire, pourvu que l'église fut placée proche du lac. (2)

Le 17 juin, M. le curé Théorêt écrit que les gens sont dans l'attente depuis plusieurs mois. Si Mgr voulait choisir l'endroit, ils se mettraient tout de suite en chantier. Il avertit aussi l'évêque que William Hope avait repris le terrain sur lequel se trouvait la seconde chapelle. Vers le même temps, un voisin avait également pris possession du cimetière. Il en enleva les clôtures et ses bestiaux eurent accès dans le champ des morts.

Le 5 août suivant, Hope demanda au "Très Révérend Messire Bourget", la résiliation du contrat qu'il avait passé avec M. Rouisse en 1840. Il ne reçut pas de réponse. Plus tard la Fabrique fut tentée de ravoir son ancien terrain; on demanda le contrat de donation à M. Rouisse qui l'envoya aussitôt. Soit que l'acte passé en 1840, ne fût pas valide, soit que l'on ne voulût pas causer de difficultés au généreux donateur, l'affaire fut abandonnée.

Le 26 juin, Charles Laporte et Jean B. Lamontagne présentent une contre-requête portant 80 noms, pour s'opposer à ce qu'on reconstruise chez Piquette (terrain donné par Desmarais).

Le 18 juillet, Onésime Hénault, J. B. Lamontagne et 154 autres autres paroissiens demandent l'érection d'une paroisse canonique formée partie du canton Brandon, jusqu'au 8e lot, et partie de la seigneurie de Lanaudière. Ils alléguaient que cette mission aurait une population assez dense pour être en état de faire vivre son curé.

Le même jour, par contrat passé devant Mtre A. Crépeau, notaire, en la demeure de Bernard Monday, Joseph Desmarais céda à

(1) Note: Il était juge à paix et marchand. Son magasin se trouvait dans la vieille maison de M. Hicks.

(2) Note: C'est-à-dire sur sa terre ou sur celle de son frère.

Mgr Bourget, remplacé au contrat par Monday, "un terrain contenant 2 arpents de front, sur deux de profondeur, au bout de laquelle profondeur le dit terrain reprend un arpent de front, sur quatre de longueur".

Desmarais se réservait, au cordon du 4e et 5e rang, un demi arpent de profondeur sur deux arpents de front. Le terrain donné commençait au bout de ce demi-arpent, comprenait toute la largeur de la terre sur deux arpents, puis continuait encore quatre arpents, mais sur une largeur d'un arpent seulement. Le donataire se réservait l'autre moitié de la terre qui longeait la rue Blanche, nom que porte aujourd'hui, la partie du Chemin du Lac qui se trouve dans le village.

Ce terrain était borné à l'ouest par Alexandre Morrison (terre d'Alfred Hamelin) ; au nord et au sud, de même que sur une partie à l'est, par le donataire lui-même ; et sur l'autre partie, à l'est, par le chemin qui conduit au Saint-Esprit (Saint-Norbert).

La Fabrique de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon recevait ce terrain en pur don, pour qu'elle y construise une chapelle ou église, un presbytère, une sacristie ; qu'elle y place un cimetière et autres dépendances utiles et nécessaires, suivant l'usage adopté pour l'exercice du culte divin. De plus, on devait laisser vacante une lisière pour en faire une place publique où l'on pourrait mettre les chevaux et les voitures.

Pour garantir cette cession, Desmarais affecta et hypothéqua une terre qu'il possédait au 3e rang de Brandon, contenant 2 arpents sur 25. L'acte fut signé par Bernard Monday et par les notaires L. I. Déziel et M. Crépeau, ce dernier gardant minute.

Le 27 juillet, le chanoine Mercier se rendit à la maison de Joseph Desmarais où il avait convoqué les paroissiens en assemblée. (1)

Le délégué écouta, pendant plusieurs heures, les orateurs des différents partis. Il trouva qu'il y avait "dans cette localité des éléments de discorde bien difficiles à étouffer" ; que les gens qui habitaient autour du lac étaient fort prévenus contre ceux du canton. Les premiers lui déclarèrent que jamais l'accord règnerait entre eux. L'un d'eux dit même au délégué que si l'évêque leur refusait un prêtre, ils appelleraient un ministre protestant. Des paroles comme celles-là montrent jusqu'à quel point les esprits étaient montés, et combien la discussion dut être acerbe entre les différents partisans. Louis

(1) Note : L'assemblée eut lieu probablement à la maison Piquette, sur le terrain de la fabrique.

Beausoleil et son frère offrirent de donner chacun quatre arpents de terre et $50 en argent, pour obtenir que la chapelle fût placée à la Rivière.

Une proposition si généreuse, jointe à celle que l'on avait déjà faite de donner 100 louis pour construire une chapelle au bas du lac, démontrent bien les sacrifices que les habitants du Cordon et de la Rivière étaient prêts à s'imposer. Le délégué chercha un moyen terme qui pût donner satisfaction à tous, et fit une proposition aux gens d'en bas. Mais un habitant du comté de Maskinongé, qui était présent à l'assemblée, répondit si grossièrement aux avances du délégué que la discussion fut interrompue.

"Après avoir considéré les lieux et les circonstances", M. Mercier crut devoir recommander à l'évêque de ne faire de la mission qu'une seule paroisse, et de fixer l'église "sur la terre de Joseph Desmarais, qui avait eu la générosité d'offrir 8 arpents carrés." Le délégué ordonna de commencer par bâtir, à quelques pas derrière la maison du donataire (Maison de Bte Piquette, achetée en même temps que le terrain, mais que Desmarais n'habita jamais) un presbytère de 46 pieds sur 36 pour servir de chapelle, en attendant qu'on ait les moyens de construire une église.

Il décida également que la paroisse comprendrait tout le canton Brandon (moins la partie qui avait été annexée à St-Félix de Valois en 1842: les 13 premiers lots à l'ouest des 3 premiers rangs) et le tour du lac jusqu'à la ligne interdiocésaine.

Les partisans de l'emplacement actuel, ayant gagné leur point, commencèrent à construire la chapelle et le presbytère. Le 13 août suivant, ils envoyèrent une supplique à l'évêque pour lui rappeler la promesse qu'il leur avait faite d'envoyer un prêtre à Saint-Gabriel, aussitôt que l'on aurait un logement convenable à offrir au curé. Cette lettre était signée par Bernard Monday, John, Alexandre et William Morrison, Charles Champagne (Garçon Charlette), les Desmarais, etc., en tout 102 signatures.

La chapelle que l'on construisit alors faisait face au nord-ouest, tandis que l'église actuelle et la précédente furent orientées au nord-est.

Le 23 septembre 1849, M. Marie-Joseph-Melchior Balthazard fut chargé de la desserte de la paroisse. Son arrivée, qui, en d'autres circonstances, aurait comblé de joie les paroissiens, privés depuis trois ans de curé résident, ne fit d'abord qu'envenimer les choses. Ceux qui avaient espéré que cette nomination apaiserait les chicanes et

amènerait des jours meilleurs, durent attendre encore de longues années avant de voir leurs prévisions se réaliser.

La question du changement d'emplacement d'église a toujours produit beaucoup de troubles partout où on l'a agitée. Aussi l'évêque n'en vient-il à cette extrémité que lorsque la chose est absolument nécessaire, et après qu'il a pris les précautions voulues pour que tout se passe avec justice et pour le bien général des intéressés. Mais lorsque le premier Pasteur a parlé, il est extrêmement rare qu'il revienne sur sa décision.

Nous comprenons fort bien que les gens qui sont proches de l'église, ne voient pas le temple divin s'éloigner d'eux, sans regret. Pour eux, c'est non seulement voir leurs terres dépréciées, mais encore subir bien d'autres inconvénients. Le cultivateur qui est près de l'église, se trouve par là même à proximité du marchand, du médecin, du notaire, du forgeron, du charron, du sellier, du ferblantier, etc., qui se groupent d'ordinaire à l'ombre du clocher. Il peut, à pied et en quelques minutes, se rendre chez chacun d'eux; maintenant que l'église est loin, il lui faut aller en voiture. Le dimanche, il doit être encore plus matinal que les autres jours, s'il veut arriver à temps à la messe. Perte de temps, surcroît de dépenses, diminution de la valeur de sa propriété, telles sont pour le cultivateur les suites de l'éloignement d'une église. Nous comprenons très bien que personne n'est disposé à accepter, de gaieté de coeur, de tels inconvénients; mais, autant nous approuvons les explications données pour éclairer l'évêque et le délégué avant que le jugement ne soit rendu, autant nous déplorons l'agitation, les plaintes, les récriminations, les rancunes qui viennent après.

Espère-t-on, par là, amener l'évêque à se déjuger, à dire qu'il n'a pas agi suivant sa conscience ou qu'il a décidé maladroitement? Nous considérons même que chacune des instances qui sont faites après que le premier Pasteur a parlé, est une insulte à son égard.

Loin de se soumettre, les gens du Cordon et de la Rivière se hâtèrent de construire une chapelle. Ils obtinrent d'Isaïe Barolette un terrain à cette fin, mais à la condition que si la bâtisse qu'on allait ériger, ne servait pas au culte divin, elle retournerait au cessionnaire avec le terrain. Chacun des dissidents fournit du bois, du temps ou de l'argent, et en peu de jours, on construisit une chapelle qui fut terminée avant celle du canton. (1)

(1) Note: Le notaire A. Defoy qui tenait depuis peu son étude chez J. B. Lamontagne, avait fait le contrat entre Barolette et les dissidents.

Aussitôt que les travaux furent terminés, les dissidents firent de nouvelles instances auprès de l'évêque, qui refusa encore de leur accorder un prêtre. Alors un bon nombre des gens d'en bas s'abstinrent d'assister aux offices divins. Ils se réunirent plusieurs dimanches dans la chapelle qu'ils venaient d'ériger, pour y prier. Un d'entre eux disait le chapelet, faisait quelques prières, puis l'on se séparait. "C'est toujours mieux que rien", disait une vieille femme de ce temps.

On prétend que la messe fut célébrée dans la chapelle des dissidents par un prêtre catholique; mais nous croyons pouvoir affirmer que jamais la chose n'eut lieu. Voici ce qui peut avoir induit en erreur les vieillards d'aujourd'hui qui croient avoir assisté, dans leur jeune âge, à la célébration de la messe dans cette maison. Les protestants, jugeant que le moment était propice, résolurent de tenter un nouvel effort, pour endoctriner des gens qui paraissaient si bien disposés à renier la foi de leurs pères. Un ministre se rendit plusieurs fois à leurs réunions du dimanche, pour les engager à se joindre à son Eglise. Ce ministre était anglican, et, comme on le sait, les cérémonies de cette secte se rapprochent assez des nôtres pour que des enfants de 10 à 12 ans, qui avaient bien rarement l'opportunité d'assister aux offices divins, n'aient pu faire de distinction. Cependant, le ministre, trouvant que ses prêches ne suffisaient pas pour amener l'eau à son moulin, voulut visiter une à une les maisons de la Rivière et du Cordon; mais la réception qu'il reçut chez les premiers colons qu'il visita, l'obligea d'abandonner toute idée de faire du prosélytisme chez les Canadiens-français. Jean B. Lamontagne, qui était aussi ardent catholique qu'il avait été chaud partisan d'une église au Cordon, fit un tel accueil aux ouvertures du ministre que ce dernier jugea prudent de sortir tout de suite.... et à reculons.

Nous avons hérité de nos ancêtres, d'un caractère frondeur, entêté; nous aimons bien à lutter pour faire triompher des vues, des idées que nous croyons bonnes; nous sommes même enclins à pousser la résistance beaucoup trop loin, comme le firent, dans ces tristes années les habitants du bas du lac; mais quitter la religion de nos pères? halte-là! nous n'y sommes plus.

Il y a des cas d'apostasie chez nous, mais la foi est si vivace que nous croyons pouvoir affirmer que les boudeurs à propos de division de paroisse, sont difficilement pâte à "suisses."

L'ingérence du ministre, dans la dispute, paraît même avoir eu un effet salutaire sur ces partisans, devenus rebelles depuis la décision de l'évêque. Ils n'avaient pas encore réalisé qu'ils s'étaient

engagés dans une pente extrêmement glissante et dangereuse, et qu'un seul pas leur restait à franchir pour qu'ils se trouvassent vraiment dans les rangs des apostats. Beaucoup se soumirent tout de suite; cependant un petit nombre d'autres rebelles continuèrent l'agitation encore pendant quelque temps.

Si l'on en croit Jacques Viger (archéologie religieuse) (1), les paroissiens ne construisirent pas la chapelle selon les dimensions que M. Mercier avait fixées. Voici ce qu'il en dit: "Le désastre (l'incendie de la chapelle que par erreur il dit avoir eu lieu le 28 octobre 1849) avait été vivement ressenti par les pauvres et peu nombreux habitants de St-Gabriel, et les déconcerta un instant, sans leur faire perdre pourtant leur confiance en la Providence. Ce pieux sentiment reçut bientôt sa récompense. A peine l'incendie avait-il accompli son oeuvre qu'un nommé Joseph Desmarais (primus inter pauperes hujus loci) vint relever le courage de ses co-paroissiens, par l'offre d'un terrain de huit arpents pour y asseoir un nouveau temple à Dieu et un nouveau logement à leur curé. L'offre fut accepté avec la reconnaissance méritée, et bientôt on vit s'élever une autre chapelle en bois, de 50 pieds x 36, et un petit, tout petit presbytère de 20 pieds x 24, aussi en bois. Ce n'est encore, continue M. Viger, qu'une mission qui promet de devenir une paroisse considérable avec le temps, mais qui maintenant (1850) est bien peu de chose et fait à peine vivre son curé." A l'aspect de l'humble logis du vertueux pasteur de Saint-Gabriel, le même auteur redisait avec effusion ces charmants vers de Delisle:

Voyez-vous ce modeste et pieux presbytère?
Là vit l'homme de Dieu, dont le saint ministère
Du peuple réuni présente au ciel les voeux,
Ouvre sur le hameau tous les trésors des Cieux,
Soulage le malheur, consacre l'hyménée,
Bénit et les moissons et les fruits de l'année,
Enseigne la vertu, reçoit l'homme au berceau,
Le conduit à la vie et le suit au tombeau.

(Georg. franç.)

La construction de la chapelle et du presbytère fut précédée et accompagnée d'incidents regrettables. Ainsi, en janvier 1849, la cloche, que l'on avait installée sur une chèvre, disparut mystérieusement, et malgré toutes les recherches, on ne put d'abord la retrouver.

(1) Jacques Viger fut le premier maire de Montréal.

Nous avons vu que les gens de Brandon avaient, en 1848, transporté du bois de construction, près de l'ancienne chapelle qu'ils voulaient réparer. Lorsqu'il fut décidé que l'on reconstruirait au village actuel, ils se mirent à transporter ce bois, que l'incendie avait épargné, sur les lieux que M. Mercier avait désignés.

Les gens de la Rivière, informés du fait, résolurent de s'opposer à la chose, bien qu'ils n'eussent aucun droit sur ce bois qui avait été fourni exclusivement par les gens du canton ou par ceux de l'ouest de la seigneurie.

Chez les rebelles, comme dans tout corps bien organisé, il y avait les fortes têtes qui ourdissaient les plans, et les bras vigoureux qui les exécutaient. Parmi ces derniers on remarquait, au premier rang, Louis Beausoleil, "le grand Louison", comme on l'appelait. Il était d'une force peu commune, et l'on rapporte de lui des exploits, qu'il accomplit pour s'opposer à la reconstruction, dignes d'une meilleure cause. Pendant que ceux qui charroyaient le bois, de chez Hope au village, étaient à dîner, il s'empara d'une des pièces principales de la charpente que l'on venait d'apporter, la mit sur son épaule, et, nouveau Samson, la transporta jusqu'au pied de la côte à Gauthier, au Cordon. Il fallut les efforts réunis de 4 hommes, pour placer cette solive dans la voiture qui la ramena sur le chantier. On dut charger quelqu'un de monter la garde près de la chapelle en construction. Ce fut encore Beausoleil qui enleva la cloche.

L'évêque, que M. le curé Théoret avait informé de cet événement peu ordinaire, ordonna à ce prêtre et aux marguilliers de prendre des procédures contre les détenteurs de la cloche. Ces derniers firent avertir le pasteur que plutôt que de se départir de l'objet en litige, ils préféraient le détruire. Les marguilliers, sachant que les rebelles étaient déterminés, hésitèrent devant ces menaces ; de plus, on ne savait pas alors, d'une manière certaine, qui avait pris la cloche, ni qui l'avait en sa possession.

Un jour le secret fut dévoilé : on sut où elle se trouvait. Aussitôt 5 ou 6 gars bien déterminés, parmi lesquels un Morrison et un Desmarais, allèrent pendant la nuit l'enlever de la grange où on l'avait mise, et ils la rapportèrent à la chapelle du village. On la remit sur une chèvre, et, pour prévenir un nouvel enlèvement de cette cloche, qui n'avait pas probablement le poids du bourdon de l'église Notre-Dame de Montréal, chaque soir, lorsque l'angelus était sonné, on la descendait de son poste aérien et on la mettait sous clef. Un soir, on retarda quelque peu de prendre cette précaution, et lorsque

vers neuf heures, on voulut rentrer la cloche, on s'aperçut, avec stupéfaction, qu'elle était de nouveau disparue.

Les gens d'en bas se la passèrent de main en main, secrètement, puis l'immergèrent dans la baie à Barolette, près de la décharge du lac, dans la rivière Maskinongé.

Lorsque les esprits se furent un peu calmés, il y eut à Saint-Gabriel une retraite dont les vieillards ont gardé le souvenir. Elle dura plusieurs jours et devait se terminer le jour de Pâques (1851). Il n'y a pas de doute que l'éloquent prédicateur qui la prêcha fit allusion aux récents événements. La tradition nous rapporte que pendant ses sermons, peu d'yeux restèrent secs. Il sut vaincre les dernières résistances des rebelles d'en bas, déjà ébranlés par les manières aimables et polies de M. Dequoy. Toujours est-il que le matin de Pâques, un bruit inusité fit sortir de leurs demeures les rares habitants du village: la cloche revenait, non pas de Rome, mais, nouvelle Naïade, sortant des eaux glacés du lac, elle arrivait sur une voiture, escortée par le grand Louison et quelques autres citoyens de la Rivière. Ce jour-là les paroissiens eurent le bonheur d'ouïr de nouveau les sons aimés de leur cloche, muette depuis si longtemps. (1)

A cette même retraite, tous les gens d'en bas se réconcilièrent avec l'église; mais en 1849 il y en avait qui ne continuèrent pas moins, tout en se tenant dans les bornes du devoir, à lutter pour obtenir une chapelle, ou au moins un changement de site. Après avoir insisté pour avoir une chapelle chez eux, ils en étaient venus, lorsqu'ils eurent constaté l'inutilité de leurs démarches, à ne désirer rien de plus que de voir leurs adversaires subir un échec à leur tour; et nous croyons fortement que plusieurs des anciens dissidents auraient consenti volontiers à voir l'église se construire encore plus loin de chez eux, pourvu que l'endroit choisi ne fût pas du goût de ceux qu'ils avaient combattus... Nous allons voir, par la suite des événements, qu'ils furent près d'avoir cette satisfaction.

Lorsque M. Baltazard arriva au lac, le 23 septembre 1849, il n'eut d'abord à desservir que les habitants du canton Brandon et ceux de la seigneurie qui habitaient non loin du village actuel, les autres paroissiens s'abstenant de venir aux offices divins. Il travailla avec une énergie que rien ne pouvait rebuter, à apaiser les esprits et à ramener les rebelles. Il n'attendit pas que ces derniers fissent leur soumission, mais il imita le bon Pasteur. "Il laissa là son troupeau

(1) Nous croyons que cette retraite fut celle dont il est question plus loin et qui fut prêchée par Chiniquy.

et se mit à la recherche des brebis égarées ; et, quand il les eut trouvées, il leur donna le meilleur de son coeur." Parce qu'elles étaient malades et malheureuses, il leur prodigua ses soins les plus empressés, et leur témoigna plus d'affection qu'au reste de son troupeau. Il épousa même leur cause, et croyons-nous, se constitua leur avocat auprès de l'évêque.

Le 10 octobre 1849, M. Balthazard écrivait à l'évêque : "Les rebelles consentent à recevoir, à leur chapelle (chez Barolette), un prédicant de l'Evangile nouveau, afin, disent-ils, de forcer l'évêque de mettre un prêtre à leur mission. Malgré tous les efforts tentés, ils refusent également de rendre la cloche. Ils préféreraient la briser plutôt que de s'en départir. Les marguilliers ont reçu l'ordre de prendre des procédures contre les détenteurs de cette cloche, mais craignant que ces derniers ne mettent leurs menaces à exécution, ils ne veulent point agir." M. Baltazard, de son côté, n'osa pas non plus faire les démarches voulues pour la recouvrer, craignant, avec raison, qu'une mesure de rigueur ne lui aliénât à jamais les esprits, déjà prévenus et chauffés à blanc. "Je suis pour eux, comme pour tout le reste de la paroisse, et je ne voudrais pas figurer dans les procédures qu'il serait nécessaire de faire, écrivait-il à la date citée plus haut.

Lors de sa première visite à Saint-Gabriel, M. Balthazard trouva son petit presbytère levé et couvert, mais c'était là tout ce qui avait été fait. Il ne fut pas lent non plus à s'apercevoir que Desmarais s'était réservé la partie de terrain qui aurait été la plus avantageuse pour la construction de l'église. Il fit part de cette découverte à l'évêque, qui demanda au donataire de bien vouloir changer quelque peu les bornes du terrain donné. L'autre s'y refusa.

Le curé l'ayant averti qu'on ne pouvait accepter le terrain donné sans changement, il répondit qu'il ne modifierait en rien les conditions du contrat. Il ajouta même que l'on pouvait se retirer, si l'on n'était pas satisfait.

Pour bien comprendre la situation, nous devons dire que, de la Côte-Jaune au site actuel du presbytère, s'étendait un marécage, où il semblait impossible de construire une église ; puis, à partir de là, le terraan devenait plus sec : les eaux s'écoulant facilement, d'un côté dans la profonde ravine qui se trouve sur la terre de M. Alfred Hamelin et de l'autre par la pente qui s'étend jusqu'au lac. La lisière que Desmarais s'était réservée au nord du terrain de la aFrbique, à la ligne du 5e rang, ne laissait pas, à la partie asséchée, une aire assez

étendue pour qu'on y pût placer l'église, le presbytère et ses dépendances, le cimetière et le terrain public.

Si l'on n'avait ces détails, on serait tenté de croire que M. Balthazard cherchait à faire naître une occasion, pour changer le site de la chapelle.

Pendant que le curé discutait avec le donataire, sur l'opportunité d'étendre vers le nord le terrain de la Fabrique, William Morrison offrait de donner, chez lui (terre de Hicks), un site au goût de l'évêque De plus, les rebelles, réunis en assemblée, avaient, en grande majorité, consenti à transporter leur chapelle à cet endroit. (maison Michaud). C'était M. Balthazard qui leur avait fait faire cette proposition ; mais il n'avait pas voulu se rendre à leur assemblée, pour ne pas se compromettre. "Si les gens d'en bas, écrivait-il à l'évêque, avaient quelque-écrit de votre part que je pourrais leur montrer, ils seraient unanimes, je le pense. Pour annoncer aux gens de Brandon que Votre Grandeur se retire et que vous arrêtez les ouvrages, je voudrais un ordre de votre part que je pourrais leur lire avec les raisons qui nous y forcent. M. Beausoleil (le grand Louison), chef des rebelles, qui vous portera cette lettre, doit faire auprès de Votre Grandeur, de nouvelles instances pour se faire desservir à leur chapelle; et s'il n'obtient rien à ce sujet, ils sont unanimes à transporter cette maison chez Morrison, aux premiers jours d'hiver. Ce parti fera tout, par ambition contre l'autre. Jugez, Mgr, de ma position. à la tête de deux partis ambitieux et jaloux l'un de l'autre. Priez, Mgr, que votre enfant ne se compromette en rien et qu'il puisse faire, de part et d'autre, le bien que Dieu demande de lui.

Le prêtre ne pourra pas être logé cet hiver; rien ne se fait. Il n'y a ni hangar, ni étable, ni clôtures, et la petite bâtisse pour le curé n'est que levée et couverte; et déjà, ils sont rendus au bout de leurs moyens et de leur volonté."

Telle était la position des parties et l'état des affaires, à l'automne de 1849. Comme on le voit, la difficulté à propos du terrain, le peu d'activité des gens de Brandon, qui n'avaient pas encore tenu leur promesse quant au logement du curé, et le désir de satisfaire les gens d'en bas, étaient de puissant motifs pour modifier les vues de l'évêque. Cependant ce dernier ne voulut rien décider immédiatement, remettant à sa prochaine visite pastorale, le règlement de cette épineuse question.

Le voyage que fit Beausoleil à Montréal ne fut pas inutile, au contraire, ce fut son chemin de Damas. Sa soumission amena celle

de presque tous ceux qui se tenaient à l'écart, et bon nombre de ses partisans consentirent, dès lors, à venir à la chapelle du village, en attendant la décision de l'évêque; mais néanmoins ils refusèrent de contribuer en rien à la construction de la chapelle et des autres édifices que l'on voulait ériger sur le terrain de la Fabrique.

M. Balthazard ne résida pas au lac cet hiver-là, mais à Saint-Cuthbert, ne venant à sa mission que le dimanche et les jours où sa présence était nécessaire; lorsqu'il était de passage à Saint-Gabriel, il se retirait chez Hector Morrison, qui habitait en face de la maison actuelle d'Arsène Beauvilliers.

Cependant, les colons habitant Brandon avaient seuls érigé la chapelle, et dès sa première visite à Saint-Gabriel, M. Balthazard avait pu célébrer sa messe dans le nouveau temple. Le 8 octobre, il bénit le premier mariage qui ait eu lieu dans cette chapelle: celui de Charles Boisjoly et d'Adélaïde Forestel. Les murs n'étaient pas encore lambrissés, et entre le carré de la chapelle et la toiture, existait une large ouverture, que l'on ferma pour l'hiver, avec de la paille de sarrasin liée en bottes, et disposé un peu comme les anciennes cuvertures en chaume. Nous n'avons pu trouvé nulle part, à quelle date cette chapelle fut bénite.

Nous avons vu que la plupart des rebelles d'en bas venaient maintenant aux offices, à la chapelle de Brandon, néanmoins, les partisans n'étaient pas réconciliés et n'avaient pas enterré la hache de guerre. L'hiver ne se passa pas sans de petites escarmouches entre les deux partis. Ainsi le 4 février, eut lieu à la chapelle, le mariage de Norbert Lefrançois et d'Hermine Cattin dite Dugal. Le marié habitait à la Rivière et, par conséquent, n'avait pas contribué à la construction du temple. Les gens de Brandon auraient voulu que le curé fît payer une certaine somme aux contractants, qui avaient fait bénir leur union dans "leur chapelle". M. Balthazard n'en avait rien fait. Ils se contentèrent, cette fois, de murmurer contre le desservant qui, disaient-ils, épousait trop la cause des rebelles. Ils se promirent bien de veiller au grain pour la première occasion, qui ne tarda pas à se produire. Le 11 février suivant, Narcisse Hénault et Hélène Carpentier voulurent unir leurs destinées. Le premier était le fils de Cyriac Hénault, la seconde, la fille de Salomon Carpentier, tous deux ardents partisans de la chapelle, au Cordon. John Morrison et Charles Champagne avaient été chargés par leurs amis, de surveiller l'entrée de la chapelle. Ils s'avisèrent d'en fermer la porte aux promis et à leur suite, afin de les forcer à délier

les cordons de leurs bourses. "Payez, si vous voulez entrer dans "notre chapelle", disaient les gens de Brandon. Les autres s'y refusaient. Cela finit par une chicane. M. Balthazard accourut au bruit de l'altercation et voulut que les Cerbères ouvrissent la porte. Ces derniers protestèrent en disant que le curé ne les soutenait pas, que les rebelles étaient reçus dans la chapelle comme les bons, et qu'ils ne pouvaient souffrir que le desservant reçût gratis les gens qui n'avaient pas contribué à l'érection de la chapelle. M. Balthazard s'en tira par des paroles équivoques et parvint à faire ouvrir la porte aux futurs époux, qui attendaient patiemment la fin de la discussion. Ils purent entrer dans la chapelle et, de là, s'embarquer sur l'océan de la vie conjugale, après avoir failli faire naufrage au port.

Dans le même mois de février, le presbytère étant à peu près terminé, on engagea M. Balthazard à venir y habiter, mais sans lui promettre, cependant, autre chose que les quelques minots d'avoine que les gens d'en haut pouvaient payer en dîme. Le desservant en référa à l'évêque, avant de prendre une décision à cet égard. Il était prêt à s'y rendre pour le carême, mais à la condition qu'on lui donnât les moyens d'y vivre.

M. Balthazard ne résida pas à Saint-Gabriel, l'évêque jugeant à propos de lui confier un autre poste. Le 24 février, il signa son dernier acte aux registres de Saint-Gabriel. En attendant qu'on lui donnât un successeur, la mission fut desservie par M. Jos. Théoret, M. Antoine Fisette et M. E. Chevalier.

L'évêque ne désigna pas le successeur immédiatement, il voulait choisir un prêtre capable de mettre fin aux troubles. Il fallait pour cela un homme plein d'abnégation, d'une patience angélique, d'une grande diplomatie, et qui pût se tenir au-dessus des intrigues. Il jeta les yeux sur un jeune prêtre qui lui semblait posséder ces différentes qualités: M. Joseph Dequoy. Il ne pouvait faire un meilleur choix: politesse, urbanité, affabilité, éloquence, tact, fermeté, rien ne manquait au nouveau desservant pour être l'homme de la circonstance, pour rétablir l'harmonie dans la mission. Le nouveau pasteur ne vint pas tout de suite à Saint-Gabriel, l'évêque voulant auparavant lui préparer les voies.

Le 6 juillet 1850, Mgr Bourget vint faire à Saint-Gabriel une visite pastorale. J. B. Lamontagne et Pierre Falardeau en profitèrent pour lui présenter, au nom des habitants de la Rivière et du Cordon, leur vingtième requête pour obtenir un prêtre à leur chapelle. Après avoir bien tout examiné et tout pesé, après avoir réussi à

régler, avec Charles Desmarais, la difficulté qui existait à propos du terrain de la fabrique, ainsi que nous le disons plus bas, l'évêque ne crut pas à propos de revenir sur sa décision première. Il promit aux fidèles de leur envoyer sous peu un prêtre résident, établit dans la mission l'archiconfrérie du S. Scapulaire et l'Association de la propagation de la foi, et conféra le sacrement de confirmation à 195 enfants, savoir 86 garçons et 109 filles que l'abbé Chevalier, croyons-nous, était venu préparer.

L'évêque laissa, dans les registres, des ordonnances qu'il n'est pas sans intérêt de donner ici. Elles nous laissent entrevoir en quel état étaient le temple divin et ses accessoires. "Tous les livres de la Fabrique ayant été brûlés dans l'incendie de l'église, arrivé (date omise), Nous n'avons pu examiner les comptes des marguilliers. Nous ordonnons :

1° Que l'église soit mise à l'abri des injures du temps, que l'on y fasse une voûte, un jubé, deux tribunes latérales ou bien une allonge et la voûte.

2° Qu'on la pourvoie de tous les vases, ornements et linges nécessaires dont elle est presque totalement dépourvue.

3° Que la custode soit doublée en dedans en soie, et fermée à clef.

4° Qu'il soit fait un banc d'oeuvre, une armoire fermant à clef, et qu'on la garnisse de tout ce qui est nécessaire dans un baptistère.

5° Que le cimetière soit enclos à l'endroit que nous avons fixé, et que l'on y enterre à l'avenir les corps par rangs, séparés par une allée, pour que chacun puisse commodément aller y prier sur les tombes des défunts.

6° Qu'il soit pris, sur le terrain que nous avons acquis de Charles Desmarais, vis-à-vis la chapelle actuelle, un lopin de terre convenable pour servir de place publique, nous réservant le droit de reprendre ce terrain, pour l'usage du curé ou l'avantage de la paroisse, quand nous le jugerons à propos, en fixant la dite place publique en tout autre lieu qui nous paraîtra convenable.

7° Que le presbytère soit achevé, et le terrain de l'église et du curé enclos.

8° Que tout ce terrain soit à l'usage et au profit du dit curé, excepté les emplacements de l'église, cimetière et place publique.

9° Que pour le moment, le dit cimetière ait 100 pieds de front sur autant de profondeur, devant, par la suite, être allongé et élargi

au besoin. Nous permettons que les corps soient exhumés des cimetières qui ont servi, jusqu'ici, à la sépulture des fidèles qui sont décédés en cette paroisse.

L'évêque voulut aussi régler, avec Desmarais, la question du terrain.

Le 29 octobre 1849, Charles Desmarais ayant reçu de son père, le reste de la terre de Baptiste Piquette, avait cédé à Augustin Beauchamp le quart de la lisière au cordon du 5e rang, moyennant 400 livres ancien cours, payables en 4 ans. L'acte fut passé devant Mtre Crépeau, en la demeure de Bernard Monday. Après avoir visité le terrain de la Fabrique, l'évêque trouva qu'il était à désirer que l'on fît l'acquisition de la lisière qui séparait le cordon du 5e rang de la terre de la Fabrique. Aussi, le 5 juillet 1850, par un autre acte passé devant Mtre A. Defoy, Augustin Beauchamp retrocéda son demi-arpent à Charles Demarais, et ce dernier remit les cent livres que le premier avait déjà payées.

Le lendemain, 6 juillet, Charles Desmarais échangea, avec Mgr Bourget, le même demi-arpent ainsi que le reste de la bande de terre au cordon du 5e rang, pour un arpent en superficie, pris à l'extrémité sud du terrain de la Fabrique, et 340 livres ancien cours ($68), payables avant le deux novembre suivant. (1)

Depuis cette transaction, si l'on en excepte la partie que l'on a cédée au couvent, le terrain n'a pas varié en étendue. Il mesure donc du nord au sud 5½ arpents. Il a une largeur de 2 arpents pendant 2½ arpents, puis la moitié de cette largeur sur le reste.

Quant à l'acquisition que la Fabrique a faite d'un nouveau cimetière, nous en parlerons à la date où cet achat fut effectué.

De retour au siège métropolitain, l'évêque se hâta d'envoyer le desservant qu'il avait promis. Ce dernier, l'abbé Jos. Dequoy, arriva à Saint-Gabriel, dans le courant du même mois, avec ses parents. Il put en arrivant se loger dans son presbytère.

Le 5 novembre suivant, M. Dequoy écrivait à l'évêque pour l'informer que la Fabrique n'avait aucun argent à sa disposition, les syndics ayant disposé des fonds. Il n'avait pas même de quoi payer les $20.00 qu'on devait à Desmarais depuis la Toussaint.

A part cette pénurie d'argent, tout allait assez à son gré. La clôture du cimetière devait être terminée la semaine suivante. Le jubé, les bancs et "l'élévation du choeur" allaient être livrés à la fin

(1) Note: Cet arpent fait aujourd'hui partie de l'emplacement de M. Ulric Roch.

de décembre. Il avait aussi fait réparer les planchers du presbytère, tirer les joints de cet édifice ainsi que ceux de la chapelle dont il avait fait disparaître les trois fenêtres du choeur. Il avait demandé à ses paroissiens une cuisine et un puits, et déjà le bois nécessaire pour une allonge de 20 pieds sur 20 était rendu sur la place, mais apporté par les gens de Brandon seulement, les gens d'en bas tirant encore de l'arrière pour aider aux constructions et payer la dîme. Il avait fait commencer une sacristie, qui venait d'être levée, et l'on creusait son puits. Il pensait que les gens d'en bas adressaient au Ciel les voeux les plus ardents pour que l'on ne trouvât point d'eau. Ils avaient une grande espérance d'un manque de succès parce que. à 23 ou 24 pieds, profondeur que l'on avait alors atteinte, il n'y avait pas encore d'eau. Quelques-uns d'entre eux lui conseillaient d'arrêter l'ouvrage. "C'est de valeur, disaient-ils, de payer pour des travaux inutiles." Mais M. Dequoy tenait fort à ce qu'on en trouvât afin de les empêcher de dire: "Nous avons représenté à Mgr 20 fois qu'il n'y avait point d'eau là." Les uns et les autres eurent raison: l'eau qu'on y trouva n'était pas potable.

Bien que la plupart des gens d'en bas se fussent abstenus de venir aider aux travaux, il y eut cependant de nobles exceptions; ainsi Louison Beausoleil vint aider au creusage du puits, et en même temps offrir à M. Dequoy la chapelle d'en bas pour en faire un presbytère.

Les rebelles n'étaient pas tous d'accord sur ce point. Quelques uns, comme Lamontagne, qui n'avaient pas encore désespéré de réussir à obtenir un prêtre, ne voulaient pas s'en départir. Mais le plus fort opposant, comme nous allons le voir, était Barolette lui-même. Néanmoins Beausoleil crut pouvoir assurer à M. Dequoy qu'aux premières neiges on la transporterait au village, la majorité partageant ses sentiments.

Au mois de novembre, on essaya de prendre possession de la chapelle des dissidents, mais Barolette s'y était installé et ne voulait pas déguerpir. On le cita devant la petite cour (cour des commissaires, où siégeaient Bernard Monday et Wm Morrison) et l'occupant eut gain de cause. On voulut en appeler à la haute cour; M. Dequoy conseilla de n'en rien faire. On décida quand même de passer outre, et on alla consulter un avocat. Ce dernier leur dit que la seule chose qu'ils pouvaient faire était de renverser cette maison. Le contrat passé devant Mtre A. Defoy était à l'avantage de Barolette. On accusa d'incapacité le notaire qui, après un court séjour à Saint-

Gabriel, dut quitter la paroisse. Il avait son bureau chez Jean Lamontagne. Toutefois, nous ne sommes pas prêt à confirmer le jugement que portaient les rebelles sur le plus ou moins de capacité de ce tabellion.

En 1850, les registres commencent à nous donner les noms des marguilliers élus par les tenanciers de Saint-Gabriel. Ainsi le 15 décembre eut lieu une assemblée à laquelle prirent part les sieurs Isaac Jacques, Bernard Monday, Wm Morrison, Octave Dostaler, Alexandre Morrison, J.-Bte Baillargeon, J.-Bte Beaudoin etc., etc. On élut marguillier François Dubeau. Cette nomination fut annulée parce que ce monsieur ne résidait pas dans les limites de la paroisse, et, le 29 décembre de la même année, à une autre assemblée à laquelle assistaient Joseph Jalbert, F.-X. Légaré, Louis Forest, François Dubeau et ceux déjà nommés, on choisit Octave Dostaler.

Le 22 décembre, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, il fut décidé que les bancs de la chapelle seraient vendus pendant trois années consécutives, tous les ans, payables en trois termes, et d'avance pour chaque terme. A la même assemblée on reconnut que l'on était incapable de payer, cette année-là, un salaire au chantre (Isaac Jacques) ; comme dédommagement, on lui accorda l'usage d'un banc gratis.

M. Dequoy proposa aussi, pour diminuer les chances de conflit entre les paroissiens, de diviser la mission en trois sections pour la nomination des marguilliers, afin que toutes les parties de la paroisse fussent également représentées dans ce corps. Cette proposition fut acceptée unanimement à la même assemblée.

La première section renfermait le Cordon et la Rivière nord et sud, jusqu'au Brûlé exclusivement. La seconde section comprenait le Brûlé, la rivière Matembin, (écrite Matemban au registre), le tour du lac, le lac Corbeau et les rangs 5, 6, 7, 8, 9, 10 du canton Brandon. La troisième section couvrait le reste de la paroisse, c'est-à-dire le Chemin du Lac et les quatre premiers rangs de Brandon. Nous croyons devoir donner les noms des propriétaires de bancs en 1851. Cela nous fournit une liste assez exacte des colons que la paroisse possédait à cette date.

1ère rangée, côté de l'épître :

No 1 Joseph Desmarais, payant 21 livres (la livre valait environ 20 sous.)

No 2 Joseph Belland, payant 20 livres 10 sols.

No 3 Joseph Lépine, payant 18 livres 10 sols.

No 4 Horatio Munro, payant 18 livres 2 pour le premier terme
Xavier Brouillet, payant 22 livres 10 pour le 2e terme
Elzéar Deroin, pour le 3e terme, idem
No 5 Adolphus Dame, payant 18 livres 5 sols
No 6 Thomas Doyle, payant 18 livres
No 7 Toussaint Comtois, payant 18 livres 5 sols
No 8 Joseph Beausoleil, payant 17 livres 5 sols
No 9 David St-Antoine, payant 15 livres
No 10 Joseph Boivin, payant 16 livres
No 11 Bte Gouin, payant 15 livres
No 12 Xavier Guilbault
Joseph Valois pour partie du 2e et pour le 3e terme.
No 13 Joseph Beauchesne, payant 10 livres

Seconde rangée.

No 1 Louis Forest, payant 25 livres 5 sols
No 2 Joseph Jalbert, payant 23 livres 10 sols
No 3 François Beaulieu, payant 24 livres
No 4 François Béliveau, payant 23 livres 10 sols
No 5 Henry Terrien, payant 22 livres
No 6 Elie Crépeau, payant 21 livres
No 7 Louis Baillargeon, payant 19 livres 10 sols
No 8 Joseph Provost, payant 19 livres
No 9 Cuthbert Brûlé, payant 18 livres
Joseph Béland Fils, payant 20 livres pour le 2e terme
Augustin Beausoleil, payant 21 livres pour le 3e terme

Troisième rangée:

No 1 Pierre Falardeau, payant 32 livres
No 2 Bte Denis, payant 33 livres 10 sols
No 3 Octave Dostaler, payant 32 livres
No 4 Alexandre Morrison, payant 30 livres
Edouard Morrison, payant 32 livres pour le 3e terme
No 5 Bte Magnan, payant 30 livres
F. X. Marchand, payant 33 livres pour le 3e terme
No 6 Xavier Légaré, payant 29 livres
Magloire Marion, payant 18 livres pour le 3e terme
No 7 Théophile Rouisse, payant 24 livres 10 sols
No 8 Augustin Beauchamp, payant 20 livres 10 sols
Désiré Jetté, payant 21 livres 10 sols pour le 3e terme

No 9 André Desmarais, payant 20 livres 10 sols
No 10 Joseph Roberge, payant 20 livres

4e rangée:

No 1 Toussaint Guilbault, payant 42 livres
No 2 Louis Beausoleil, payant 33 livres 10 sols
No 3 P. J. O. D. Girardin, payant 32 livres 10 sols
No 4 James Doyle, payant 36 livres
Octave Chalut, payant 31 livres pour le 3e terme
No 5 François Dupuis, payant 30 livres
No 6 Pierre Beauchesne, payant 25 livres 15 sols
Nicolas Brissette, payant 25 livres pour le 3e terme
No 7 Pierre Grenache, payant 21 livres
No 8 Joseph Brûlé, payant 18 livres 10 sols
No 9 Clément Guilbault, payant 18 livres
Michel Gouin, payant 24 livres pour le 3e terme
No 10 Nicolas Brissette ,payant 16 livres
Damase Charette, payant 13 livres 5 sols pour le 3e terme

5e rangée:

No 1 Edouard Tessier, payant 40 livres
No 2 Bernard Monday, payant 38 livres
No 3 J.-Bte Payette, payant 36 livres
Alexis Paquin, payant 32 livres pour le 3e terme
No 4 George Groves, payant 31 livres
No 5 Bernard Monday, payant 26 livres 10 sols
No 6 Charles Champagne, payant 24 livres
Joseph Béland fils, payant 25 livres 10 sols pour le 3e terme
No 7 Fabien Thouin, payant 19 livres 5 sols
F.-X. Légaré, payant 26 livres pour le 3e terme
No 8 Sinaï Hénault, payant 18 livres 10 sols
No 9 Pierre Plante fils, payant 18 livres
Joseph Lafontaine, payant 22 livres pour le 3e terme
No 10 Salomon Carpentier, payant 16 livres

6e rangée:

No 1 Octave Chalut, payant 32 livres 10 sols
Cyrille Dubeau, payant 25 livres 15 sols pour le 3e terme
No 2 Stanislas Desrosiers, payant 26 livres
No 3 Maxime Dubeau, payant 25 livres 10 sols

No 4 Wm Morrison, payant 27 livres
No 5 Léon Granger, payant 27 livres 10 sols
No 6 Charles Laporte, payant 24 livres 10 sols
No 7 Octave Chalut, payant 21 livres
Louis Champagne, payant 25 livres pour un 3e terme
No 8 Pierre Desmarais, payant 23 livres 10 sols
No 9 Augustin Beausoleil, payant 21 livres 10 sols
No 10 Jos. Bibeau, payant 21 livres
No 11 Onésime Hénault, payant 19 livres 10 sols
No 12 Pierre Bergeron, payant 18 livres
No 13 Jean Proulx, payant 15 livres 10 sols
Total pour la nef : 65 bancs rapportant 1524 livres 17 sols.

Bancs du Jubé, 1ère rangée :

No 1 Louis Beauchesne, payant 16 livres 10 sols
No 2 Joseph Tellier, payant 12 livres
No 3 Stéphane Bergeron, payant 9 livres
No 4 Joseph Sarrasin, payant 4 livres 10 sols
No 5 Pierre Desmarais, payant 1 livre 10 sols
No 6 Marie Lévesque, (Madame Marion), payant 1 livre 13 sols.
No 7 Jules Rondeau, payant 3 livres
No 8 Basile Frappier, payant 3 livres
Adolphus Dame, pour un 3e terme
No 9 Fabien Thouin, payant 3 livres
Octave Dostaler, payant 3 livres pour le 3e terme

2e rangée :

No 1 M. le curé Dequoy, payant 22 livres 10 sols
Pascal Galarneau, payant 23 livres pour le 3e terme
No 2 Louis Hénault, payant 18 livres 10 sols
No 3 Eusèbe Dupuis, payant 10 livres
Louis Lefrançois, payant 15 livres pour le 3e terme
No 4 Posper Boisvert, payant 4 livres 10 sols
No 5 Maxime Beauparlant fils, payant 4 livres
No 6 André Desmarais, payant 4 livres 10 sols
No 7 Charles Desmarais, payant 2 livres 5 sols

3e rangée :

No 1 Isaac Jacques, payant 25 livres
No 2 Joseph Boucher, payant 16 livres

No 3 Léandre Bergeron, payant 11 livres
Cuthbert Beauparlant, payant 5 livres 15 sols pour un 3e terme
No 4 Louis Provost, payant 10 livres
No 5 Antoine Tellier, payant 6 livres 10 sols
No 6 Antoine Tellier, payant 4 livres 15 sols
No 7 Joseph Durand, payant 5 livres
Bénoni Mondor, payant 12 livres pour un 3e terme

4e rangée, Jubé:

No 1 Augustin Dugas, payant 27 livres 10 sols
No 2 Moise Marion, payant 19 livres 10 sols
No 3 Ulric Dequoy, payant 9 livres 10 sols
Frs Bellerose, poour un 3e terme, idem
No 4 Pierre Plante, père, payant 7 livres
No 5 Léandre Riopelle, payant 5 livres
No 6 Olivier Sarrasin, payant 4 livres
No 8 Olivier Girardin, payant 3 livres 5 sols

5e rangée:

No 1 J.-Bte Baudoin, payant 28 livres
Narcisse Perrault, payant 18 livres 15 sols pour 3e terme
No 2 J.-B. Lamontagne, payant 16 livres 5 sols
No 3 Narcisse Perrault, payant 9 livres 15 sols
Amable Desmarais, payant 15 livres pour un 3e terme
No 4 Joseph Riopelle, payant 8 livres 5 sols
No 5 Joseph Corbin, payant 7 livres
Félix Masson, payant 10 livres 5 sols
No 6 Max Beauparlant, père, payant 5 livres
No 7 J.-Bte Magnan, payant 5 livres

6e rangée:

No 1 Frs Mélançon, payant 24 livres
No 2 Frs Dubeau, payant 15 livres 5 sols
No 3 Urgel Forest, payant 9 livres
Jos. Daigle, payant 8 livres 5 sols pour un 3e terme
No 4 J.-Bte Beaudoin, payant 6 livres
Norbert Provost, payant 10 livres
No 5 Pierre Turcotte, payant 6 livres
No 6 Cuthbert Dacier, payant 4 livres
No 7 Edouard Sarrasin, payant 3 livres 5 sols

No 8 Bte Goulet, payant 2 livres 10 sols
No 9 Augustin Beausoleil, payant 3 livres

Total des bancs pour le jubé, 46, donnant un revenu de 401 livres 1 sol.

Le 25 décembre 1850, les propriétaires des 13 premiers lots des 3e et 4e rangs de Brandon demandèrent à être annexés à St-Gabriel. Leur demande fut exaucée mais nous ne savons pas à quelle date.

Le 4 mars 1851, M. le curé Dequoy pouvait commencer à dire la messe dans la sacristie qui était enfin terminée; le lendemain, il demandait à l'évêque la permission d'ériger, dans la chapelle, un chemin de croix qu'une dame généreuse de Montréal avait donné pour la mission. Le décret d'érection fut accordé le 8 mars suivant.

Comme M. Dequoy avait à se plaindre de nombreuses transgressions à la tempérance, il écrivit à l'abbé Chiniquy pour l'inviter de venir à St-Gabriel y prêcher une retraite de trois jours. La tradition a conservé le souvenir du passage à St-Gabriel de cet homme si éloquent, qui fit tant de bien dans les premières années de sa carrière. Après avoir acquis, et à juste titre, le surnom d'apôtre de la tempérance, il devint par la suite l'apostat Chiniquy. Quelle triste chute causée par l'orgueil! (1)

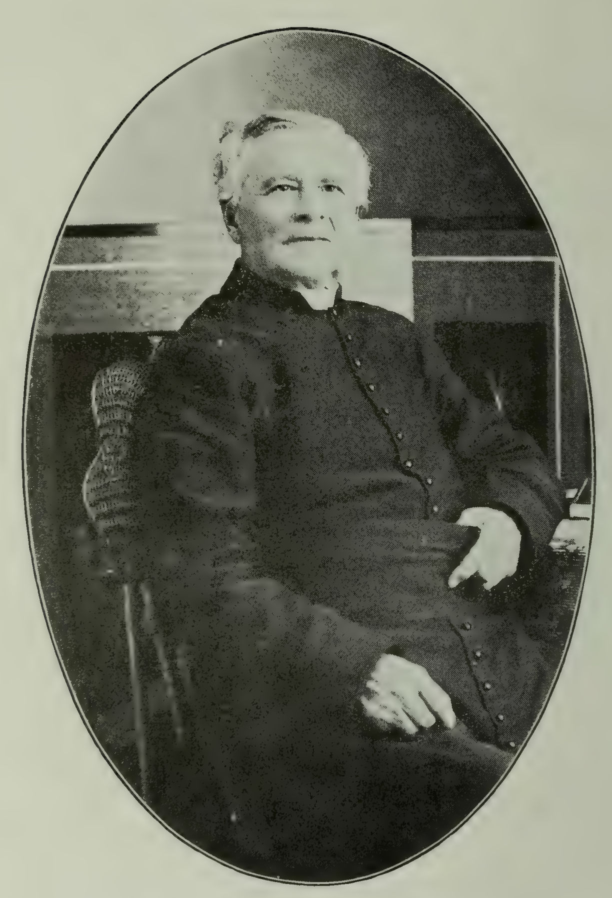
Jusqu'à 1851, chaque habitant donnait au bedeau ¼ de minot de franc grain; c'était là tout le salaier de ce fonctionnaire. Le 27 avril 1851, on reconnut que c'était insuffisant, et l'on décida que la Fabrique lui donnerait 100 francs par année. ($20).

Le 11 mai, Joseph Jalbert, marguillier sortant de charge, rendit compte de son administration pour 1849. Nous voyons que la recette totale de la Fabrique, cette année-là, se montait à 485 livres sols, savoir:

Par rentes de bancs: 337 livres 0 sol.
Par grand'messes, etc.: 44 livres 12 sols.
Par quêtes dans l'église: 15 livres 19 sols.
Ventes d'objets devant l'église: 4 livres 16 sols. (2)

(1) Ce fut probablement à la suite de la même retraite que la cloche fut rapportée. Lorsque Chiniquy invita ses compatriotes à le suivre aux Illinois (à Kankakee), 3 paroissiens de St-Gabriel répondirent à son appel; mais ils revinrent quand Chiniquy se brouilla avec l'évêque O'Regan, de Chicago. L'un d'eux, Alec Morrison, perdit son épouse dans ce voyage.

(2) Note: C'est cette coutume de vendre à l'enchère des objets ou des effets à la porte de l'église que notre artiste M. E. J. Massicotte a voulu fixer dans sa composition "La Criée." Le produit de cette vente est affecté à la récitation de messes pour les âmes.



M. l'abbé JOSEPH PICARD-DEQUOY,

Ancien Curé.

Par petites sépultures: 23 livres 15 sols.

Par mariage: 4 livres 10 sols.

Par vente de piquets: (place publique) 24 livres 17 sols.

Par argent remis par ancien marguillier: 30 livres 0 sol.

Total: 485 livres 9 sols.

Déduction faite des 30 livres provenant de l'année précédente, les revenus se montant donc à 445 livres 9 sols, soit environ $91.

Les dépensees, quoique peu exagérées, dépassaient le chiffre des recettes; elles se montaient à 562 livres et 3 sols. Les principaux items étaient:

Pour l'acquisition du terrain de Charles Desmarais: 84 livres.

Pour travaux au cimetière, (clôture, nivellement, etc.) : 48 livres.

Pour le creusage du puits 36 livres

Pour un jeu de livres de chant: 32 livres 14 sols.

On avait aussi acheté un bénitier, une bourse, des bouquets, une doublure et une serrure de tabernacle, un voile (1) pour les mariages, etc.

CHAPITRE V

ERECTION CANONIQUE.

L'ABBE DEQUOY ET LES PROTESTANTS. ST-DAMIEN.

1851 à 1855

M. Dequoy, aussitôt après son arrivée à Saint-Gabriel, avait commencé à parler de faire ériger canoniquement la mission en paroisse. Le 13 mai 1851, il fit signer, par les francs-tenanciers de la mission, une requête tendant à cette fin. Le 20 mai suivant, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, chargea l'abbé Jean-François Gagnon, archiprêtre et curé de Berthier, d'aller vérifier les faits allégués dans la susdite requête et d'examiner quelles étaient les limites qu'il convenait d'assigner à la future paroisse. Le 5 juin, le délégué rendit compte de sa mission en un procès verbal "de Commodo et Incommodo."

(1) Note: Le voile dont on fait mention ici, était prêté à la mariée pour la cérémonie du mariage. Il ressemblait à un voile de première communion.

Par un décret canonique en date du 18 septembre 185-, Mgr Bourget érigea en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de S. Gabriel, dont la fête se célèbre tous les ans le 18 du mois de mars, la mission de St-Gabriel de Brandon.

La nouvelle paroisse comprenait un territoire d'environ 18 milles de longueur sur autant de largeur, et était bornée comme suit:

Au nord-est par la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières. (Cette ligne fut plus tard portée plus à l'ouest) ; au sud-est partie par le fief DuSablé, et partie par la seigneurie de Berthier ; au sud-ouest par les lots No 13 des premier et 2e rangs de Brandon, le cordon entre le 2e et le 3e rang sur l'étendue de ces treize lots, et la seigneurie de Ramsay ; à l'ouest, au nord-ouest et au nord par les terres de la Couronne et le canton de Peterborough.

Cependant cette érection ne se fit pas sans protestation de la part des gens du Cordon et de la Rivière qui ne voyaient pas, sans regret, ce nouveau lien qui les rattachait à la chapelle de Brandon. Dès qu'il fut question de faire signer cette requête, l'agitation, un moment assoupie, recommença quelque peu. Les résidents de ces deux rangs avaient l'appui du seigneur Dunn, qui offrait de donner un terrain pour y construire une autre chapelle. James Armstrong, avocat et plus tard juge, grand propriétaire dans cette partie de la paroisse, disait aux gens que le gouvernement pouvait contraindre l'évêque de leur donner un prêtre. Avec l'influence de ces deux hommes, Jean Lamontagne parcourut de nouveau la seigneurie pour y recueillir des signatures. (1)

Le 20 mai 1851, M. Dequoy écrivait à l'évêque à propos de cette requête: "Tout ceci se fait sans me consulter en rien. Les gens d'en bas sont tournés contre moi, à cause de la requête que j'ai faite pour l'enregistrement de la paroisse. Ils ne me tracassent cependant en aucune autre manière, si ce n'est qu'ils ne se hâtent pas beaucoup de payer leur dîme. De plus, ils ne veulent rien fournir pour les améliorations. Ce sont toujours les mêmes qui donnent, mais qui commencent à être fatigués. Votre Grandeur connaît mieux que moi si elle doit hâter ou non l'érection de la paroisse. Je la désire ardemment. M. Lamontagne, qui parcourt la seigneurie pour des signatures, vient d'éprouver un malheur. Le vent, il n'y a que deux heures, a renversé son étable toute neuve, tuant son unique vache. (2)

(1) Dunn possédait la seigneurie de Lanaudière, et Armstrong, le fief Hope.

(2) Ceci était inexact, quant à la vache: on put la sortir vivante de dessous les décombres.

Je ne sais si cet accident l'arrêtera dans sa course."

Nous ne savons pas si cette requête fut présentée à qui de droit; nous n'en trouvons aucune trace; nous pouvons dire tout de même que, comme les précédentes, cette supplique n'eut pas de suites.

Nous avons vu précédemment que le 22 décembre 1850, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, on avait "résolu à l'unanimité que les bancs de la chapelle de cette paroisse seraient vendus pendant trois années consécutives, tous les ans, payables en trois termes, et que chaque terme serait payé en avant, sous peine d'être dépossédé de son banc le dimanche suivant". Cette résolution portait les signatures de Wm Morrison, Bernard Monday et O. Dostaler. Elle fut cause d'un procès qui ne contribua pas peu à faire hâter l'érection canonique de la paroisse.

Conformément à cette clause, on vendit, en janvier 1851, les bancs dont les propriétaires n'avaient pas payé d'avance la rente annuelle. Parmi ces propriétaires dépossédés était Wm Morrison qui, froissé de se voir traiter de la sorte, (pourquoi ne s'était-il pas mis en règle?) poursuivit l'acquéreur pour recouvrer son banc. M. Dequoy essaya de l'apaiser, mais en vain; l'intervention de l'évêque ne fit que l'irriter davantage. Le marguillier en charge lui offrit d'en venir à un arrangement amical; après avoir consenti, il changea d'idée et porta l'affaire devant Bernard Monday, siégeant à la cour des Commissaires, juillet 1851.

Sans vouloir excuser, en aucune façon, M. Morrison de la conduite qu'il tint en cette occasion, nous devons dire que nous pensons ne pas avoir des renseignements complets sur cette affaire. Ce que nous connaissons du caractère de Morrison, les preuves nombreuses qu'il avait données, en toute circonstance, de sa déférence et de sa soumission aux autorités religieuses, nous portent à croire que quelque autre considération que celle que nous connaissons, le portait à pousser cette affaire jusqu'au bout.

Devant la cour, le demandeur argua, 1° Que St-Gabriel n'était pas érigée en paroisse ni canoniquement ni civilement; 2° que n'étant pas en paroisse, St-Gabriel ne pouvait avoir de Fabrique; 3° que la Fabrique de St-Gabriel, existant irrégulièrement, ne pouvait passer de règlement valable. Il concluait en demandant de rentrer en possession immédiate de son banc, (on le lui avait remis cependant 4 dimanches après l'en avoir dépossédé) et que le défendeur (l'acquéreur) fût condamné à lui payer 25 piastres de dommage pour les 4 dimanches pendant lesquels, il (Morrison) avait été privé de son banc.

Le demandeur eut gain de cause. L'acquéreur perdit ses droits au banc de Morrison, et fut condamné à payer les frais. Quant aux dommages qu'il dut payer à Morrison, trois arbitres en fixèrent le montant à 4 louis. Deux des arbitres étaient des amis intimes de Morrison et l'autre était protestant.

L'acheteur, qui avait agi de bonne foi, voulut se faire rembourser par les marguilliers. Ces derniers, qui ne pouvaient refuser en toute justice de l'indemniser, avaient-ils le droit de tenir responsable la Fabrique, qui n'en était pas une, puisque la mission n'était pas érigée en paroisse. Nous n'avons pu avoir la suite de cet intéressant imbroglio; toutefois nous en trouvons l'épilogue dans le compte des dépenses de la Fabrique pour 1851 sous la rubrique suivante: Pour frais de procès et autres poursuites, 119 livres 8 sols.

M. Morrison agit-il ainsi pour hâter l'incorporation civile et religieuse de la paroisse, montrer aux gens la nécessité de cette mesure et les pousser à appuyer le mouvement? C'est fort possible.

Le 28 octobre 1851, la majorité des habitants francs-tenanciers de St-Gabriel adressèrent à la cour des Commissaires pour l'érection des paroisse, une requête, afin d'obtenir la reconnaissance du décret canonique émané de Mgr Bourget, le 18 septembre précédent. Avant de faire droit à cette demande, les commissaires firent donner avis à St-Félix, à St-Norbert et à St-Gabriel que, le 28 novembre suivant, ils entendraient les opposants à cette requête, en l'étude de E. Guy, leur secrétaire à Montréal, rue St-François-Xavier, No 2. (1)

En 1851, Mgr Bourget permit de prendre dans le coffre de la Fabrique, les argents nécessaires pour l'érection civile de la paroisse. Or le coffre étant vide, on dut emprunter. Ce fut Joseph Jalbert qui se constitua le banquier de la paroisse.

Le 30 novembre, on se réunit dans la chapelle pour élire un marguillier. Le nombre des assistants était si considérable que l'on n'avait pu trouver place dans la sacristie, où se tiennent d'habitude ces assemblées. Léon Granger y fut élu marguillier.

A l'automne de cette année-là, M. Dequoy s'éleva fortement contre les paroissiens qui manquaient à la messe ou qui arrivaient en retard.

Un dimanche, au début de la messe, il y avait dans l'église 16 personnes bien comptées. On arrivait à 11 heures quand la messe commençait à 10.

Le 21 décembre, il écrivait à l'évêque: "Je viens de terminer la visite de la paroisse et j'ai été bien reçu partout, même chez les protes-

(1) Commissaires: P. L. Panet, Joseph Roy, J. N. Beaudry.

tants." Dans la même lettre, il donnait sur ces derniers des renseignements que nous croyons devoir transcrire ici. "Il y a dimanche 15 jours, le ministre leur a dit que dorénavant il leur fallait célébrer outre les dimanches, les fêtes sur semaine, ainsi que les catholiques; de plus, n'étant pas rétribué par le gouvernement, il leur fallait lui payer dîme, s'ils voulaient le garder. Tout ceci leur a fait faire de sérieuses réflexions. Néanmoins ils ont célébré la fête de l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge, à la grande édification de nos gens."

Depuis son arrivée à St-Gabriel, M. Dequoy desservit St-Didace concurremment avec M. Mayrand. En 1851, cette mission ne comptait pas moins de 100 chefs de famille, tous francs-tenanciers, et quelques-uns riches propriétaires. Cependant, ni M. Mayrand ni lui ne retiraient là aucune dîme. En octobre de cette année, l'évêque de Québec ayant offert la desserte à M. Dequoy, ce dernier l'accepta, mais à la condition qu'il n'irait y célébrer la messe qu'un jour de la semaine.

Le 8 février, on vota au chantre, Alexis-Isaac Jacques, un salaire annuel de cinq louis, et à M. le curé Dequoy, qui consentait à se charger de la tenue des livres de la Fabrique, la somme de trois louis, et un banc gratuit dans la chapelel. Il acecpta le banc, mais fit don à la Fabrique des 3 louis.

Le 14 juin, M. Jacques donna une quittance notariée de son salaire de chantre. Cette année-là, avait eu lieu à Montréal la grande conflagration que l'on désigne dans l'histoire sous le nom de grand feu de 1852. Saint-Gabriel, malgré la pauvreté de ses habitants, voulut imiter la générosité que tout le pays montra à l'égard des sinistrés : la Fabrique leur abandonna le produit de la quête.

En mars 1852, M. Dequoy eut le bonheur de faire abjurer l'hérésie à trois protestants de la paroisse.

Le 18 du même mois, Moïse Gareau, Colbert Beausoleil, Basile Joly, Joseph Daigle, Raymond Beausoleil, Hilaire Brissette, Joseph Laporte dit St-George, Isidore Sigouin, Joseph Duperrault et Norbert Adam, tous habitants du 3e rang, demandèrent leur annexion à St-Félix.

La requête qu'ils présentaient était l'oeuvre d'Amable Jetté, et avait été signée à sa demande. M. Jetté avait cherché à retarder l'érection civile de St-Gabriel à laquelle il s'opposait, afin de pouvoir créer plus facilement la nouvelle paroisse qu'il rêvait d'établir. Puis, voyant qu'il ne pouvait mener à bonne fin ce projet, il voulut par des annexions de territoire, déplacer le centre de la paroisse de St-Félix,

dont il aurait ensuite fait transporter l'église près de son établissement.

Pour fournir la force motrice aux moulins qu'il possédait sur la rivière Bayonne, il avait fait des travaux considérables; il avait endigué la irvière dont il dut faire creuser le lit. Bref, li avait mis dans cette entreprise une cinquantaine de mille francs, probablement tout son avoir. Comptant aussi qu'un bon nombre de colons viendraient se grouper autour de ses moulins, il avait ouvert un magasin. Mais d'ordinaire le colon, quand il peut choisir, se place près de l'églisé, aussi M. Jetté se vit rejoint par un nombre bien restreint de compagnons et de clients. S'il réussissait à gagner son point et à faire de ses établissements le centre d'une paroisse, c'était pour lui l'aisance, la fortune peut-être; tandis qu'un échec allait le ruiner.

M. Jetté s'était acquis une grande influence sur les cultivateurs des alentours par ses bonnes manières, sa générosité qui le portait à rendre service à tous ceux qui avaient recours à lui. Il était affable, possédait une certaine instruction et beaucoup de connaissances acquises par l'expérience, qui est bien la meilleure école. Il était le conseiller et le guide des cultivateurs des alentours. Dans les questions de lois, peu d'avocats pouvaient lui en remontrer.

M. Jetté, sachant qu'il jouait là son va-tout, mit tout en oeuvre pour empêcher l'érection civile de St-Gabriel. Une fois cette paroisse érigée, il serait très difficile de la démembrer. Il était aimé, avons-nous dit, aussi, bon nombre de gens épousèrent sa cause avec ardeur: mais, comme il arrive toujours dans ces circonstances, leur zèle les porta à des excès qui firent à sa cause plus de tort que de bien.

Cependant M. Dequoy ne restait pas inactif: le gouvernement ayant exigé un plan de paroisse, il se hâta d'en faire dresser un par l'inspecteur Dignan, et chargea l'avocat Pelletier de faire les démarches voulues pour obtenir l'érection.

En 1851, un "colporteur de bibles" était venu établir ses pénates au Cordon et avait pris charge de l'école protestante. Quelques catholiques des alentours lui ayant confié leurs enfants, M. Dequoy les avertit plusieurs fois de les retirer de cette école. Voyant que l'on ne tenait pas compte de ses avis réitérés, il résolut de faire un sermon qui fît impression sur ses auditeurs. Il tonna, non seulement contre les catholiques qui encourageaient cette école, mais encore contre les protestants qui, bien qu'en grande majorité anglicans, ne craignaient pas de confier leurs enfants à un suisse méthodiste... M. Dequoy était éloquent, s'exprimait facilement et mettait beaucoup de feu dans son

débit. Aussi ce sermon eut-il un grand retentissement non seulement chez les catholiques, mais encore chez les protestants. D'ailleurs, voici des extraits de son sermon: "J'ai appris avec douleur que MM. les protestants ont fait venir un suisse méthodiste pour qu'il instruise leurs enfants. Ah pauvres protestants ! une telle conduite me prouve clairement que vous êtes, vous-mêmes, convaincus de la fausseté de votre religion, car vous ne paraissez pas tenir plus à ce que vos enfants soient protestants ou méthodistes, puisque, dès leur âge le plus tendre, vous les confiez à des chefs de cette secte erronée, qui, vous n'en doutez pas, s'efforcera de leur insinuer de faux principes. Mais la cause de ma peine, c'est d'apprendre que vous vous efforcez d'attirer à votre école des enfants catholiques. Protestants, enfants chéris de Luther, qui cherchez à répandre la zizanie dans ma paroisse, je vous le déclare avec toute la sincérité de mon coeur, je vous déteste comme le mal même; je vous dédaigne et vous méprise souverainement. Catholiques scandaleux, qui envoyez vos enfants à cette école de faux principes, vous n'êtes catholiques que de nom; de profession, point du tout. Aussi, amoncelez-vous, sur vos têtes criminelles, des malédictions qui peut-être vont bientôt éclater. Et méritez-vous autre chose que la haine de Dieu et le mépris des hommes d'honneur? Protestants vous m'indignez: si je voyais en ce moment la main de mon Dieu si justement courroucé, prête à s'appesantir sur vous, non, je ne prierais certainement pas le Seigneur de suspendre sa juste colère. Au contraire je lui dirais: Frappez, Seigneur, frappez sur ces rebelles et ces prévaricateurs de votre loi sainte. Et pourquoi, protestants, parlerais-je ainsi? parce que j'espérerais qu'un seul exemple suffirait pour en convertir un grand nombre qui, autrement, persévérant dans leurs erreurs, mourront victimes de celui qu'ils servent si fidèlement: Satan. Car ne vous y trompez pas, protestants, si l'on ne vous condamne point à votre mort, ce n'est pas que l'on pense, qu'ayant été fidèles et fanatiques protestants comme j'en connais, que vous soyez dans la bonne voie; mais c'est que nous catholiques, nous avons le doux espoir que vous ne mourez pas avec l'intention de demeurer toujours protestants, mais bien avec la bonne pensée de vous convertir si Dieu prolongeait davantage vos jours. Autrement, je ne craindrais point de dire: Vous, protestants, qui mourez en professant vos erreurs, vous êtes damnés, car hors de la religion catholique, point de salut. Protestants, je ne doute pas qu'une telle morale ne me suscite un certain nombre d'ennemis parmi vous; mais sachez-le bien, quelque nombreux et furieux que soient ces ennemis, jamais ils ne me feront dévier d'un pas de mon de-

voir, car je ne crains ici-bas que le péché et mon Dieu. Mon devoir bien rempli, je jouis de la paix la plus profonde. Venez quand bon vous semblera, vous me trouverez toujours disposé à vous répondre et jamais à fuir."

Nous croyons ne pas surprendre le lecteur en disant que ce sermon fit grand bruit chez les protestants. Dans une population mixte comme l'était alors celle de St-Gabriel, beaucoup de catholiques se trouvaient alliés à des familles protestantes, et comme ce sermon fut pendant quelque temps le sujet des conversations, les protestants connurent bientôt tout ce que M. Dequoy avait dit d'eux et de leurs croyances.

Peu de jours après, M. Dequoy reçut une lettre signée par Augustus Armstrong, John P. Page, John Hibbert et Simon Elliot, tous quatre protestants. Elle était remplie d'insultes à l'égard du curé : âme basse, gueux, petit sot, petit génie et autres aménités de ce genre. Le curé ne tarda pas non plus à s'apercevoir qu'une partie de la population anglaise lui gardait rancune. "Les protestants m'ont juré une haine implacable : si je les rencontre, ils me tournent le dos ; s'ils parlent de moi, ce n'est que pour me maudire ; mais quoi qu'il en soit, je ne suis pas pour reculer d'un pas devant eux. Qu'ils sachent bien, qu'en attendant que je sois rappelé du milieu de cette Babylone, je ne cesserai d'instruire le peuple, ni de me récrier contre les désordres, et surtout contre ce qui peut en être la cause, n'en déplaise à MM. les protestants."

Ceci se passait dans l'été de 1852 ; dans les deux ans qui suivirent, M. Dequoy présida à l'abjuration de neuf protestants anglais de sa paroisse. Nous donnons, un peu plus loin, les noms de ces nouveaux catholiques.

Le 6 janvier 1852, F. X. Légaré, marguillier sortant de charge, rendit ses comptes pour 1851. Les recettes se montaient à 2170"4 dont 1791"3 provenaient de la rente des bancs.

Cette année-là, il y eut un jubilé pendant lequel la conduite des paroissiens donna bien du contentement à M. Dequoy. Il y eut de nombreuses confessions et plusieurs conversions.

La même année, il se passa un fait que nous croyons devoir rapporter ici.

M. Deroin, de Berthier, avait érigé, l'année précédente, un moulin à la Rivière, un peu plus bas que le deuxième pont, au rapide. Il y avait fait élever une digue qui fit monter le niveau du lac de plusieurs pieds. Vingt-cinq propriétaires riverains, habitant surtout au Cor-

don et au nord du lac où les rives sont plates, voyaient de ce fait leur terre noyée en tout ou en partie. C'était pour eux la ruine. Ils s'adressèrent en vain aux tribunaux, et prirent tous les moyens qui leur paraissaient les plus efficaces pour obtenir justice. N'apercevant aucune lueur de succès, trois d'entre eux, plus affligés que les autres, et voyant pour ainsi dire la disette à leurs portes, résolurent de se faire justice eux-mêmes. Profitant d'une nuit où les employés du moulin étaient allés à une soirée dansante du voisinage, ils vinrent mettre le feu au moulin qui fut entièrement consumé. Le propriétaire éprouva de ce chef une perte de 1500 louis et dut faire banqueroute. On arrêta trois hommes sous soupçon, et on leur fit subir un procès; mais ils furent libérés faute de preuves.

L'enquête dévoila que les incendiaires étaient venus en canot, suivant les uns, à cheval selon d'autres. On les vit même; mais la précaution qu'ils avaient prise de se tenir la figure enveloppée, empêcha qu'on les reconnût. M. Dequoy raconta ces faits à l'évêque et lui apprit que l'un des incendiaires (qui pouvaient bien ne pas être les hommes qui avaient été arrêtés) était tellement bourrelé de remords "que je crains qu'il devienne fou et fasse connaître son crime. Il est père d'une nombreuse famille. Ces incendiaires, vu les motifs, peuvent-ils être admis aux sacrements?"

Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, ayant demandé à M. Dequoy d'aller passer une journée ou deux par 15 jours à St-Didace, ce prêtre lui répondit, le 26 novembre 1852, qu'il ne pouvait consentir à cette demande. Cela lui créerait des difficultés de la part d'un certain nombre des gens du lac. "Ils me chérissent tant, voyez-vous, qu'ils ne peuvent me perdre de vue un instant." Il offrit néanmoins de desservir à St-Gabriel, les gens de St-Didace, et de n'aller chez eux que pour visiter les malades ou donner la sépulture. D'ailleurs s'il allait y dire la messe le jeudi, comme Mgr Cooke le désirait, les gens qui se trouveraient ainsi à prendre le jeudi pour un dimanche, feraient, en retour, du dimanche un jeudi.

L'année 1852 se termina sans qu'il fût possible d'obtenir l'érection civile, malgré les démarches de M. Dequoy. M. Jetté non plus ne restait pas inactif. Le 4 mars 1853, il demanda l'érection d'une paroisse, démembrée de St-Félix et de St-Gabriel. Cette nouvelle paroisse aurait enlevé une grande partie des 4 premiers rangs de Brandon, et aurait englobé 3 rangs dans Ramsay, une partie de la concession Ste-Julie, et se serait étendue jusqu'à la concession Ste-Anne. Le centre de cette paroisse se serait trouvé sur le lot 22 du 1er rang de

Brandon, où les signataires voulaient placer l'église. Cette requête avait été préparée par Mtre Pierre-Camille Piché, jeune notaire que M. Jetté avait attiré près de lui et qui, peu après, vint se fixer au village de St-Gabriel. Elle portait 48 signatures. La nouvelle était venue que M. Dequoy allait bientôt obtenir l'érection qu'il sollicitait, et l'on espérait avec cette requête retarder encore la décision des commissaires. Cette démarche, arrivant trop tard, fut inutile, et la paroisse civile de St-Gabriel fut constituée par proclamation du gouverneur, datée de Québec, le 17 juin 1853.

M. Dequoy en fut on ne peut plus heureux. Tout de suite, il se mit à l'oeuvre pour doter la paroisse d'une église. Il fit signer aux gens des listes de souscriptions et s'occupa de trouver un entrepreneur. M. Flavien Lavallée, de Berthier, offrit de construire une église en pierre, et selon le plan qu'on lui donnerait à suivre, moyennant le revenu des bancs pendant un certain nombre d'années. Ce monsieur était prêt à s'engager de la livrer à l'automne de 1854. Mais le casuel, à part la rente des bancs, n'aurait pas suffi aux dépenses de la Fabrique. On pouvait bien faire une répartition, mais la pauvreté de la paroisse et, disons-le franchement, les dispositions bien connues d'un certain nombre de colons d'en bas du lac, et des deux premiers rangs de Brandon, qui sympathisaient avec M. Jetté, faisaient appréhender une tempête.

Quelques citoyens craignaient tellement de voir se renouveler les scènes disgracieuses des dernières années, qu'ils offrirent spontanément, pourvu que la construction se fît sans répartition, de donner 30 louis par année à la Fabrique pour aider aux dépenses, et cela tant que l'on n'aurait pas fini de payer la bâtisse de l'église. On attendit quelque temps avant de prendre une décision. Le 11 mai 1853, M. Dequoy eut l'idée d'acheter la terre actuelle d'Alfred Hamelin, voisine de l'église. On l'offrait en vente à 150 louis, payables en 6 ans.

Le 6 juin 1853, Mgr Bourget vint faire sa visite pastorale, mais son passage à St-Gabriel ne fut marqué d'aucun événement digne de mention. Nul doute qu'il s'entendit avec M. Dequoy à l'égard des mesures à prendre pour reconstruire l'église. Dans tous les cas, le 15 septembre suivant, le commissaire ecclésiastique fixa par un procès-verbal portant cette date, les dimensions que la nouvelle église devait avoir.

Il y avait alors, à St-Gabriel, deux hôteliers dont M. Dequoy avait fort à se plaindre. Ils vendaient à boire jour et nuit et étaient la cause de bien des désordres. Personne n'osait se charger de faire une

poursuite contre eux. La vue de ces excès attristait fortement un apôtre de la tempérance comme l'était M. Dequoy; mais d'un autre côté, une bien douce consolation lui était réservée: ses sermons sur les protestants et le protestantisme commençaient à porter des fruits. Ainsi en novembre 1852, avait eu lieu l'abjuration d'une protestante, de deux protestants et d'un apostat. Le 9 octobre 1853, Wallace Armstrong, époux d'Edesse Brûlé, abjura en présence de Charles Champagne et de J.-Bte Dequoy. Le 19 février 1854, ce fut au tour de Moses Armstrong, époux de Marguerite Forestel, âgé de 24 ans, et de Paul England, âgé de 20 ans. Ce fut M. Ruiz (1) qui les baptisa en présence de J.-Bte et Xavier Leblanc.

Le 14 avril, M. Dequoy baptisa Mary Georgy Agnes Elliot, âgée de 22 ans, épouse d'Hercule Hénault. Le mari de la catéchumène et J.-Bte Dequoy servirent de témoins.

Le 15 avril 1854, P. C. Piché, N.P. servait de témoin à Adolphus Armstrong, âgé de 35 ans et époux de Margery Remington.

Le 26 août 1854, abjura Bernard Wm Darrick, forgeron, âgé de 21 ans, employé chez Jean Bandiac Lamontagne qui prépara sa conversion et lui servit de témoin avec J.-Bte Dequoy.

Le 12 septembre 1854, Rivard Armstrong âgé de 24 ans, veuf de Josephte Frappier, accomplit une promesse faite à sa femme mourante en se faisant baptiser en présence de Pierre Laperche dit St-Jean et de Xavier Brouillette.

Le 23 juillet 1855, Ann Armstrong âgée de 22 ans, fille de James Armstrong abjura en présence de David St-Antoine, d'Allan Gunn et de Michel Varéneau. Elle devint ensuite l'épouse de Remi Dauphinais.

En 1854, les habitants de St-Damien (lac Corbeau) commencèrent à vouloir s'émanciper: 17 habitants des rangs 7 à 9 de Brandon demandèrent d'être annexés à St-Jean de Matha qui venait d'être érigée en mission. Le curé Dequoy appuya cette requête et la signa avec Léon Granger, marguillier en charge.

Le 11 décembre 1853, Louis Lefrançois dit Prisque rendit compte de son administration comme marguillier en charge. Les recettes se montaient pour 1852 à 2327"5, dont 1868 par rentes de bancs, 129"11 par quête de l'Enfant Jésus, 33'4 par quêtes dominicales.

Le compte de dépenses nous fournit plusieurs renseignements: nous y voyons que Joseph Jalbert prêta 15 louis à la Fabrique pour

(1) M. Rouisse, après son voyage en Europe, signe Ruiz, au lieu de Rouisse.

payer une partie des frais que nécessitait l'érection civile de la paroisse. On répara la chèvre, ce qui nous fait voir que la chapelle n'avait pas de clocher. On acheta un fanal vitré, probablement celui dont on se servait encore il y a peu d'années lorsqu'on allait porter le viatique aux malades. Le curé s'était fait faire un four, et l'on avait posé des lucarnes à la chapelle.

Le 9 avril, ce fut au tour d'Augustin Dugas à rendre compte pour 1853 ; mais il n'y avait rien d'intéressant cette année-là.

A cette denrière assemblée, on vota 18 livres courantes pour payer les frais d'une requête aux commissaires civils, concernant la construction de la future église ; on alloua aussi au bedeau un salaire mensuel de 24 livres ancien cours ($4.80).

Le premier janvier, on décida de donner comme étrennes au curé, un hangar de 30 pds sur 25, pour l'usage du pasteur et de la Fabrique.

Octave Dostaler rendit ses comptes à cette même assemblée. On voit, au compte des recettes, que 27 grand'messes rapportèrent 135 livres. Le banc du crieur devant l'église, que l'on a remplacé vers 1897, datait aussi de cette époque. Les recettes dépassaient les dépenses de plus de 1000 livres, ($200).

Dans les comptes de Léon Granger pour 1854, nous voyons que la chapelle faillit être incendiée, le tuyau ayant mis le feu à la couverture. Les dommages furent peu considérables, cependant ; il n'en coûta que 28 livres de réparation. On prêta aussi aux syndics, afin qu'ils se missent en forme de loi pour la construction de l'église (requêtes, procès-verbaux, etc.), 508"12. La recette excéda les dépenses de 834"16.

Le 3 décembre 1854, M. Dequoy écrit une longue lettre. On était alors à faire le siège de Sébastopol, et les échos de la lutte de géants qu'on s'y livrait, se répercutaient jusque dans nos Laurentides. Aussi, la lettre de M. Dequoy sent-elle la poudre. Il est, dit-il, dans une position plus redoutable que les alliés exposés à la mitraille des Russes. Les gens de la paroisse qui avoisinent M. Jetté, tyranisent leur curé le plus infernalement qu'ils le peuvent ; mais ils ne l'arrêteront pas pour cela, dans une entreprise qu'il fait par ordre de l'évêque. Tout va à merveille avec MM. les commissaires. M. Dequoy annonce que les gens des 4 premiers rangs de Brandon qui sont favorables à M .Jetté, envoient encore une requête demandant à se construire une église. Si l'évêque refuse, ils sont décidés à bâtir quand même. "Avec 100 louis, ils auront un prêtre, disent-ils. "Je crains, continue M. Dequoy dans la même lettre, que nous copions maintenant textuellement, je crains

des accidents très fâcheux de leur part, étant excités comme ils le sont, mais sans raison. Je me garde depuis quelque temps avec des armes à feu et un fameux chien. Nous sommes bien déterminés, mon père et moi, de faire feu sur qui l'on prendra en flagrant délit. Pour éviter ces malheurs, j'ai pris des précautions: mes bâtiments sont à clef et mon chien malin garde l'entrée de la cour. Peut-être par ces moyens, j'éviterai d'en venir aux mains. Je suis décidé de lire et de commenter au prône une lettre anonyme remplie d'insultes que j'ai reçue. (1) J'espère les confusionner assez pour découvrir les auteurs de ce journal. Parfois je serais heureux d'être près d'un confrère pour lui ouvrir mon coeur; mais les chemins peu praticables qui me séparent d'eux, me privent de cet avantage; et alors il me faut dévorer dans le secret, mes soucis par trop amers pour un prêtre qui, je l'avouerai à ma confusion, n'est pas pénétré de l'esprit de son état".

Il est inutile ici, croyons-nous, de faire des commentaires; cette lettre nous montre suffisamment à quels excès l'entêtement et le parti pris peuvent conduire. Nous croyons pouvoir dire que la population saine de ces 4 rangs désavouait la conduite des gens qui faisaient la vie si dure au curé de St-Gabriel, et qu'elle ne sympathisait pas avec eux. M. le notaire Piché avait quitté le premier rang depuis quelques mois, pour venir se fixer au village de Saint-Gabriel, et M. Jetté était allé ouvrir un magasin dans le village de St-Félix. Quelques tapageurs de Brandon avaient continué la lutte, mais restaient sans guide.

Le 29 janvier 1855, M. Moreau donna avis que le 15 février il irait à Saint-Gabriel, en qualité de délégué de l'autorité diocésaine, pour y entendre les gens des 7e, 8e et 9e rangs qui avaient demandé leur annexion à St-Jean de Matha. Il vint en effet, à la date précitée, tenir une assemblée; mais les syndics pour la construction de l'église de St-Gabriel firent opposition à la requête des gens du lac Corbeau. Ils exposèrent qu'il serait dangereux de consentir à l'annexion demandée. D'autres rangs, dans la même position, pourront demander la même chose, et il sera difficile de la leur refuser, vu le précédent établi. Ils exprimaient l'opinion que les gens du lac Corbeau ne demandaient leur séparation que pour ne pas contribuer à la construction; que le chemin entre St-Damien et l'église de St-Gabriel était facile (pas tant que cela!), qu'ils avaient préparé un rôle de répartition qui serait homologué en mars, et que les terres du lac Corbeau étaient

(1) Cette lettre avait été jetée près du presbytère, par un ancien partisan de M. Jetté.

comprises dans l'acte (cette dernière raison valait mieux). Si l'on accorde à ces gens ce qu'il demandent, il faudra faire un nouveau rôle, ce qui occasionnera des frais et un retard considérables. L'acte d'opposition était signé par Octave Dostaler, Alexandre Morrison, procureurs des syndics absents, Frs Dubeau, Joseph Maxwell, Augustin Sylvestre dit Beausoleil.

Les syndics obtinrent gain de cause. Mais M. Moreau donna des espérances d'une prochaine division de la paroisse

Le 25 février suivant, on décida de prendre les deniers de la Fabrique pour bâtir une sacristie, et de confier la direction des travaux aux syndics chargés de la construction de l'église.

Le 30 mai, on résolut de donner 15 livres courantes des fonds de la Fabrique pour aider l'évêque à relever son église et son palais épiscopal qu'un incendie avait détruits. (1)

Il était dit cependant qu'aucune chapelle ou église ne se construiraient à St-Gabriel, sans qu'il y eût des querelles tout le temps. Cette fois la difficulté s'éleva entre le marguillier en charge, J.-Bte Magnan, et quelques autres paroissiens d'une part, et les syndics de l'autre. C'était encore à propos du site de la nouvelle église. Mgr Bourget l'avait fixé lui-même dans un bas-fond, puis M. Pinsonnault (plus tard évêque) et M. Moreau choisirent un autre endroit, sur le même terrain toujours, mais à une plus belle place. Ce bas-fond, aujourd'hui disparu, se trouvait près du couvent.

Nous ne savons lequel des partis tenait pour le site actuel. Pour mettre fin à ces troubles, on se réunit en assemblée et l'on nomma un comité au jugement duquel on devait se rapporter pour le déplacement de la chapelle, et composé de Bernard Monday, A.-I. Jacques, Octave Dostaler, J.-Bte Beaudoin et Augustin Dugas.

Ce comité n'eut pas le temps de faire rapport: le 22 juillet, M. Dequoy avait dépêché auprès de l'évêque deux syndics qui apportaient avec eux une lettre dans laquelle le curé disait qu'il n'avait aucun acte fixant le site de la nouvelle église, si ce n'est celui de Mgr Bourget. Il ajoutait qu'il y avait beaucoup d'agitation à propos de ce choix.

Aussitôt l'évêque envoya le chanoine Hyppolite Moreau pour régler la question. Ayant réuni les paroissiens dans l'église, le 19 juillet, le délégué présida l'assemblée lui-même, et fut choisi conjointe-

(1) L'évêché se trouvait à l'endroit qu'occupe l'école des Frères, coin Ste-Catherine et St-Denis, et la cathédrale a été remplacée plus tard par l'église St-Jacques. On reconstruisit d'abord au même endroit; mais un nouvel incendie vint tout détruire à nouveau en 1858. Ce fut alors que l'on songea à reconstruire à l'endroit actuel.

ment avec Olivier Girardin, Wm Morrison, Octave Dostaler, Joseph Maxwell, Alexandre Morrison et Joseph Beauchesne pour aller examiner le terrain et déterminer la position de la nouvelle construction. De concert avec les conseillers adjoints, il décida que l'église serait placée devant la chapelle existant alors, la façade sur le chemin Ste-Catherine (rue Blanche), regardant la seigneurie de Lanaudière. La nouvelle église allait donc se trouver placée à angle droit avec l'ancienne chapelle dont la façade se trouvait du côté du 6e rang.

Les minutes de l'assemblée furent signées par Jean-Octave Chalut Wm Morrison, Désiré Jetté, Octave Dostaler, C.-P.-O.-D. Girardin, F.-X. Marchand, Narcisse Perrault, J.-O. Laurendeau, C.-E. Morrison et H. Moreau.

Cependant M. Dequoy devait bientôt cesser d'administrer la paroisse de St-Gabriel. Déjà, il avait songé à partir. Lors de sa nomination, il avait été convenu, entre l'évêque et lui, qu'il ne résiderait à St-Gabriel que trois ans. La position de curé de St-Gabriel n'était pas enviable: maigre dîme, casuel presque nul; mais en retour il existait parmi la population un noyau de gens d'humeur tracassière, chicanière, toujours aux prises par une raison ou une autre.

Les moindres actes du curé y étaient interprétés comme des blâmes ou des approbations donnés aux différents partis, et bientôt le prêtre se trouvait comme entraîné involontairement à prendre part aux disputes.

Pendant les trois premières années, M. Dequoy fut aimé comme jamais prêtre ne le fut à St-Gabriel avant M. Bélair. Tout allait on ne peut mieux au goût des paroissiens: M. Dequoy se tenant continuellement sur ses gardes, et ne tentant jamais d'aller contre le vent. Nous voulons dire que M. Dequoy, bien qu'il eut à en souffrir parfois, sut se plier aux circonstances pour ce qui concernait l'administration des choses temporelles. Toutefois, jamais, bien entendu, il ne transigea avec son devoir dans la direction des consciences. En chaire, il disait souvent de dures vérités; mais il savait les dire de manière à ne pas froisser les susceptibilités. Il fut aimé des protestants bien qu'il ne les ménageât pas; et si, lors de son sermon sur l'école du Cordon, il y eut, entre eux et lui, un petit refroidissement, cela dura peu, comme l'attestent les conversions qui suivirent.

Ses trois ans terminés, il demanda à changer de cure; l'évêque y consentit bien qu'il lui en coûtât de le laisser partir de St-Gabriel où il pouvait difficilement lui trouver un successeur qui pût plaire aux exigeants paroissiens. Ces derniers, de leur côté, voyaient avec peine

partir leur pasteur, aussi envoyèrent-ils à l'évêque une requête, portant plus de 300 noms, pour le supplier de leur laisser leur dévoué curé.

Les amis que ce dernier s'était faits dans St-Gabriel, et ils étaient nombreux, le supplièrent de revenir sur sa décision. L'évêque joignit ses instances aux leurs, et M. Dequoy consentit à continuer encore quelque temps d'administrer la paroisse; mais il le fit à contre coeur, et son gouvernement s'en ressentit un peu durant ce second terme. Les difficultés qu'il eut avec les gens des premiers rangs de Brandon, ne furent pas de nature à le faire s'attacher à la paroisse. Lors de la retraite ecclésiastique de 1855, il demanda et obtint d'être changé de cure. Les paroissiens envoyèrent encore à l'évêché une requête, datée du 8 septembre 1855, et portant les signatures de J.-O. Chalut, N.P., J.-O. Laurendeau, M.D., Bernard Monday, P.-C. Piché, N.P., et 380 autres noms. Mais la détermination de M. Dequoy était irrévocablement prise, et pour ne pas être fatigué par les instances de ses paroissiens, il écrivit à l'évêque de laisser ces derniers sous l'impression qu'on le rappelait de St-Gabriel parce qu'on avait absolument besoin de lui ailleurs.

M. Dequoy signa son dernier acte le 24 septembre 1855.



M. l'abbé JOSEPH BRISSETTE,

Ancien Curé.

CHAPITRE VI

MESSIRE BRISSETTE. — LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE. — LA CROIX DU CIMETIERE

1855-1862

M. Joseph Brissette signa son premier acte le 6 octobre suivant (1855). Ce même jour, il informe l'évêque qu'il a pris charge de la paroisse il y a dix jours, le dimanche de la solennité de S. Michel, tel qu'ordonné. Il profite de cette lettre pour remercier l'évêque de la confiance qu'il lui a témoignée en lui confiant la cure de St-Gabriel. "La tâche, dit-il, est bien forte pour mes talents, et le fardeau bien lourd pour mes forces."

En décembre suivant, M. Brissette reçut l'abjuration d'Isaac Armstrong, âgé de 18 ans, et le 23 du même mois, il fit part à l'évêque de cet heureux événement. "Si je me réjouis, ajoute-t-il, du retour de cette âme vers Dieu, j'ai à gémir sur le sort malheureux d'un grand nombre d'autres âmes qui me sont confiées et que je vois persévérer dans l'iniquité. Plus je connais cette paroisse, plus j'y découvre de vices et de désordres. Le vice dominant est l'ivrognerie qui donne occasion à bien des désordres. L'esprit de la paroisse est un esprit de division, de jalousie et de fourberie. La conduite en est bien difficile et parfois bien pénible."

Le 16 janvier 1856, on donna quittance et décharge à Isaac Jacques de tous les arrérages qu'il devait pour la rente de son banc, et cela en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la Fabrique comme chantre.

M. Isaac Jacques fut le premier maître-chantre de St-Gabriel. Il quitta la paroisse en 1856 et fut remplacé au lutrin par M. Octave Dostaler.

A la même assemblée, on décida de confier la tenue des comptes de la Fabrique pour 1856 au notaire P.-C. Piché, moyennant la somme de sept livres courantes ($28.00).

Durant l'été de 1855, des gelées avaient ruiné les récoltes, et dès janvier 1856, la plupart des cultivateurs, ayant dépensé le produit de leurs fermes, devaient tout acheter en dehors de la paroisse,

à un prix élevé. La disette fut fort grande, et beaucoup de gens se trouvèrent réduits à la plus profonde misère. Vu cet état de gêne, les syndics, qui avaient projeté de bâtir l'église cette année-là, s'entendirent avec l'entrepreneur Dominique Ducharme, pour en retarder d'un an la construction.

M. Brissette, ayant fait sa visite de paroisse en décembre 1855 et janvier 1856, constata qu'il y avait dans St-Gabriel 2000 communiants.

Ce nombre peut paraître considérable ; mais il ne faut pas oublier que cette population était disséminée sur un territoire de 18 milles de longueur sur presque autant de largeur, soit plus de 300 milles carrés. Les plus mal partagés de tous ces paroissiens étaient bien ceux qui habitaient au lac Corbeau (St-Damien) où ils avaient été attirés par la richesse du terrain. Ils avaient à franchir pour venir à l'église, les côtes du Cap, obstacle qui obligea plus tard à ouvrir un autre chemin près du lac.

M. Brissette voulut faciliter l'accomplissement de leur devoir pascal aux vieillards, aux malades et aux femmes qui habitaient cette partie de sa paroisse. Le 24 mars 1856, il demanda la permission d'aller célébrer la messe dans une maison de St-Damien (chez Joseph Maxwell) et d'y faire faire les Pâques. Nous ne savons pas s'il obtint l'autorisation qu'il demandait, mais nous le croyons.

La mission qu'il allait y donner au printemps de 1856, fit désirer aux habitants de St-Damien d'avoir un desservant, non seulement pendant le temps pascal, mais durant toute l'année, et ils résolurent de se construire une chapelle. Aubert Hamelin, maire de St-Gabriel, commerçant et industriel qui habitait au moulin Drainville dont il était propriétaire, fit signer une requête, datée du 12 juin 1856, par les habitants de la future paroisse de St-Damien, pour demander la permission de construire une chapelle dans le 8e ou le 9e rang de Brandon. M. le chanoine Moreau, qui répondit à cette requête, engagea M. Brissette de construire à St-Damien une chapelle-école où le curé de St-Gabriel irait de temps à autre célébrer la messe ; mais il ne crut pas à propos de fixer le site d'une chapelle dans le 8e ou le 9e rang, comme on le demandait.

Les choses n'en restèrent pas là ; Aubert Hamelin était tenace. Il se rendit, avec quelques autres paroissiens, auprès des autorités diocésaines, pour y faire de nouvelles instances, et expliquer la position désavantageuse où se trouvaient les habitants du haut du canton. Mais un grave obstacle se présentait : M. Brissette s'opposait à la formation d'une paroisse à St-Damien. Etant jeune et courageux, il préférait

se multiplier et garder sous ses ailes tous ses poussins. De plus, on craignait qu'après avoir obtenu une chapelle, les gens du lac Corbeau n'essayassent de discontinuer le payer leur part du coût de la construction de l'église de St-Gabriel. Cette opposition retarda de quelque temps l'érection de la paroisse; mais néanmoins, en attendant mieux, les habitants du lac Corbeau furent assurés d'une desserte assez régulière.

M. Dequoy, après son départ, avait voulu se rappeler au souvenir de ses anciens paroissiens. Il envoya à la Fabrique une certaine somme d'argent que l'on employa (en mars 1856) à acheter un ornement rouge et blanc pour les fêtes solennelles, une aube et autre linge nécessaire au service du culte divin. Ce cadeau fut reçu avec reconnaissance et apprécié, le vestiaire de l'église étant bien pauvrement garni.

Le 13 juin, Mgr Joseph Larocque, évêque de Cydonia et administrateur du diocèse de Montréal, vint en visite pastorale à St-Gabriel. Vu l'absence de M. Dequoy, et n'ayant pu se procurer chez les marguilliers certains éclaircissements dont il avait besoin, il ne put accepter les comptes des trois derniers marguilliers. Il décida que plus tard, lui ou l'archidiacre du diocèse, viendrait examiner de nouveau les livres de la Fabrique. Il ordonne toutefois:

1° Que les arrérages dus à la Fabrique soient retirés le plus tôt possible et que le marguillier en charge fasse les démarches nécessaires à ce faire.

2° Qu'à l'avenir aucune somme d'argent de la Fabrique, ainsi qu'aucune partie des fonds nécessaires au culte divin, ne soit employée ou dépensée sans qu'au préalable on en ait obtenu la permission du supérieur ecclésiastique.

3° Que le tenant-compte (comptable) des marguilliers ajoute au chapitre de la recette et à celui de la dépense, un troisième chapitre dans lequel apparaîtront les dettes actives et passives de la Fabrique avec le nom ou les noms des personnes y concernées.

4° Que le finito des comptes du dernier marguillier soit toujours le premier article du suivant.

5° Que le livre ou cahier des délibérations de la Fabrique soit paginé.

6° Que les feuilles détachées ou qui menacent de se détacher, dans le registre pour les baptêmes, mariages et sépultures soient recousues solidement.

7° Que l'on fasse un inventaire des biens meubles et immeubles et ornements appartenant à la Fabrique.

8° Que l'on place une croix sur le couvercle du ciboire en fer blanc, et que l'on fasse faire au moins quatre nouvelles grilles, pour servir à l'audition des confessions dans les concours.

9° Que l'on se procure un vase en plomb, ou en bois recouvert (doublé?) en plomb à l'intérieur afin d'y conserver convenablement l'eau baptismale.

Le lendemain Mgr Larocque conféra la confirmation à 57 garçons et à 81 filles, soit en tout à 138 enfants.

Le 6 novembre 1856, une requête, portant 107 noms d'habitants des 7e, 8e et 9e rangs et de la concession de Mastigouche, fut portée à l'évêque. Les signataires demandaient de nouveau la permission de construire, à leurs frais, une chapelle au 9e rang. Ils consentaient à payer leur quote-part pour la construction de l'église de St-Gabriel et s'engageaient solidairement à donner annuellement à leur curé la somme de 100 louis. Neuf de ces habitants hypothéquaient leurs terres pour garantir le paiement des 100 louis, savoir: Aubert Hamelin, Napoléon Bolduc, J.-Bte Payette dit St-Amour, Joseph Maxwell, J.-Bte Croisetière, Frs Mondor, Louis Bolduc, Bénoni Mondor, François Mondor, fils de Bénoni.

Ils insistaient de nouveau parce que M. le chanoine Moreau, lors de l'enquête qu'il était venu faire, leur avait donné l'espoir que bientôt ils formeraient une paroisse. "Seule l'opposition légale des syndics l'empêchait, avait-il dit, de leur donner satisfaction." M. Brissette se plaignit à l'évêque de ce que M. Moreau avait donné des espérances aux habitants de St-Damien. Il pria Mgr de rejeter cette nouvelle demande, offrant d'aller en mission à St-Damien tous les 15 jours. L'évêque donna satisfaction à M. Brissette qui, en février 1857, alla ouvrir officiellement la mission du lac Corbeau. Les gens se rendirent en si grand nombre à la messe, que M. Brissette ne put cacher sa surprise de les voir venir avec tant d'empressement remplir la maison de Maxwell, où il officiait.

Le 3 mai 1857, J.-Bte Magnan présenta ses comptes pour l'année 1855 pendant laquelle il avait été marguillier en charge. On les examina ce jour-là, ainsi que le 10, le 17 et le 24 mai suivants. On ne voulait pas les accepter tant qu'il n'aurait pas produit des preuves légales de la dépense et du droit de disposer de certains argents. Le 31 mai,

M. Magnan ayant satisfait à ces exigences, on accepta ses comptes. (1) Les dépenses pour cette année-là avaient été de 2718''4 et dépassaient le chiffre des recettes de 196''11. On avait construit le hangar qui avait coûté plus de 600 livres, et l'on avait envoyé à Mgr Bourget, pour son évêché, 360 livres ancien cours ($72).

En novembre 1857, les habitants du lac Corbeau exprimèrent le désir d'acheter une cloche et de la faire bénir par M. Guyon. L'évêque leur accorda le permission demandée, et nous verrons plus loin que ce fut lui-même qui présida à sa bénédiction.

Donnons maintenant quelques détails sur la construction de l'église de St-Gabriel qui, à la date où nous sommes rendus, était bien avancée. Les syndics que l'on avait choisis pour surveiller cette construction étaient: Octave Dostaler (président), Alexandre Morrison, Chs Beaugrand, Joseph Maxwell, Joseph Beauchesne, François Dubeau et Augustin Sylvestre dit Beausoleil. Le 15 mars 1855, ces messieurs firent homologuer un acte de cotisation des propriétés foncières de la paroisse, dans le but de pourvoir à la construction de l'église. Cette cotisation était à raison de un denier courant par louis, payable en 12 versements annuels.

L'évaluation des propriétés imposables à cette fin se montait, croyons-nous, à 37,460 louis 15 chelins et 10 deniers. Au taux donné précédemment, on croyait pouvoir compter que chaque versement annuel rapporterait 158 louis 1 chelin 8½ deniers courants et formerait, au bout des douze années, un total de 1873 louis 9 deniers et demi. Aussi les syndics s'entendirent avec Dominique Ducharme, ce dernier consentant à construire l'église moyennant 1752 louis, 14 chelins et 2 deniers (un peu plus de $7,000) payables en douze versements annuels.

Les syndics se trompèrent dans leurs calculs et se trouvèrent bientôt dans l'embarras: les trois premiers versements devaient donner un total de 468 louis 5 chelins et un denier ½; ils ne rapportèrent que 428 louis 8 chelins et 3 deniers et encore fallait-il déduire de cette somme 70 louis 5 chelins 10 deniers que l'on avait dépensés en faux frais. De sorte que pour ces trois années seulement on arrivait avec un déficit de 84 louis 1 chelin et 1½ denier. Comme rien ne laissait prévoir que les années suivantes seraient meilleures, on demanda en 1859, l'autorisation d'imposer une répartition additionnelle de ½ denier par louis, payable de la même manière que l'autre.

(1) Ces difficultés commencèrent à aigrir le caractère de M. Magnan qui, peu de temps après, abandonna la foi de ses pères et devint suisse.

Le 15 novembre 1857, on chargea M. le curé Brissette, Alexandre Morrison et Bernard Monday de faire faire les bancs de l'église en construction, et d'en surveiller la confection. Pour payer le coût de ces bancs, on résolut de puiser encore dans le coffre de la Fabrique.

Le 21 décembre 1857, Edouard Hamelin et Charles O'Neil, tous deux de St-Barthélemy, entreprirent la construction des bancs de l'église de St-Gabriel, moyennant le prix de 162 livres 10 chelins, cours actuel. Le contrat fut passé devant Mtre J.-O. Chalut. Les paiements devaient être faits comme suit: 32 louis 10 chelins le 8 septembre 1859; 65 louis un an plus tard, et le reste, soit 65 louis, le 8 septembre 1861.

Le 30 décembre 1858, les deux entrepreneurs cédèrent leur créance à Olivier Vanasse, par acte passé devant Mtre D. Maigret, à St-Didace (No 26 de son répertoire).

Pour fournir la brique qui servit à la construction de l'église, Pascal Galarneau ouvrit une briqueterie à la côte Déboulie, près du chemin actuel qui conduit au moulin Beauchemin. Il en avait ouvert une autre près du lac à Boisvert, mais l'argile n'y valait rien.

Lorsqu'on passa le contrat avec Dominique Ducharme, on oublia d'inclure la sacristie dans l'entreprise. On s'aperçut bientôt de cet oubli et, le 25 février 1855, à une assemblée des marguilliers, on décida de prendre les deniers de la Fabrique pour payer les frais de construction de cette sacristie qui, croyait-on, coûterait 140 louis. Elle devait avoir une longueur de 30 pieds; mais plus tard, on décida d'ajouter 10 pieds à cette dimension, ce qui en porta le coût à 198 louis. La Fabrique devait acquitter les 140 louis en douze paiements annuels de 11 louis 13 chelins 4 deniers chacun. Les livres mentionnent qu'en février 1857, elle fit son premier versement. Mais avant de faire le second paiement, M. Brissette s'aperçut que l'évêque n'avait pas donné l'autorisation nécessaire pour légaliser cette dépense. Il lui en fit part, mais nous ne savons pas ce que ce dernier décida.

A l'automne de 1857, M. Brissette trouva à redire sur la manière dont les commissaires d'école de la paroisse avaient agi dans les engagements des maîtres et maîtresses. Ainsi un instituteur (M. Beaudoin) enseignait dans une école, sa femme, dans une autre, et avec le mari, il y avait une maîtresse protestante qui faisait la classe.

Le 11 juin 1858, 11 habitants du canton de Peterborough demandèrent à faire partie de la mission de Mastigouche qui venait d'être ouverte. On y avait construit une chapelle sur un terrain donné par Pierre Didace Hénault. Cette mission fut desservie par les curés de

St-Didace et par M. Ancé. Mais peu après le départ de ce prêtre, la mission fut abandonnée et la chapelle, convertie en école. Par la suite, on transporta cette école sur la terre de François Provost. Lorsque la paroisse St-Charles de Mandeville fut fondée, on déménagea de nouveau cette ancienne chapelle près de l'église et on en fit le presbytère.

Le 23 juin 1858, Dominique Ducharme fit servir un protêt à Octave Dostaler, président des syndics, et le 26 du même mois il en fit délivrer une copie à Charles Beaugrand dit Champagne. Ce fut le notaire Piché qui fit le protêt et la copie, et les signifia en se faisant accompagner d'Ulric Dequoy, commerçant, et de David St-Antoine, fils, commis, pour servir de témoins. (Nos 542 et 545 du répertoire de P.-C. Piché).

Le 19 août 1858, les syndics Alexandre Morrison et Charles Beaugrand demandèrent à l'évêque d'envoyer un expert recevoir l'église, que l'entrepreneur allait pouvoir livrer dès la semaine suivante. Toutefois M. Brissette, en transmettant cette demande à l'autorité diocésaine, récusa M. Bourgeault, mais se déclara prêt à accepter tout autre personne que l'évêque voudrait bien envoyer.

Le 29 août suivant, on s'occupa du loyer des bancs de l'église. On décida :

1° Que ces bancs seraient loués avant le 1er janvier 1859, à un mois de crédit, avec droit de poursuivre alors, et avec la liberté de revendre au 1er de l'an 1859.

2° Que chaque habitant ne pourrait louer qu'un banc.

3° Qu'il ne sera permis à aucun locataire de banc d'y faire aucun changement ou addition quelconques, si ce n'est de rembourrer les petits bancs sur lesquels on s'agenouille.

4° Qu'il sera fourni gratuitement un banc à M. le Curé.

5° Qu'il sera donné un banc gratis à M. Dostaler, chantre.

6° Que les bancs de la chapelle qui ne serviraient pas dans l'église, seraient donnés à la mission du lac Corbeau.

Le lendemain, M. Brissette pouvait annoncer à l'évêque que le 16 septembre 1858, tout serait prêt pour la bénédiction de l'église et d'une cloche. Ce jour-là fut pour St-Gabriel un jour de fête comme on n'en avait pas encore vue à cet endroit. 15 prêtres, dont plusieurs anciens desservants, et un grand nombre d'étrangers vinrent se joindre à la population pour donner encore plus d'éclat à la cérémonie déjà si

imposante de la bénédiction d'une église. Mgr Bourget lui-même officia. Le même jour et à la même cérémonie, l'évêque bénit aussi deux cloches: l'une pour l'église de St-Gabriel, l'autre destinée à la mission du Lac Corbeau.

La cloche de St-Gabriel pesait 677 livres et avait coûté 75 louis. Elle fut présentée à la bénédiction par Rémi Tranchemontagne, de Berthier, et par demoiselle Marie-Louise Fisette, de St-Cuthbert, qui lui donnèrent les noms de Marie-Gabriel-Euphémie-Louise-Remi.

La cloche du lac Corbeau pesait 80 livres et coûtait $35. Ce fut Joseph Loranger et Marguerite Loiseau, son épouse, qui la présentèrent à la bénédiction. Ils lui donnèrent les noms de Josephte-Lucie-Geneviève-Marguerite.

Pendant cette cérémonie, on ramassa la jolie somme de 44 livres cours actuel ($176).

Les minutes relatant cette cérémonie portent les signatures de Marie-Louise Fisette, Remi Tranchemontagne, F. Jeannotte, Ptre, D. Bérard, Ptre, J.-S. Mayrand, Ptre, J.-F. Gagnon, Ptre, T. Quevillon, Ptre, A.-C. Lebel, Ptre, T.-V. Papineau, Ptre, L.-I. Guyon, Ptre, Joseph Plessis-Bélair, Ptre, R.-A. Noiseux, Ptre, M.-E. Caisse, Ptre, C.-F. Turgeon, Ptre, Ls-Joseph Huot, Ptre, J. Brissette, Ptre, Edm. Moreau, diacre, et Mgr Ignace Bourget.

Le 17 octobre 1858, Louis Lefrançois rendit ses comptes. Nous y voyons que la recette dépassait de 577 livres le compte des dépenses, ce dernier se montant à 1618"3.

Le 14 novembre 1858, apparaît dans les livres de la Fabrique, une note qui nous a fort intrigué, et qui est encore une énigme pour nous. Nous avons vu que Mgr Bourget, le 11 septembre 1857, avait béni, en même temps que l'église, une cloche pour St-Gabriel. Nous en avons dit le poids, le coût, le parrain et la marraine ainsi que les noms donnés à la cloche. Eh bien! à la date du 14 novembre 1858, nous trouvons que M. Brissette, à qui Mgr Bourget avait donné les pouvoirs spéciaux, bénit une cloche pesant 353 livres et coûtant 50 louis, destinée à l'église de St-Gabriel. Le poids et le prix diffèrent de ceux que nous avons donnés précédemment pour l'autre cloche, mais les noms donnés à la nouvelle sont les mêmes: Marie-Gabriel-Euphémie-Louise-Remi. Est-ce la seconde des 2 cloches qui se trouvaient dans le clocher lorsque M. Clément les remplaça par 3 nouvelles? Ou cette seconde cloche remplaçait-elle la première, qui était peut-être défectueuse?

Le 15 décembre 1858, on passa un nouveau règlement concernant la vente des bancs.

Ce règlement était sage, mais malheureusement, d'application difficile; aussi le mit-on bientôt de côté, ce qui causa bien des pertes à la Fabrique et des désagréments aux marguilliers.

Dans le même mois, on décida de construire un presbytère, et le marguillier en charge fut autorisé à emprunter 50 louis cours actuel pour aider à en payer le coût. Le 26 juin suivant, le curé apprenait à l'évêque que la construction de ce presbytère avançait rapidement, mais que l'argent manquait pour le terminer. Le 2 juillet, les marguilliers furent autorisés à emprunter $200 pour achever l'ouvrage.

Le 25 mars 1860, Maxime Beauparlant rendit compte de sa gestion pour 1857. La recette totale s'élevait à 3212 livres 8 sols dont 1798 livres pour rentes de bancs; la dépense totale était de 2441 livres dont 288 pour salaire du bedeau, 168 pour salaire du comptable, etc.

Le 29 avril 1860, on décida de transporter le vieux presbytère sur le terrain de la Fabrique, devant la maison de Joseph Hamelin (située dans la Côte de l'Ecole) pour y servir de logement au bedeau et de salle publique. Plus tard, vers 1881, on s'en servit comme maison d'école lorsqu'on reconstruisit en neuf. Peu après, ce vieux presbytère fut de nouveau transporté dans le chemin du Moulin. (Maison Pierre Charbonneau).

En juin 1860, mourut dame Julie Rivard, épouse d'Hector Morrison. Sur son lit de mort, elle fit promettre à son mari, âgé de 84 ans et encore protestant, de ne pas différer plus longtemps d'entrer dans le giron de l'Eglise romaine. Elle avait préparé sa conversion, lui avait enseigné les vérités de notre religion. Aussi peu de jours après la mort de Dame Morrisno, M. Brissette reçut l'abjuration de ce vieux patriarche, en présence de Pierre Brissette et d'Alexandre Morrison. (26 juin).

Le 21 octobre 1860, M. Brissette demanda l'autorisation d'ériger le chemin de Croix dans la chapelle du Lac Corbeau.

Il obtint à la même date l'autorisation de bénir une nouvelle croix pour le cimetière de St-Gabriel, afin de remplacer l'ancienne qui tombait de vétusté.

Cette première croix a une histoire qui mérite d'être racontée. En 1839 ou 1840, l'évêque vint en visite pastorale à la mission du lac. Profitant de sa présence à St-Gabriel, Bernard Monday lui exprima le désir de faire bénir une croix qu'il venait d'ériger devant sa demeure, c'est-à-dire à l'extrémité nord de la rue Monday.

L'évêque consentit volontiers à ce que demandait le fondateur du village de St-Gabriel, et voulut donner à cet événement toute la solen-

nité possible. On partit en procession de la chapelle, alors au Cordon. Après que chacun se fut pourvu d'un morceau d'étoffe de couleur (pris au magasin de Wm Morrison) et l'eut fixé au bout d'une branche, en guise de drapeau, l'on s'était mis en marche pour se rendre devant la demeure de Monday. Ce dernier avait décoré les abords de la croix avec tout le soin possible, et en autant que le permettaient les faibles ressources dont on pouvait alors disposer au lac. Il avait planté de nombreux sapins aux rameaux desquels, il avait mis des roses à profusion. Quelques banderoles de cotonnade de couleurs variées complétaient la décoration. Le tout était rustique, mais plaisait à l'oeil. Après la cérémonie l'évêque et les paroissiens retournèrent à la chapelle du Cordon encore en procession.

A cette date les desservants venaient rarement à St-Gabriel, et le dimanche, Monday et les voisins se réunissaient au pied de la croix pour y prier. On y venait faire des neuvaines, et les beaux soirs d'été on s'y agenouillait pour remercier Dieu des faveurs de la journée.

Lorsque M. Dequoy ouvrit le cimetière près de l'églis actuelle, il demanda à Monday de vouloir bien permettre que la "Croix du chemin", que l'on désignait sous le nom de croix du Jubilé, devint la croix du cimetière. C'est cette dernière que M. Brissette remplaça par une nouvelle.

En 1860 M. Brissette avait demandé un vicaire; il réitéra cette demande en janvier 1861 lorsqu'au retour de St-Cuthbert, où il était allé rendre les derniers devoirs à un parent, on l'informa du décès d'une femme qui était morte sans confession pendant son absence.

En mai suivant, un mal de genou qui l'incommodait beaucoup, l'obligea à demander l'aide de M. Thibodeau, vicaire à St-Cuthbert. Ce dernier vint passer quelque temps à St-Gabriel. Il obtint ensuite comme vicaire M. O. Blanchard, M. A.-J. Péladeau, puis encore M. Blanchard.

Le 17 février 1861, M. Brissette, après une campagne suivie où il avait livré de rudes combats, pouvait enfin annoncer que la crinoline était disparue de la paroisse; "Mais, disait-il, il serait bon que tous les curés s'entendent à ce sujet afin de faire disparaître complètement ces modes baroques."

Le 2 avril 1861, il informa l'évêque de Montréal que le pauvre M. Ancé était parti de chez M. le curé Turgeon, de St-Didace, qui, par l'ordre de Mgr des Trois-Rivières, avait cessé de lui donner l'hospitalité. M. Ancé était allé se réfugier chez un citoyen de Mastigouche. "Il va de maison en maison, et, afin d'obtenir la commisération des gens, il

raconte les prétendues persécutions que lui font subir les évêques et les curés." M. Ancé qui était malade d'esprit, fut rappelé à Montréal, trouva un refuge dans un hospice où il mourut en 1888. Il avait quelques connaissances médicales, et certains onguents, dont il a laissé la formule, sont encore en usage dans la région.

Le 26 juin 1861, Mgr Bourget vint en visite pastorale. Il approuva les comptes des marguilliers pour 1855-6-7, et laissa plusieurs ordonnances :

1° Que les comptes des trois années suivantes soient rendus au plus tôt et qu'à l'avenir chaque marguillier sortant de charge rende ses comptes dans les premiers six mois qui suivront l'année de sa gestion.

2° Que l'on répare les linges et les ornements qui en ont besoin ; que l'on ne se serve plus de ceux qui ne peuvent être réparés.

3° Que le tabernacle du petit autel soit garni à l'intérieur de soie blanche pour que le S. Sacrement y soit exposé le Jeudi-Saint et durant les 40-Heures.

4° Que les pales soient ou de simple toile ou du moins recouvertes d'une toile bénite.

5° Qu'il y ait une armoire pour contenir les fonds baptismaux, laquelle sera placée dans un lieu convenable de l'église pour y faire les baptêmes en été, et à la sacristie durant l'hiver. (1)

6° Que le ciboire en fer-blanc soit pour toujours interdit.

7° Enfin que les noms des confirmés soient enregistrés selon la formule du Rituel Romain.

A cette visite, Mgr Bourget confirma 333 enfants et adultes dont 178 filles et 155 garçons et hommes. Au nombre des confirmés, était Hector Morrison, âgé de 85 ans.

Le 26 décembre 1861, M. A.-E.-P. Bellemare demandait à l'évêque de Montréal les pouvoirs voulus pour annexer à la paroisse de St-Didace dont il était curé, une partie de St-Gabriel. Cette demande fut suivie d'une requête portant 41 noms, et datée du 11 janvier 1862. Le 14 du même mois, M. Bellemare écrivit une nouvelle lettre dans le même but.

Le 26 décembre 1861, quelques habitants du 3e rang demandèrent leur annexion à la paroisse de St-Félix. L'évêque délégua M. H. Mo-

(1) Les baptêmes se font dans la sacristie en été comme en hiver, depuis un temps immémorial.

reau, le 27 août 1861, pour y vérifier les faits et les allégués de la requête. Le délégué fit rapport par écrit le 12 octobre suivant, et, le 23 novembre 1861, Mgr Bourget détacha de St-Gabriel et annexa à St-Félix toute la partie du 3e rang de Brandon depuis la ligne seigneuriale de Ramsay jusqu'au lot No 21 de ce rang, y compris la moitié de ce dernier lot.

Le 2 octobre 1862, M. Brissette signait son dernier acte aux registres d'état civil de St-Gabriel et le lendemain M .François-Magloire Turcotte le remplaçait.

M. Brissette fut regretté: sans avoir les talents de M. Dequoy, il avait beaucoup de mérite et de dévouement; il put, en donnant satisfaction à tous, continuer la période d'apaisement commencée par M. Dequoy. Jeune et vigoureux, il se dévoua sans compter pour le bien spirituel de la paroisse St-Gabriel et de la mission de St-Damien dont il avait présidé à la fondation. Mais il avait trop présumé de ses forces, et une douloureuse maladie vint le forcer d'abord à prendre un repos de quelques mois, puis à ne se charger que d'une paroisse moins étendue et, par conséquent, moins difficile à desservir.

Appelé aux malades à Mastigouche, à plus de trois lieues, il trouvait souvent, à son retour, une voiture de St-Damien qui l'attendait pour l'amener auprès d'un mourant. On le vit parfois, dans les mauvais jours d'automne et de printemps, rester trois jours sans pouvoir prendre de repos.

M. Brissette avait cependant deux défauts: il écrivait très mal et était un comptable peu désirable. Les livres de la Fabrique furent très mal tenus de son temps. Comme il eut à surveiller la construction de l'église, du presbytère, de la sacristie, etc., et à en payer le coût, beaucoup d'argent, de reçus, de factures lui passèrent par les mains, et quand il dut déménager du presbytère en construction, des papiers s'égarèrent. Bien qu'il fût au-dessus de tous soupçons, sa mauvaise comptabilité, due peut-être à ses multiples occupations, ne fut pas sans lui causer quelques désagréments, comme nous le verrons tantôt. Les comptes des marguilliers étaient en arrière de trois années et ne furent vérifiés qu'après son départ.

Le 4 octobre 1862, le chanoine Hypolite Moreau vint examiner et arrêter les comptes pour les années 1858, 1859, 1860 et 1861. Il trouva que la recette totale en 1858 avait été de 2946 livres 17 sols. Il était dû en arrérages 421"12, bien que M. Moreau en additionnant ses propres chiffres n'ait trouvé que 411"12. Dans le compte des dépenses, nous voyons que la Fabrique payait aux syndics cette année-là le

reste du coût de la sacristie, dont l'extension (10 pieds de longueur en plus) coûta 198 livres.

Les comptes pour 1859 (Alexandre Morrison, marguillier) accusent une recette totale de 3144"18 et une dépense de 3577"5 laissant un déficit de 432"7. (Il ne faut pas oublier que le finito du compte précédent figure dans le budget de l'année suivante).

Les comptes de 1860 (J.-Bte Payette, marguillier) indiquent une recette de 3416"2 et une dépense de 1671"1, laissant en caisse 1745"1.

Les comptes de Pierre Béliveau, pour 1861, donnent une recette totale de 4199'11 et une dépense de 3532"9, laissant en caisse 667"2.

Après avoir terminé l'examen des comptes de la Fabrique, M. Moreau écrivit dans le livre de compte la note suivante :

"Il peut se faire que plusieurs items de la dépense aient échappé à mes recherches et aient été payés avec la susdite balance de 667"2. Dans tous les cas, on dit qu'il n'y avait point d'argent au coffre à l'arrivée de Messire Turcotte."

Nous n'avons pas à plaider la cause de M. Brissette : les oeuvres de ce prêtre à St-Gabriel et dans les autres postes qu'il occupa avec honneur et distinction, parlent assez haut pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur son compte. Il n'était pas calligraphe, soit ; mais c'est là tout ce que nous pouvons reprocher à M. Brissette. S'il négligea quelque peu les livres de la Fabrique, c'était parce qu'il se préoccupait davantage des entrées que ses paroissiens pouvaient faire au grand livre de vie.

CHAPITSE VII

MESSIRE TURCOTTE, LE CURE MALCOMMODE

1860-1864

Lorsque la maladie força M. Brissette à quitter St-Gabriel, l'évêque eut quelque peine à lui trouver un successeur. Bien que depuis quelques années, le calme régnât dans St-Gabriel, la renommée que s'était acquise cette paroisse par ses nombreux démêlés avec ses curés, n'était pas de nature à donner à aucun prêtre la tentation de devenir le pasteur d'un troupeau qui passait pour être si peu commode. M. Turcotte, étant en disponibilité à Joliette, l'évêque offrit la direction de St-Gabriel à ce prêtre qui l'accepta. Quelques paroissiens avaient autrefois malmené leur curé, M. Turcotte allait payer ses nouveaux paroissiens de la même monnaie. Il était d'une humeur très difficile et s'emportait pour un rien. Voici deux exemples qui nous font connaître un peu le caractère de M. Turcotte. Un dimanche pendant qu'il était à faire le sermon, il aperçut M. Girardin maître-chantre, qui disait quelques mots à son voisin. Il interrompit son sermon pour apostropher M. Girardin si désagréablement que ce monsieur, enlevant son surplis, quitta le lutrin pour n'y plus revenir, et alla se mettre dans la nef où il avait un banc. Lorsque le curé eut fini son sermon, il entonna le Credo ; mais sa voix n'eut pas d'écho, et il dut terminer en basse-messe.

Une autre fois, un homme de St-Damien apporta avec lui, en venant à la messe du dimanche, un enfant nouveau-né qu'il voulait faire baptiser. En arrivant sur le perron de l'église, il aperçut M. Antoine Tellier (1) qu'il pria d'être parrain et de se trouver une "commère" pour la cérémonie. M. Tellier, voyant une de ses brus qui se préparait à entrer dans l'église, alla l'inviter de l'accompagner dans la sacristie, où M. Turcotte baptisa l'enfant.

Les registres étant au presbytère, aussitôt après la cérémonie le curé se dirigea vers son bureau pour y faire les écritures requises. Naturellement le parrain et la marraine, ainsi que le père, voulurent le suivre. Il se retourna tout à coup vers M. Tellier et sa compagne : Où

(1) M. Tellier était propriétaire d'une scierie et minoterie à la Piquedur (petit bout de rang à l'ouest du Chemin du Lac.)

allez-vous? Je n'ai pas besoin de vous, allez-vous-en! allez-vous-en! leur dit-il d'un ton "massacrant". Le parrain et la marraine obéirent à une invitation aussi pressante, et faite sur un ton qui n'admettait pas de réplique. Rendu au presbytère M. Turcotte demanda au père tout tremblant, les renseignements dont il avait besoin pour faire ses entrées aux registres. Ce dernier put lui dire le nom du parrain, mais celui de sa compagne lui était inconnu. La colère immodérée de M. Turcotte, à ce que l'on rapporte, eut libre cours alors, et le père dut subir un orage terrible.

M. Turcotte n'était pas toujours aussi brusque cependant, et l'on nous a dit que plus tard, lorsqu'il fut retourné sur sa ferme à Joliette, les jeunes gens de cette ville qui passaient par là ne manqaient jamais d'arrêter le voir. Ils y étaient reçus à bras ouverts et traités royalement. Il aimait le monde et ses amusements; il était loin d'avoir l'esprit de recueillement, d'abnégation, de dévouement et de sacrifice, ces vertus sacerdotales que le clergé canadien possède à un si haut degré. Nous en voulons à M. Turcotte d'avoir mis une ombre, une tache même au brillant tableau des prêtres qui desservirent St-Gabriel. Nous nous contenterons de dire qu'il fut un curé malcommode.

Ceci dit, racontons les faits principaux de son administration. Le 5 octobre 1862, les paroissiens réunis en assemblée exprimèrent leur volonté de répondre à l'action que venait de leur intenter l'entrepreneur Dominique Ducharme. Peu satisfaits de son ouvrage, ils avaient refusé de faire les paiements convenus, d'où l'action intentée aux syndics.

Le 7 décembre suivant, attendu que M. Turcotte tenait gratuitement les comptes de la Fabrique et que l'on ne payait pas de chantre, (M. Joseph Jacques remplissant la charge de chantre sans aucune rémunération), on décida que les sommes que l'on économisait sur ces deux items seraient employés par le curé, en réparations, ameublement, achat de vases et autres articles nécessaires au culte, mais à la condition que tous les meubles et ornements. achetés ainsi, deviendraient et seraient pour toujours la propriété de la Fabrique. On approuva aussi les dépenses que le curé avait déjà faites pour un confessionnal, un vestiaire, une banquette, 4 prie-Dieu, pour la réparation des autels, ainsi que pour l'achat d'un ornement noir, d'une chape blanche, d'une garniture en noir pour les trois autels, d'une chape noire, d'un drap mortuaire et d'un devant d'autel; le tout formant une somme de 714 livres ancien cours ($142.80).

Dans sa dernière année d'administration M. Brissette avait obtenu d'avoir un vicaire, M. O. Blanchard. M. Turcotte garda cet auxiliaire, mais, le 12 décembre 1862, le vicaire dut demander à changer de poste ; malgré qu'il fît tout son possible, ce jeune prêtre ne pouvait s'accorder avec le curé. M. Péladeau vint le remplacer quelque temps ; mais lors du départ de M. Turcotte, M. Blanchard était revenu à St-Gabriel.

A cette dernière assemblée on autorisa le curé à lambrisser et à réparer l'intérieur du presbytère et à en reconstruire à neuf les dépendances dont une partie avait été détruite par un incendie le 26 octobre précédent.

M. Turcotte n'avait pas attendu cette autorisation pour commencer les travaux que l'on put continuer en employant des argents reçus du gouvernement.

Cependant les gens de St-Damien, après avoir obtenu, en 1863, l'autorisation de se construire une chapelle plus vaste et plus digne de leur mission, qui commençait à être florissante, se mirent tout de suite à l'oeuvre. Dans le cours de l'hiver ils sortirent de la forêt le bois nécessaire, et le 24 avril 1864, M. Turcotte pouvait annoncer que le dimanche suivant, après la messe, on commencerait à "lever" le nouveau temple.

A St-Gabriel les choses n'allaient pas si bien : on avait trouvé que la construction de l'église avait été mal faite. On pouvait voir, à certains endroits, dans le mur, des fissures qui faisaient craindre un effondrement de la toiture, et le mur en brique s'était lui-même effondré, Aussi les syndics refusèrent-ils de continuer les paiements que l'on faisait annuellement à l'entrepreneur Ducharme. Ce dernier envoya un expert, un M. Laberge, pour examiner les travaux faits. On pouvait, disait cet expert, réparer le tout avec $30. L'affaire n'en alla pas moins devant la justice, et la cour donna gain de cause à l'architecte. Pour délibérer sur les moyens à prendre afin de sortir la paroisse de l'embarras, M. Turcotte convoqua les paroissiens en assemblée le 8 mai suivant. Jérémie Laporte, Napoléon Bolduc, Hyppolithe Yon, Jean-Louis Granger, Arsène Payette, Benjamin Desrochers, J. Majeau, Onésime Desmarais, P. A. Monday, Gaspard Bastien et un grand nombre d'autres personnes ne sachant pas signer assistèrent à cette assemblée. On y résolut que, "vu la position critique dans laquelle se trouve la paroisse, par suite de la décision rendue à la cour supérieure de Montréal, le 30 avril précédent, contre les syndics nommés pour surveiller la construction d'une église en la paroisse de St-Gabriel

de Brandon, dans la poursuite de Dominique Ducharme, architecte, cette assemblée prie humblement Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, de vouloir bien aviser aux moyens les plus sages à adopter en cette circonstance, et par ces présentes, la dite assemblée supplie Sa Grandeur de mettre à exécution les procédés que sa sagacité lui dictera."

M. Turcotte fut chargé d'aller en personne porter cette résolution à l'évêque qui délégua M. Victor Bourgeault et M. A.-F. Truteau, Ptres. Ces derniers après avoir visité l'église le 12 mai, trouvèrent eux aussi que l'ouvrage était mal fait, et ils conseillèrent aux marguilliers et aux syndics de demander à l'entrepreneur une réduction de 100 à 150 louis. Si M. Ducharme refusait d'en venir à un arrangement, ils conseillaient d'aller en appel.

M. Turcotte, sans attendre qu'on eût vu l'architecte pour savoir si ce monsieur consentirait à une réduction, s'entendit avec deux ou trois paroissiens pour procéder immédiatement à un appel. La cour confirma le jugement déjà rendu contre la Fabrique. M. Turcotte n'était plus à la tête de la paroisse, et la question des frais encourus par ce procès, que les syndics n'avaient pas autorisé d'intenter, causa un grand malaise.

Pour se mettre à l'abri de poursuites judiciaires de la part de Ducharme ou de la Fabrique, M. Turcotte avait fait une vente fictive de sa terre près de Joliette.

Des plaintes sur la conduite de M. Turcotte furent faites à l'évêque qui enleva à ce curé la desserte de St-Gabriel. Il quitta St-Gabriel tout de suite, emportant avec lui nombre d'objets nécessaires au culte qu'il avait achetés, pensait-on, avec l'argent de la Fabrique, mais dont une bonne partie au moins avait été acquise par suite de l'autorisation des marguilliers à l'assemblée du 7 décembre 1863.

CHAPITRE VIII

L'ABBE PLESSIS BELAIR

1864-1877

En attendant la nomination d'un successeur, M. O. Blanchard, vicaire, fut desservant, puis, après septembre 1864, M. Joseph Plessis-Bélair vint aussi diriger la paroisse. Les habitants furent si satisfaits de ce dernier que, le 25 décembre 1865, ils envoyèrent à l'évêque une supplique, portant plus de 400 noms, pour demander de garder ce bon prêtre au milieu d'eux. L'administration de M. Bélair fut paisible et heureuse; les paroissiens n'eurent qu'à se louer de la confiance qu'ils avaient mise en lui.

Cependant le 25 septembre 1864, M. Blanchard avait convoqué une assemblée des paroissiens, à laquelle ces derniers autorisèrent les marguilliers de l'oeuvre "à prendre les moyens légaux pour régler, soit par eux-mêmes soit par leur procureur, avec M. Turcotte, tous les comptes que les dits marguilliers pouvaient avoir en litige avec le dit F.-M. Turcotte: et aussi, à retirer par tous moyens de droit tous les argents, papiers et autres choses qui pourraient se trouver entre les mains ou en la possession du dit M. Turcotte, et pour cette fin, nommer un procureur pour agir au nom des dits marguilliers." Bernard Monday, proposa, secondé par Jérémie Laporte, que Frs Dubeau, marguillier, et Joseph-Olivier Laurendeau, M.D., fussent nommés procureurs à l'effet susdit et autorisés à employer tel avocat qu'ils voudraient et quand ils voudraient.

Le 16 octobre 1864, M. Bélair demanda qu'on terminât dans le plus bref délai les dépendances du presbytère. On acquiesça à cette demande, mais comme le coffre de la Fabrique était vide on emprunta $250 du conseil municipal de la paroisse.

Le 19 novembre 1864, M. le chanoine Moreau vint de nouveau reviser les comptes de la Fabrique pour une partie de 1861, pour 1862-3 et une partie de 1864. Il trouva que les comptes ordinaires de la Fabrique, pour ce laps de temps, se soldaient "avec une balance ne faveur de la Fabrique se montant à 611 livres 13 sols en laissant de côté les arrérages non encore retirés. Convertis en louis ces 611"13 donnent 25 louis '9'8½ ce qui ajouté aux 364 louis 13"6 qui devaient servir,



M. L'ABBE JOSEPH-ANTOINE PLESSIS-BELAIR,

Ancien Curé.

avec les autres revenus de la Fabrique, à acquitter le coût de la sacristie, des bancs, etc., et remis à M. Turcotte, formaient un total de 390" 12" 8½. Les dépenses justifiées (extraordinaires) se montaient à 388"1"9 laissant un déficit de 2" 10"11½ (soit environ $10) "qui devront être remis à la Fabrique par les tenant-comptes s'ils n'en prouvent pas l'emploi légitime". Ainsi on peut dire qu'à peu de chose près les comptes de M. Turcotte envers la Fabrique étaient en règle. Le rapport de M. Moreau fut accepté par les francs-tenanciers "à la condition que les dits comptes soient ce qu'ils sont dans le dit rapport, que la balance restant contre le dit tenant-compte et les items non justifiés le soient plus tard à la satisfaction du curé du lieu, et que les remarques faites au dit rapport soient comprises et exécutées selon ce qu'elle comportent."

Le 5 juillet 1866, Mgr Bourget visite la paroisse, examine les comptes de 1865, mais il ne décharge pas les marguilliers comptables de ces diverses années à cause des arrérages dus à la Fabrique. Il recommande d'exiger d'avance la rente des bancs; de réparer le calice, d'acheter un nouveau ciboire d'argent et quelques aubes en toile; de prendre des moyens efficaces pour consolider l'église et faire les ornements intérieurs au fur et à mesure que la Fabrique, aidée de la paroisse, en aura les moyens. L'évêque avait avec lui, en qualité de secrétaire ad hoc, l'abbé J.-M. Mathieu, qui près de 20 ans plus tard devait être curé de St-Gabriel.

Le 29 mars 1866, des syndics de l'église de St-Gabriel étaient à Montréal, pour demander aux commissaires civils l'autorisation de faire une répartition supplémentaire. J.-Bte Dandonneau et autres personnes de St-Damien s'y rendirent aussi pour faire opposition et demander l'érection civile en paroisse de la mission de St-Damien. Ces derniers firent échouer les négociations des syndics, et la Fabrique dut emprunter. Il aurait été injuste de comprendre dans cette répartition les gens du lac Corbeau qui, sous peu, allaient obtenir l'érection de leur paroisse.

Le 9 septembre 1866, on décida de céder temporairement à M. Plessis-Bélair curé, la maison et la salle publique (ancien presbytère) pour y loger les Soeurs Ste-Anne en attendant que la paroisse ait fait construire une autre maison plus convenable.

Le 13 novembre 1866, Hercule Maxwell se plaignit à l'évêque de M. Bélair qui, disait-il, retardait les ouvriers travaillant à la construction de la chapelle de St-Damien. Il informa également l'évêque que, depuis 4 mois, M. Bélair n'avait pas dit la messe dans la mission. M. Bé-

lair pour se disculper disait que c'était la difficulté que l'on avait à se procurer les choses nécessaires pour terminer l'ouvrage, qui retardait d'achever les travaux de la chapelle. "Elle ne pourra pas être bénite cet automne, quoiqu'on en dise." Froissé de se voir ainsi accusé, M. Bélair offrit sa démission que l'évêque refusa.

Le 3 février 1867, la Fabrique fut autorisé à emprunter 200 louis pour payer un billet qu'elle devait aux syndics. Antoine Tellier, marguillier en charge, trouva à emprunter cet argent chez Gonzague Gadoury, de Ste-Elizabeth (à 6%).

Le 26 mai 1866, sur proposition de Bernard Monday, secondé par Léon Granger, le même marguillier était autorisé à céder à M. le curé Plessis un lopin de terre situé au sud-est du presbytère, d'environ "deux argents de circonférence" pour y bâtir une maison d'éducation pour les demoiselles; mais on ne put commencer les travaux cette année-là. Ce ne fut que le 19 mai 1867 que M. Bélair pouvait annoncer que les travaux de construction du couvent allait commencer.

Le 24 mai 1868, on autorisa le curé et le marguillier en charge, Simon Aubin, à emprunter les deniers nécessaires pour terminer l'église et la sacristie.

Peu après les marguilliers suivants rendirent leurs comptes, savoir:

Frs Dubeau pour 1864; Thos Morin pour 1865; Napoléon Bolduc pour 1866 et Antoine Tellier pour 1867. Dans les comptes de ce dernier nous voyons qu'outre les 200 louis dus à Gadoury, la Fabrique avait aussi emprunté du conseil municipal de la paroisse St-Gabriel, 400 louis, au taux de 4%, pour 15 ans, et qu'elle devait payer 100 louis par année, pendant 11 ans, à Edouard Hamelin qui venait d'entreprendre de réparer et de terminer l'église et la sacristie, moyennant 1500 louis. Le contrat avait été passé devant Mtre P.-C. Piché entre cet entrepreneur, le curé Bélair et Simon Aubin, le 23 juillet 1868. L'ouvrage devait être terminé avant le mois d'août 1869, et la Fabrique s'engageait à payer 400 louis en février 1869, 100 louis en juillet suivant, et pareille somme de 100 louis chaque année, jusqu'à parfait paiement des 1500 louis. Les plans ayant été un peu modifiés on paya 50 louis en plus de ce montant.

Le devis contient 28 items dont voici les principaux: Faire à l'intérieur, pour supporter la voûte, une charpente en bois liée aux murs par des rondelles de fonte taraudées à l'intérieur; solider le clocher sans épargne; donner au jubé une pente d'un pied soit en le levant en arrière ou en le baissant en avant; faire le plafond en pin séché à la

vapeur, les balustres en merisier; mettre un crépi de première qualité et donner trois couches de peinture à la boiserie de l'église et de la sacristie; faire les réparations nécessaires à l'extérieur pour que tout soit bien étanche; faire les doubles-châssis, un confessionnal; terminer la sacristie au goût du curé.

Le 20 octobre 1868, Mgr Bourget vint en visite pastorale à St-Gabriel pour la dernière fois. Il laissa les ordonnances suivantes: percevoir d'avance la rente des bancs; passer un règlement afin de pouvoir déposséder de leurs bancs ceux qui ne payaient pas et cela sans aucune forme de procès; allouer aux Soeurs Ste-Anne une somme convenable pour qu'elles prennent soin des ornements, linges et autres objets du culte; faire une lévite de carton doublée en dehors de soie blanche, et en dedans d'une toile bénite comme corporal, pour y garder la grande Hostie dans sa lunule; garnir de soie blanche tout l'intérieur du tabernacle du grand autel, et en faire autant à un des tabernacles des petits autels quand ils seront faits, afin d'y conserver le saint Sacrement pendant les 40-Heures et le Jeudi-Saint; réserver une armoire exclusivement aux fonds baptismaux; faire les baptêmes dans l'église pendant l'été; acquitter exactement, et le plus tôt possible, les dettes de l'église.

Le 3 août, M. le curé Bélair, François Rondeau et Godfoy Payette, ce dernier marguillier en charge, visitèrent les ouvrages faits par Edouard Hamelin et s'en déclarèrent contents et satisfaits.

Le 31 juillet 1870, on autorisa le curé Bélair et François Rondeau à faire visiter, par deux experts, l'église, le presbytère et ses dépendances afin de faire assurer le tout à l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des diocèses de Montréal et de St-Hyacinthe. On limita cependant le montant des risques, qu'on pourrait prendre, à $16,000.

Conformément à l'autorisation ci-dessus, le 8 août suivant, F.-X. LaSalle, marchand de St-Jean de Matha, et l'abbé David Alexandre Gravel, curé de la même paroisse, qui avaient été choisis comme experts, visitèrent les immeubles de la Fabrique et firent rapport que l'église valait $10,000, la sacristie $1200, le presbytère 900 et les autres dépendances $500. Ils certifièrent de plus qu'il y avait une cheminée de brique à l'église et que les poêles et les tuyaux étaient en bon ordre, qu'il y avait des échelles sur l'église, et enfin qu'il n'y avait aucune cause apparente d'incendie. En conséquence de cette expertise et de cette visite on prit une assurance de $12,000.

Le 30 sepetmbre 1873, on approuva les comptes ci-dessous:

Pour 1868, Simon Aubin, marguillier en charge, les recettes furent de 166 louis 18" 4½ pour rentes de bancs, et 42 louis pour casuel. La dépense totale fut de 47 louis "2"½, laissant un déficit de 307 louis 4" 1.

Pour 1869, Godfroid Payette, marguillier, le déficit fut de 27" 15" 4.

Pour 1870, François Rondeau, marguillier, le déficit fut de 79" 15" ½.

Pour 1871, Amable Sylvestre, marguillier, le déficit fut de 54" 9" 5.

Pour 1872, Joseph Hamelin, marguillier, le déficit fut de 47" 10" 5.

En 1872 la Fabrique devait 200 louis qu'elle avait empruntés de Gonzague Gadoury pour payer les frais de la poursuite de Dominique Ducharme; 1100 louis à Edouard Hamelin pour les travaux faits en vue de compléter l'église et la sacristie; 1108" 5" 8 au conseil municipal de St-Gabriel de Brandon auquel on faisait appel pour combler les déficits annuels.

Le 8 octobre 1873, Mgr Fabre, évêque de Gratianopolis, coadjuteur de Mgr Bourget et plus tard son successeur au siège épiscopal de Montréal, vient faire sa première visite pastorale à St-Gabriel. Il ordonne de tenir les comptes de la Fabrique en piastres et centins; que chaque fois qu'il y aura une fraction elle soit en faveur de la Fabrique; Cependant cette fraction sera en faveur des employés de la Fabrique quand il s'agira de les payer. Il renouvela l'ordonnance qui concernait la doublure du petit tabernacle et celle qui recommandait de mettre le baptistère dans l'église chaque été. Il ajouta que l'on devait se procurer, le plus tôt possible, une chape rouge, une violette et une verte, et couvrir le ciboire d'un pavillon.

Pendant cette même visite l'évêque dédia l'autel du côté de l'épitre au Sacré-Coeur de Marie, l'autre au Patronage de St-Joseph, et celui de la sacristie à sainte Cécile.

Le 30 août 1874 Bernard Monday apposa sa signature pour la dernière fois aux registres paroissiaux. Depuis 1831, il n'avait cessé de prendre une part active à toutes les délibérations qui concernaient les affaires de la Fabrique. Le fondateur du village de St-Gabriel vécut encore près de deux ans cependant, puisqu'il ne mourut que le 22 juillet 1876.

Le 7 novembre 1874, le projet d'annexer à la paroisse de St-Didace une partie de St-Gabriel, revint sur le tapis. On présenta une requête

portant 24 signatures de personnes demandant à faire partie de St-Didace. Le territoire que l'on voulait ainsi séparer de St-Gabriel couvrait une étendue de 8 milles de front sur un mille de profondeur, comprenait le 7e rang de la concession St-Guillaume et partie des concessions St-Louis, St-Pierre et Mandeville. Trente familles, comptant 250 habitants, habitaient ce territoire. La requête ne fut pas prise en considération tout de suite; mais en attendant, M. Bélair se rendit, en mars 1875, à St-Didace pour y faire faire les Pâques à ceux de ses paroissiens qui se trouvaient plus près de l'église de cette paroisse.

Le 11 avril 1875, on fut obligé de songer à réparer le presbytère, et pour cela, d'emprunter encore. La déveine semblait s'acharner sur la paroisse. Depuis 1838, c'est à peine si les paroissiens avaient été trois années consécutives sans être contraints de faire de grosses réparations ou de reconstruire. Malgré trois répartitions, la Fabrique était endettée de plus de $10,000. Les habitants de 1875, plus généreux et plus riches aussi que leurs devanciers, n'hésitèrent pas: ils résolurent d'emprunter $1000 de la municipalité à 6% pour réparer le presbytère. Ils s'engagèrent à remettre cette somme à la municipalité par une répartition légale, si les revenus de la Fabrique ne suffisaient pas pour faire face à cette dette.

Le 4 juillet 1875, on approuva les comptes ci-dessous.

Pour 1873, Narcisse Poitras, marguillier: recettes par rentes de bancs $501.34, par casuel $108,63, donnant un total de $609.97.

Dépenses: pour le paiement de l'église $412; pour le chantre (Joseph Jacques) $40; pour le bedeau $36; pour intérêt à G. Gadoury $48, etc., etc. formant un total de $827.31, ce qui laissait un déficit de $217.34.

Pour 1874, Maxime Beauparlant marguillier: Recettes totales $624.41; dépenses totales $892.07, laissant un déficit de 267.66. Au compte des dépenses figure l'achat d'un harmonium, $325.

Le 22 novembre 1875, M. Bélair demanda un auxiliaire. Il eut pour vicaire M. P.-H. Bédard, plus tard curé à Fall-River.

Le 12 juillet 1876, Mgr Fabre vint en visite pastorale. Il conseilla aux paroissiens de passer un nouveau règlement concernant la rente des bancs et de le mettre en force.

Le 8 décembre 1876 on passa le règlement recommandé et amendant celui que l'on avait adopté en 1858. Sur proposition de Damase Charette, secondée par Dieudonné Savoie, on décida que la rente des bancs deviendrait due lors de l'adjudication, et que faute de tel paiement fait sur le champ, on procéderait de suite à une nouvelle adjudica-

tion. La rente le chaque année subséquente sera exigible du 25 au 31 décembre. Tout banc concédé dont la rente n'aura pas été payée le 31 décembre, sera après avis ordinaire, mis à l'enchère et adjugé au plus offrant. Tout banc dont le concessionnaire sera absent de la paroisse durant un an, sera mis à l'enchère à l'expiration de la dite année. Les bancs concédés antérieurement, devront être payés à la même date que les autres.

Cette dernière clause ne fut pas mise en force tout de suite.

On avait dû passer ce règlement sévère à cause des sommes d'argent assez considérables que l'on perdait de ce chef chaque année.

Le 24 septembre 1876, M. Bélair fut autorisé à retirer les $500 léguées à la Fabrique de St-Gabriel par M. Théoret, ancien desservant.

Le 5 janvier 1877, on approuva les comptes suivants :

Pour 1875, François Mélançon, marguillier : recette totale $665.32 dont $558.45 pour la rente des bancs.

Dépenses : $751.85, laissant un déficit de $86.g3. On avait payé $412 à Moïse Gadoury ; on fit de même en 1876.

Comptes de 1876, Félix Boisvert, marguillier : recette $677.24 dont $636.99 par bancs. La dépense fut de $739.37, laissant un déficit de $62.13.

Cependant la paroisse allait perdre le pasteur vénéré qui depuis 13½ ans la dirigeait avec tant de sagesse, et que tous les paroissiens chérissaient comme un père. M. Bélair fut, avons-nous déjà dit, le plus aimé de tous les prêtres qui avaient jusque-là présidé aux destinées de St-Gabriel. Le curé s'était également attaché à ses paroissiens, et ce fut avec grand chagrin que le pasteur et le troupeau se séparèrent.



M. l'abbé JEAN-HYACINTHE CHEVAL-ST-JACQUES,

Ancien Curé.

CHAPITRE IX

MESSIRES J. H. ST-JACQUES (1877-1883) JEAN-MARIE MATHIEU (1883-1884) — WENCESLAS CLEMENT (1884-1899.)

Le 10 janvier 1877, M. Jean-Hyacinthe St-Jacques prenait la direction de la paroisse; le 21 janvier, on lui remit les archives de la paroisse et une somme de 19 sous qui se trouvait au coffre de la Fabrique.

M. St-Jacques se chargea de la tenue des livres et s'acquitta de sa tâche mieux que ne l'avait fait aucun de ses devanciers. Le nouveau curé était un homme méthodique, rangé et soigneux, mais fait tout d'une pièce et trempé sec. Quand il ordonnait, il fallait obéir et sur le champ, sinon gare! La réprimande ne se faisait pas attendre, et ses paroles taillaient dans le vif.

Dès les premiers mois de son arrivée, il entendit parler d'un cultivateur qui se vantait de ne pas avoir payé de dîme depuis plusieurs années, comme aussi de n'en pas devoir payer non plus au nouveau curé. Ce dernier, sans plus attendre fit opérer une saisie chez ce cultivateur, et le cita devant la cour des commissaires. Le paroissien récalcitrant fut condamné à payer $12.73, frais compris.

Ce régime sévère, après l'administration si paternelle de M. Bélair, ne fut pas sans créer à M. St-Jacques un certain nombre d'ennemis; et puis disons-le tout de suite, une autre faute grave, aux yeux de quelques-uns, fut de ne pas avoir consenti à faire cause commune avec les quelques prêtres du comté qui, en 1878, se jetèrent à corps perdu dans une campagne électorale. Il s'abstint de prendre aucune part à la lutte. Cette abstention fut suffisante pour lui aliéner les politiciens de la paroisse appartenant au parti qui avait vainement sollicité son appui. Ce furent eux qui lui suscitèrent des difficultés, qui portèrent contre lui des accusations qu'ils ne purent prouver. M. St-Jacques tint tête à ceux qui avaient juré sa perte. Appuyé par les gens qui ne partageaient pas les vues de ses ennemis et par ceux qui ne croyaient pas que la politique doit l'emporter sur tout, il se défendit victorieusement pendant plus de trois ans. Puis lorsque, lassé de la

lutte de corsaire qu'on lui faisait, il demanda à quitter la paroisse, l'évêque lui confia l'importante cure de Ste-Justine, où il put finir ses jours paisiblement. Mais pendant la lutte à St-Gabriel, son caractère s'aigrit encore plus. Un jour, le curé laissa tomber du haut de la chaire des paroles qu'il dut rétracter par la suite. Bien que deux des principaux détracteurs de M. St-Jacques soient disparus de la scène du monde sans laisser à St-Gabriel aucun descendant, nous croyons qu'il vaut mieux n'en pas dire davantage sur ce sujet.

Le 3 février 1877, les gens qui voulaient être annexés à St-Didace firent de nouvelles instances et présentèrent une nouvelle requête le 3 février 1877. Mgr Fabre envoya un délégué sur les lieux. Ce dernier, le 5 juillet suivant, fit un rapport favorable aux pétitionnaires. Immédiatement les évêques de Montréal et des Trois-Rivières envoyèrent une supplique au Pape, datée du 1er août 1877, demandant la permission de changer quelque peu la ligne interdiocésaine, et d'annexer ainsi une partie de St-Gabriel à la paroisse de St-Didace.

Sa Sainteté fit droit à la requête des deux évêques et transposa un mille plus à l'ouest la ligne interdiocésaine. Ayant ainsi gagné leur point, les habitants demandèrent à la législature de changer aussi les limites du district. Ce fut Carolus Laurier, père de Sir Wilfrid, qui fut chargé de tirer la nouvelle ligne.

Le 10 octobre 1877, M. St-Jacques fit l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers de la Fabrique et en dressa une liste complète: un terrain d'environ 7 arpents en superficie, 1 église, une sacristie, 1 cimetière, 1 chapelle mortuaire ou charnier (cette chapelle se trouvait près des dépendances du presbytère et avait son entrée du côté du cimetière), 2 cloches, "1 gréement pour les sépultures", 1 voiture d'été pour porter le S. Viatique aux malades, 3 poêles et leurs tuyaux, 1 harmonium, 2 statues de la Ste Vierge, 1 de N.-D. de Pitié, 1 du Sacré-Coeur, 1 de Ste Anne, 1 de S. Joseph, 6 chandeliers d'autel en métal, 12 autres en bois, 24 autres en cristal, 1 crucifix d'autel en métal, 2 autres en plâtre, 1 croix de procession en métal, 1 crucifix en cuivre, 1 piscine en métal pour l'autel, 2 calices, 1 ciboire, 1 ostensoir, 2 encensoirs, 1 bénitier, 1 lampe en métal, 2 missels, 2 paires de burettes, 3 paires de canons, 2 cahiers pour accompagnement à l'harmonium, 5 graduels, 4 antiphonaires, 3 cantus, 2 cahiers, 1 rituel, 1 dais, 1 bannière, 2 chapes blanches, 1 noire, 1 ornement en drap d'or, 2 blancs, 2 noirs, 2 rouges, 2 violets, 2 barrettes, 3 pavillons de tabernacle, 3 aubes, 8 nappes d'autel, 1 de balustres, 36 purificatoires, 10 cottes, 6 essuie-

mains, 12 corporaux, 12 amicts, 24 manuterges, 8 pales, 4 couvertures d'autel, 2 prie-Dieu, 1 table, 3 chaises.

Lorsque J.-Bte Lefrenière rendit ses comptes pour 1877, on trouva que les recettes totales avaient été de $332.74 et les dépenses de $331.90, laissant 84 sous en caisse.

Sous l'administration des prédécesseurs de M. St-Jacques, on attendait 2, 3 et même 4 ans avant de faire rendre les comptes aux marguilliers; sous le nouveau curé, les choses changèrent et la reddition des comptes se fit très régulièrement. De plus, il savait borner la dépense aux revenus: avec lui les déficits cessèrent.

Les comptes ci-dessus furent acceptés le 12 mai 1878.

Le 16 juin 1878, Mgr Fabre vint à St-Gabriel en visite pastorale. Il ordonna que l'on suive exactement les rangs pour placer les corps au cimetière. Déjà on prévoyait, qu'avant peu, l'espace de terrain qu'on avait affecté à cette fin, serait tout employé.

L'évêque déclara le maître-autel de l'église paroissiale perpétuellement privilégié, et engagea le curé à se faire donner des ornements par l'oeuvre des Tabernacles ou à s'en procurer d'une autre source.

Le 19 septembre 1879, M. St-Jacques demanda l'érection d'un nouveau chemin de croix. Sa requête fut accordée le 22 septembre suivant par M. Moreau, vicaire-général et administrateur. Voici le décret d'érection: "Sur la demande à nous faite par M. J.-H. St-Jacques, ptre curé, et par bon nombre d'habitants de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, Nous avons érigé en vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du 22 octobre 1876, et érigeons à perpétuité, par le présent Décret, à moins qu'il ne soit révoqué par nous ou par l'Ordinaire de Montréal, dans l'église paroissiale de St-Gabriel de Brandon la dévotion du Chemin de la Croix, avec tous les privilèges et indulgences y attachés, après que M. J.-H. St-Jacques, ou tout autre prêtre de son choix, aura approuvé et béni les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans la susdite église, au lieu et à la place des anciennes croix et images qui sont dans la nécessité d'être renouvelées, etc."

Le 5 octobre 1879, M. A. Dupuis, curé de Ste-Elizabeth, vint bénir et ériger ce chemin de croix qui avait coûté $100 et avait été acheté avec le produit d'une souscription volontaire faite par les paroissiens.

Le 26 octobre 1879, les comptes de Maxime Boucher pour 1878 furent acceptés.

Les recettes s'élevèrent à $807.88, et les dépenses à $785.57 laissant en caisse une balance de $22.31.

Les comptes de Damase Charette pour 1879 furent acceptés le 29 février 1880. Ils accusent une recette de $756.06 et une dépense de $744.79 laissant $11.27 en caisse. On avait payé $36 au bedeau, $40 au chantre, $20 à la musicienne, et $400 pour les frais de construction de l'église.

Le 14 mars 1880, on autorise Joseph Bibeau et M. le Curé à faire ériger une partie de la clôture du cimetière, un hangar à bois, et une clôture devant l'église. On vota, pour ces travaux, $200 des deniers de la Fabrique.

Le 25 avril, on décida de donner $50 par année pendant 5 ans pour aider l'évêque à payer la dette de l'évêché.

Le 22 mai, Onésime Perrault et Pierre Ducharme furent nommés connétables et assermentés le même jour. La première année ils ne reçurent pas de salaire, puis on leur alloua à chacun $5 par année.

Le 12 juin 1881, Joseph Bibeau rendit ses comptes pour 1880. Les recettes y avaient été de $824.90 et la dépense de $823.37, laissant un excédent de $1.53 en faveur de la Fabrique. A cette date, cette dernière devait encore à Gonzague Gadoury $450 et à la municipalité de St-Gabriel $1600 à 4% et $2088 à 6%.

Le 23 avril 1882, Peter Monday rendit ses comptes pour 1881. La recette avait été de $842.20 et la dépense de $842.02. On avait payé au bedeau $36, au chantre $40, à la musicienne $20, au teneur de livres $25, aux religieuses pour l'entretien de la sacristie $25, aux connétables $10, à l'évêché $50, pour assurances $106.13. Ce dernier item était plus élevé qu'à l'ordinaire à cause de plusieurs incendies qui avaient eu lieu récemment.

Le 7 février 1882, Samuel Timmons, époux d'Evelina Riopelle, abjura l'hérésie protestante. Maxime Beaulieu et Louis Germain lui servirent de témoins.

Le 23 juin 1882, Mgr Fabre vint en visite pastorale. En examinant les comptes, il trouva trop élevé l'intérêt que l'on payait au conseil municipal ; il ordonna d'emprunter ailleurs à 5%, à moins que la municipalité ne se contente du même taux. Il défendit de faire du cimetière un lieu de passage et ordonna de l'agrandir.

Un des secrétaires de Mgr Fabre lors de cette visite était l'abbé J.-H. Alfred Archambault, alors diacre, et plus tard le 1er évêque du diocèse de Joliette dont St-Gabriel fait partie.

Conformément à la première ordonnance de l'évêque, M. le Curé et Cuthbert Beausoleil s'entendirent avec la municipalité qui consentit à diminuer le taux à 5%.

En avril 1883, Cuthbert Beausoleil rendit ses comptes pour 1882. La recette totale y avait été de $937.70 dont $728.12 pour rentes de bancs. Les dépenses atteignaient le chiffre de $937.19. On avait payé, cette année-là, la balance du coût de la construction de l'église, soit $479.38. Il restait au coffre $0.51 et la Fabrique avait une dette de $5,000 à 5% envers la municipalité, et un billet de $232.52 qui devenait dû en janvier 1883, mais sans intérêt. La Fabrique avait acquitté toutes ses autres dettes.

M. St-Jacques qui devait partir quelques jours plus tard remit ses livres de comptes et fut déchargé de toute responsabilité concernant les affaires de Fabrique, qu'il laissait en ordre et en bonne voie de prospérité.

Son successeur fut M. Jean-Marie Mathieu qui séjourna à St-Gabriel trop peu de temps au gré des paroissiens. Il sut conquérir leur amitié plus encore que M. Dequoy et même que M. Bélair.

Le 23 mars 1884, Gilbert Majeau rendit ses comptes. Les recettes atteignirent le chiffre de $1166.72, et la dépense ne dépassa guère, $646.75, laissant un surplus de $521.97. Les principaux déboursés avaient été le paiement à la municipalité du billet de $232.52 et les salaires suivants: au bedeau $40, au chantre, $60, à l'organiste $25.

Le 3 août 1884, les marguilliers furent autorisés à vendre la maison de la Fabrique (vieux presbytère) qui avait servi de logement au bedeau, mais qui n'était plus habitable. De plus, il n'y avait là nulle place pour y construire une étable, un hangar ou autres bâtisses à l'usage du bedeau. Les comptes d'Antoine Bastien pour 1884 accusèrent une recette de $1366.95. Le dépense fut de $1349.39 laissant une balance de $17.55. La Fabrique avait payé cette année-là $800 à compte sur ce qu'elle devait à la municipalité. Ces comptes furent acceptés le 28 septembre 1884.

Peu après, M. Mathieu laissait la paroisse à contre coeur, malgré les habitants, qui auraient voulu le garder, et chose curieuse sans que l'évêque lui eût demandé d'abandonner sa cure. Lors de la retraite ecclésiastique de 1884, M. Mathieu avait eu un entretien avec M. Wenceslas Clément, qui était depuis peu curé de St-Norbert. Etant d'humeru joviale, M. Mathieu aimait à badiner, il dit à son voisin qu'il changerait volontiers de cure avec lui. M. Clément sans ne laisser rien paraître le prit au mot. Il alla trouver l'évêque, lui dit que M. Mathieu et lui étaient d'accord pour échanger leur poste. L'évêque croyant faire plaisir à deux prêtres qu'il estimait consentit à ce changement. Le plus surpris de tous ce fut M. Mathieu qui n'en pouvait croire ses

oreilles lorsqu'on lui annonça qu'il allait quitter St-Gabriel. Il voulut faire entendre à M. Clément que leur conversation de l'autre jour n'était pas sérieuse, qu'il n'avait jamais songé à quitter St-Gabriel ; mais M. Clément n'entendait pas le badinage, et il fallut lui abandonner la place. Les citoyens de St-Gabriel ne voulurent pas cependant se séparer de lui sans lui donner un témoignage de leur affection qui pût les rappeler à son souvenir. Ils lui présentèrent un magnifique calice, après la dernière messe du dimanche qu'il célébra à St-Gabriel. Le maire, Evangéliste Beausoleil, lui lut une adresse qui exprimait si bien les sentiments des paroissiens que M. Mathieu et la plupart des assistants fondirent en larmes. M. le curé, suffoqué par l'émotion, ne put que balbutier quelques paroles de remerciement et d'adieu.

Il ne voulut pas cependant en quittant la paroisse aller se charger de la cure que M. Clément lui abandonnait. Il résolut de prendre quelques mois de repos.

En octobre 1884, M. Wenceslas Clément vint prendre la direction de la paroisse qu'il administra jusqu'en 1899. Ce bon vieux prêtre étant connu de la génération actuelle, nous en parlerons peu. Nous nous contenterons de dire que les seuls reproches que l'on puisse lui faire, sont en fin de compte à son honneur et témoignent de son zèle et de sa grande piété. Ainsi le matin il ne pouvait se résoudre à quitter le confessionnal tant qu'il y avait des pénitents dans la sacristie ; ce qui faisait que parfois la messe commençait beaucoup plus tard que l'heure assignée.

En 1884-85, il eut avec lui un vicaire, M. Deschênes ; mais il ne lui laissait presque rien faire, ne voulant pas se décharger sur d'autres du soin de sa paroisse. Il prêchait avec assez de facilité, et quoiqu'il eût la voix peu forte, il ne reculait pas devant les fatigues d'un sermon d'une heure et plus. Très rarement la grand'messe du dimanche se terminait avant midi, et cependant, elle commençait à 10 heures, en hiver et à 9½, en été. Lorsque M. Deschênes fut parti, M. Clément se chargea de dire deux messes le dimanche, afin de procurer à tous la facilité d'accomplir le devoir dominical. Il continua avec le même zèle à diriger la paroisse jusqu'à ce qu'il prît sa retraite en 1899. Il était alors plus que septuagénaire. Il était, dans les dernières années surtout, d'une lenteur désespérante. Et la mort dut souvent l'attendre au chevet des malades. Il était petit de taille, mais il avait un air imposant. Il avait, parfois, des distractions remarquables causées sans doute par son âge avancé. Nous croyons devoir en donner un exemple. Il alla un jour visiter une paroissienne en danger de mort



M. L'ABBE WENCESLAS CLEMENT,

Ancien Curé.

à cause des fièvres puerpérales, et, s'efforçant de la réconforter : "Prenez courage, Madame, dit-il distraitement, votre maladie est longue, mais pas bien dangereuse. J'ai eu cela quand j'étais jeune, oh ! il y a bien des années ; comme vous le voyez, je vis encore."

Malgré son grand âge et les fatigues qu'il s'imposa pendant les 15 ans qu'il desservit St-Gabriel, M. Clément n'eut pas une seule maladie qui l'ait contraint à garder la chambre.

Très charitable pour les pauvres, il aida beaucoup aussi au couvent, qu'il fit agrandir en grande partie à ses frais. Chaque année, il partageait, avec cette institution, sa provision de viande et de légumes.

Les comptes d'Antoine Bastien, couvrant du 1er octobre au 22 mars 1885, furent adoptés à cette derni.re date. Ils accusaient une recette de $1052.53 provenant savoir : $843.62 de la rente des bancs ; $52.10 des quêtes ; $22.40 pour 28 grand'messes à .80 sous ; $5 pour 8 mariages ; etc. Les dépenses avaient été de $781.55, laissant en caisse $270.98. On avait payé à Charles Bélair pour la construction du jubé $50, pour bancs du jubé $143 ; le reste de la souscription à l'évêché $62.80.

Le 19 juillet 1885, Mgr Fabre étant en visite pastorale à St-Gabriel, ordonne que l'on prenne les mesures nécessaires pour refaire le portail et la couverture de l'église, de la sacristie, du chemin couvert et du presbytère ; que l'on se procure 2 draps mortuaires pour les différentes classes de services et de plus un calice et une ombrelle. Il approuve aussi un nouveau tarif des messes, mariages et services.

Le 13 décembre 1885, on décide de recouvrir en bardeaux ou en fer-blanc l'église, la sacristie et le chemin couvert ; de réparer solidement le portail ; de peinturer la voûte intérieure, de trois couches ; de blanchir les murs ; de prendre les mesures pour se pourvoir d'un orgue, d'une cloche d'environ 1500 livres et de donner en échange les deux cloches qui étaient alors dans le clocher pour une autre d'environ 1000 livres ; de réparer le presbytère, etc. La Fabrique devant se charger de toutes ces dépenses, les paroissiens donneront tous les ans, dans la quête de l'Enfant Jésus ou en d'autre temps de l'année, un montant raisonnable afin que l'on puisse payer au moins chaque année sur le capital la somme de $600. Le premier marguillier fut chargé de l'emprunt et de la surveillance des travaux. Ces mesures furent approuvées par Mgr Fabre le 8 juin 1886.

En 1886, Léandre Erard rendit ses comptes pour 1885. La recette y avait été de $1375.05 et la dépense de $676.72 laissant en caisse $698.33.

Le 25 mars 1887, on approuve les comptes de Jacques Hétu pour 1886. La recette y avait été de $4066.79 en y comprenant $1500 empruntés à M. le curé Clément, $600, à sa soeur Mme Vve W. Williams, $200, à Josephte Desrochers (servante du curé).

Le compte des dépenses se montait à $3568.75, laissant en caisse $498.04. On avait payé pour les travaux au presbytère $2948.89.

Le 24 juillet 1887, on décida d'acheter, au moyen d'un nouvel emprunt, les ornements dont la Fabrique était à peu près dépourvue.

Ce fut François Archambault de l'Assomption qui entreprit la réparation de l'église. Les travaux furent poussés activement et menés à bonne fin en 1887.

Le 17 août de cette année (1887), M. le grand-vicaire Maréchal vint bénir solennellement 3 cloches pour l'église de St-Gabriel; la première, sous le nom de S. Gabriel, pesait 1358; la 2e, sous le vocable de S. Léon, pesait 1003 livres; la 3e, qui eut pour patron S. Edouard, pesait 725 livres. Les deux cloches que l'église possédait précédemment furent données en acompte sur le prix des 3 nouvelles.

Les parrains et marraines à la cérémonie furent: Pierre Béliveau et M.-Rose Desautels dite Lapointe; A. Michaud et Magdeleine Bellemare, Peter Monday et Domitilde Provost, A. Piché, Dame Vve J.-A. Ecrément, Médor Bélanger, J.-E. Archambault et Annie Parent, David Béliveau, J.-O. Laurendeau, M.D., Hector Champagne, N.P., A. Laurendeau, M.D., A. Béliveau, E. Beausoleil, C. Beausoleil, J.-Bte Rainville.

Les prêtres suivants signèrent également aux registres: V. Clément, Théop. Joyal, Ur. Archambault, F.-X. Lavallée, T. Maréchal, V. Plinguet, O. Guimond, C. Coutu, et le grand-vicaire Maréchal.

La collecte rapporta une somme de $204.

Le 18 septembre 1887, il fut décidé de céder l'harmonium au couvent, pour l'usage des soeurs et des élèves qui apprenaient la musique, mais à condition que le dit harmonium restât toujours la propriété du couvent de St-Gabriel.

Le 10 décembre, on résolut de reprendre les bancs dont on avait besoin pour faire place à l'orgue. On chargea M. Clément de faire faire autant de bancs que possible dans le jubé neuf, et de préparer la partie du jubé destinée à l'orgue.

Les comptes de Joseph (Zézé) Beausoleil pour 1887 furent acceptés le 18 mars 1888. Les recettes totales furent de $5144.78, en y comprenant un emprunt de $2775 au curé, W. Clément, pour achat des cloches, de l'orgue, des ornements et des vases sacrés; la vente des

bancs produisit $935.43. Le compte des dépenses formant un total de $4478.14 indique que le salaire de l'organiste, Ethlen O'Heir, venait d'être porté à $50; que Charles Bélair fit les nouveaux bancs et l'entourage du jubé de l'orgue moyennant $45; que l'examen de l'église faite par le Père Michaud, François Archambault et Edouard Hamelin avait coûté $21, les 3 cloches $717.16 (à part des vieilles données en échange), l'orgue (fabriqué par Ls Mitchell) $1700, le bardeau de la couverture de l'église, $200.

La Fabrique restait avec $66.64 en caisse, et devait au conseil municipal $4200, au curé Clément $4275, à Vve Williams $580, à Josephte Desrochers $300, à l'Union de Prières $200, soit en tout $9555.

Le 12 juin 1888, Mgr Fabre ordonna, lors de sa visite pastorale, de réparer les dépendances du presbytère et la clôture du cimetière;

Le 7 avril 1889 David Béliveau rendit ses comptes pour 1888. Les recettes avaient été de $1953.40 et la dépense de $1182.02 laissant en caisse $771.38.

Le 28 avril 1889, on demanda à l'évêque la permission de réparer les dépendances curiales avec l'argent de la Fabrique, afin de ménager les habitants qui avaient perdu cette année-là presque toutes leurs récoltes. La permission fut accordée.

Le 30 mars 1890, J.-Bte Rainville rendit ses comptes pour 1889. La recette avait été de $1937.30. Un item de ce compte nous apprend que l'on avait vendu $6 la vieille voiture de la Fabrique. Les dépenses totales se chiffrèrent à $1395.26, laissant en caisse $543.04. Nous voyons que ce fut Honoré Payette qui répara les dépendances du presbytère moyennant $155. Ce fut lui aussi qui refit la palissade du couvent, la même année.

Après le départ de M. Deschênes, vicaire, M. Clément eut l'aide de son cousin Hercule-Thomas Clément, ancien missionnaire de l'Ottawa supérieur. Quoique âgé, ce missionnaire aimait à faire à pied de longues routes. Malgré les conseils du curé, il voulut le 1891 se rendre à St-Félix et pour cela, déserta le presbytère pendant la grand'messe et s'engagea sur la voie ferrée où la neige avait le moins d'épaisseur. Au moment où il traversait le pont à Pelletier il fut frappé par un chasse-neige (à palettes mobiles) et jeté en bas du pont, d'une hauteur de 80 pieds, d'où on le retira tout mutilé.

Quelques mois plus tard, M. l'abbé Geoffroy vint aider notre curé; mais il était âgé et malade; son humeur s'en ressentait, et il ne pouvait s'accorder longtemps avec un autre vieillard comme lui. Son sé-

jour à St-Gabriel ne fut donc pas long. M. Clément resta seul ensuite jusqu'en 1896.

Léandre Bergeron rendit ses comptes pour 1890, le 22 mars 1891. Les recettes avaient été de $1758.75 dont $100 provenaient d'un legs de M. le curé Bélair. Les dépenses qui avaient dépassé $1190. laissaient en caisse $569.94. On avait refait le perron de l'église ($95.25) ; la clôture du cimetière ($165) ; puis le feu ayant détruit cette clôture de nouveau lors de l'incendie de la grange de M. Hamelin, on l'avait reconstruite en partie moyennant $125.

Le 19 juillet 1891, Mgr Fabre, en visite pastorale, ordonna que la rente des bancs se payât toute à la fin de décembre. On avait passé une ordonnance à ce sujet du temps de M. Brissette, mais on ne l'avait pas mise en force.

Le 20 mars 1892, Magloire Granger rendit compte pour 1891. La recette totale y fut de $2199.06 y compris un legs de M. St-Jacques ancien curé. Dans le compte des dépenses dont le total fut de $1106.78 (laissant en caisse $1092.28) on voit que ce fut cette année-là que l'on acheta la statue du patron de la paroisse, l'archange Gabriel ; et que le salaire de l'organiste, Mlle E. O'Heir, fut porté à $60.

La paroisse subit, en 1891, un nouveau morcellement. Le 12 avril 1888, des habitants de St-Barthélemy, St-Cuthbert et St-Gabriel (concession St-Amable) demandèrent par requête d'être desservis en une mission séparée des dites paroisses auxquelles ils appartenaient. Ils construisirent une chapelle au centre de la mission projetée, puis firent de nouvelles instances, offrant de construire une résidence pour un missionnaire.

Le 8 octobre 1892, Mgr Fabre fit droit à leur demande, et créa la mission de St-Edmond dont les bornes furent ainsi fixées : au nord-est par le diocèse des Trois-Rivières ; au nord-ouest partie par le même diocèse, partie par le rang St-Jacques dans la paroisse St-Gabriel de Brandon ; au sud-ouest par la ligne qui sépare le canton Brandon de la seigneurie de Lanaudière, au sud-est par la seigneurie d'York ou fief Dusablé, dans la paroisse de St-Barthélemy, et partie des numéros 1388-1389 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Cuthbert. Les 8e et 9e rang de la seigneurie se trouvaient enlevés à St-Gabriel.

Le 19 mars 1893, Pierre Dubeau rendit compte de sa gestion. Les recettes avaient été de $2767.19 dont $500 prêtées par M. le curé Clément pour payer la dette contractée envers Mme Williams.

Le compte des dépenses se montait à $2109.41 dont $500 payées en acompte au conseil municipal. La balance restée en caisse était de $657.78.

Les dettes se divisaient donc à la fin de l'année : au conseil municipal $3700, à Josephte Desrochers $300, au curé Clément $4775, à l'Union de Prières $200, total $8975.

Le 18 mars 1894, François Leblanc rendit ses comptes pour 1893. Les recettes totales se montaient à $1817.98, en n'y comptant pas le produit de la quête de l'Enfant Jésus, abandonné aux religieuses de la Congrégation qui venaient de subir de grandes pertes par l'incendie de leur couvent de Villa-Maria. Les dépenses y avaient été de $1489.86 dont $500 données en acompte au conseil municipal Il restait en caisse $328.12, et une dette totale de $8475.

Le 17 juillet 1894, Mgr Fabre vint à St-Gabriel pour la dernière fois.

Le 17 mars 1895 Joseph Champgane rendit ses comptes pour 1894. La recette totale y avait été de $2497.82 et les dépenses, y compris $500 payées en acompte au conseil municipal, de $1329.63, laissant en caisse $168.19.

Le 29 mars 1896, Elisée Bellerose rendit compte. La recette avait été, en 1895, de $1591.81 dont $250 empruntées à l'Union de Prières.

Les dépenses, à Joseph Jacques (chantre) $40, à Dlle E. Remington (organiste) $60, acompte au conseil $500, etc., total $1466.18, laissant en caisse $125.63.

A cette dernière date, on offrit à M. le curé Clément de payer, avec l'argent de la Fabrique, la moitié du salaire d'un vicaire, soit $50, tel que Mgr Fabre l'avait suggéré en 1896. M. Clément accepta l'offre et l'évêque lui envoya comme auxiliaire M. O. Mousseau, jeune prêtre gai et affable, qui répandit un peu de vie dans le presbytère.

On décida encore ce jour-là de faire une répartition pour payer le coût d'une couverture en tôle noire pour l'église et le presbytère, et aussi pour peinturer l'extérieur de ce dernier. Mais le 18 avril 1897, vu la mauvaise année que l'on traversait, on résolut d'emprunter à 5% du conseil municipal, les $1200 nécessaires pour ces améliorations, plutôt que de faire cette répartiiton.

Le 4 avril 1897, Edouard Valois présenta ses comptes pour 1896. Les recettes avaient été de $1279.28 et les dépenses de $963 dont $8 pour l'achat de 4 extincteurs, $12 pour statues de S. Joseph et de la Ste Vierge, $250 acompte au conseil municipal.

En avril 1897, le Dr J.-O. Laurendeau étant décédé, son épouse voulut acheter un terrain de famille dans le cimetière. Vu que c'était la première fois que pareille demande était faite au curé de St-Gabriel, ce dernier en référa au vicaire capitulaire, Mgr F. Bourgeault qui, le 22 avril, autorisa la vente d'un terrain à 5 centins le pied carré. Il conseilla de faire approuver un règlement concernant la vente de ces lots de famille.

Le 29 août 1897, on fêta les noces d'or de M. Clément. Il fallut faire violence au curé pour ne pas laisser passer inaperçu un tel anniversaire. Les paroissiens tenaient à témoigner leur vénération et leur reconnaissance à ce digne pasteur. Le village fut pavoisé et le soir il y eut illumination générale. M. le curé officia à la messe, assisté des abbés O. Mousseau et J.-R. Granger. M. Jobin, du collège de L'Assomption, prononça un sermon sur "la prière et la prédication", et fit ressortir le rôle auguste que joue le prêtre dans le monde. Ce que M. Clément prévoyait arriva : bien des fois sa modestie eut à souffrir pendant le sermon, ainsi qu'à l'issue de la messe, lorsque M. Cléophas Beausoleil, député, fit un discours et quand les maires du village et de la paroisse, MM. J.-E. Archambault et Edwin Remington lui présentèrent l'adresse suivante :

"Révérend Monsieur,

Au nom de vos paroissiens, permettez-nous de vous offrir nos plus cordiales félicitations à l'occasion du 50e anniversaire de votre consécration sacerdotale.

Nous remercions la divine Providence de vous avoir permis une si longue carrière de sacrifices, de dévouement et de bonnes oeuvres. Depuis douze ans que St-Gabriel a le bonheur de vous avoir pour pasteur, elle a su apprécier et admirer votre douceur, votre énergie, votre dévouement et votre générosité dans l'exécution d'une mission toujours difficile, mais que vous avez su rendre fructueuse.

Vous avez été père plein de bonté, plein de fermeté à réprimer les abus, plein de zèle dans la prédication de la vérité, toujours prêt au dévouement et aux sacrifices ; vous avez su combattre et réprimer le mal en suivant les inspirations de la charité. Vous avez prêché la vertu par votre parole, et plus encore par vos exemples. Vous avez déployé un zèle admirable dans l'exercice de votre saint ministère.

Aussi est-ce d'un coeur unanime que nous demandons à la divine Providence de vous conserver pendant de nombreuses années à l'affection de vos paroissiens.

Dieu vous a éprouvé quelquefois : la vie a ses déboires, même pour les privilégiés du Ciel.

Votre mère, de sainte et heureuse mémoire doit se joindre à nous pour fêter ce beau jour, et dans le séjour des élus (1), elle prie le Très-Haut pour la conservation de son fils aimé.

Nous nous joignons à elle en ce jour ; et en témoignage de notre sympathie et de notre dévouement, veuillez, Monsieur le Curé, au nom de votre mère, accepter ce léger cadeau (2) de la part de vos paroissiens avec l'expression de leurs voeux les plus ardents pour votre bonheur et la conservation de votre santé."

Les comptes de Georges Brûlé pour 1897 furent acceptés le 20 mars 1898. Les recettes avaient été de $2799.01 y compris l'emprunt de $1200. Les dépenses se montaient à $2491.79 laissant une balance $307.28. (M. Clément fit erreur en balançant ces comptes, oubliant d'y entrer une dépense de $327, aussi ne trouvait-il qu'un total de dépenses de $2164.73).

Cette année-là, le salaire de l'organiste avait été porté à $75 et l'on donnà $450 en acompte au conseil.

Le 8 juin 1898, Mgr Bruchési vint à St-Gabriel pour la première fois comme évêque. Il recommanda de s'efforcer d'éteindre la dette, de se procurer des flambeaux et un nouveau fanal pour accompagner le S. Sacrement quand on va aux malades. Il désirait aussi que l'on fît un baptistère.

Il ordonna que les offices religieux eussent lieu régulièrement aux heures annoncées, et que l'on mît les registres en lieu sûr tous les soirs.

Il recommanda la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus.

Les paroissiens s'étaient préparés pour recevoir dignement leur nouvel évêque, des arcs de triomphe en feuillage avaient été dressés à différents endroits du village dont toutes les maisons avaient été pavoisées.

Des inscriptions coupaient çà et là la route. Le soir il y eut un feu d'artifice lancé du toit du couvent, et illumination générale.

La reddition de comptes pour 1898 indique une recette totale de $1563.68, et par suite de l'erreur commise dans le compte de l'année précédente M. Clément trouvait $1890.68 de recettes. Les dépenses y furent, pour le bedeau $36, les soeurs $60, le chantre (Jos. Jacques) $40, l'organiste $75, le souffleur à l'orgue $9.20, à compte au

(1) La mère de M. Clément était morte récemment à un âge très avancé.

(2) Un joli fauteuil, que M. Clément a légué au couvent de St-Gabriel.

conseil $500. De plus environ $230 appartenant à la Fabrique avaient été volées dans le presbytère.

Dans l'été précédent, pendant la nuit, des voleurs s'étaient introduits dans le presbytère, avaient forcé le secrétaire dans lequel M. le curé serrait les argents de la Fabrique. Ils emportèrent un tiroir que l'on trouva le lendemain près de la voie ferrée. Le coup fut rude pour M. Clément qui offrit tout de suite sa démission. Bien qu'il n'y eut pas de sa faute, il s'accusait de négligence. L'évêque accepta sa démission et nomma curé : M. Pierre Sylvestre.

Ce dernier trouva en caisse $22, et plus tard il découvrit que M. Clément avait payé à diverses personnes $89 qui n'avaient pas été entrées dans les livres. Ces erreurs dans la comptabilité expliquent le déficit que l'on trouva en balançant les livres.

Le 11 juin 1898, Mgr Bruchési exprima le désir que l'on payât annuellement $60 aux soeurs pour l'entretien de la sacristie. Il demanda aussi de remplacer par un costume spécial la soutane et le surplis que le bedeau avait portés jusque-là.

X

M. LE CHANOINE SYLVESTRE

1899

Le 11 juin 1899, on décida l'érection d'un nouveau cimetière et l'on accorda, au conseil du village, les 7 à 8 pds de terrain qu'il demandait pour élargir la rue Blanche.

Le 7 nov., M. le curé bénit un chemin de croix pour la sacristie.

La dette était à la fin de cette année de $7415 dont $900 à Josephte Desrochers, $1740 au conseil municipal de la paroisse, $4775 au curé Clément et portant 5% d'intérêt.

Le nouveau curé, qui voulait acquitter la dette de la Fabrique le plus tôt possible, prit les meilleurs moyens pour augmenter les sources de revenus. Les quêtes dominicales montèrent de $125 qu'elles étaient en 1899, à $344 en 1905 et atteignirent bientôt $500.

Des pélérinages à Ste Anne de Beaupré et au Cap de la Madeleine organisée par lui, avec l'aide de paroissiens dévoués, furent encore une source de revenus qui atteignit, pour un seul pélerinage, $425.

M. Sylvestre n'était pas seulement habile à augmenter le revenu, il était aussi bon administrateur et très bon comptable.



M. le chanoine PIERRE SYLVESTRE.

Ancien Curé.

La dette fut vite éteinte et il se mit en frais de reconstruire à neuf. La reconstruction se fit; mais il eut à souffrir mille tracas comme nous allons le voir.

On ignora ses talents d'administrateur, on mit ses plans de côté et ses conseils furent rarement suivis pour ce qui regarde la reconstruction.

Ces événements sont trop récents pour que nous en parlions librement; mais nous dirons tout de même que nous sommes de ceux qui regrettent que le curé n'ait pas eu ses coudées franches lors de la construction.

Le 26 mai 1901, Jos. B. Champagne prête $500 à la Fabrique à fonds perdu et au taux de 6%.

En déc. 1901, la dîme en argent est établie pour remplacer la dîme en grains, si le franc tenancier le préfère.

Au compte des recettes cette année-là, le pélerinage rapporta $370; et parmi les dépenses figurent l'achat du cimetière $955.23 et $143.19 pour la construction du charnier.

Le contrat de vente du cimetière avait été passé devant Mtre J.-E. Archambault, le 27 avril 1901, et les signataires furent Jos. A. Lambert, marchand, procureur de Philias Lavallée alors aux E.-U. d'une part, et le curé Sylvestre, Alfred Champagne, Alfred Poitras, Cuthbert Lafrenière, marguilliers d'autre part. Le prix fixé par arbitrage fut de $663.

L'arbitre de la paroisse avait été Rémi Barrette, et celui de Ph. Lavallée, le Dr A. Laurendeau.

Le 20 avril 1910, on décide de céder gratuitement aux soeurs Ste-Anne ½ arpent en superficie touchant à leur terrain, pour la reconstruction d'un nouveau couvent.

Le 3 avril 1902, Mgr Z. Racicot, V.-G. bénit le nouveau cimetière en présence du Chan. Emile Roy, du provincial des C. S. V., C. Ducharme, du supérieur du collège Joliette, C. Beaudry, de P. Fournier, curé de Bourbonnais, F.-X. Lavallée, curé de Cohoes, P. Pelletier, curé de St-Félix, A.-O. Houle, curé de St-Cléophas, E. Héroux, curé de St-Didace, P. Derome, curé de St-Damien, Ed. Leblanc, vicaire de la paroisse, etc., etc.

Le nouveau cimetière a une étendue de 2 arpents sur 2½ et fait partie du lot 526 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre.

Le relèvement des cadavres de l'ancien cimetière fut permis le 2 avril 1902 pour les inhumations faites au moins 5 ans plus tôt.

A la reddition des comptes pour 1902, on trouva que la dette avait

été réduite à $6266.85 malgré une dépense de $289 pour la clôture du cimetière et de $50 pour la croix.

Le salaire de l'organiste fut porté à $115.

Le 27 déc. 1903, on décida d'emprunter $3200 pour remettre au Rév. M. Clément l'argent qu'il avait prêtée à la Fabrique.

La dette était tombée à $4200, savoir $2000 à Jos. Hétu, de St-Ambroise, $1000 à David Poirier, de St-Félix, $700 au Rév. Ed. Leblanc, et $500 à J.-B. Champagne.

Le 6 juin 1905, Mgr Jos.-Alfred Archambault vint faire sa visite pastorale. Il ordonna trois messes le dimanche, conseilla la reconstruction de l'église, abolit la quarte funéraire et la remplaça par une contribution annuelle de $110 pour aider à payer les frais d'administration du diocèse. Cette contribution fut portée successivement à $120, puis à $150 et enfin à $200. (Jus Cathedralicum).

En 1905, M. Sylvestre quitta St-Gabriel pour Berthier et fut remplacé par M. le chanoine Ferland, mais il revint prendre charge de St-Gabriel au bout de quelques semaines. Ce fut avec une grande joie que ses paroissiens de St-Gabriel le virent revenir.

A la reddition des comptes on apprit que la dette n'était plus que de $3200.

Le Rév. Clément étant mort le 3 avril 1906, on décida, le 8, de faire chanter un service solennel à St-Gabriel.

Le 16 sept., on décida de faire charroyer de la pierre pour la reconstruction de l'église.

Cette année-là la dette n'était plus que de $1590.50 et l'assurance, qui n'était que le $12,600, fut portée à $15,600.

Le 2 juin 1907, Mgr Archambault, dans sa visite pastorale, renouvelle sa demande de reconstruction de l'église.

Le 9 déc., les francs-tenanciers de la paroisse envoie à l'évêque une requête portant 277 noms demandant la permission de reconstruire l'église, l'ancienne étant trop vieille pour être réparée et surtout trop petite. Inutile de dire que Mgr se rendit volontiers à cette demande.

Le 29 déc., Salomon Beauchesne fut élu marguillier et l'on signa une requête demandant aux commissaires pour l'érection des paroisses la permission d'élire des syndics. Cette requête ne portait que 197 noms et plusieurs francs-tenanciers avaient demandé la radiation de leurs noms sur la requête du 9 déc. Un contre-courant défavorable à la reconstruction commençait à se faire valoir.

Pour 1907, les recettes furent de $3725.80 dont $1516 pour bancs, $434 de collectes, $723 de casuel, $140 de pélerinage. Les dépenses furent de $3241.29 dont $782.82 pour la pierre de l'église. On finit de payer la dette cette année-là.

Le 16 févr. 1908, on procéda à l'élection des syndics. Le Dr Albert Laurendeau obtint 171 votes, Edwin Remington 167, Philias Lavallée 160, Joseph Guérard 126, et les trois autres concurrents un chiffre moindre. François Rondeau, le cinquième syndic, avait été élu sans opposition.

Le 5 juillet, la Fabrique concède pour 99 ans aux SS. Ste-Anne une étendue de terrain de 30 pieds sur 120, à $1.50 l'année.

La première réunion des syndics avait eu lieu le 22 mars 1908 chez le Dr A. Laurendeau qui fut élu président. Les notaires Archambault et Champagne furent nommés secrétaire-conjoints.

On décida que les gens du Brûlé, desservis par St-Charles de Mandeville depuis le décret de Mgr Fabre, daté du 9 janv. 1895, ne seraient pas appelés à contribuer à la reconstruction.

Le 29 mars 1908, M. le chan. Sylvestre présenta des plans préparés par l'architecte Durand, de Joliette.

Le 27 sept. 1908, on soumet un projet de loi permettant de prélever, pnedant 50 ans, la somme nécessaire pour éteindre un emprunt de $45,000 que les syndics voulaient contracter.

Le 15 nov., les architectes Jos. Venne et Max Doumic soumettent leur plan dont le coût pour l'église finie, sans les meubles, devait être de $62,818. Le clocher devait porter la croix à 136 pieds dans les airs. On accepta ce plan.

Les syndics ayant demandé l'autorisation de se servir de l'église et de la sacristie pour les besoins de la reconstruction, Mgr Archambault refusa cette demande le 2 janv. 1909 et de plus, il se réserva le droit de modifier ou de rejeter le plan Venne-Doumic si le coût devait dépasser la somme fixée.

Le 19 janvier 1909, on demande à M. Venne d'expédier le plan aux syndics plutôt qu'à l'évêque, et le 24 on décide d'aller, architecte et syndics, voir Mgr avec le plan.

Le 23 janv. Mgr avait écrit aux syndics leur reprochant d'avoir présenté le bill à la législature sans le lui avoir soumis auparavant.

Il ajoutait qu'aucun bill de cette nature n'avait jamais été, à sa connaissance, présenté à la législature par des syndics sans entente préalable avec le curé et surtout avec l'autorité diocésaine. Il réitéra son intention de s'opposer à la clause 18 du bill (concernant la vieille

église et la sacristie dont les syndics voulaient avoir la propriété) "parce qu'il est contraire aux droits de l'église, notre Mère, que le pouvoir laïc, quelle que soit du reste son étendue réelle au point de vue légal et civil, dispose des biens ecclésiastiques sans le consentement du Pape ou de l'évêque agissant en vertu d'un indult apostolique."

Le 15 fév., les syndics et l'architecte se rencontrèrent à l'évêché, et le 20, ils demandèrent au curé de convoquer une assemblée des francs-tenanciers pour qu'on soumette la clause 18 à leurs délibérations. Le 28 fév., le curé est autorisé à mettre $1000 à la disposition des syndics.

Le 10 avril, les syndics firent convoquer une assemblée des francs-tenanciers pour se faire donner l'ancienne église et la sacristie. On se rendit à leur demande, mais avec quelques restrictions, entre autres de ne pas démolir avant le 1er avril 1910, ou de construire une chapelle temporaire. Les syndics invitent le curé à assister à toutes leurs assemblées.

Le 18 avril, le not. J.-E. Archambault résigne comme secrétaire et est remplacé par J.-A. Gadoury.

Le 18 avril, est tenu une assemblée des syndics à la salle publique. Evangéliste Beausoleil y présente une requête demandant des changements dans le plan de Venne et Doumic.

Cette requête fut transmise à l'évêque qui écrivit, le 20, aux syndics concernant ces modifications des plan et devis. On envoya le tout aux architectes.

Le 6 juin 1909, le gouvernement retourna les $200 que l'on avait envoyés avec le bill. Cette générosité fut appréciée.

Après plusieurs conférences entre le président des syndics et l'évêque, ce dernier consentit à faire contribuer la Fabrique de $30,000, au lieu de $25,000, et de lui faire payer la tour surmontant les cloches si les murs étaient surélevés de 8 à 10 pieds.

Le 18 juin 1909, eut lieu une violente tempête qui laissa sur le sol une couche de neige de plus de 6 pouces. Les jardins et les récoltes n'en souffrirent pas cependant.

Le 22 juin, autre tempête pendant laquelle, vers 5 h. de l'après-midi, la foudre mit le feu à l'église. En moins de deux heures tout était en cendres, sauf les Saintes Espèces qui furent sauvées par le curé. L'assurance sur l'église était de $13,000 et sur la sacristie $1,200. On choisit Evangéliste Beausoleil comme arbitre pour évaluer les dommages, et la Fabrique reçut ses assurances en entier.

Le dimanche qui suivit l'incendie, les messes furent célébrées à la chapelle du couvent, et le 4 juillet 1909, on demanda l'usage de la

salle de l'hôtel de ville pour la convertir en chapelle. On y plaça des chaises et l'on fit un jubé.

Le 22 avril 1909, M. le chanoine Sylvestre bénit une cloche pour cette chapelle. Elle pesait 250 livres et coûtait $90. L'abbé J.-R. Granger prononça le sermon de circonstance et la collecte rapporta $95.

Le 28 juin, A. Laurendeau et Jos. Guérard sont chargés par les syndics de se rendre à Joliette auprès de l'évêque. Les syndics voulaient avoir à leur disposition l'argent des assurances que la Fabrique allait recevoir. Ph. Lavallée et Jos. Guérard s'opposèrent à ce voyage.

Le 5 sept. 1909, on demanda des soumissions pour l'église et la sacristie suivant les devis de Venne et Doumic.

Le 24 sept., la soumission d'Eugène Patenaude, entrepreneur de Montréal, est acceptée avec diverses modifications; mais le coût dépassait les prévisions et l'on demanda à la Fabrique de fournir $10,000 de plus. Joseph Guérard et Philias Lavallée avaient demandé de remettre au lundi suivant l'acceptation de cette soumission qui était de $71,415.

Le 26, les francs-tenanciers votèrent $5,000 en sus des $25,000 que la Fabrique devait payer.

Le 3 oct. le contrat fut amendé. On décida que les murs extérieurs de l'église seraient en granit de rangs fendu au lieu d'être en maçonnerie ordinaire et l'on accorda $2250 de plus à l'entrepreneur.

On avait trouvé à l'extrémité est de la terre d'Hormidas Ducharme, à environ 25 arpents de l'église, une épaisse couche de granit à la surface du sol. C'est de cette carrière que provient la pierre de l'église.

Le 9 oct. les syndics décidèrent de négocier un emprunt de $48,000 au moyen de 450 débentures de $100 à 4½ payables en 50 annuités; mais bien de l'eau devait couler dans le St-Laurent avant qu'on trouve preneur, et surtout. . . . .payeur.

Le 7 nov. on décide d'envoyer à l'évêque une copie du devis et du contrat.

Le 3 fév. 1910, Albert Laurendeau démissionna comme syndic et fut remplacé comme tel et comme président par Frs.-X. Beausoleil, fils, le 20 fév.

Le 6 mars, le curé fut autorisé à faire l'achat de 3 cloches.

Le 1er mars, Joseph Guérard démissionna et fut remplacé dans sa charge de syndic par Noé Lefrançois.

M. Guérard avait offert aux syndics de placer les débentures myoennant 2% et avait demandé un délai de 15 jours. Il se rendit

aux E.-U. et se croyait en bonne voie de réussite quand les 15 jours prirent fin. Il demanda 8 jours de plus, mais les syndics dans leur assemblée du 17 avril, acceptèrent la soumission de J.-F. Lacasse pour $43,400. Seize débentures avaient été vendues avant cette date. Lacasse offrait $100.50.

Le 22 avril, on décide de remplacer les 450 débentures de $100 par $100 autres de $1185.34 chacune payable au porteur et échéant de 6 mois en 6 mois.

Guérard se croyant lèsé par la démarche hâtive des syndics poursuivit ces derniers, mais il perdit sa cause.

Le 16 avril, on décida de mettre Lacasse en demeure de payer les $43,400 qu'il devait pour les débentures, et le 26 juin, on décida de consulter l'avocat J. M. Tellier à ce sujet.

Le 12 juin 1910, Mgr Archambault vint en visite pastorale. Il complimenta le tenant-compte et administrateur des fonds de la Fabrique, ainsi que les paroissiens, des sacrifices qu'ils faisaient pour se construire une église.

L'évêque bénit solennellement la première pierre de l'église ce jour-là.

Le 20 juillet 1910, on décida de tirer sur Lacasse une traite de $43,400 et l'on chargea J. M. Tellier et A. Dubeau, avocats, de plaider pour la Fabrique contre Jos. Guérard.

Le 28 sept. on décide d'emprunter $40,000 de la banque d'Hochelaga, à 6½%, et l'on autorise le curé à négocier cet emprunt.

Le 16 oct. 1910, J.-A. Mireault, N.P., succède au not. Champagne comme secrétaire des syndics. On décide de faire en beton les marches de l'église qui devaient être en bois et l'on alloue $243 de plus à l'entrepreneur pour ce travail.

Le 20 nov. Normandin et Desrosiers sont chargés de négocier les débentures.

Le 8 janv. 1911, le not. J.-A. Gadoury est chargé de rencontrer les officiers de l'Alliance Nationale pour négocier les fameuses débentures.

Le 15 janv. 1911, les syndics demandent à la législature l'autorisation d'emprunter $57,000.

Le 29 janv. 1911, Mgr Archambault vint présider une assemblée des francs-tenanciers. On y dit que les dépenses totales pour la construction de l'église se montaient alors à $79,712 dont $74,895 à Patenaude, $3744 à Venne et $1500 pour autres dépenses.

La dette de la paroisse se montait à $60,439. Les syndics ayant dépassé de 7 à 8,000 le montant mis à leur disposition, la Fabrique, sur proposition de J.-N. Provost, consentit à se charger encore de $4,000. ce qui portait sa contribution à $34,000.

Alfred Poitras et Zotique Germain furent chargés de faire évaluer les biens de la Fabrique, en vue de prendre une assurance de l'Association des Fabriques. Ils choisirent, pour arbitres experts les curés J.-E. Héroux, de St-Didace, et J.-Bte Desrosiers, de St-Damien. Ces messieurs évaluèrent l'église à $60,000, la sacristie à $8,000, le presbytère à $4,000 et les autres dépendances à $1000. On prit donc une assurance de $25,000. Le 14 mars, on se fit assurer ailleurs pour $45,000, à $13 le $1000. Le 20 mars 1911, le Dr A. Laurendeau offrit de placer les $48,000 de débentures des syndics. Ch.-Aug. Chauveau de Québec les prit à 5½% et les plaça chez les Forestiers Indépendants. Les 50 annuités se montent à $3260.25. Le Dr Laurendeau reçut en commission 1½% moins $25, soit $695. On put donc s'acquitter à la banque d'Hochelaga où l'on payait 7% d'intérêt.

Le 4 juin 1911, l'oeuvre et fabrique garantissaient le paiement des emprunts faits par les syndics.

Le 16 juillet, on résolut de payer à Morin et Mackay, notaires, $251, et à Casgrain, Lavery, Rivard et Chauveau, de Québec, $379, pour actes et procédures concernant les débentures.

Le 27 août, on fixe le salaire du bedeau à $260.

Le 30 juin, Philias Lavallée avait proposé que l'entrepreneur J.-A. Patenaude fut protesté au nom des syndics parce que son ouvrage n'était pas terminé. Le 13 août, on décide de consulter l'avocat J.-J. Denis sur les procédures à prendre pour donner suite au protêt des syndics contre Patenaude, et le 20, on résolut de prendre possession de l'église pour les exercices du culte, mais sans accepter les dits travaux: joints des murs défectueux, défauts aux balustrades et à la couverture.

Le 1er oct. 1911, Mgr Archambault vint bénir 3 cloches pour l'église.

La première, pesant 1700 livres, reçut le nom de Pie, la deuxième de 1300 livres, fut appelée Joseph-Alfred et la 3e, de 1000 livres, Pierre-Joseph-François-Xavier.

M. l'abbé J.-Avila Roch, professeur de philosophie au séminaire de Joliette, prononça le sermon. Assistaient à la cérémonie et ont signé aux registres: Rév. C. Rondeau et M. Nadeau, vicaires, Chan. F.-X. Piette, L.-J. Morin, J.-E. Héroux, J.-E. Lapierre, J.-B. Desrosiers,

J.-M. Roberge, J.-A. Roch, D. Desrochers, Jos. St-Denis, J.-R. Granger, O. Archambault, P. Sylvestre et Mgr Archambault.

Le 5 oct. les syndics s'entendent avec l'entrepreneur (Ph. Lavallée, dissident) et se donnent quittance de part et d'autres.

Le 29 oct. Ans. Locas et P.-H. Longpré sont chargés de vérifier les comptes des syndics qui font une reddition finale le 3 déc. 1911. Le coût total de l'église à date était de $82,760.69.

En 1911, on avait dépensé pour meubler l'église et la sacristie $7,802.49. On avait assuré l'église pour $74,000 et le passif de la fabrique était de $23,279.80.

Le 28 janv. 1912, on décida de payer $100 pour les répartitions à faire tous les 3 ans, afin de rencontrer les annuités, et $50 au tenant-compte.

Le 17 mars 1912, le curé bénit une statue du Sacré-Coeur de Jésus, don de Vve André L'Heureux; une de Ste-Anne, don d'Isaïe Boucher et une de S. François, don d'Alfred Poitras.

L'abbé Clovis Rondeau, vicaire, donna le sermon de circonstance.

Le 26 juillet 1913, on éleva le salaire du bedeau à $320.

Le 2 nov. 1911. M. le curé avait érigé un chemin de Croix dans la nouvelle sacristie. Le 14 sept. 1913, il en érigea un autre dans l'église. Ce dernier était un don des membres de la famille Benjamin Desrochers. Il avait coûté $400.

Le 14 oct. 1913, M. Sylvestre érigea un 3e chemin de croix pour remplacer celui qu'il avait bénit en 1911 pour la sacristie.

Mgr Forbes vint faire sa première visite le 21 juin 1914.

Le 27 oct. M. et Mme Thomas Guilmette donnèrent $25 pour l'achat d'une statue de l'archange Gabriel, patron de la paroisse.

La paroisse perdit, en novembre 1914, M. le chanoine Sylvestre qui se retirait du ministère. Sa santé laissait à désirer depuis quelque temps déjà, et il avait dû s'en aller passer quelques semaines de repos hors de la paroisse et même séjourna quelque temps dans un hôpital.

A son retour, il paraissait mieux mais ce mieux n'était que relatif et il dut bientôt demander un remplaçant.

M. le chanoine Sylvestre était un homme remarquable sous tous rapports; mais ce qui faisait l'admiration de tous était bien le soin tout particulier qu'il apportait à visiter les malades et à leur donner des consolations et les secours de la religion. Nous l'avons vu se rendre au chevet des malades jusqu'à 2 et 3 fois dans 24 heures lorsqu'il sentait la mort s'approcher de son pénitent. Il n'était pas orateur;



M. l'abbé ROSARIO FOREST, Ptre,

Vicaire à Saint-Gabriel, depuis le 29 mars 1913.

les mots se faisaient parfois attendre dans ses instructions, mais comme ils portaient! Quelle délicatesse quand il devait réprimander!

Il était de ces hommes de devoir qui se dépensent sans compter. Ces hommes s'usent vite, surtout quand ils voient leur zèle si peu apprécié et parfois même si inutile.

Les fatigues, les mécomptes et les déceptions qu'il éprouva pendant la construction de l'église furent, croyons-nous, les causes principales de sa maladie et par suite, de sa retraite et de sa mort.

"Comme curé, M. Sylvestre ne réussit peut-être qu'imparfaitement à maîtriser sa nature sensible à l'excès, à accepter avec une suffisante sérénité les alea et les contradictions de l'administration paroissiale. Homme de talent et de savoir, ami fervent de l'étude, pieux envers Dieu et très dévoué à la dévotion des âmes, il se pliait difficilement aux choses de l'administration proprement dite ou de l'action publique. La comptabilité, les constructions, la discussion des affaires avec les gens, et même la prédication et les prônes, où un curé doit traiter tant de sujets et ménager tant de susceptibilités qui peuvent être légitimes, tout cela n'allait pas au tempérament entier et tout d'une pièce de M. le curé Sylvestre. Il semble qu'il était mieux fait pour vivre avec les jeunes, son caractère n'avait pas cette souplesse qu'exige le plus souvent le maniement des affaires avec des paroissiens intéressés et moins malléables. C'est pourquoi, comme curé, il eut à souffrir et souffrit beaucoup. Toutefois, ce serait singulièrement méconnaître une partie de son oeuvre que de conclure de là qu'il n'arriva pas à bien conduire les paroisses qu'on lui confia. Mais il est sûr qu'il avait été plus chez lui et mieux dans son élément au collège avec ses élèves et ses dirigés. C'est là que se sont écoulées les plus joyeuses et les plus heureuses années de sa vie. Il le savait, et volontiers, il le disait lui-même." (1)

Le successeur de M. le chanoine Sylvestre fut M. l'abbé J. A. Pauzé qui prit charge de la paroisse le 10 nov. 1914.

Le 4 avril 1915 on décida de faire des réparations considérables au presbytère qui n'était presque plus habitable. On profita de l'occasion pour y faire des améliorations que l'on trouve dans les maisons d'aujourd'hui: système de chauffage perfectionné, électricité, etc.

En fév. 1916, on remplaça la dîme en grain par une en argent de $2,000 répartie sur les francs-tenanciers d'après l'évaluation de leurs biens-fonds.

(1) Extrait de la Semaine Religieuse de Montréal 1916, p. 335-341, par **l'abbé Elie J. Auclair.**

Les comptes pour 1916 accusaient une recette de $2,183.50 pour les bancs, $1,491.25 pour casuel, $519.75 pour quêtes dominicales. La Fabrique devait $25,427 et l'on portait des assurances pour $72,727. La taxe pour le paiement des annuités a été fixée à 40c du $100.

Le 30 mai 1917, Mgr Forbes vint en visite pastorale et il félicita la paroisse des réparations faites au presbytère.

Sous l'administration du curé zélé dont la Providence nous a dotés, nous croyons que la paroisse a fini ses mauvais jours et qu'elle pourra payer ses dettes sans que les francs-tenanciers en souffrent trop, et cela avant que de nouvelles constructions soient requises.

Nous ne voulons pas blesser la modestie du curé actuel et chantant ses louanges, nous nous contenterons de dire qu'il est un apôtre de la tempérance, qu'il a fait fermer en 1916 les deux hôtels licenciés qui existaient au village et que, sur sa demande, les citoyens ont décrété par leurs votes que l'on ne vendrait pas de boissons enivrantes dans les limites de la paroisse.

LISTE DES MARGUILLIERS

Le premier marguillier que nous avons pu retracer, est celui de 1846. Il y en eut certainement d'autres avant cette date, comme Bernard Monday, Wm Morrison, Bte Beaudoin, Nicolas Brissette. Leurs noms ne figurent pas dans la liste ci-dessous ; mais ils prenaient part aux réunions des anciens et nouvtaux marguilliers. L'incendie de 1848, qui détruisit nos registres, ne nous permet pas de remonter plus loin. Nous donnons la date de l'élection.

Moïse Paquin, 1846.
Joseph Jalbert, 1847.
F. X. Légaré, 1848.
Augustin Dugas, 1849.
Frs Dubeau, puis
Octave Dostaler, 1850.
Léon Granger, 1851.
J.-Bte Magnan, 1852.
Louis Lefrançois, 1853.
Maxime Beauparlant, 1854.
Louis Forest, 1855.
Alex. Morrison, 1856.
J. Bte Payette, 1857.
Pierre Béliveau, 1858.
Augustin S. Beausoleil, 1859.
J. Bte Croizetière, 1860.
Frs Dubeau, 1861.
Ph. Morin, 1862.
Napoléon Bolduc, 1863.
Antoine Tellier, 1864.
Simon Aubin, 1865.
Isaac Mondor, remplacé par
Godfroy Payette, 1866.
François Rondeau, 1867.
Amable Sylvestre, 1868 .
Jos. Hamelin, 1869.

Narcisse Poitras, 1870.
Maxime Beauparlant, 1871.
Frs Mélançon, 1872.
Félix Boisvert, 1873.
J. Bte Lafrenière, 1874.
Maxime Boucher, 1875.
Damase Charette, 1876.
Norbert Lefrançois, 1877, remplacé par Peter A. Monday, 1879.
Jos. Bibeau, 1878.
Cuthbert Beausoleil, 1879.
Gilbert Majeau, 1880.
Antoine Bastien, 1881.
Léandre Erard, 1882.
Jacques Hétu, 1883.
Joseph Beausoleil, 1884.
David Béliveau, 1885.
J.-Bte Rainville, 1886.
Léandre Bergeron, 1887.
Magloire Granger, 1888.
Pierre Dubeau, 1889.
Frs. Leblanc, 1890.
Jos. B. Champagne, 1891.
Elizé Bellerose, 1892.
Théodore Marsan, 1893.
Remplacé par
Edouard Valois en 1895.
Georges Dubeau, 1894.
Georges Brûlé, 1895.
Trefflé Coutu, 1896.
Alfred Champagne, 1897.
Jos. Morin, 1898.
Alfred Poitras, 1899.
Cuthbert Lafrenière, 1900.
Alfred Tessier, 1901.
Remi Tellier, 1902.
Remplacé en mai 1903 par Ulric Granger et ce dernier par Paul Farly en déc. 1904.
Nazaire Granger, 1903.
Narcisse Dubeau, 1904.
Alpheus Armstrong, 1905.
Arsène Beauvilliers, 1906.
Solomon Beauchesne, 1907.
Remplacé en 1909 par Jos. Lanoie.
Norbert Rocheleau, 1908.
Z. B. Germain, 1909.
Alfred Poitras, 1910.
Ambroise Coutu, 1911.
Edouard Lambert, 1912.
Théodore Paquet, 1913.
Emérand Rondeau, 1914.
Paul Clermont, 1915.
Jos. Brûlé, 1916.

ORGANISTES

Les organistes à St-Gabriel furent :

1° Soeur Marie Denise.
2° Zéphirine Bélair, nièce du curé Bélair.
3° Albertina Laurendeau lMme A. Lallemand).
4° Délia Béliveau (Mme Louis Aubin).
5° Ethlen O'Heir.
6° Marie Poitras.
7° Azilda Bellemare (Mme H. Landry).

8° Eugénie Remington (organiste aujourd'hui à l'église St-Irenée, Montréal.
9° Cécile Beauchemin.
10° Laure Michaud, organiste actuelle.

Le maître-chantre, est Louis Jacques, et ses prédécesseurs furent: Isaac Jacques, C. P. D. O. Girardin, Omer Dostaler, Joseph Jacques.

Pendant quelques années St-Gabriel de Brandon eut un des meilleurs choeurs de chant de la province. Au nombre de ceux qui en faisaient partie, se trouvaient: MM. Clovis et Arthur Laurendeau, J.-E. et Dr H. Archambault, Joachim Poitras, Arsène Beauvilliers, Jos. Doyle, Ls Jacques et nombre d'autres bonnes voix.

Quand une personne de qualité ou d'importance décédait dans les paroisses voisines, nos chantres étaient priés d'aller prêter leur concours au choeur de chant de l'endroit. Ils se rendirent ainsi jusqu'à Ste-Mélanie.

Depuis quelques années, plusieurs de spersonnes énumérées plus haut sont décédées ou ont quitté la paroisse, et notre choeur de chant a périclité quelque peu, malgré l'adjonction de nouveaux chantres.

Le notaire J.-E. Archambault fut, pendant longtemps, l'âme du choeur de chant et l'organisateur de ses succès. Il en fut le directeur nombre d'années, et son départ de St-Gabriel, en 1907, a jeté quelque peu de désarroi. Tout de même, "dans les grands jours", notre choeur fait encore assez bonne figure.

ECOLES

Dès 1829, il y avait une école à St-Gabriel. Elle était protestante et avait pour professeur Wm Boyce. Le gouvernement, qui voulait angliciser et convertir au protestantisme les Canadiens-français, aidait à la soutenir par des subsides généreux.

En 1832, J. Lesieur enseignait à St-Gabriel avec un salaire de 18 louis, plus 9 chelins par enfant pauvre. Lesieur devait être protestant.

P. Benson, qui avait enseigné à la Crête-de-Coq, remplaça Lesieur, et quitta lui-même St-Gabriel en 1839, alors que le gouvernement cessa de voter des octrois spéciaux aux instituteurs protestants.

La chapelle protestante du Cordon servait d'école, et l'instituteur était en même temps le ministre de la population protestante. La chapelle-école avait été construite sur la même terre qu'elle occupe aujourd'hui mais au nord du chemin actuel, et beaucoup plus près du lac, où passait l'ancienne route qui fut abandonnée, parce que l'eau la recouvrait chaque printemps.

En 1842, M. Tétrault, ministre, reconstruisit la chapelle-école qui existe encore aujourd'hui mais qui ne sert plus du tout. Seul le cimetière reçoit encore les quelques rares anglicans qui décèdent dans la paroisse. Les offices se célèbrent, de préférence, dans une de maisons de la famille Hicks pour les Anglicans, et à la chapelle même du village pour les autres protestants.

Après M. Tétrault, M. Narcisse Guéroute fut le ministre-instituteur.

En 1847, Robert Goudie (1) enseignait, puis Charles Morrison.

Ces deux derniers n'étaient pas ministres. Morrison, qui était catholique, enseigna d'abord à la chapelle protestante, puis à la chapelle des rebelles (maison d'Isaïe Barolette) dont une partie servit d'école pendant deux ans. Il fut ensuite le premier instituteur relevant de la commission scolaire catholique de notre paroisse. Timothy Clement l'avait remplacé à l'école protestante.

L'école des Quatre-Fourches du Cordon existe aussi depuis 70 ans.

Mlle Annette Holmes enseigna, pendant plusieurs années, dans la maison qui occupe l'angle formé par la rencontre des chemins du Cordon et des scieries McLaren.

Vers 1850, on acheta la maison de Fabien Thouin, menuisier-charpentier, et on la convertit en école. Elle occupait l'emplacement de l'académie actuelle.

(1) Goudie mit fin à ses jours en se coupant le cou avec son rasoir.

En 1853, G. Chagnon était l'inspecteur des écoles pour les vieux comtés de Berthier et Leinster, c'est-à-dire Berthier, Joliette, Montcalm et L'Assomption.

Le gouvernement donnait alors 67 louis d'octrois aux écoles de notre paroisse. Les contribuables en fournissaient plus que cela.

En 1855, A. D. Dorval, de L'Assomption, avait remplacé Chagnon et, dans son rapport de 1856, il nous apprend qu'il y avait à St-Gabriel 3 écoles sous le contrôle des commissaires, et une dissidente.

Deux des écoles catholiques étaient assez bien tenues. Dans celle de Mlle Holmes, on enseignait les 2 langues. "La population est mixte", dit M. Dorval, "et je ne trouve pas ici, chez ceux d'origine britannique, la répugnance qu'ils manifestent d'ordinaire à apprendre le français. Les Canadiens y apprennent aussi volontiers l'anglais."

Cette année-là, la paroisse avait prélevé, pour ses écoles, en cotisations et souscriptions volontaires 243 louis 13 chelins et ne reçut du gouvernement que 67 louis d'octroi. Pour recevoir l'octroi du gouvernement, il suffisait de prélever une somme égale à l'octroi. La générosité des contribuables, pour la grande cause de l'éducation, valut à la paroisse une mention spéciale de l'hon. P.-J.-O. Chauveau dans son rapport annuel.

En 1857, Louis Beaudoin, remplacé quelque temps par Joseph Robillard, enseignait au village, tandis que Mme Beaudoin enseignait au 4e rang. A part ces deux écoles, il y en avait 5 autres en activité, et les commissaires étaient J. O. Chalut, le Dr J. O. Laurendeau, F.-X. Marchand, J.-Bte Roy et David St-Antoine.

En 1858, Dorval faisait le rapport typique suivant: "St-Gabriel compte 8 écoles dont une est sous le contrôle des syndics dissidents. Les écoles 5, 6 et 7 sont bien inférieures. L'institutrice de l'arrondissement No 7 est cependant munie d'un diplôme, et cela, je dois le dire, a surpassé tout ce que je pensais de la libéralité du bureau des examinateurs. Dans une phrase de 14 mots qu'elle a écrite en me présence, elle a fait 6 fautes des plus grossières. L'institutrice de l'arrondissement No 6 a refusé de subir un examen, s'avouant d'avance incapable. J'ai ordonné aux commissaires de renvoyer l'une et l'autre. L'école de Mlle Holmes est bien tenue, mais on y enseigne trop de matières diverses à un trop grand nombre d'enfants. L'école de l'arrondissement No 6, à l'examen de laquelle j'ai assisté, n'a donné que des résultats peu favorable. On y a donné, avec grand appareil, des représentation bouffonnes que je ne puis trop blâmer, comme étant de nature à gâter le goût et les manières des enfants."

En 1859, l'octroi était de $268.83 sur un total de $1637.60 que l'on consacra cette année aux écoles de la paroisse.

En 1861, les commissaires avaient fermé l'école du Lac Corbeau, et en avaient établi une sur le chemin du gouvernement. Cette dernière existe encore et a pour voisin Siméon Lafrenière. Il y avait 50 élèves d'inscrits dès la première année, mais l'inspecteur ne put la visiter, "Mlle Etu", ajoute M. Dorval, "dirige son école avec succès, les autres écoles sont médiocres. Le territoire de cette municipalité est immense, et la population, qui est disséminée, étant composée de colons nouveaux encore, ne peut se priver assez de ses enfants pour qu'ils puissent retirer des fruits sensibles de l'école."

D'après le rapport de 1864, M. A. Riberdy recevait 33 louis et comptait 86 élèves à Brandon, le résultat de l'examen y avait été satisfaisant. Au 4e rang, Mlle Bethsaïde Desrochers recevait 25 louis, avait 69 élèves auxquels elle avait fait faire des "progrès satisfaisants."

A l'école des 7e et 8e rangs, Mlle Philomène Charette recevait 16 louis et comptait 52 élèves; au 11e rang, Mlle O'Brien recevait le même salaire avec 33 élèves.

Mlle S. Page enseignait aux enfants des protestants et recevait 20 louis. Elle enseignait 8 jours du côté sud du lac, puis allait du côté nord pendant le même temps. Elle avait 32 élèves. Au 8e rang, Mlle Hersélie Monday recevait 20 louis et comptait 61 enfants qui subirent un examen satisfaisant.

Dans l'arrondissement No 1, Mlle C. Paquin recevait 25 louis et avait 54 élèves; au Cordon, Mlle A. Lamontagne touchait 20 louis et enseignait les deux langues à 65 enfants.

Au Chemin-du-Lac l'école était fermée.

En tout, il y avait donc 372 élèves catholiques et 33 dissidents, sans tenir compte de la population de ce dernier rang.

La même année, le notaire P.-C. Piché devint secrétaire-trésorier de la commission scolaire.

En 1867, le curé Bélair était président de la commission; en 1871, Edouard Erard, et en 1874, Joseph Grandchamp remplissaient la même charge.

Le rapport de 1867 nous apprend que St-Gabriel comptait sept écoles élémentaires, 435 élèves sous contrôle, 1 école dissidente fréquentée par 11 élèves seulement et "un couvent enseignant dont les superbes bâtiments sont dus à la générosité de M. le curé Bélair et de ses paroissiens. Quoique dans sa première année d'enseignement, cette maison compte 69 élèves dirigées par les Dames de Ste-Anne."

En 1870, M. Dorval écrivait: "Les écoles n'ont de vogue populaire qu'en proportion des succès obtenus par les maîtres. Je sais telle municipalité, par exemple, où les commissaires et l'inspecteur ont eu beaucoup de peine à établir une école modèle. Il n'y avait pas de préjugés qu'on n'eût contre son établissement: "Le maître devait coûter cher; la municipalité allait se trouver obérée; on n'avait besoin que d'apprendre à lire et à écrire, tout le reste était superfluité." Aujourd'hui que la municipalité un peu bon gré mal gré, si l'on veut, a cette école modèle; aujourd'hui que le maître qui la dirige en a fait la réputation, non seulement les enfants de son arrondissement, mais encore pas moins de 25 enfants des autres arrondissements se disputent à l'envi à qui ira à l'école modèle de St-Gabriel dirigée par M. Achille Roberge, muni d'un diplôme académique de l'école normale Jacques-Cartier.".

La paroisse comptait alors 9 écoles, dont deux à St-Damien.

L'école modèle en recevait pour sa part 93, et le couvent 62, dont 26 élèves pensionnaires. Chez les dissidents il n'y avait que 15 inscriptions et 5 ou 6 élèves seulement assistaient assidûment.

"Les autres écoles de St-Gabriel sont bien conduites, celle de Mlle B. Desrochers mérite mention," ajoutait le rapport de l'inspecteur.

En 1872-3, St-Damien, qui venait d'être érigée en municipalité scolaire distincte, avait 3 écoles, "dont deux jolies construites dans l'année." Celle du 8e rang était la meilleure. En 1876, Mlle Duperreault enseignait au village de St-Damien, "où grâce à son zèle, l'école montrait chaque année de nouveaux progrès."

En 1874, le district d'inspection de M. Dorval fut divisé, et l'avocat Adolphe Fontaine fut nommé inspecteur pour les comtés de Berthier et Joliette, (5 juin, 1874).

L'école dissidente ne fut pas ouverte en 1876, et resta fermée jusqu'à ces derniers temps, alors que le ministre Maynard la rouvrit. Elle est fermée de nouveau cette année, le ministre ayant quitté St-Gabriel.

M. Roberge qui avait succédé à H. Prud'homme, n'enseigna que peu de temps et se livra à l'étude du notariat. Il fut remplacé par M. Roy, qui en 1875-6 eut pour successeur J.-Napoléon Dubeau (1)

En 1876, le Dr J. O. Laurendeau était le président de la commission. Cette nanée-là, le notaire P.-C. Piché, secrétaire-trésorier, fut destitué et remplacé, le 14 août, par Georges Dubeau. La commission scolaire était en majorité conservatrice. Le notaire Piché était libéral, on avait parlé de lui comme candidat dans le comté. Pour le mettre

(1) M. Dubeau étudia la médecine, exerça sa profession à St-Gabriel pendant plusieurs années, puis s'en alla à Providence, R.I., où il se créa une superbe clientèle.

hors de l'arène, quelques-uns des commissaires décidèrent de ruiner sa réputation.

On fit faire plusieurs fois la vérification des livres de compte de Piché, tenus d'après l'ancien système monétaire de louis, chelins et deniers, et de livres courantes et ancien cours valant, la première, $4, et la seconde, 20 sous. Les premiers auditeurs, des jeunes gens peu accoutumés à ces monnaies, trouvèrent un écart assez considérable; mais après eux l'inspecteur Fontaine, Hector Desrochers (plus tard prêtre) et quelques autres firent tour à tour l'examen des livres sans rien relever de répréhensible.

Trois contribuables et un dissident accusèrent publiquement Piché d'avoir dépensé les fonds de la municipalité scolaire à lui confiés. Ils furent poursuivis en cour supérieure à Sorel.

L'avocat de Piché ayant consenti de régler à l'amiable avec le principal instigateur de cette affaire montée, J.-Bte Brousseau fut chargé de plaider la cause à la place du premier avocat.

Le 19 février, le juge A. C. Papineau donna gain de cause à Piché: le dissident, qui avait mal parlé de Piché, fut condamné à payer $100 au demandeur, la moitié des dépens et des frais, avec contrainte par corps. L'un des contribuables fit à Piché lui-même des propositions qu'il accepta avant le jugement, l'autre fut condamné par le juge à $25 de dommage, à la moitié des dépens et de frais, avec contrainte par corps.

M. Piché avait eu gain de cause contre ses détracteurs, mais sa santé avait été minée par ces tracasseries. Il mourut quelques mois plus tard victime de nos haines politiques.

En 1878, St-Gabriel avait 6 écoles, St-Damien, 3. La taxe scolaire était de 20c par $100, et la rétribution mensuelle, de 5 sous. Les recettes se montaient (St-Gabriel) à $1,183.56 et les dépenses à $1,177.80.

En 1880, on engagea, comme instituteur, à $250 par année, Hector Desrochers, plus tard prêtre, et assistant-principal à l'école normale Jacques-Cartier. Dès la première année d'enseignement de ce professeur, l'inspecteur le mentionna parmi ceux qui s'étaient le plus distingués dans son district.

Après des élections très contestées, Evangéliste Beausoleil, libéral, succéda au Dr Laurendeau à la présidence de la commission. Georges Dubeau fut destitué à son tour en 1881, et remplacé par Michel O'Heir. Ce dernier ne valait ni plus ni moins que M. Dubeau, mais il était rouge, et l'on destituait l'autre par représailles.

Les rouges n'avaient repris la majorité à la commission qu'après des élections très contestées qui laissèrent après elles des haines qui près de quarante années de distance n'ont pu éteindre encore complètement. Quelle belle institution que la politique ! Tout y est permis ! Un homme qui dans le cours ordinaire de la vie, ne ferait pas de mal à une mouche, devient féroce en politique. La réputation, la vie même d'un adversaire politique ne sont que des choses secondaires. Ce qu'il importe, c'est de pouvoir, le soir de l'élection, crier : "Hourra pour les rouges" ! ou "Hourra pour les bleus" ! selon les circonstances. Combien de gens de la paroisse ont dû s'expatrier, après s'être ruinés avec cette infernale politique ? Combien sont morts prématurément dévorés par ce moderne Saturne ? Que d'amitiés rompues, que de haînes après chaque élection dans notre paroisse !

Quels sont les gens de chez nous qui ont trouvé bien-être et satisfaction pour s'être livrés à la politique ? Y en a-t-il dix ? y en a-t-il un ? Je n'en connais pas un seul. Elisez Jacques, élisez Pierre, 99 fois sur cent vous serez gros Jean comme devant. Cela vaut bien la peine de jeter feu et flamme, pendant deux ou trois mois, pour faire triompher un partisan qui ne vaut pas mieux souvent que son adversaire. Les services rendus à un parti s'oublient très vite, et les inimitiés que créent les luttse électorales survivent de longues années.

En 1881-2 on construisit l'école qui servit jusqu'en 1914. Ce fut J.-Bte Roberge entrepreneur, alors à ses débuts, qui la construisit. Elle était en brique, et l'étage supérieure devait servir de logement à l'instituteur et à sa famille. Elle coûta $1,000 dont les 2/3 furent payés par le village, et l'autre tiers par la paroisse.

Pendant la reconstruction, la maison de la fabrique servit d'école et de logement à l'instituteur. Cet édifice se trouvait au nord de l'église actuelle, à la frontière du 5e rang.

Le 10 septembre 1882, M. Desrochers démissionna, et Arsène Desmarais le remplaça. Lorsque ce dernier partit pour les E.-U., en mars 1885, J.-H. Btrgeron, aujourd'hui directeur-général des écoles du soir à Montréal, fut engagé à $250 par année.

La même année, on alloua aux soeurs Ste-Anne $150, au lieu de $120, pour l'enseignement qu'elles donnaient aux externes.

En juillet 1886, Médard Bélanger succéda à Evangéliste Beausoleil comme président de la commission, et l'on porta à $280 le traitement de M. Bergeron.

Le 25 avril 1888, J.-E. Archambault, N.P. succéda à Michel O'Heir comme secrétaire-trésorier et garda son poste plus de 25 ans.

Il fut remplacé par J. A. Mireault, N.P., et ce dernier par J. A. Gadoury, N.P., secrétaire actuel.

Après M. Bergeron, les différentes personnes chargées de la direction de l'école du village furent M. Tremblay, Mlle Denise Michaud (Mme juge Camille Piché), Mlle Marie Poitras, et sa mère, Mme Alfred Poitras, MM. Télesphore Ferland, J. A. Guimont qui fut le premier directeur de l'académie actuelle, et enfin M. Godfroy Bourget.

Plusieurs de ces titulaires mériteraient qu'on s'arrêtât plus longuement sur leurs oeuvres, car ils ou elles ont laissé un souvenir impérissable.

De 1906 à 1915, Philias Lavallée fut le président de la commission scolaire. Il comprenait que l'instruction à donner aux enfants, est une chose de la plus haute importance. Il eut la bonne fortune d'avoir, pour le seconder, des commissaires sachant que l'argent dépensé pour les écoles est un placement qui rapporte au centuple. Ne dit-on pas, avec raison, que l'instruction est le plus bel héritage qu'un père puisse laisser à ses enfants?

De 1906 à 1912, on reconstruisit à neuf deux écoles, (Chemin-du-Lac et Brûlé) et l'on fit subir des réparations considérables à nos autres maisons d'éducation. En 1912, on sépara le village de la paroisse pour les fins scolaires, et l'on travailla à doter le village d'une académie convenable. Le gouvernement de Québec consentit à fournir $10,000 pour aider à la construction. On se mit à l'oeuvre sans tarder, et à l'automne de 1914, les classes furent ouvertes dans la nouvelle académie qui coûta $31,011. Nazaire Jalbert en fut l'entrepreneur. Elle est en brique et présente un joli coup d'oeil. Son ameublement est des plus modernes. L'ancienne école, que l'on a reculée quelque peu au nord, et qui est reliée à l'académie par un couloir, sert de demeure au principal et au gardien.

La bénédiction de l'académie et d'une cloche pour cette académie eût lieu le 27 juin 1915. Mgr Guillaume Forbes lui-même officia. La cloche reçut le nom de Marie-Elizabeth-Guillaume-Joseph-Jérémie. Elle pèse 350 livres. Une grande foule assista à la cérémonie, et ceux qui signèrent au registre furent, outre l'évêque, Mgr Eustache Dugas. V.-G. P. A., les chanoines J.-N. Ferland, et Irenée Gervais, les abbés Ed. Leblanc, I. Jodoin, J. A. Pauzé, l'hon. Jérémie Descaries, M. Jos. Lafontaine, député au provincial, le Dr Henri Archambault, maire du village et Philias Lavallée, président de la commission scolaire.

Après la bénédiction on donna, dans la grande salle de l'académie, un banquet où des discours furent prononcés par plusieurs des person-

nes citées ci-dessus, et aussi par Arthur Ecrément, l'inspecteur d'écoles J. A. Paquin, etc.

Grâce à l'esprit d'initiative des deux commissions scolaires, aidées par les octrois généreux du gouvernement, toutes les écoles de la paroisse sont dotées d'un ameublement moderne, les salaires à la campagne sont de $150, et au village, de $600 pour le principal et $200 pour chacune des cinq institutrices. L'inscription dépasse 225 à l'académie seule.

Le successeur de M. Lavallée, à la présidence de la commission scolaire du village, fut M. J.-D. Gaudet. Les commissaires actuels pour le village sont: M. Georges Dubeau, président, Pierre Poirier, Ulric Desrochers, Alcide Michaud, J.-A. Champagne.

Ceux de la campagne sont: Wilfrid Morin, président, Ludger Chevrette, Jos. D. Bolduc, Théophile Forget et Jos. Champagne.

LE COUVENT.

Il fut fondé en 1866 à la demande du curé Bélair. Les révérendes Soeurs Marie Dosithée, supérieure, M. Victoire, M. du Rédempteur qui arrivèrent le 19 octobre 1866, en furent les fondatrices. On mit à leur disposition l'ancien presbytère, appelé maison de la Fabrique, que le curé fit réparer à ses frais, en attendant que l'on pût construire un édifice convenable.

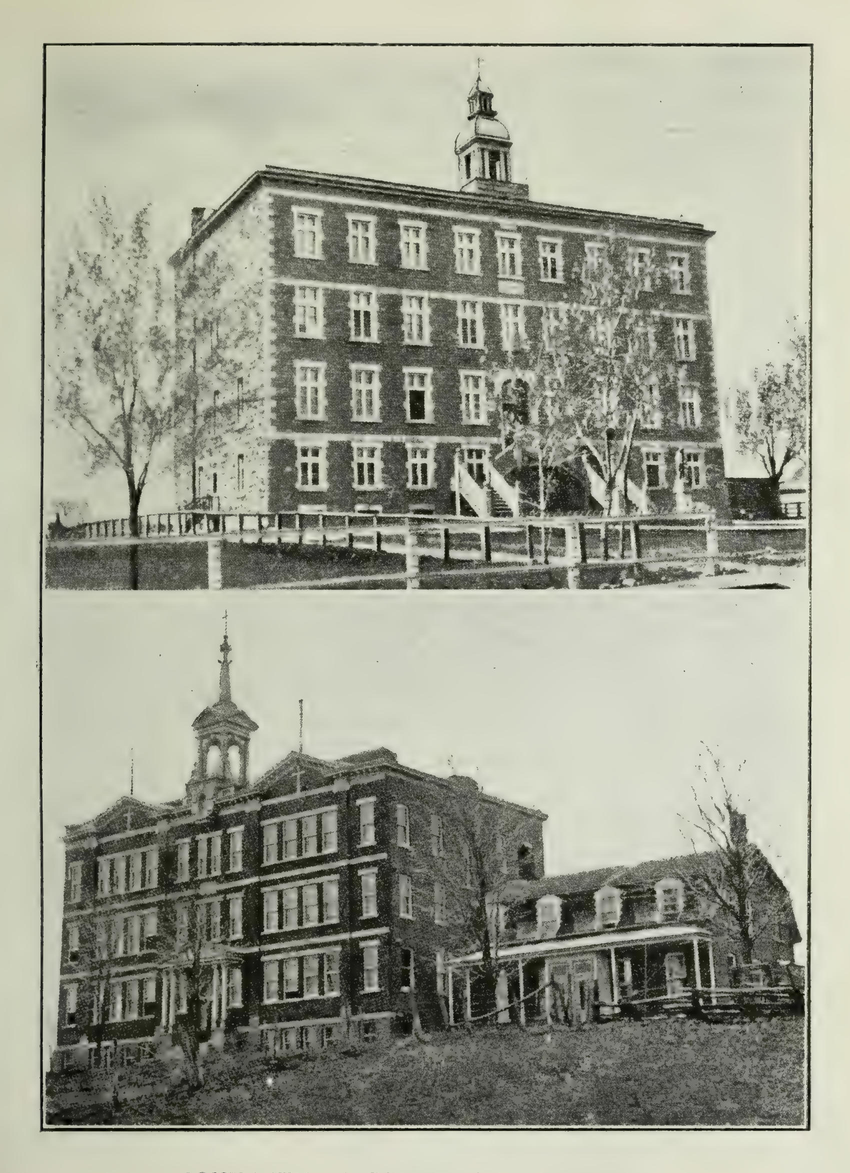
L'entrée des élèves se fit le 3 novembre 1866, et l'on admit, dès la première année, 24 pensionnaires et 22 externes.

Le 6 novembre 1867, eut lieu la bénédiction du premier couvent. Malgré les éloges qu'en fait l'inspecteur Dorval dans son rapport, c'était un bien modeste établissement en briques de 26 pieds x 37. Il occupait le même endroit que le couvent actuel.

Pendant quelques années, le nombre des religieuses et des élèves se maintint à peu près le même. M. le curé Clément, dès son arrivée à St-Gabriel en 1884, trouva le couvent trop exigu. En 1885, il fit construire, en très grande partie à ses frais, une allonge qui en doubla la grandeur.

M. Clément fut, pendant ses 17 années de cure, la providence visible du couvent. Chaque automne, il fournissait aux religieuses une grande quantité de vivres et de bois de chauffage.

En 1886, les statistiques donnent: 7 religieuses, 1 maîtresse laïque, 44 élèves au pensionnat et 52 à l'externat. En 1901, on comptait 12 religieuses, 83 pensionnaires et 102 externes. Le couvent était devenu



COUVENT DES SOEURS SAINTE-ANNE.

ACADEMIE ACTUELLE ET ANCIENNE ECOLE.

trop petit pour loger le personnel, aussi M. le chanoine Sylvestre, digne successeur de M. Clément, résolut de doter la paroisse d'une construction plus spacieuse et plus hygiénique. A cette fin, il obtint, du gouvernement provincial, un octroi de $1,000. et donna lui-même $500. Les paroissiens de St-Gabriel souscrivirent généreusement et fournirent la jolie somme de $2,860. Mais là ne s'arrêta pas le zèle du curé et de ses ouailles, comme nous le verrons par la suite.

Le 23 août 1903, S. G. Mgr J.-A. Archambault, évêque de Joliette, fit la bénédiction solennelle du couvent au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique. Le coût de la construction s'était élevé à $23,000 c'est-à-dire que, malgré la générosité des paroissiens, du curé et du gouvernement, les religieuses avaient à fournir plus de $18,000. Pour aider à combler ce déficit, M. le Chanoine Sylvestre autorisa des luttes pacifiques, des "pêches miraculeuses", etc., qu'il encouragea de sa présence et de ses deniers. Plusieurs dames et demoiselles distinguées le secondèrent. La plupart d'entre elles étaient d'anciennes élèves du couvent, qui voulaient témoigner de la reconnaissance à leurs bonnes religieuses et à leur alma mater.

En 1905 une lutte pacifique eut lieu entre Mesdames Henri Archambault, J.-A. Lambert, Ulric Roch et Octavien Michaud. Elle rapporta $979.30. Quoique pacifique, la lutte n'en avait pas été moins ardente et moins contestée. Mme Archambault ne dépassa que de 30 sous sa plus forte concurrente.

En 1906 ce fut le tour des jeunes filles: Mesdemoiselles Emilia Lambert, Fabiola Provost, Atala Coutu, Rose-Alba Michaud, Edwilda Brûlé et Lizzie Remington recueillirent $958.35.

Les deux premières, en réunissant leurs votes, sortirent avec les honneurs du concours.

Une grande partie de l'ameublement de la chapelle du couvent, fut donnée par de zélés paroissiens. La liste de leurs noms couvrirait au moins trois pages.

Les sacrifices que s'étaient imposés le curé et les gens de St-Gabriel ne furent pas inutiles. Le couvent fit des progrès sensibles, et de brillants succès furent remportés, chaque année, par ses élèves, au Bureau des Examinateurs catholiques. Depuis 1903, 24 aspirantes reçurent leurs brevets académiques, 149 leurs brevets modèles et 45 leurs brevets élémentaires, 25 à 30 élèves obtinrent aussi leurs diplômes de musique dans les différents degrés, aux examens qu'elles subirent soit au Dominion College de Montréal, soit à l'Académie de musique de Québec.

Attendu les heureuses aptitudes des jeunes filles de la paroisse pour les diverses branches d'enseignement, la maison-mère de Lachine a accordé au couvent de St-Gabriel le privilège spécial de donner un diplôme de mérite et d'honneur aux élèves qui y complètent leur cours d'études. Un grand nombre ont obtenu cette distinction. Plus de 20 jeunes filles de St-Gabriel font aujourd'hui partie de la communauté des Soeurs de Ste-Anne.

En 1908, M. le chanoine Sylvestre fit installer au couvent, et à ses frais, le gaz acétylène, puis en 1916 il donne $100. pour aider à la pose de l'électricité dans cette maison d'éducation. Il était parti de St-Gabriel depuis 1914, mais il avait déjà trop fait afin d'assurer le bien-être du couvent pour abandonner complètement cette institution.

Son digne successeur à la cure de St-Gabriel, M. l'abbé Pauzé, a pris lui aussi le couvent sous sa protection. En février 1916, il présida un euchre de charité qui rapporta au couvent $254. Le curé fut aidé dans l'organisation de cette oeuvre le bienfaisance par un comité de dames patronesses et d'anciennes élèves. Pour l'année scolaire 1916-1917, il y eut 109 élèves inscrites au pensionnat, et 134 à l'externat. Parmi les premières, on compte plusieurs jeunes filles d'anciens résidents de St-Gabriel qui nous reviennent pour recevoir leur éducation dans la même institution que leurs mères. L'idée est excellente et mériterait d'être mise en pratique par un plus grand nombre de nos gens des Etats-Unis et de l'Ouest canadien. Ce serait le moyen le plus pratique à mettre en usage pour conserver, au foyer de nos frères exilés nos usages et notre langue.

Le couvent de St-Gabriel n'a rien à envier aux institutions du même genre sous le rapport de l'hygiène, de l'éducation et du confort.

Voici les supérieures du couvent de St-Gabriel depuis sa fondation : Soeurs M. Dosithée, M. Justine, M. Camille de Lellis, M. Adrien, M. Léonie, M. Adalbert et enfin, S. M. Vitalien qui dirige aujourd'hui notre importante maison d'éducation avec le tact, la sagesse et la fermeté nécessaire, pour en continuer et même en augmenter ses succès.

HISTOIRE MUNICIPALE

1841-1893

En 1841, fut passée l'ordonnance pourvoyant à l'élection de conseils locaux chargés de nommer certains officiers municipaux (percepteurs, greffiers, évaluateurs, inspecteurs de voirie, etc) dans les paroisses et townships de la province ayant plus de 300 âmes.

Quatre ans plus tard l'ordonnance de 1841 fut rappelée et chaque comté, constitué en corporation municipale, représentée par un ou deux conseils, auxquels chaque paroisse envoyait deux conseillers. Les réunions se tenaient au chef-lieu.

Berthier eut deux conseils siégeant l'un à Berthier pour la partie est; l'autre, à Ste-Elizabeth, pour la partie ouest (comté de Joliette aujourd'hui).

Les conseillers de St-Gabriel siégeaient à Berthier, ils furent:

De 1849 à 1853 Bernard Monday et Wm Morrison.

De 1853 à 1855 Bernard Monday et Aubert Hamelin.

En 1855 furent inaugurées les municipalités de paroisse dont les maires furent pour St-Gabriel:

1855-6 Wm Morrison était le maire.

1857. Les conseillers étaient cette année-là: Pierre Beauchesne, J.-Bte Beauparlant, Joseph Bélisle, Bénoni Mondor, Thomas Morin, Chs. Morrison et Narcisse Poitras.

1858-62, F. X. Marchand, maire.

1862-5. Aubert Hamelin, maire. En 1864, les conseillers étaient Jos. Champagne, Jos. Bélisle, Jos. Bastien, F.-X. Légaré et Pierre Lambert.

1866. Maire: Hyacinthe Piette. Conseillers: Jos. Maxwell, Antoine Bastien, Godfroy Payette, Pierre Béliveau, Thos. Doyle, Frs. Rondeau.

P.-C. Piché, notaire, qui agissait comme secrétaire depuis 1864, fut réengagé cette année-là à $20.00.

1868. Maire, Alexandre Morrison. Conseillers: P. Béliveau, T. Doyle, F. Rondeau, Benjamin Desrochers, James Remington et Jos. Fréchette.

En 1868, on prêta $500 à 4% pour 15 ans au curé J. J. Desautels de St-Damien, et à Isaac Mondor, père, pour aider à l'organisation de la paroisse de St-Damien.

(1) Nous donnons aussi les faits saillants et les noms des conseillers parvenus jusqu'à nous. L'incendie des registres nous privent de bien d'autres détails.

Le 1er février 1869, Alexandre Morrison, le Dr J. O. Laurendeau, Narcisse Cornellier (Grandchamp) et Pierre Béliveau furent chargés par le conseil, d'aller s'entendre, avec les municipalités situées entre St-Gabriel et St-Jérôme, sur les moyens à prendre pour faire ouvrir un chemin à lisses entre notre paroisse et St-Jérome. Le projet n'eut pas de suites.

1870. Maire, Dr J.-O. Laurendeau. Conseillers: P. Béliveau, B. Desrochers, Léandre Erard, Simon Aubin, Michel O'Heir, Eugène Tellier.

Le curé de St-Damien, ayant demandé la part des octrois qui revenait à St-Damien, sur les argents que le conseil de St-Gabriel avait perçus pour le canton Brandon (rentes seigneuriales), on donna quittance à Monsieur le curé Desautels, des $500 prêtées en 1868.

1872. Même conseil, sauf F. X. Beausoleil remplaçant Léandre Erard.

Le 5 février 1872, on décide d'imposer une taxe de $5.00 sur les marchands établis à St-Gabriel, et $10 sur les marchands ambulants. Une requête fut présentée par Pierre Sarrazin contre cette mesure qui ne fut pas mise en force.

Onésime Paquin reçut $100 pour la construction du pont chez Maxime Beauparlant.

1873. Maire, F. X. Beausoleil. Conseillers: E. Sarrazin, S. Aubin, E. Tellier, Th. Doyle, Désiré Rousseau, Amable Sylvestre.

1874. Maire, D. Rousseau. Conseillers: T. Doyle, A. Sylvestre, E. Sarrazin, J. Bte Rainville, E. Tellier et Jos. Sylvestre.

Cette année, on construisit le pont sur la Mastigouche, chez Nicolas Brissette, concession St-Augustin, et l'on porta le salaire du secrétaire, P.-C. Piché, à $60.

On accorda double licence à Joseph (John) Bellemare qui tenait hôtel et vendait de la boisson depuis plusieurs années, et à Pascal Galarneau.

1875. Même conseil, sauf Eugène Tellier remplacé par Norbert Provost. Le 6 septembre, Charles Sylvestre fut élu conseiller à la place de Jos. Sylvestre qui était absent du pays.

1876. Maire, Calixte Lemire. Conseillers: Th. Doyle, N. Provost, Noé Lefrançois, J. Bte Rainville, Charles Beausoleil et Georges Dubeau.

Sur proposition de Norbert Provost, secondé par Georges Dubeau, on décida, le 2 octobre 1876, de faire vérifier les comptes du secrétaire P.-C. Piché.

Le rapport des vérificateurs fut soumis au conseil le 6 nov. et rejeté le 20. Rainville, Doyle et Lemyre votant pour le renvoi. Georges Dubeau et N. Provost demandant l'étude du rapport séance tenante.

1877. Maire, Georges Dubeau. Conseillers: T. Doyle, N. Provost, Noé Lefrançois, Octave Coutré, Edouard Sarrazin et Calixte Lemyre.

Le 5 février, sur proposition d'Edouard Sarrazin, secondé par Octave Coutré, le notaire Piché fut remercié de ses services. N. Lefrançois, T. Doyle et Calixte Lemyre votèrent contre la proposition.

Le conseil se transporta, le 14 février 1877, dans le bureau qu'occupa plus tard le notaire J. A. Gadoury (maison Narcisse Fugère) et Hector Champagne fut engagé à $50.00 de salaire. En juin, on déménagea chez Médard Bélanger, (maison de la Fabrique).

Le Dr J. O. Laurendeau et Médard Bélanger ayant été nommés auditeurs, le conseil somma Piché de leur remettre les livres, papiers, documents, archives, ainsi que les deniers dont il serait reliquataire ou redevable d'après le rapport des auditeurs.

Le 4 juin 1877, le conseil envoya une requête à l'évêque le priant de ne pas démembrer la paroisse en faveur de St-Didace.

Le 11 juin 1877, on décida de poursuivre P.-C. Piché devant le tribunal judiciaire compétent, afin de recouvrer les argents que Piché devait au conseil, disait-on. Dubeau et Doyle s'abstinrent de voter.

1878. Maire, Pierre Béliveau, qui résigna et fut remplacé par Noé Lefrançois; les conseillers furent: Ls Provost, Wm Goudie, Edouard Sarrazin, Octave Contré et Calixte Lemyre.

Le Dr J.-O. Laurendeau et F. X. Beausoleil furent chargés d'auditer les livres de nouveau, et après leur rapport, le 10 avril, on décida de payer à P.-C. Piché $60.46, balance qui lui était due. Au lieu de trouver le secrétaire en défaut, on lui devait de l'argent!!!

Les mêmes accusations de délapidation de fonds publics avaient été portées contre P.-C. Piché à la commission scolaire. Nous disons ailleurs qu'il poursuivit 4 de ses détracteurs et les fit condamner à payer des dommages et les frais du procès. Ces tracas amenèrent la mort prématurée de Piché; ses adversaires politiques, qui avaient la majorité au conseil, perdirent cet avantage et ne réussirent plus à prendre la direction des affaires publiques.

A la suite d'un autre procès politique, Norbert Provost, qui avait été un des plus violents adversaires de Piché, fut obligé de vendre sa terre du chemin du Lac et de s'en aller à Mattavin.

1879. Maire, Noé Lefrançois. Conseillers: Calixte Lemyre, P.

Béliveau, W. Goudie, E. Sarrazin, L. Provost, Joseph Laramée qui remplaça Octave Coutré, absent du pays.

Le 10 février 1879, la Cie Hydraulique de St-Gabriel obtint un monopole de 30 ans pour la construction d'un aqueduc au village, avec prise d'eau au 6e rang. Honoré Payette et Nazaire Légaré étaient les promoteurs. Cet aqueduc ne donna qu'un service très irrégulier.

1880. Maire, Noé Lefrançois. Conseillers: Ls Provost, Wm Goudie, Pierre Charette, Peter Monday, Calixte Lemire, Pierre Béliveau.

Cette année-là, John Bellemare seul eut sa licence. Le 6 septembre 1880, sur proposition de Pierre Charette, secondé par P. A. Monday, Hector Champagne est remercié de ses services comme secrétaire et Hector Desrochers est engagé à $60. Ls Provost seul s'oppose à cette mesure de représailles.

1881. Noé Lefrançois, maire, Calixte Lemire, Pierre Charette, Peter A. Monday, Dieudonné Savoie, Jacques Hétu, Evangéliste Beausoleil, conseillers.

Le 7 mars 1881, le curé St-Jacques fut chargé de prendre des informations concernant le chemin de fer dont il était alors question, et le 12, la corporation passa un règlement pour aider à l'établissement, la construction, l'entretien et l'exploitation d'un chemin de fer entre Joliette et St-Gabriel. La corporation, sur la proposition de P. A. Monday secondé par Calixte Lemire accorda un bonus de $15,000 à la Cie, payables en 25 ans, à l'aide d'une taxe de 3/8 de centin par piastre. Jacques Hétu seul vota contre la proposition. Les contribuables donnèrent 180 votes en faveur du règlement et 11 contre. Ce chemin ne fut construit que de Joliette à St-Félix de Valois.

1882. Evangéliste Beausoleil, maire, mêmes conseillers qu'en 1881, sauf Jos. (Zézé) Beausoleil et Cuthbert Beausoleil qui remplaçaient Noé Lefrançois et Calixte Lemire.

Le 6 février 1882, H. Desrochers, qui allait revêtir la soutane, démissionna, et J.-A. Ecrément, N. P. le remplaça comme secrétaire, à $60.00

7 licences d'hôtel et 2 marchandes furent demandées cette année-là. Jos Bellemare et Onésime Perreault seuls obtinrent le droit de vendre de la boisson, le dernier eut son débit dans la maison actuelle d'Hermas Roch.

1883. Même conseil et mêmes licences.

Le 6 août, le bureau du secrétaire est transporté à la nouvelle résidence de J.-A. Ecrément occupée auparavant par Maxime Deschênes (Plus tard, maison du notaire J.-E. Archambault).

1884. Jos. Beaudry remplace Dieudonné Savoie au conseil.

1885. Jos. Marion remplace Cuthbert Beausoleil au conseil.

Licences Bellemare et Oscar Cornellier, ce dernier remplaçant Onésime Perreault.

Le notaire Ecrément étant décédé, Amédée Piché le remplace, 6 juillet 1885, et le 20 J.-E. Archambault, N.P. est nommé secrétaire-trésorier sur proposition de P. A. Monday, secondé par Jos. Marion.

1886. Même conseil qu'en 1885. Licences accordées à Jos. (John) Bellemare et à Ch. P. Bélair (ce dernier n'usa pas de son droit, à la demande du curé.

1887et 1888. Maire, Evangéliste Beausoleil.

1889, Maire, Jos.-Dollard-Napoléon Dubeau, M.D.

1890. Maire, Edmond Marion.

1891. Evangéliste Beausoleil.

1892-93. Maire, Louis Jacques. Ce fut sous la présidence de ce maire que l'on érigea la municipalité du village.

Les autres maires pour la paroisse furent:

1894-98. Edwin Remington.

1899-1901. John Doyle.

1902. Frs Rondeau.

1903. Noé Lefrançois.

1904. John Doyle.

1905-6. Jos. Bolduc.

1907. Félix Fréchette. Ce fut sous la présidence de ce dernier que fut érigée la municipalité de St-Charles de Mandeville. Fréchette habitant la nouvelle municipalité, John Doyle le remplaça à la mairie de St-Gabriel.

1908. Alfred Tessier.

1909. Hercule Carpentier.

1910. Rosario Tessier.

1911. Alfred Tessier.

1912-4. Emérand Rondeau.

1915-6. Jos. Bastien.

1917. Alf. Tessier, assisté des conseillers suivants: Joseph Bolduc, Jos. Morin, Jos. Brûlé, Octavien Racine, Alphonse Rainville et Alphonse Coutu.

HISTOIRE MUNICIPALE DU VILLAGE.

La première séance du conseil du village de St-Gabriel de Brandon eut lieu le 6 février 1893. Les conseillers élus étaient Jos. Beausoleil (Zézé), P. A. Monday, Ls Jacques, Albert Laurendeau, Jos. Joly, Georges Dubeau et J. N. Provost. Sur proposition de P. A. Monday secondé par Jos. Beausoleil, Louis Jacques fut élu maire. Hector Champagne, notaire, fut engagé secrétaire-trésorier à $40 par année y compris le loyer de son bureau.

Jérémie Laporte, arpenteur, fit le plan du territoire couvert par le village moyennant $50.00. On accorda, le 17 avril 1893, une licence d'hôtel à Pierre Chevalier et à John Bellemare. Narcisse Fugère obtint un permis de vendre des liqueurs à la mesure. Le coût de la licence avait été fixé à $50.00. Le 28 juin 1893, M. Chevalier transporta sa licence à Alexis Coutu.

Le 6 juin 1893, on adopta un règlement concernant le marché, et le 28 juin un autre concernant les trottoirs et le 1er août on réglementa la vente du pain.

John Bellemare ayant fermé par une clôture le chemin conduisant au moulin, on s'adressa à la justice pour la faire enlever, et l'on réussit. J. M. Tellier et A. Demers étaient les avocats de la municipalité. Le premier était le conseil du second.

Le conseil approuva, le 5 décembre 1893, le transport de la licence de John Bellomare à J. B. Gouin et le 6 février 1894, celle de Narcisse Fugère fut cédée à Paul Clermont.

Le 14 mai 1894, M. Laporte, curé de Ste-Emélie de l'Energie, demanda l'appui du conseil pour obtenir la construction d'un chemin de fer. P. A. Monday, secondé par Jos. Beausoleil, fit la proposition suivante:

Attendu que la construction d'un chemin de fer partant de St-Gabriel à un point de jonction avec le C. P. R. et devant se rendre à St-Michel des Saints en passant par les paroisses de St-Gabriel, St-Damien, St-Emélie, St-Zénon, est d'une grande utilité publique, tant pour le progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture que pour l'avancement de la colonisation; qu'il soit résolu que ce conseil favorise

(Note.—Ce projet n'eut pas de suite, le tracé du chemin passant dans des endroits trop accidentés, le coût aurait été énorme. De St-Gabriel à St Michel il n'y a qu'une voie praticable et ce par Mastigouche. L'arpenteur Martin guidé par le Capt. Octave Hénault et accompagné de P. A. Monday parcoururent toute la région, qu'un chemin de fer y traverserait par la Mastigouche et n'y trouvèrent aucun obstacle à sa construction.

de tout son pouvoir la construction de ce chemin et prie le Parlement du Canada d'octroyer les subsides nécessaires pour assurer le succès de cette importante entreprise."

Le conseil s'engagea aussi à voter un bonus.

Le 3 juillet 1894, on accorda à la Cie électrique la permission de poser des poteaux dans les rues pour y supporter les fils du téléphone.

Le 4 décembre 1894, le village est désigné sous le nom de village non incorporé de Monday.

Le 5 février 1895, J. N. Provost, P. A. Monday, Adolphe Michaud et Joseph Lambert furent chargés de s'entendre avec la corporation de la paroisse pour régler la question du partage des biens et des dettes entre ces deux corporations.

Le 4 juin 1895, on décide de prêter à J. B. Desrosiers $1,000 pour l'aider à établir une fonderie et un atelier de mécanicien dans les limites du village.

En janvier 1896, on accorda une licence marchande à Rémi Tellier.

Le 25 juin 1896, la Cie à bois de Joliette (A. A. Larocque et J. A. Renaud) demande au conseil la cession d'une lisière des terrains d'Arsène Beauvilliers et d'Horace Sarrasin pour y construire une scierie.

On décida après le vote des contribuables d'emprunter les $700 nécessaires à l'achat de ce terrain.

En avril 1897, on accorda pour 10 ans une exemption de taxes au moulin d'Evangéliste Beausoleil, et l'on résolut de s'entendre avec T. Michaud et E. Beausoleil propriétaires de l'aqueduc afin d'améliorer le service de manière à protéger les maisons du village contre l'incendie. Une requête demandant l'achat de l'aqueduc fut présentée, mais on l'écarta et en septembre, on accorda un privilège de 25 ans aux deux propriétaires.

Le 10 février 1879, on avait accordé des privilèges à Honoré Payette et Nazaire Légaré qui avaient entrepris de fournir l'eau au village avec des tuyaux de bois. La prise d'eau était au même endroit qu'aujourd'hui, plus tard on prit l'eau sur les lots dans la partie supérieure du ruisseau de Sifroid Sarrasin; mais le pouvoir n'étant pas suffisant on retourna à la prise actuelle qu'on améliora depuis, en faisant servir le lac à Payette, réservoir où l'on puise l'eau lorsque le ruisseau ne suffit pas au besoin.

En septembre 1897, Cléophas Beausoleil, M. P. offrit de fournir au village des poteaux en fer avec fanaux pour l'éclairage des rues. On

accepta avec reconnaissance 60 lampes que l'on utilisa irrégulièrement pendant quelque temps ; mais que l'on abandonna bientôt.

Le 16 décembre 1897, on passe une résolution motivée demandant que le haut du comté reste adjoint au district de Joliette pour les affaires judiciaires et cela sans aucune restriction. Ulric Granger et Hector Champagne furent délégués au comité du conseil législatif pour faire valoir les vues que cette résolution exprimait.

Le 15 mars 1898, les licences de J.-Bte Gouin et Ls Coutu furent renouvelées, mais la taxe fut portée à $100.

En avril 1898, on autorise une dépense de $2,000 pour l'achat de bornes-fontaines et d'appareils contre les incendies. Le 12 avril on autorise l'emprunt de $6,000 pour les mêmes fins. Les contribuables par leur vote autorise cet emprunt et on pose 20 bornes-fontaines la même année.

En mai, on décide de prolonger la rue Beausoleil jusqu'à la rue St-David. Elle arrêtait à la rue St-Joseph. Ulric Granger et Paul Farley furent chargés de s'entendre avec les propriétaires du terrain à exproprier.

En mai également, on forme des comités de finances, chemins, santé, marché, éclairage, aqueduc et feu et l'on alloua $15 de plus au secrétaire.

En juillet, on paie le coût de la pose des fanaux ($108) et l'on nomme Trefflé Desroches constable.

On accorde $5,000 de bonus à Laroque et Renaud et les contribuables approuvent cette mesure. On avait mis les conditions suivantes : Que la scierie fonctionne au moins pendant 5 ans et que les propriétaires n'y tiennent pas de magasin.

En septembre 1898, on décide de payer à Evangéliste Beausoleil $2,625 pour travaux à l'aqueduc et construction d'un réservoir devant contenir 90,000 gallons, ainsi que l'achat de 800 pieds de tuyaux à incendie et 4 échelles.

Georges Sylvestre présenta une requête en cassation pour faire annuler le règlement concernant le bonus à Larocque et Renaud.

En mars 1899, on refusa de renouveler la licence marchande de Paul Clermont parce qu'à son commerce de liqueurs, il avait adjoint celui de farine. M. Clermont alla ouvrir une succursale hors du village et y vendit liqueurs et farine.

En mai, on décide d'élargir la rue Blanche de 7 à 8 pieds du côté ouest, et pour cela d'abattre les beaux érables qui se trouvaient près du

chemin devant le presbytère et le couvent, et l'on paya $30 à Norbert Préville qui venait d'ouvrir la rue Beausoleil jusqu'à la rue St-David.

En juin, on autorise J. E. Archambault à négocier $11,000 de débentures.

Le 5 décembre 1899, on accorde une exemption de taxe pour 20 ans aux bâtisses de la Imperial Gas Lamp Co., sise rue Blanche. Le Dr Albert Laurendeau et M. Vézina formaient cette compagnie qui n'exista que quelques mois. Un incendie détruisit les bâtisses de fond en comble.

En 1900, sur proposition d'Israël Graham, secondé par Arsène Beauvilliers on décide d'acheter l'aqueduc pour en municipaliser le service.

En 1901, Hector Champagne fut réengagé à $80, comme secrétaire.

L'excédent du passif sur l'actif de la municipalité était alors de $15,571.45.

Le 6 avril 1901, T. J. Charbonneau, I.C. fut engagé comme expert pour l'évaluation de l'aqueduc, à $75 pour les 5 premiers jours de travail, puis à $10 par jour supplémentaire et J. M. Tellier fut chargé de passer un acte en compromis avec les propriétaires de l'aqueduc, puis en juillet, Jos.-Adolphe Renaud et Jos.-Alex. Guilbault furent chargés de représenter la corporation dans la même transaction.

L'ingénieur expert de Michaud et Beausoleil était J.-O. Alfred Laforest, le troisième arbitre fut Joseph-Alphonse-Ubald Beaudry.

L'élargissement de la rue Blanche ayant coûté $1,236.80, on fit une répartition sur les propriétés de la rue Blanche pour couvrir ce montant.

Le 26 octobre 1901, on décida d'emprunter $14,000 à la banque Nationale de Joliette pour payer le prix d'achat de l'aqueduc et les frais, ces derniers devaient s'élever à beaucoup plus qu'on ne s'y attendait. On réussit à régler avec Charbonneau pour $525, puis on crut qu'en payant la moitié des frais du 3e arbitre on serait quitte ; mais par suite d'un jugement, le conseil dut payer les comptes des 3 arbitres, c'est-à-dire plus de $2,000 avec les frais de la cour.

En 1902, le salaire du notaire Champagne, secrétaire, fut porté à $90. et en juillet, on décida d'exiger $400 du C. P. R. pour l'eau que le village lui fournissait. On finit, en 1904, par transiger à $300 par an ; née pour 10 ans.

En juillet, on résolut de dépenser $1,500 pour améliorer le service de l'aqueduc. On manquait souvent d'eau.

Le 3 novembre 1902, le conseil passe un règlement autorisant un emprunt de $21,500, et quelques jours plus tard, les contribuables par leurs votes approuvent cette mesure.

En novembre, on décide de prélever 20c par $100 sur les biens immobiliers imposables. En février 1903, on achète pour $786.73 la pompe-engin que l'on installe à la prise d'eau au nord du chemin du 6e rang.

Le 4 juillet 1903, on empunta sur billet $17,000 de la banque des Townships de l'Est, et l'on donna en garantie les $21,500 de débentures que l'on n'avait pas encore pu négocier. Le 8 septembre, on emprunta de la même banque $1,700 et le 7 décembre encore $1,000.

Le service de l'eau avait été si défectueux cette année-là que l'on dut ne charger l'eau que pour dix mois.

La fonderie construite par J.-Bte Desrosiers, et vendue plus tard à Jean Boisclair, ayant brûlé, la corporation, qui avait une hypothèque sur cette fonderie, retira les assurances. Le conseil décida de prêter sans intérêts à Jean Boisclair pour 10 ans à partir du 3 décembre 1903, $700 lorsque la fonderie serait reconstruite.

Le 4 octobre 1904, le conseil décida d'assister en corps aux funérailles de Cléophas Beausoleil et de payer le coût du service et des décorations d'usage. Le conseil voulait ainsi témoigner de la reconnaissance au regretté défunt qui avait rendu tant de services au pays en général et au village de St-Gabriel en particulier.

Le 15 oct. 1904, on acheta de J. Bte Gareau pour $150 le terrain nécessaire pour améliorer l'aqueduc. Un contrat avait été passé en 1886 entre T. Michaud et Evangéliste Beausoleil d'une part et Godefroy Payette alors propriétaire de la terre de Gareau; mais on avait besoin d'une plus grande étendue que le contrat n'en stipulait.

Le 22 novembre, on décida d'emprunter $900 pour faire face aux plus pressants besoins.

En 1905, outre les licences d'hôtel de Georges Gouin et Louis Coutu, on accorda aussi celles de Joseph Rivest et de Joseph Beausoleil. A Paul Clermont et Pierre Poirier on accorda une licence marchande (pour spiritueux).

Le 30 mars, les électeurs approuvèrent un emprunt de $25,000 pour consolider la dette flottante. L'audition des comptes, en février 1915, faisait connaître que le passif du village était de $38,500 et l'actif de $25,203.96.

Evangéliste Beausoleil offrit $25,375 pour les $25,000 de débentures que la municipalité voulait placer; mais il ne put en disposer.

Après une couple d'essais infructueux, on accepta d'Anselme Locas, gérant à St-Gabriel de la Banque des Cantons de l'Est, l'offre de $25,250.

En août 1905, sur proposition d'Emmanuel Beauchemin, secondé par Séraphin Perreault, le conseil pria sir Wilfrid Laurier et la commission des chemins de fer de faire explorer la contrée entre St-Gabriel et le Transcontinental afin d'avoir un chemin entre le lac Maskinongé et un point quelconque de la nouvelle voie ferrée.

Le 13 novembre 1905, on exempta les soeurs Ste-Anne de la taxe d'eau pour 5 ans à venir et l'on décida de prélever 40c par $100 pour taxes.

En décembre, on tenta de taxer les marchands, les charretiers, les métiers, mais ce fut un insuccès.

Le 7 mai 1906, on demanda au ministre des postes la construction d'un bureau de poste convenable ; plus tard on fit de nouvelles instances qui furent inutiles encore. Ce ne fut que sous le régime conservateur que l'on construisit. Le gouvernement libéral, en 1910-11, loua cependant un local assez convenabe.

Le 17 février 1907, on discuta de nouveau l'opportunité d'obtenir une charte de ville ; mais les contribuables refusèrent d'appuyer cette mesure.

Le 7 octobre 1907, MM. St-Jean et Dupuis offrirent d'établir à St-Gabriel un système d'éclairage au gaz. Le 10, Emmanuel Beauchemin fait la même proposition qui est agréée du conseil; mais le 14, M. Beauchemin renonce au privilège qu'on lui avait accordé.

Le 7 avril 1906, J. A. Mireault, N.P. remplace comme secrétaire Hector Champagne dont la santé laissait fort à désirer. On alloue $150 au nouveau titulaire.

Le 14 avril, on accorde des licences d'hôtel à Louis Coutu, Isaïe Boucher (successeur de Geo. Gouin) Joseph Beausoleil et Joseph Lemire (successeur de Jos. Rivest). Les mêmes obtinrent leur permis en 1907.

Le 14 octobre 1907, Philias Lavallée et Emmanuel Beauchemin sont délégués par le conseil pour accompagner J. E. Archambault, M.P. auprès de Sir Wilfrid Laurier et prier le premier ministre de faire passer par St-Gabriel la malle du haut du comté.

Le 2 décembre 1907, le conseil fut sommé de rétrocéder à T. Michaud et à J. E. Archambault le terrain du marché qui ne servait plus aux fins pour lesquelles T. Michaud et P. A. Monday l'avaient donné quelques années auparavant. Le 13, on décida de racheter ce terrain en

donnant $500 à chacun des deux propriétaires, puis on revendit à Noé Lefrançois ce terrain s'étendant de la rue Michaud à la rue Monday, et qui est occupé par les maisons Laprade, Fréchette, etc.

La taxe d'eau qui était de $150 par année pour les hôtels fut portée cette année-là à $350, mais on n'accorda de licences qu'à Isaïe Boucher et Louis Coutu.

Le 6 avril 1908, un M. Lachapelle offrit d'éclairer les rues du village. Il laissa une lampe pour faire constater l'efficacité de son système d'éclairage (Bolté). Après essai, le conseil refusa le 4 mai.

Le 22 avril, Amable Baillargeon et autres demandèrent l'ouverture de la rue Michaud au nord jusqu'à leur rue; mais M. Edouard Lambert, propriétaire du terrain à traverser, refusa de céder le terrain nécessaire.

La même année, Ildège Bergeron offrit de fournir à la corporation 50 lampes électriques de 64 chandelles pour $1,000 par an ou 50 lampes de 32 chandelles pour $600, mais cette offre fut laissée de côté.

Le 6 juillet 1908, Emmanuel Beauchemin secondé par Arsène Demers propose que le règlement 33 concernant les chemins d'hiver soit adopté par le conseil. Il obtient la majorité malgré l'amendement de Philias Lavallée, secondé par J. B. Gouin, demandant d'attendre que tout le comté ait adopté ce système de chemins doubles.

Le 10 avril 1908, E. Beauchemin, secondé par Z. Jolette, propose que Nap. Ducharme, employé de la corporation, soit chargé de recruter 12 bons hommes aptes à faire le service de pompiers volontaires et de les exercer à cette fin, avec promesse d'un salaire de 25c par heure de service, pour chacun de ces hommes.

On porte les honoraires du secrétaire à $200 et, en 1909, Siméon Savoie, remplace N. Ducharme, qui avait démissionné comme employé de la corporation, à $350 par an, avec le logement, puis à $400 pour 1910.

Le 3 mai 1909, E. Beauchemin, secondé par P. Poirier, propose d'accorder à The Laval Electric Co. un privilège de 10 ans pour établir un système d'éclairage à l'électricité dans les limites de cette municipalité. La mesure fut votée; mais la compagnie n'usa point de son privilège.

Le 5 juillet 1909, on loua la grande salle de l'hôtel de ville à la Fabrique pour l'usage exclusif du culte pendant les travaux de reconstruction de l'église, au prix de $12 par mois.

Le 3 janvier 1910, les ingénieurs J. A. McConville et Oscar Beaudoin furent chargés de préparer les spécifications pour l'extension de

la prise d'eau au lac Grenache. Sur leur rapport on demanda des soumissions. Les sept que l'on reçut variaient entre $9,470 et 14,500. On remit la question à plus tard.

Le 30 avril 1910, sur proposition de A. Demers secondé par P. Poirier, on charge E. Beauchemin, le Dr Albert Laurendeau et P. H. Longpré d'aller à Ottawa expliquer aux autorités compétentes que pour atteindre le Transcontinental, la voie la plus courte, la plus directe, la plus facile à construire est celle qui, passant près du lac Maskinongé, suivrait la rivière Mastigouche jusqu'à la hauteur des terres. Ce chemin aurait une montée uniforme sans accidents de terrain appréciables.

Les 14 et 15 juin 1910, les contribuables appuient de leurs votes la proposition d'établir les chemins doubles. Après bien des pourparlers, des "coups de ficelle" et du tapage, la mesure fut votée pour les comtés de Berthier et Joliette en entier. C'est une amélioration et tout le monde en convient aujourd'hui.

On tente encore de taxer le commerce en août 1910.

En janvier 1911, on parle de transporter la pompe-engin au lac à Payette pour y établir la prise d'eau. On fixe la taxe d'eau du couvent à $35.00 par an.

Le 25 janvier 1912, Edmond Marion succède à J. A. Mireault comme secrétaire et Joseph Gagné remplace Siméon Savoie comme employé à $400.

Le 3 septembre 1912, le Dr Albert Laurendeau et autres demandent l'incorporation du village en ville. Ulric et Jos. Roch, Dr H. Archambault et Albert Laurendeau sont chargés d'étudier la question. Le 17 septembre les contribuables par 115 votes contre 23 s'opposèrent à cette mesure.

Le 2 décembre 1912, on accorde une exemption de taxe d'eau pour 10 ans à la Cie de Fibre de bois.

Le 20 juillet 1913, le Dr Henri Archambault, M.D., J. A. Gadoury, N.P, Edmond Déziel et Adélard Lambert sont chargés de travailler à faire transporter, à St-Gabriel, le chef-lieu du comté. La mesure faillit réussir et ne fut défaite au conseil du comté que par l'abstention d'un voteur qui devait appuyer la mesure et qui changea d'avis au dernier moment.

En 1913 et 1914, on dépensa près de $800 pour améliorer les rues du village.

En 1912, une couple d'organisateurs libéraux du village, aidés par un financier de Montréal voulurent préparer les voies pour une future élection. Dans ce but le terrain que J. N. Provost venait d'acquérir

du notaire H. Champagne, fut divisé en lots à bâtir. Lors de la révision des listes électorales, les organisateurs présentèrent au conseil une cinquantaine de noms de personnes qui, prétendait-on, avaient acheté de ces lots et par là, étaient devenus électeurs. Comme preuves des contrats d'achat portant des noms de gens résidant à Montréal furent mis sous les yeux des conseillers qui acceptèrent de faire l'entrée, sur la liste, des noms figurant aux actes.

Quelques jours plus tard, un conservateur de St-Gabriel rencontra une des prétendus signataires, qui lui dit n'avoir jamais signé le contrat et même, que c'était la première fois qu'il entendait parler de cela.

On fit une enquête, à la suite de laquelle on contesta la liste électorale devant les cours. Les noms furent retranchés et le conseil du village eût à payer la note en 1913, soit près de $600 de frais encourus par excès de zèle de partisans. De plus il coûta $220 à M. Provost pour reprendre possession de son terrain.

Si au moins la leçon pouvait servir !

Le 1er décembre 1913, on refuse le droit de passage et le permis de planter des poteaux dans le village à la Cie Electrique de St-Gabriel et M. Jean Boisclair remit à la corporation les $700 qu'elle lui avait prêtés en 1903.

Au printemps de 1914, J. A. Gadoury secondé par A. Lambert proposa de demander au gouvernement de rendre carrossable le chemin Desautels reliant St-Michel des Saints, St-Zénon, et Lac Ignace au bas du comté. Cela aurait eu pour effet d'abréger la distance de 18 milles. Ces travaux ne sont pas encore exécutés.

Le 2 mars 1914, une autre requête de la Cie Electrique présentée par le Dr A. Laurendeau fut encore rejetée. Le même jour, sur proposition d'Edmond Déziel, secondé par Elie Falardeau, le Dr H. Archambault, Jos. Lacourse et J. A. Gadoury sont chargés de traiter toutes questions concernant la construction par la corporation du village d'une ligne électrique de St-Norbert à St-Gabriel.

Le 6 avril, on décide d'installer une fontaine publique coin des rues Blanche et St-David.

Le 15 mai, la Cie "Laval Electric" déclare accepter le contrat d'éclairage, et, le 4 août, le conseil autorise le maire et le secrétaire à signer ce contrat.

Le 10 juin 1914, les électeurs votent l'emprunt de $8,800. On décide de prélever 60c par $100 sur les biens imposables et l'on fixe la taxe d'eau pour la Fabrique, le couvent et l'Académie à $50.00.

En octobre 1914, on parle encore de taxer le commerce.

En décembre, le conseil achète de J. D. Gaudet, pour $350, le vieux moulin de J. B. Roberge, afin d'améliorer le système d'aqueduc.

Le 1er février 1915, on décide d'emprunter $18,800 pour payer le coût de l'installation électrique.

Le 1er mars 1915, on accorda des licences aux hôtels Lemire et Lavallée, et le 25 mars, Philias Lavallée succède à Edmond Marion comme secrétaire à $300 par année.

L'ingénieur en chef du gouvernement fédéral (M. Harwood) propose, le 22 mars 1915, de construire au centre du village un égout collecteur et de payer une partie du coût. Le conseil ne trouve pas avantageuse cette proposition dont l'exécution entraînerait des dépenses trop considérables dans le moment.

Le 15 juillet, on décide de charger $100 de taxe d'eau au bureau de poste puis on transige à $50.00 et l'on engage, à $400 par année, Léopold Gauvreau pour prendre soin de l'électricité.

Le 14 septembre 1915, on décide de poser des tuyaux d'égoût dans la partie basse des rues St-David et Monday.

Le 12 février 1916, la Cie de potasse obtient une exemption de taxe pour 10 ans.

Le 3 avril 1916, Joachim Poitras est engagé comme secrétaire en remplacement de Philias Lavallée, et l'on décide de placer deux lampes électriques devant la demeure du maire.

Le 1er mai, Damase Lavallée et Jos. Lemire obtiennent une licence pour vente de liqueurs douces; la tempérance ayant été votée par la population.

En juillet 1916, on décide de fournir l'électricité à la St-Gabriel Lumber Co. et de prélever 1% en taxes pour 1916-17.

Par l'entremise de Wilfrid Farly, on emprunte de Nelson et Ulric Mélançon $15,000 dont on avait besoin pour payer le coût de l'installation électrique. Cette somme ne suffisant pas, le Dr J. A. Sarrasin prêta $1,200 et Avila Farly $2,400.

D'après le nouveau code, on procéda à l'élection d'un nouveau conseil et d'un maire élu par le peuple. Avant cette année, c'était les conseillers qui chosissaient l'un d'entre eux pour être le maire.

Le 29 décembre, sur proposition de J. N. Provost secondé par M. Forest on décide de consulter encore les contribuables à propos de la prohibition. Le 5 mars, on maintient la prohibition par une majorité de 120 voix.

On retient les services de Damasse Guilbault à $600 par année

pour prendre soin de l'aqueduc et faire les autres travaux ordonnés par le conseil.

Le 23 avril 1917, on décide de prélever $2.61 par $100 pour acquitter la dette flottante qui se montait à $7,916.38.

Le 5 mai 1917, on adopte le vote au bulletin secret pour toutes fins d'administration et d'élections municipales.

On accorde des licences de tempérance à Jos. Lemire et à Jos. Beaudoin, ainsi qu'à Ulric Desrochers et l'on réengage le secrétaire à $350.00.

En août 1917, on cherche de nouveau à établir une taxe d'affaires que le nouveau code permet d'établir assez facilement. Cela aura pour effet de dégrever quelque peu les propriétés immobilières.

CONSEIL DU VILLAGE

1893.—Maire, Louis Jacques.—Conseillers: Joseph Beausoleil, P. A. Monday, Albert Laurendeau, Joseph Joly, Georges Dubeau et J. N. Provost.

1894.—Maire, Albert Laurendeau.—Conseillers: Noé Lanoie et oseph Lambert, conseillers à la place de Geo. Dubeau et Louis Jacques.
1895.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Abraham Dufault et Adolphe Michaud.

1896.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Ulric Granger et Octavien Michaud.

1897.—Maire, J. E. Archambault. — Conseillers: Paul Farly, Evangéliste Beausoleil.

1898.—Maire, J. E. Archambault.—Conseiller: Adolphe Michaud.

1899.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Joseph Boucher, Israël Graham et Norbert Préville.

1900.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Arsène Beauvilliers, Ulric Roch et Z. B. Germain, ce dernier remplaçant Jos. Boucher, démissionnaire.

1901.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: J. Adolphe Provost, et Damasse Lavallée, ce dernier en remplacement de Israël Graham, démissionnaire.

1902.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Paul Clermont, P. Horace Longpré, Damase Lavallée, ce dernier résigne et est remplacé le 22 septembre par Wilfrid Farly.

1903.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: Edmond Marion, Arsène Beauvilliers. Le 8 septembre Séraphin Perreault remplace E. Marion, démissionnaire.

1904.—Maire, J. E. Archambault.—Conseillers: J. Bte Gouin qui fut remplacé par Z. B. Germain en mars 1904; en décembre, Emmanuel Beauchemin est élu conseiller à la place d'E. Archambault qui avait résigné.

1905.—Maire, Z. B. Germain, puis en février, Arsène Beauvilliers. Conseillers: J. A. Provost et David Poirier.

1906.—Maire, Z. B. Germain.—Conseillers: Joseph Lemire, Zéphirin Jollette, J. B. Gouin. Le 5 mars, P. H. Longpré remplace Joseph Lemire.

1907.—Maire, Philias Lavallée.—Conseiller: J. Norbert Provost.

1908.—Maire, J. N. Provost.—Conseillers: Emmanuel Beauchemin, Arsène Demers, Pierre Poirier.

1909.—Maire, J. N. Provost, en novembre E. Beauchemin.—Conseillers: Charles Pelletier, J. Bte Roberge.

1910.—Maire, E. Beauchemin.—Conseillers: Jos. Champagne et Paul Farly. 4 juillet Pierre Poirier et Evangéliste Beausoleil. 6 septembre E. Beauchemin, (question des chemins doubles).

1911.—Maire, Joseph A. Champagne.—Conseillers: I. Bergeron, Edmond Déziel, Joseph Forget. Le 1er mai Oscar Dubeau remplace ce dernier.

1912.—Maire, Joseph Champagne.—Conseillers: J. Bte Roberge, Charles Pelletier.

1913.—Maire, Dr Archambault.—Conseillers: Adélard Lambert, Le 11 avril, Ch. Pelletier est remplacé par J. A. Gadoury et le 29 juillet J. Bte Roberge par Elie Falardeau.

1914.—Maire, Dr Henri Archambault.—Conseillers: Aimé Lavallée, Edmond Déziel, Joseph Lacourse.

1915.—Maire, Dr Henri Archambault.—Conseillers: W. Maximilien Grignon et René McGuire.

1916.—Maire, W. M. Grignon.—Conseillers: Philias Poirier et Georges Dubeau. En mai, Joseph Forest et Edmond Paquin remplacent Edmond Déziel et Aimé Lavallée, démissionnaires.

1917.—Maire, W. M. Grignon.—Conseillers: Philias Poirier, Joseph Forest, Louis Jacques, Albert Marion, J. N. Provost, Edmond Paquin, tous élus ou réélus d'après les nouvelles lois municipales.

HISTOIRE POLITIQUE

Saint-Gabriel fait partie du comté de Berthier qui, de 1792 à 1829, porta le nom de Warwick. Il comprenait alors les comtés actuels de Joliette et de Berthier. Deux députés, élus par tout le comté, le représentaient à la fois à la chambre d'assemblée. Voici les noms de ces députés :

P.-P.-M. Lavaltrie, 10 juillet 1972 au 31 mai 1796 ;
Louis Olivier, 10 juillet 1792 au 31 mai 1796 ;
James Cuthbert, 20 juillet 1796 au 18 décembre 1811 ;
G. de Lanaudière, 20 juillet 1796 au 4 juin 1800 ;
Ross Cuthbert, 28 juillet 1800 au 1er mars 1810 ;
Louis Olivier, 21 avril 1810 au 22 mars 1814 ;
Ross Cuthbert, 11 avril 1812 au 29 février 1816 ;
Jacques Deligny, 13 mai 1814 au 9 février 1820 ;
Jos. Douaire Bondy, 25 avril 1816 au 9 février 1820 ;
Ross Cuthbert, 11 avril 1820 au 29 mai 1820 ;
Alexis Mousseau, 11 avril 1820 au 6 juillet 1824 ;
Jacques Deligny, 25 juillet 1820 au 2 septembre 1830 ;
Ls.-M.-R. Barbier, 28 août 1824 au 5 juillet 1827 ;
Alexis Mousseau, 25 août 1827 au 2 septembre 1830.

En 1829, le nom de Warwick fut changé en celui de Berthier, mais les limites du comté ne furent pas modifiées. Le nouveau comté de Berthier eut pour représentants :

Alexis Mousseau, 26 octobre 1830 au 27 mars 1838 ;
Jacques Deligny, 26 octobre 1830 au 2 janvier 1837 ;
Norbert Eno (1), 7 mars 1837 au 27 mars 1838 ;

De 1838 à 1841, la constitution ayant été suspendue à cause des troubles de 1837-38, il n'y eut pas d'élections, ni de réunion de la chambre. Un conseil spécial fut chargé de l'administration du pays.

En 1841, le comté de Joliette fut formé d'une partie de l'ancien comté de Berthier. Il eut d'abord pour chef-lieu, Sainte-Elizabeth, que l'Industrie (Joliette) devait bientôt supplanter. A partir de 1841, Berthier n'eut qu'un député, et garda le village du même nom comme chef-lieu. Ses députés furent :

David-Morrison Armstrong, 8 avril 1841 au 6 novembre 1851 ; M. Derome fut défait par lui en 1848.

Joseph Hilarion Jobin, 15 décembre 1851 au 23 juin 1854 ; M. Derome fut encore le candidat malheureux.

Pierre-Eustache Dostaler, 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857 : Dostaler qui était conservateur, eut pour adversaires : E. U. Piché, L.-D. Bondy et L.-A. Olivier. Ce fut à l'élection de 1854 que les partis se formèrent dans notre paroisse. Jusque-là, les gens étaient plutôt patriotes que bureaucrates. Dostaler avait à St-Gabriel, pour partisans, son gendre, le Dr J.-O. Laurendeau, M.D., et les amis de ce dernier. De son côté, E.-U. Piché avait pour l'appuyer, son frère, le notaire P.-C. Piché, Bernard Monday et nombre d'autres.

Eugène-Urgèle Piché, libéral, 2 janvier 1858 au 10 juin 1861;

Il fut élu contre Dostaler. L'indiscrétion d'une servante du Dr Laurendeau fut, en grande partie, la cause de la défaite du candidat conservateur. En Chambre, Piché proposa un vote de non-confiance contre le gouvernement du temps, sur la question du choix de la capitale. Le gouvernement fut défait et la Chambre, dissoute.

P.-E. Dostaler, 8 juillet 1861 au 16 mai 1863 ; élu contre E.-U. Piché.

Anselme-Homère Paquet, libéral, 23 juin 1863 au 1er juillet 1867.

Le premier juillet 1867, eut lieu l'établissement de la Confédération. A partir de cette date, le comté eut à élire un député pour Ottawa et un autre pour Québec.

Les députés de Berthier à l'Assemblée législative de Québec furent :

L.-J. Moll, conservateur, 10 septembre 1867 au 27 mai 1871 ; élu par 23 de majorité contre Edouard-Octavien Cuthbert.

Louis Sylvestre, libéral, 11 juillet 1871 au 22 mars 1878 ; en 1871, il défit L.-J. Moll par 76 voix, et en 1875, Ls Tranchemontagne, par 45 voix.

Joseph Robillard, conservateur, 1er mai 1878 au 9 septembre 1886 : En 1878, Robillard fut élu contre L. Sylvestre, mais l'élection fut contestée et annulée pour influence indue. Les organisateurs du triomphe de Robillard avaient été les abbés Clément-Alfred Loranger, curé de Lanoraie ; J.-Bte Champeau, curé de Berthier ; André Brien, curé de Saint-Cuthbert ; Jos.-Sidoine Saint-Aubin, curé de Saint-Norbert, et autres. Une pression avait été faite aussi sur les curés Plinguet, de l'Isle Du Pads, et Saint-Jacques, de notre paroisse, pour les engager à coopérer à l'élection de Robillard. Ces deux prêtres refusèrent de prendre part à la lutte. Les difficultés que des partisans suscitèrent à M. Saint-Jacques par la suite, proviennent de son refus de contribuer à l'élection de Robillard.

De violents sermons furent faits en chaire contre le parti libéral qui, à cette date encore, comptait dans ses rangs des éléments peu désirables : libéraux très avancés et membres interdits de l'Institut canadien de Montréal.

De même qu'on reproche, aujourd'hui, aux conservateurs, d'avoir, pour auxiliaires, certains orangistes fanatiques, on faisait alors un crime au parti libéral d'accepter l'aide des ultra-libéraux. "L'enfer est rouge, le ciel est bleu", disait-on en chaire. "Etes-vous rouge ou bleu?" demandait-on au confessionnal. Si le pénitent répondait : "Rouge", le guichet se fermait. Pas de Pâques pour les rouges ! En même temps, on exhortait les femmes à travailler à la conversion politique des maris et des enfants.

Des scènes regrettables eurent lieu à plusieurs assemblées. Un dimanche après la messe, le sénateur Paquet vint tenir une assemblée à Saint-Norbert. Pour une raison quelconque, les conservateurs n'avaient pas d'orateur présent à l'assemblée qui pût répondre à Paquet. Le curé Saint-Aubin résolut de se dévouer pour la bonne cause. Il monta à la tribune et s'efforça de réfuter les avancés de l'orateur libéral.. On en vint aux gros mots. On se traita réciproquement de serpent et de couleuvre. Le tapage s'éleva et des forts-à-bras, les Dauphin, descendirent, par la force, de la tribune, M. Saint-Aubin qui eut sa soutane déchirée et reçut des horions.

Quelques jours plus tard, à une autre assemblée, David Fréchette voulut descendre encore une fois M. Saint-Aubin, mais ce dernier, qui se gardait et qui était bâti en athlète, fit un mauvais parti à son assaillant.

Robillard fut élu par une majorité de 166. Les libéraux transmirent jusqu'à Rome leurs plaintes contre les curés politiciens de Berthier et de Charlevoix, où des scènes à peu près identiques avaient eu lieu.

L'élection de Berthier fut reprise en 1880, et Robillard, appuyé cette fois par le gouvernement, gagna par 191 voix sur le même adversaire.

En 1881, Robillard eut, pour opposant, S. Pelland, qu'il battit par 164 voix.

Louis Sylvestre, libéral, 14 octobre 1886 au 24 décembre 1889.

Robillard fut battu par 221 voix à l'élection de 1886, qui se fit sur la question Riel. Sir John-A. Macdonald et les ministres canadiens-français qui le supportaient, les "pendards", comme on les ap-

pelait, furent pendus et brûlés en effigie, en plusieurs endroits, entre autres, à Saint-Gabriel, devant l'hôtel de John Bellemare.

Omer Dostaler, national, 15 janvier 1890 au 9 mai 1890.

R. Savignac, conservateur, fut défait par 237 voix. Dostaler s'était présenté comme partisan de Mercier, mais une fois élu, il retourna à son ancien parti et ne fit qu'une session.

Cuthbert-Alphonse Chênevert, libéral, 17 juin 1890 au 22 décembre 1891. Son opposant, Victor Allard, conservateur, eut 52 voix de minorité.

Victor Allard, conservateur, 8 mars 1892 au 27 février 1897. Sa majorité fut de 131 voix sur Chênevert. L'élection fut faite après le renvoi du cabinet Mercier par le lieutenant-gouverneur Angers, et aux cris de "scandales" et "voleurs".

Saint-Gabriel qui avait reçu tant de faveurs de Mercier, resta assez fidèle à son bienfaiteur, mais il y eut des défections dans maints endroits.

C.-A. Chênevert, libéral, élu par acclamation, 7 décembre 1900.

Joseph Lafontaine, libéral, élu par acclamation, 25 novembre 1904, réélu, 8 juin 1908, sur Télesphore Michaud, par 255. Saint-Gabriel donna cependant 16 de majorité à Michaud ;Saint-Damien, 63 ; Saint-Charles-de-Mandeville, 42 à Lafontaine.

J.-O. Gadoury, conservateur, élu en 1912, par 1 de majorité, sur Jos. Lafontaine. Saint-Gabriel avait donné 92 à Lafontaine et Saint-Charles, 2 ; Saint-Damien, 37 à Gadoury.

Joseph Lafontaine, libéral, 1916, élu par 753 de majorité sur Jos.-Octave Lavallée. Saint-Gabriel avait donné 173 à Lafontaine et Saint-Charles 21. Dans Saint-Damien, Lavallée avait 1 de majorité.

Depuis la Confédération, les députés à la Chambre des communes, furent :

Anselme-Homère Paquet, libéral, 14 septembre 1867 au 9 février 1875.

En 1867, Paquet fut élu par 36 voix sur Louis Tranchemontagne. Saint-Gabriel et Saint-Damien donnèrent à Paquet 79 de majorité. En 1872, il eut 742 voix de majorité sur E.-O. Cuthbert, et il fut élu par acclamation en 1874, alors que dans les autres comtés, on se servait pour la première fois du scrutin secret.

Edouard-Octavien Cuthbert, conservateur, 27 février 1875 au 15 jaanvier 1887.

Ayant été nommé sénateur, Paquet choisit pour son successeur

S.-X. Drainville et l'imposa à la convention, alors que le haut du comté voulait avoir pour candidat le notaire P.-C. Piché, de Saint-Gabriel. Le résultat fut que Cuthbert eut 272 voix de majorité sur Drainville. A l'élection suivante, Pierre Béliveau, marchand de Saint-Gabriel, fit la lutte en faveur des libéraux, mais il fut défait par 219 voix. Les libéraux du bas du comté boudaient à leur tour. Saint-Gabriel donna à Béliveau 271 voix et 65 à Cuthbert; Saint-Damien 55 pour Béliveau, 75 contre. En 1882, Louis Sylvestre fut défait, à son tour, par 18 voix.

Cléophas Beausoleil, libéral, 22 janvier 1887 au 1er décembre 1899. Elu par 231 voix, en 1887, sur J.-B. Robillard, par 157 voix, en 1891, sur Victor Allard, il n'eut pas d'opposition en 1896. Ce fut le plus remarquable de nos députés.

J.-E. Archambault, libéral, 18 janvier 1900 à 1908. Elu par acclamation le 18 janvier 1900, défit aux élections générales de novembre 1900, F.-O. Lamarche par 294 voix, et en 1904, T. Michaud, par 209 voix.

Arthur Ecrément, libéral, 1908 à 1911. Il défit Victor Allard par 265 voix.

J.-A. Barrette, conservateur, 1911 à 1917.

En 1911, Barrette eut deux libéraux pour adversaires: Arthur Ecrément et J.-J. Denis. Il obtint 26 de majorité sur son plus fort adversaire.

Saint-Gabriel fait partie de la division de Lanaudière, qui eut pour sénateurs:

Ls-Auguste Olivier, 22 mai 1867 au 6 septembre 1873;

Jos.-Hyacinthe Bellerose, 16 octobre 1873 au 13 août 1899.

J.-P.-B. Casgrain, 27 janvier 1900 à date.

La division de Lanaudière comprend tout le comté de Berthier, celui de Maskinongé (moins Louiseville, Rivière-du-Loup, St-Léon, Saint-Paulin, St-Alexis), et le comté de Joliette (moins St-Paul, Saint-Ambroise, Saint-Alphonse et Saint-Côme).

Alors que les conseillers législatifs étaient élus par le peuple, comme les députés, la division de Lanaudière eut pour représentants:

Alex.-B. Lajoie, libéral, 2 octobre 1862 au 18 novembre 1862.

L.-A. Olivier lui avait fait la lutte.

L.-A. Olivier, conservateur, 6 avril 1863 au 1er juillet 1867. Il avait défait L.-H. Paquet.



M. le notaire ARTHUR ECREMENT.

Depuis 1867, les conseillers sont nommés par lettres patentes.
Voici les noms des conseillers pour la division de Lanaudière:

Pierre-Eustache Dostaler, 2 novembre 1867 au 14 janvier 1884.

L.-F.-R. Masson, 27 mars 1884 au 4 octobre 1884, (résigna).

Vincent-Paul Lavallée, 4 septembre 1885 au 24 janvier 1888, (résigna).

Ls Sylvestre, 10 janvier 1890.

L.-P. Bérard résigna et fut remplacé, en 1916, par l'hon. Jules Allard.

SAINT-DAMIEN-DE-BRANDON

En récompense de ses services pendant la guerre contre les Etats-Unis en 1812-14, le capitaine Samuel Hibbart reçut, du gouvernement, une étendue de terrain au 9e rang du canton Brandon. Ce militaire avait épousé la veuve Therrien, qui avait eu, de son premier mari, cinq fils; Louis, Xavier, Henri, Joseph et Thomas. Hibbart leur céda ses terrains où ils s'établirent avec des neveux du beau-père, des Hibbart.

Louis Therrien eut 5 fils et 7 filles; Xavier, Henri et Joseph eurent également chacun cinq fils et des filles. Thomas n'eut que 2 fils.

Louis Therrien fut le premier colon de St-Damien où il arriva en 1824. En 1825, il fut rejoint par ses frères et par Timothy Page, qui s'établit à côté de lui.

Leurs plus proches voisins étaient alors les Billy dit St-Louis. Ces derniers avaient la terre qui appartint successivement à Jean Trépanier, Jos.-B. Champagne et enfin à Dieudonné Lafrenière, au nord du lac, mais dans les limites actuelles de Saint-Gabriel.

Près des St-Louis vint bientôt s'établir Daniel Beausoleil, père de Zézé (Joseph), du grand Louison, d'Edouard et de Norbert.

Les colons qui se fixèrent à St-Damien, avant 1855, et qui y séjournèrent quelques années, furent, outre ceux déjà nommés: France et Edouard Thibault, Chs. Bernard, Daniel Coutu, José Jacques, James et George England, Johnnie Grenier, et son beau-père Bonny Proulx, Dominique et Zeffe (Joseph) Tellier, Adolphus Armstrong, Edouard Mondor, Jean-Marie Boucher, Cuthbert Lafrenière, Joannesse Lafosse-Duperreau (qui avait quitté le 4e rang dont il avait été un des premiers colons; il avait pris la terre sur laquelle habite aujourd'hui Onésime Lafrenière), Joseph Granger, Bénoni Mondor,

Fabien et Joseph Forest, François Mondor, J.-Bte Payette dit St-Amour, Michel Gouin, J.-Bte Desrosiers, Louis Bolduc, Félix et Georges Sylvestre, Elzéar Comtois, les Croizetière ou Crochetière, Joseph Denommé, Augustin Deshaies (venant du 4e rang), Fabien Villandré, Théodore Bellemare, les Bélanger, les Grenache, Xavier et Bte Robert, les Maxwell, Ambroise Gravel, etc.

Quand les curés de St-Gabriel se rendaient à St-Damien, ils disaient la messe dans la maison Maxwell, (au village), actuellement la propriété de Joseph Préville.

On construisit ensuite une chapelle chez Josaphat Grenache. Lorsque l'église actuelle fut bâtie, on transporta cette chapelle près de l'église, où elle sert de presbytère.

L'église qui existe encore aujourd'hui mais que l'on a agrandie depuis, est en bois. Elle fut bénite le 12 octobre 1867 par le curé de St-Gabriel, M. Joseph Plessis-Bélair, assisté de M. J.-J. Desautels qui venait prendre charge de la nouvelle paroisse. Les premiers marguilliers de St-Damien furent élus le 25 décembre 1867, savoir : Isaac Mondor, Joseph Champagne et Ambroise Gravel.

Le terrain de la fabrique avait été donné par Joseph Maxwell et Napoléon Bolduc. La partie qui se trouve à l'ouest du chemin a été concédée par la fabrique à des particuliers.

Mgr Bourget y fit sa première visite le 1er octobre 1868.

En 1908, on décida de construire un couvent en bois, à deux étages. La fabrique fournit $1500 ; le gouvernement contribua également à son érection. La commission scolaire assuma la balance du coût. Ce sont les religieuses des Saints Coeurs de Jésus et de Marie qui ont pris charge de cette institution.

Les maîtres de poste à St-Damien ont été Joseph Deshaies, Mme Euclide Boucher et Mme Joseph Maxwell.

Un autre bureau de poste, ouvert chez Onésime Lafrenière, vers 1909, doit disparaître prochainement nous dit-on, la malle rurale rendant ce bureau inutile. Il porte le nom de bureau de poste du Cap St-Gabriel, mais il se trouve dans St-Damien.

Les marchands à St-Damien furent : Aubert Hamelin, Hercule Maxwell, Léandre Erard, puis Télesphore Michaud, Elzéar Dénommé, Colbert Bourret, Jos. Brault, M. Marion, Napoléon Bolduc, Josaphat Grenache. Adélard Bruneau, Aldéric Boucher, Emérentienne Maxwell et Mme Dufresne.

Les notaires Lemarbre, J.-A. Ecrément et Lavallée, exercèrent tour à tour leur profession à St-Damien.

Les maires de St-Damien furent:
1876, Bruno Mondor;
1877-81, Charles Payette;
1882-6, Louis Joannesse-Duperreault;
1887, J.-B. Gouin;
1888, Geo. Sylvestre;
1889, J.-B. Gouin;
1890, Ch. Frappier;
1891-3,J.-B. Gouin;
1894-1900, Romulus Mondor;
1901-2, Napoléon Deshaies;
1903-4, Camille Bolduc;
1905-6, Joachim Robert;
1907-8, Jos. Gravel;
1909, Cuthbert Lafrenière;
1910, Jos. Baril;
1911, Geo. Croizetière;
1912, Jos. Baril;
1913-4, Siméon Lafrenière;
1915, Gustave Frappier;
1916-7, Siméon Lefrenière.

Les conseillers actuels sont: Jos. Gravel, Edouard Frappier, Jos. Beauparlant, Ovila Dandonneau, Jos. Baril, Adélard Turenne.

Les curés de Saint-Damien ont été MM. les abbés Jean-Jacques Desautels 1867 à 1875, Isidore Forget-Despatie 1875 à 1878, Joseph Brien 1878-1901, Pierre Derome 1901-1904, J.-Bte Desrosiers 1904-1912, J.-L.-N. Jodoin 1912 à date.

SAINT-EDMOND

Mission fondée en 1889 d'une partie de Saint-Gabriel, de Saint-Barthélemy et de Saint-Cuthbert. La première messe y fut dite le premier dimanche d'octobre 1889, par le curé de Saint-Barthélemy, M. l'abbé Edmond Moreau, accompagné de M. l'abbé Fabien Parizeau. C'est probablement au premier de ces prêtres que la mission doit son nom et sa fondation.

La première cloche pour la nouvelle mission fut bénite par Mgr Fabre, à Saint-Barthélemy, en 1889, mais elle ne fut apportée et mise en place que le 11 mars 1890. Elle avait été donnée par M. Cléophas Beausoleil et pesait 120 livres.

Les registres d'état civil furent ouverts le 6 oct. 1889 alors que M. l'abbé Fabien Parizeau y entra l'acte de baptême de Joseph-Fabien-Edmond, fils de Sifroid Laprade.

Le cimetière fut bénit le 1er septembre 1890.

Ce fut M. F.-X. Fontaine qui donna le terrain où se trouve la chapelle: soit deux arpents en superficie.

La chapelle elle-même mesure 62 pieds sur 35, à part la sacristie. Elle a coûtée $940 et la sacristie $175. Cette dernière a déjà été agrandie.

Ce fut M. André Laferrière qui fut l'entrepreneur de la chapelle et de la sacristie.

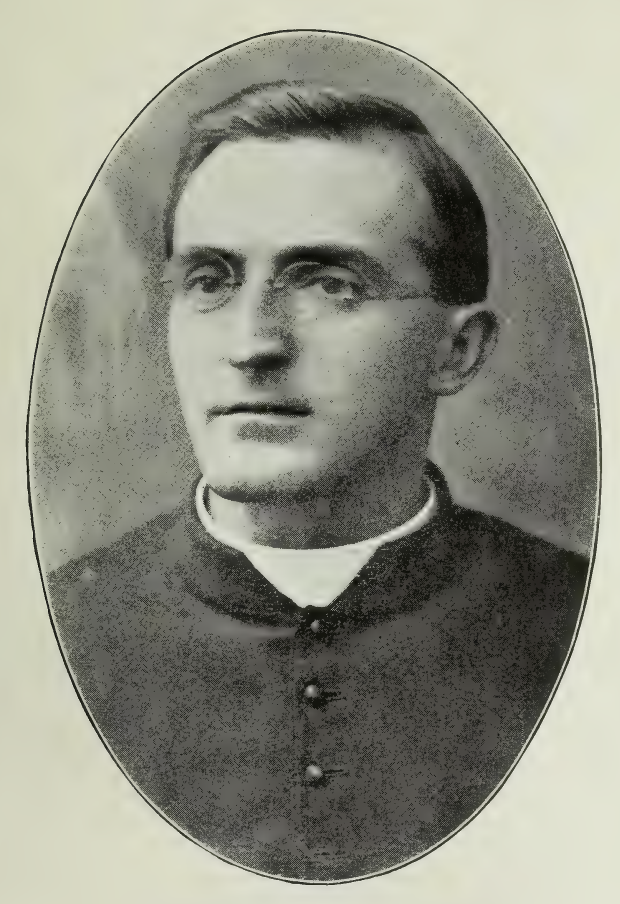
La population en 1901 était de 462 âmes; en 1904, 504 âmes; en 1911, 440 âmes seulement dont 310 communiants et 85 chefs de famille.

La mission fut desservie d'abord par le vicaire de St-Barthélemy jusqu'à l'automne de 1891, alors que l'abbé Gédéas Plouffe vint y résider. Il habitait la maison d'Octave Lachance.

L'abbé Pierre Derome desservit à partir de 1892, avec résidence à St-Barthélemy, mais à l'automne de la même année il vint lui aussi habiter la maison Lachance, et en 1893, il construisit le presbytère, et restaura la chapelle en 1897. Le 1er octobre 1901, M. l'abbé Comtois prit charge de la mission, puis en mars 1913, M. l'abbé Nadeau, qui était vicaire à St-Gabriel depuis près de 6 ans remplaça M. Comtois.

St-Edmond a deux marchands: Napoléon Lagacé et Wencelas Chaput, et trois écoles.

Parmi les premiers colons de St-Edmond, on peut mentionner:



M. l'abbé JOSEPH-MEDERIC NADEAU.

Desservant à Saint-Edmond.

Henry Magnan, remplacé par Bte Rainville, Bte Barrette, Pierre (Zamette) Coutu, Pierre Piette, Garçon Provost, Paul Champagne, Wilfrid Martineau (qui se noya au moulin d'Hamelin), Aimé Lauzon,Pierre Rouillard, Trudel qui avait une scierie où se trouve celle d'Hamelin; Xavier Durand, Louis Turcotte, Aimé Lauzon, Louis Lachance, père d'Octave, Bte Brisard, etc., etc.

L'industrie laitière, l'élevage des animaux et l'exploitation des forêts sont les différentes sources de revenus des habitants de la mission de St-Edmond. Le sol est rocheux et très occidenté de sorte que l'agriculture n'y est guère remunératrice.

Du temps que M. l'abbé Derome desservait St-Edmond, la dîme rapportait environ $40 au desservant, et le casuel y était aussi très maigre. Aujourd'hui, grâce à la bonne volonté des habitants, la dîme atteint presque $300.

SAINT-DIDACE

Appelée d'abord Petite-Rivière-Maskinongé, St-Didace comptait, en 1841, les colons suivants: Nicolas Béland, I. Germain, Emm. Lagacé, Joseph Gosselin, J.-N. Hilaire, Pierre Trudel, A. Mercile, Louis Cauchon (dont la femme Elizabeth Bellemare, décédée le 27 sept 1850), J.-Bte Champagne (et son épouse Flavie Prescott), Chs Bacon, Narcisse Turcotte, Joseph Turgeon décédée le 20 déc. 1851, (et Petronille Prisque son épouse), Louis Lefrançois, Ferdinand Meunier dit Lagacé (époux de Louise Lefrançois) et Emmanuel Brulé.

Presque tous ces colons habitaient la concession Saint-Guillaume et se faisaient desservir par le missionnaire de Saint-Gabriel.

En 1850, ils avaient été rejoints par Cuthbert Brulé, Joseph Lambert et Sophie Barrette, Joachim Trudelle et Emilie Lajoie, Benjamin Dénommé et Sophie Doucet, Olivier Mailloux et Dorintilde Piché, Pierre Champagne et Emélie Bacon, Norbert Bernesche et Emilie Brulé, Norbert Brunelle et Rosalie Chaput, Félix Sylvestre et Adeline Plante, Xavier Bacon et Emilie Gagnon, Antoine Brunelle, veuf de Julie Pépin et époux de Julie Savoie, Pierre Savoie et Judith Jacques, Bénoni Gagné et Théotiste Comtois, Edouard Savoie et Julie Pépin, Isaac Bernesche et Julie Brissette, Daniel Trudel et Geneviève Savoie (décédée le 1er novembre 1850), Elie Fleury et Geneviève Brissette (décédée le 5 sept. 1850), Joseph Duteau dit Vilandré et Geneviève Dupuis, Hilaire Champagne et Emérance Gobeil.

Ces colons se trouvaient dans la partie ouest de St-Didace, l'autre partie était desservie vers 1850 par des prêtres du comté de Maskinongé.

Le 1er janvier 1853, M. C.-Félix Turgeon, ayant pris charge de la paroisse, ouvrit les registres ce jour-là, et y entra l'acte de sépulture de Julie Brissette.

Outre le territoire actuel de St-Didace, M. Turgeon eut à desservir Mandeville et Mastigouche. Très zélé pour la colonisation et le bien-être des colons, il se donna beaucoup de peine pour faire ouvrir une voie de communication dans ce dernier endroit. Ce fut lui qui surveilla les travaux, mais il ne voulut recevoir aucun paiement (1857).

Il fit construire une chapelle à Mastigouche et s'y rendait de temps en temps pour y célébrer les offices religieux. Du 9 juillet 1859 au 28 nov. 1860, il fut aidé par l'abbé F. Ancé, vieux prêtre retiré de cure, dont nous parlons dans l'histoire de St-Gabriel, M. Turgeon quitta la paroisse en 1861. M. Pierre-Adélard-Arcade Bellemare, son successeur fit les demandes nécessaires pour faire reculer d'un mille vers l'ouest, la ligne interdiocésaine. Il desservit la paroisse jusqu'en 1874 et fut remplacé par M. Gédéon Béliveau 1874-5.

Après lui les différents curés furent MM. Denis Gérin-Lajoie 1875-8, Antoine Lamy, desservant 1878, Chs-Olivier Gingras 1878-1884. Théophile Joyal 1884-1890. Jos.-Eucharistе Héroux 1890-1912. Le curé actuel, M. Théotime Gravel vint prendre charge de la paroisse en 1912.

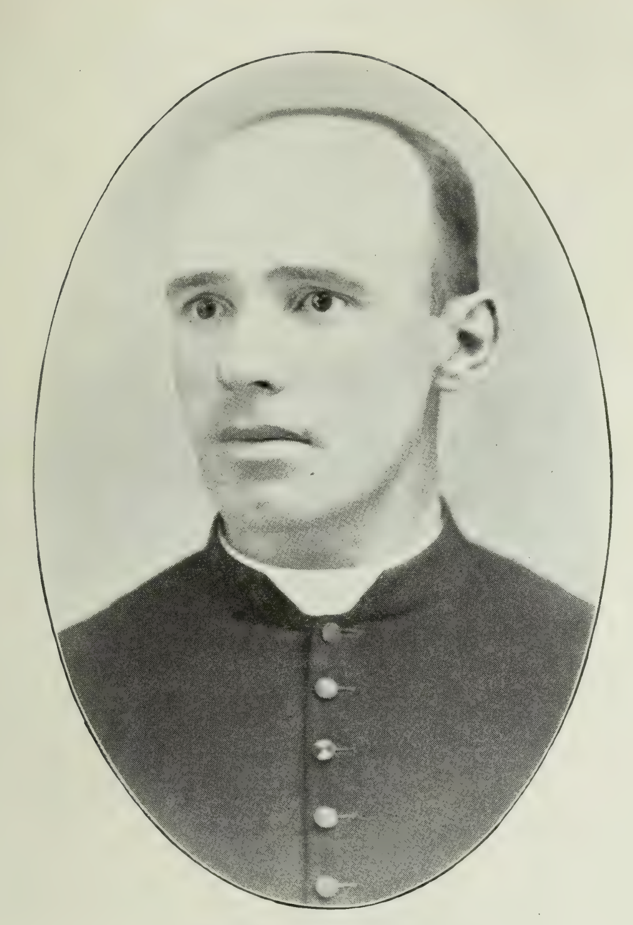
La paroisse compte deux municipalités scolaires avec 6 écoles dans la paroisse et une au village. Cette dernière a érigé en 1903 un couvent où les révérendes Filles de Jésus donnent l'instruction.

SAINT-CLEOPHAS

Cette paroisse fut formée d'une partie de Saint-Gabriel de Brandon et de Saint-Félix-de-Valois. Elle fut érigée canoniquement le 4 fév. 1897 et civilement, l'année suivante.

Son église, qui est en bois, fut construite en 1895, dans le 2e rang de Brandon, sur une colline d'où elle domine les alentours. Elle se trouve à environ un mille de l'endroit où Amable Jette aurait voulu la voir, vers 1850.

Cléophas Beausoleil, député du comté, se donna beaucoup de peine pour aider à l'érection en 1894 et 1895. Il contribua aussi à



M. l'abbé ELIE POITRAS

Curé de Saint-Cléophas.

la construction de l'église en payant le coût de la toiture. Quoi qu'on en ait dit, ce fut en reconnaissance de ces bons procédés que la paroisse porte son nom.

La première messe y fut célébrée le 18 fév. 1897, par l'abbé Pierre Pelletier, curé de St-Félix. Ses différents curés furent les abbés Arthur-Omer Houle, (1897 à 1903), Narcisse Gauthier (1903-4), Joseph-A. Lavallée (1904 à 1910), Delphis Desroches (1910 à 1915), E. Poitras (1915 à 1917).

Depuis 1915, les révérendes Soeurs des SS. Coeurs de Jésus et Marie donnent l'instruction aux enfants de Saint-Cléophas.

La population n'y dépasse guère 450 âmes. L'agriculture, l'industrie laitière et l'élevage des animaux sont les principales sources de revenu de ses habitants.

La voie du Pacifique traverse la paroisse et passe à quelques arpents seulement de l'église.

ST-CHARLES DE MANDEVILLE

Le premier colon fut Maxime Mandeville, qui donna son nom au lac, puis à la paroisse. Plusieurs autres personnes prirent des lots autour du lac et commencèrent le défrichement, mais sans y résider. Les premiers qui s'y fixèrent vers 1836-7 furent Léandre Bergeron, époux de Sophie Roch, et Moïse Paquin, époux de Euphémie Gingras.

Avant 1840, ils avaient été rejoints par Joseph Charpentier et Eloïse Sylvestre,

Moïse Robert et Geneviève Ferland,
Basile Laprade,
Moïse Laprade et Marguerite Lanoie,
En 1850, on trouvait encore:
HeHrcule Gingras et Delphine Barolette,
Gonzague Préville et Sophie Brissette,
Pierre Martin et Delphine Marchand,
Nazaire Baril et Marguerite Lanoie,
Edouard Sylvestre et Louise Lanoie,
Alexis Paquin et Aurélie Beausoleil,
Louis Ferland (décédé avant 1850) et Geneviève Laprade,
Etienne Ferland,
Daniel Trudel et Geneviève Savoie (décédée 1er nov. 1850),
Amable Dulac et Marie St-Antoine,

Olivier Pennigard et Agnès Dulac,
Louis St-Antoine et Mathilde Paquin,
Louis Paquin et Josephte Beauparlant,
Guillaume Dulac et Marguerite Turcotte,
Norbert Dulac et Julie Charpentier,
Jean Sicard dit Carnfel et Adelaïde Fleury,
Antoine Sicard dit Carnfel et Geneviève Laprade (veuve de Louis Ferland),
Pierre Paquin et Clarisse Sylvestre dit Beausoleil,
David Charpentier et Delima Laprade,
Olivier Tavallier dit Pennigard et Agnès Dulac,
M. Marseille, etc.

Tous ces colons s'étaient fixés autour des deux lacs Mandeville.

Dans le même temps se colonisait la vallée de la Mastigouche où, parmi les premiers colons, on peut mentionner: Louis, Léandre, Pierre, Octave et Didace Hénault, Louis et Frs Provost, Baptiste Roy et ses fils: Baptiste et Pierre, Isaac Desalliers dit St-Martin, Denys Aubin, Amable et Nicholas Joly, Prosper Lanoie, Pierre et Hyacinthe Desjardins, Frs Rondeau, Frs Vaillancourt, Gonzague et France St-Jean.

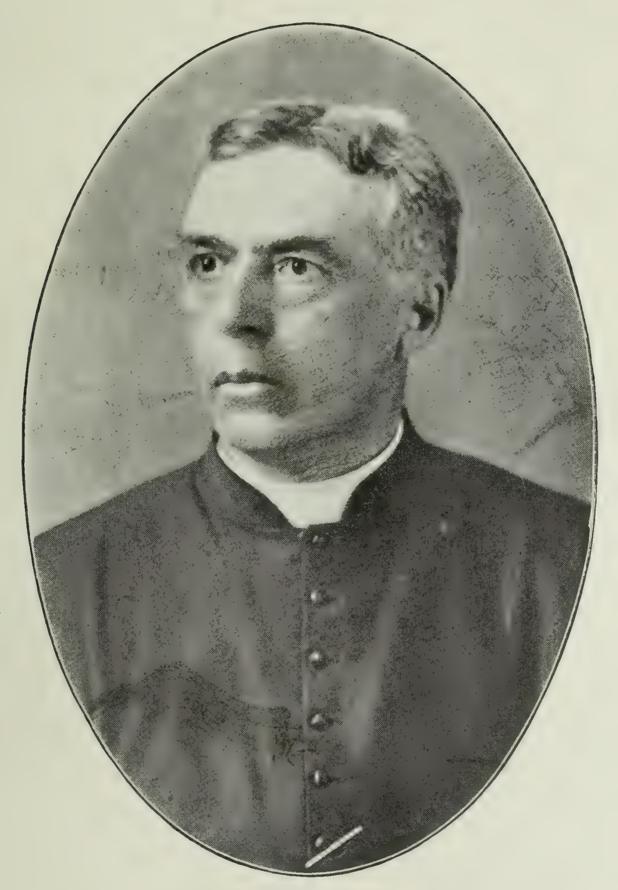
Mastigouche fit d'abord partie de St-Gabriel, puis fut rattaché à St-Didace en 1853. Vers 1858, on construisit une chapelle chez Pierre Didace (plus tard Léandre) Hénault. M. le curé Turgeon allait desservir ces colons. Il fut aidé en 1859 et 1860 par l'abbé Frédéric Ancé, le père Ancé comme on l'appelait et dont nous avons parlé ailleurs. La chapelle fut par la suite transportée sur la terre de Frs Provost et on l'agrandit. En 1897, on la transporta près de l'église de St-Charles de Mandeville où elle sert de presbytère.

Ce fut M. le curé Joyal, de St-Didace, qui fonda la mission de St-Charles de Mandeville en 1894. Il fit construire une chapelle qui a été bénite le 30 juin 1895 et qui a été agrandie en 1911-12 et bénite le 6 juin 1912.

Adolphe Bussière et J.-Bte Roberge en furent les entrepreneurs.

Le terrain de l'église fut donné par Joseph Bergeron, puis la fabrique acheta, en face de l'église, environ 4 arpents, de Léandre Savoie, que ce dernier consentit à vendre pour $100. M. Joyal célébra la première messe dans la chapelle le 1er novembre 1895.

M. Joyal eut pour l'aider en 1894-5, M. J.-G. Laquerre, en 1895-6, M. Ch. de Carufel et en 1896-7, M. J.-E. Poisson. En oct. 1897, M. Laquerre arriva comme desservant et résida depuis à St-Charles.



M. l'abbé JOSEPH-GAUDIOSE LAQUERRE,
Curé de St-Charles de Mandeville.

Pendant que l'on transportait la vieille chapelle de Mastigouche, et qu'on la convertissait en presbytère, le desservant habita chez Léandre Bergeron.

Le 29 août 1903, la paroisse fut érigée canoniquement par Mgr l'évêque des Trois-Rivières.

Le premier registre d'état civil est daté de 1897.

L'école qui existe encore au village, fut construite en 1905. Devenue trop petite, on y ajouta un étage dernièrement.

Au début, St-Charles eut deux hotels tenus par Adolphe Bussière et Pierre Desalliers, mais ces hôtels n'existèrent que deux ans.

Les marchands à St-Charles furent Osé Joly, Pierre Perreault, Alfred Paquin qui revendit à Cuthbert Lafrenière, Ch.-Ed. Hughes Jos. Jackson. Ce dernier ouvrit une manufacture de rouleaux de fil qui appartient aujourd'hui à M. Bergeron.

Le docteur Paquin y a un bureau où il vient le mercredi de chaque semaine.

Le club de pêche de Mastigouche, qui a pour gérant Pierre Desalliers et qui, l'été, emploie plusieurs guides choisis surtout à St-Charles, est une source de revenus assez considérable. L'industrie du bois, la chasse et l'agriculture font vivre la plus grande partie de la population.

LES MAIRES DE SAINT-CHARLES FURENT:

1907-8. Georges Dulac.

1908-13. Jos. Prescott.

1914-17. Amédée Sylvestre, assisté des conseillers suivants: Jos. Bergeron, Alphonse Lafrenière, Louis Savoie, Louis Lefrançois, Alpha Marseille, Tancrède Joly.

BUREAU DE POSTE

Le service des postes fut établi à St-Gabriel le 6 sept. 1851, avec J. O. Chalut, N.P., comme maître de poste. Le bureau de poste fut installé dans le magasin actuel de M. Cléophas Martineau.

Avant 1851, les citoyens de St-Gabriel devaient aller chercher leur correspondance à Berthier.

Le 20 juillet 1858, Allan Gunn succéda à Chalut et le bureau de poste fut transporté au magasin du nouveau titulaire, dans la maison habitée maintenant par Adolphe Paquin.

En avril 1860, Gunn quitta la paroisse et Michel O'Heir, qui avait

ouvert un magasin à St-Gabriel, où se trouve aujourd'hui le magasin J. D. Gaudet, lui succéda en oct. 1861.

O'Heir transporta plus tard le bureau de poste dans la maison actuelle de Salem David.

Le 20 juillet 1893, O'Heir démissionna et Télesphore Michaud le remplaça le 1er sept. 1893. Il transporta le bureau de poste dans sa maison actuelle.

Le 27 oct. 1904, M. Michaud démissionna pour briguer les suffrages à l'élection fédérale de cette année-là et, le 1er fév. 1905, Evangéliste Beausoleil fut nommé. Le 10 mai 1908, Mme Beausoleil devint titulaire.

En 1911, M. Beausoleil quittant la paroisse pour aller habiter Willow Bunch, Sask. (1), M. Paul Farley devint maître de poste. Il acheta de M. Beausoleil la maison où était le bureau de poste, (ancien magasin Lambert, occupé aujourd'hui par les bureaux de la Banque de Commerce) ; mais à la suite des élections de 1911, il fut destitué, au commencement de 1912, par les conservateurs qui voulaient réinstaller M. T. Michaud dans ses anciennes fonctions. Le bureau de poste fut donc déménagé chez le nouveau titulaire.

En 1915, on inaugura l'hôtel des postes actuel construit par le gouvernement fédéral. Pour donner une idée de l'animosité qui existe entre les deux partis, disons que les conservateurs seuls purent travailler à la construction du nouveau bureau de poste.

C'est un bel édifice surmonté d'une beffroi où l'on a installé une horloge à 4 cadrans éclairés la nuit à l'électricité. Une cloche puissante sonne les heures.

(1) Willow Bunch fut fondé par Jean-Louis Légaré. Parti de St-Gabriel jeune homme, Légaré épousa la fille d'un chef de tribu sauvage auquel il succéda dans sa charge. Dans la guerre des Sitting Bull contre les E.-U. et dans la rébellion Riel, il rendit des services importants au gouvernement du Canada et des E. U. et reçut d'eux de grandes concessions de terrains. Il fit venir à Willow Bunch ses frères et quelques neveux, qui furent bientôt suivis par d'autres parents et des amis de St-Gabriel et de St-Damien. Bref les 4/5 de la population de Willow Bunch proviennent de St-Gabriel et de St-Damien. Il y a actuellement 175 familles canadiennes-françaises dans cette paroisse de l'Ouest. Quelques-unes y ont déjà acquise une honnête aisance.



HOTEL DES POSTES.

HOTEL-DE-VILLE ET CHAPELLE TEMPORAIRE.

BANQUES.

En 1902, la banque des Cantons de l'Est, fusionnée en 1911 avec la banque Canadienne du Commerce; ouvrit une succursale à Saint-Gabriel, dans la maison de Télesphore Michaud avec Anselme Locas comme gérant.

En 1912 la banque déménagea dans la maison Paul Farly, occupant le local du bureau de poste. Le 29 novembre 1912, Philip McCabe remplaça M. Locas. Arthur Guay succéda à ce dernier le 31 mai 1915 et fut lui-même remplacé, le 18 janvier 1916, par M. J. R. Boivin gérant actuel.

La banque d'Hochelaga ouvrit également une succursale, le 16 mars 1915, dans la maison T. Michaud. M. Mathieu en fut le premier gérant. Le gérant actuel M. G. Dupuis le remplaça le 6 décembre 1915. Ces deux banques sont l'une et l'autre à loyer.

Il y avait eu, avant 1898, deux banques privées dans St-Gabriel, celles du notaire Hector Champagne et du Dr A. Laurendeau, mais la crise financière de 1897-8 les obligea de suspendre leurs opérations. Les déposants toutefois retirèrent tous les argents qu'ils avaient prêtés à ces deux institutions.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL (1)

Né à Saint-Félix-de-Valois, près des anciennes limites de notre paroisse, le 19 juin 1845, de Joseph Beausoleil, cultivateur, et de Rose Ducharme.

Il entra à l'académie de Berthier, en 1855; puis passa au collège de Joliette où il fut un des plus brillants élèves de son temps. Son cours terminé, il porta la soutane quelque mois, mais il la quitta bientôt pour la toge. Il se fit admettre au barreau après avoir fait sa cléricature chez Bélanger et Desnoyers.

Après avoir été l'un des rédacteurs à l'Ordre, en 1866, il aida Hector Fabre à fonder l'Evénement, à Québec l'année suivante; puis, six mois plus tard, il revint à l'Ordre et passa peu après au Nouveau Monde.

Ce fut surtout à ce dernier journal qu'il acquit la renommée de brillant journaliste et de polémiste redoutable. Oscar Dunn, A.-D. DeCelles et l'hon. Cauchon purent, tour à tour, apprécier la force de ses arguments et les ressources de son intelligence.

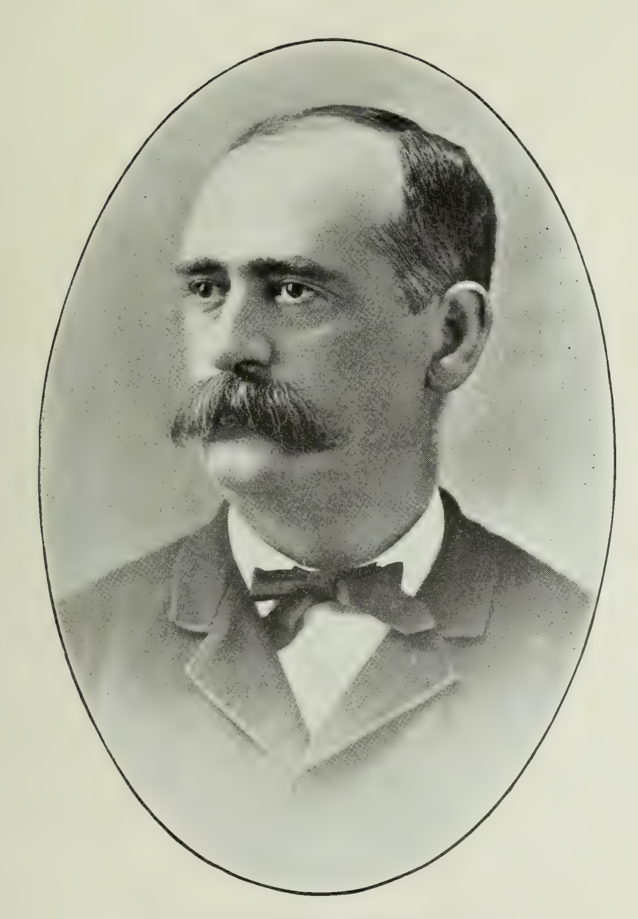
De concert avec L.-O. David, il fonda en 1873, le Bien Public et le Courrier de Montréal. En 1875, il quitta le journalisme et fut nommé syndic officiel et chargé d'appliquer la loi des faillites dans le district de Montréal. Cette charge ayant été abolie en 1880, il se mit à l'exercice de sa profession et eut pour associés les hon. H. Mercier (père), P.-G. Martineau, F.-X. Choquette, etc.

M. Beausoleil fut "le conseiller intime, l'ami de coeur, l'agent actif et dévoué de Honoré Mercier.

Il s'établit entre lui et le ministère national, un courant régulier de comunication et il était consulté officieusement sur toutes les grandes questions. Esprit délié, rompu aux affaires et aux expédients de la politique, partisan sans fanatisme, libéral sans illusions, M. Beausoleil ressemblait au grand patriote que fut Mercier, par plus d'un côté: méthodiques, exacts, rigoureux, ni l'un ni l'autre ne se payaient de mots."

Si M. Mercier n'avait eu pour amis et auxiliaires que des hommes comme M. Beausoleil, son administration n'aurait pas été tant critiquée.

(1) Cette biographie est extraite, en grande partie, de celle que M. Alfred Pelland a écrite vers 1895.



M. CLEOPHAS BEAUSOLEIL.

Organisateur en chef du parti libéral, notre distingué concitoyen déploya une grande habileté et contribua plus que tout autre au succès de Mercier dans la région de Montréal.

Elu député de Berthier, au fédéral, en 1887, il représenta ce comté pendant plus de douze ans et fut le plus remarquable de nos députés.

"Comme orateur, il était doué d'une éloquence sévère et réfléchie, d'une dialectique vigoureuse et serrée. Il n'avait ni la verve, ni l'esprit des réalités, ni la flamme apparente; non plus le geste dont le jeu intéresse le regard et fait écouter un orateur, même quand il dit peu de chose. Il avait une voix un peu sourde, faisait peu de gestes, mais quand il parlait, il avait quelque chose à dire et il le disait en peu de temps.

Bon debater et tacticien plein de ressources, il proposa une motion en faveur des écoles separées et de la langue française qui rallia, sous son drapeau, tous les Canadiens-fraçnais et conduisit à deux doigts de sa perte, le gouvernement si fort de sir John A. MacDonald. En 1891, il prononça, sur le budget, un magistral discours qui força le ministre des finances à modifier son tarif."

A plusieurs reprises, Mercier voulut faire entrer M. Beausoleil dans son cabinet, mais M. Laurier ne voulut pas s'en séparer, bien que, plus tard, après 1896, il oublia de lui donner le portefeuille qu'il avait certainement mérité. Ce fut M. J.-I. Tarte, ouvrier de la onzième heure, qui le supplanta.

Plusieurs amis de l'hon. Mercier regrettèrent que, en 1891-92, M. Beausoleil n'ait pas siégé à Québec, avant que les influences pernicieuses que l'on sait, n'aient fait sombrer, dans notre province, le parti libéral et, en même temps, Mercier, le plus grand de nos patriotes.

Depuis 1874, le gouvernement premettait de construire une voie ferrée qui relierait notre paroisse aux grands centres. Avant chaque élection, on voyait des ingénieurs ou des gens se disant l'être, planter dans nos champs des jalons indiquant le tracé de la voie projetée. Les élections passées, on n'entendait plus parler de rien.

M. Beausoleil, qui résidait à Saint-Gabriel en été, depuis 1881, avait compris, mieux que qui que ce soit, l'importance qu'aurait pour tout le nord du comté, la construction de ce chemin de fer. Il en fit un des articles de son programme aux élections de 1887. Il intéressa à son projet, M. Mercier, qui vint à Saint-Gabriel promettre

que son gouvernement aiderait de tout son pouvoir à mener l'entreprise à bonne fin.

M. Beausoleil forma une compagnie dans laquelle entrèrent: P.-A. Monday, le Dr J.-N. Dubeau, Joseph Marion, Z.-B. Germain, Pierre Béliveau, Pierre Charette, Maxime Deschênes, E. Beausoleil, J.-E. Archambault, Séverin Marion, Edouard Erard, Octave Contré. John Bellemare, T. Michaud, le docteur J.-O. Laurendeau, etc., etc.

Ces personnes payèrent 10% de la valeur des parts qu'elles avaient souscrites.

Des subventions furent votées par les gouvernements de Québec et d'Ottawa. Les travaux commencèrent sans retard. Le 12 novembre 1888, la compagnie du chemin de fer Montréal & Lac Maskinongé pouvait présenter à son président, M. Cléophas Beausoleil, l'adresse suivante:

A Cléophas Beausoleil, Ecr. M.P.,

Président de la Compagnie du Chemin de fer
Montréal & Lac Maskinongé

La Compagnie de Chemin de fer, Montréal et Lac Maskinongé saisit avec empressement l'occasion qui se présente, aujourd'hui, de fêter son président.

Pour la première fois, en ce jour, la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon a vu les chars entrer fièrement dans son village.

Pour la première fois, le sifflet de la locomotive a fait entendre aux citoyens de cette paroisse ses notes ronflantes et joyeuses.

Pour la première fois, enfin, la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon a son chemin de fer.

C'est en ce grand jour que la Compagnie a voulu témoigner à son Président, à celui qui, par son esprit d'entreprise, son courage et son indomptable énergie, a su relier cette paroisse aux grands centres, les sentiments de reconnaissance et de gratitude qu'elle vous doit pour cette grande entreprise.

Vous nous l'aviez promis ce chemin, M. le Président, et nous avions foi en vos promesses. Depuis longtemps nous espérions voir une voie ferrée relier notre paroisse aux grandes villes, ces foyers du commerce et de l'industrie!... Vains efforts!... tout semblait se réunir pour déjouer nos calculs, pour tromper nos espérances.

Maintenant, nous l'avons ce chemin! et les ressources de notre sol fertile et de nos grandes forêts ont un débouché dans le commerce.

Et à vous seul, M. le Président, appartient l'accomplissement de cette grande oeuvre.

Laissez-nous vous dire que, toujours, les actionnaires de la compagnie de chemin de fer Montréal et Lac Maskinongé garderont votre souvenir! que toujours votre nom sera présent à leur mémoire!!

Par la construction de ce chemin, vous avez écrit en lettres de fer votre nom pour les générations futures. Puissiez-vous, par le succès de votre entreprise, recevoir la récompense de vos peines et de vos labeurs!

Puisse la prospérité de notre paroisse qui, grâce à vous ,prend sa place dans le monde commercial, vous rémunérer de tout ce que vous a coûté la construction de ce chemin!

Monsieur le Président, votre chemin de fer vous a coûté bien des veilles, bien des sacrifices, parfois même, l'entreprise vous a paru au-dessus de vos forces.

Nous ne doutons point que Madame Beausoleil, votre digne épouse, que nous avons le plaisir de voir à vos côtés, vous ait soutenu dans les moments de découragement, elle qui, dans les tristesses comme dans les bonheurs de la vie, partage si dignement vos destinées. Laissez-nous lui offrir nos hommages et nos remerciements. Elle a été à la peine, nous voulons qu'elle soit à la gloire.

Daignez, Madame, partager les joies du succès avec votre époux, notre digne président. Merci à elle! Merci à vous, Monsieur le Président.

La Compagnie de Chemin de fer Montréal et Lac Maskinongé.
St-Gabriel de Brandon, 12 novembre 1888."

La construction de cette voie ferrée avait coûté bien des démarches à M. Beausoleil. Il avait fallu ériger une quinzaine de ponts et viaducs dont plusieurs étaient longs et élevés.

Les subventions votées ne suffisant pas, il avait dû fournir plus de $30,000 de son propre argent. En retour, les actionnaires renoncèrent à leurs droits sur ce chemin de fer en faveur de M. Beausoleil qui le loua pour 99 ans à la compagnie du Pacifique.

Le village de St-Gabriel comptait en 1887 environ 40 maisons. Dès 1890, ce nombre avait doublé et il s'y trouve près de 400 feux aujourd'hui.

Nous devons ces progrès à M. Beausoleil, car il est certain que, sans notre voie ferrée, le village n'aurait pas le quart de la population qu'il possède. Non seulement le village, mais le reste de la paroisse, ainsi que St-Damien, St-Didace, St-Charles et St-Cléophas lui doivent leur progrès.

M. Beausoleil fit des démarches nombreuses pour faire continuer le chemin de fer jusqu'à Ste-Emilie de l'Energie en passant par St-Damien. Ces deux paroisses votèrent chacune un bonus de $5,000 et des cultivateurs de ces deux endroits souscrivirent $30,000 outre les frais nécessités par les explorations, plans et devis, mais le gouvernement de Québec refusa toute aide: Tour à tour les hon. Taillon, Flynn et Marchand reçurent la visite de M. Beausoleil qui se fit accompagner de MM. V. Allard et Mathias Tellier, puis de M. C.-A. Chênevert M.P.P..

Lettres, entrevues, requêtes, tout fut inutile.

M. Beausoleil siégea au conseil de ville de Montréal presque sans interruption, de 1882 à 1897. Il fit aussi partie de la commission scolaire de la même ville pendant nombre d'années et remplit un rôle très important dans ces deux corps.

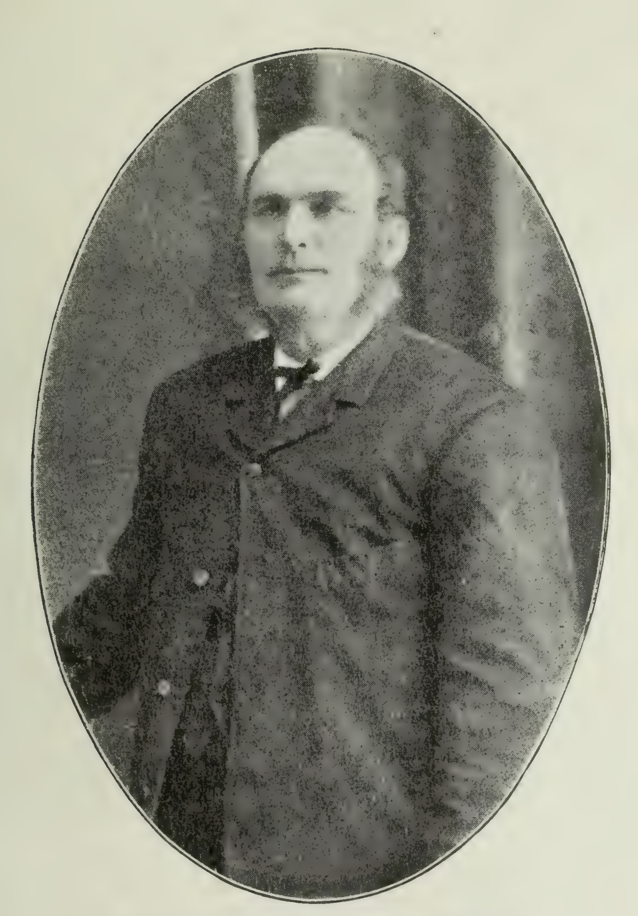
Lors du vote sur le bill remédiateur à propos de la question des écoles du Manitoba, M. Beausoleil crut devoir se séparer de son parti. On lui fit des reproches à propos de cette prétendue défection, même jusque dans son comté. Il n'en fut pas moins élu par acclamation aux élections suivantes, mais très peiné de ces reproches, il résolut de sortir de la politique. M. Laurier le nomma maître des postes, à Montréal. Il occupait encore cette charge, lorsqu'une longue et cruelle maladie vint mettre fin à une carrière si bien remplie.

Il mourut à St-Gabriel, le 3 octobre 1904. Le conseil municipal du village décida de lui faire des funérailles civiques, en témoignage de reconnaissance. M. Beausoleil fut inhumé dans notre cimetière.

PETER- ALEXANDER MONDAY

Fils de Bernard Monday, fondateur du village de St-Gabriel, et de Marie-Louise Mandeville, il naquit le 25 oct. 1834. En 1864, il épousa Domitilde, fille de J.-Bte Provost, et de Marguerite Langlois dite Lachapelle. Il n'eut pas d'enfants.

Il reçut de son père, la terre qui appartient aujourd'hui, en



M. PETER-ALEXANDER MONDAY.

grande partie. à la succession Archambault. La station du Pacifique et près de 200 maisons sont construites sur ce terrain.

Peter Monday continua l'oeuvre de son père, c'est-à-dire qu'il travailla tant qu'il en eut la force, au progrès de la paroisse et surtout du village.

Affable, d'un caractère et d'une générosité sans bornes, il n'eut que des amis. Toujours prêt à rendre service, il ne pouvait refuser ceux qui demandaient son assistance. Bien souvent même il n'attendit pas qu'en eût fait appel à son bon coeur.

Un jour, il apprend qu'un ami résidant à Saint-Michel des Saints, venait de subir de grandes pertes par le feu qui avait détruit sa grange, son écurie, son bétail et ses grains de semence. On était alors en avril, au moment où les routes sont si mauvaises dans nos campagnes. Sans hésiter, Peter Monday ramassa, chez lui et ailleurs, une charge de différents grains de semence et la conduisit lui-même à cet ami, demeurant à 58 milles de Saint-Gabriel.

Plusieurs orphelins lui ont dû leur instruction, et des veuves, le pain de chaque jour pour elles et leurs enfants.

Afin de pouvoir payer la dernière année du cours de son fils aîné, élève du collège de Joliette, le père d'une nombreuse famille avait dû se défaire de son unique vache. Monday, qui en était devenu l'acquéreur, la rendit à son propriétaire sans exiger un sou en retour. L'écolier est aujourd'hui prêtre.

La générosité de Monday, la large hospitalité qu'il exerçait, des prêts à des amis insolvables et surtout des milliers de piastres qu'il dût payer pour cinq ou six personnes auxquelles il avait endossé des billets, le plongèrent dans les dettes. Une cruelle maladie qui lui enleva son énergie et ses moyens d'action, l'obligea de vendre ses propriétés pour échapper à un désastre complet. Il mourut le 27 nov. 1903, et fut inhumé à Saint-Gabriel.

Monday s'adonna à la politique toute sa vie. Libéral convaincu, il eut la bonne fortune de voir son parti tenir, pour ce qui concernait Saint-Gabriel, les promesses qu'il faisait.

Ami dévoué pour M. Cléophas Beausoleil, il le seconda dans l'exécution de ses projets qui devaient amener la prospérité dans le nord du comté. Comme lui, il rêva de voir Saint-Gabriel relié par un chemin de fer à la vallée de la Matawin.

Avec le capitaine Octave Hénault et un ingénieur, il passa quinze jours dans les Laurentides à chercher un passage où la construction

d'une voie ferrée entre St-Gabriel et St-Michel des Saints serait facile. Le passage trouvé, on ne put obtenir les subsides désirés. Le gouvernement Mercier n'était plus, et ses successeurs, jetés au ménagement, ne voulurent rien accorder, malgré les demandes réitérées de M. Beausoleil.

De 1880 à 1896, Monday eut le plaisir de recevoir, sous son toit, toutes les personnes distinguées que le parti libéral comptait alors dans ses rangs. L'hon. M. Mercier, entre autres, y reçut trois fois l'hospitalité.



M. le notaire P.-CAMILLE PICHE.

PIERRE-CAMILLE PICHE, NOTAIRE

Naquit à Saint-Sulpice en 1827, fit ses études à l'Assomption où il fut l'ami et le oonfrère du P. Lacombe. En 1847, il enseignait à Saint-Antoine tout en étudiant le notariat. Il fut admis à la pratique en 1851, et vint se fixer dans l'établissement que M. Amable Jetté, père de sir L.-A. Jetté, venait de fonder sur la rivière Bayonne. Il le seconda dans ses démarches pour faire de cet endroit le centre d'une paroisse. Après l'insuccès de M. Jetté, le jeune notaire transporta son étude à Saint-Gabriel où il pratiqua jusqu'à son décès.

Libéral ardent, il prit part à toutes les luttes politiques du comté. Son frère, E.-U. Piché, avocat, lui doit une partie de ses succès. Bernard et Peter Monday, Michel O'Heir, Charles Champagne (Garçon Charlette) et le notaire Piché furent les têtes dirigeantes du parti libéral dans le nord du comté.

Lorsque H.-A. Paquet fut nommé sénateur, les libéraux de St-Gabriel voulurent faire choisir le notaire Piché, pour briguer les suffrages, mais Paquet imposa à la convention la candidature de M. Drainville (1875). Ce dernier ayant été défait à l'élection qui suivit, on parla de nouveau du notaire Piché, comme un futur candidat.

Pour détruire les chances de succès de Piché, quelques adversaires politiques l'attaquèrent dans sa réputation. Il était secrétaire-trésorier de la municipalité et de la commission scolaire, on l'accusa d'avoir dilapidé les fonds appartenant à ces deux corporations. Les conservateurs, qui avaient la majorité au conseil et à la commission, votèrent son renvoi et demandèrent une reddition de comptes. (1876-7)

Nous disons dans l'histoire municipale et scolaire de la paroisse ce qu'il advint de ces accusations : les détracteurs furent condamnés par la cour et, à la suite de plusieurs vérifications des livres de compte, on trouva qu'au lieu d'être en déficit, Piché était en droit de réclamer une soixantaine de piastres qu'on lui devait.

L'innocence du notaire était reconnue, mais ses adversaires avaient réussi à empêcher sa candidature, et même, ils avaient dépassé le but qu'ils se proposaient, car ces tracasseries avaient ruiné la santé de M. Piché qui mourut le 19 février 1881, victime de nos haines politiques. Le succès de ses ennemis ne fut que passager ; les libéraux reprirent la majorité au conseil et à la commission. Nous croyons que depuis 1880, les conservateurs ont toujours été depuis en minorité dans ces deux corps. Pas plus en politique qu'ailleurs, la calomnie n'a sa place, et le succès qu'elle donne est bien éphémère.

JUGE P.-CAMILLE PICHE

Il naquit le 27 avril 1865, à Saint-Gabriel de Brandon, de P.-C. Piché, notaire, et de dame Sophie Desparrois dit Champagne. Après des études sommaires à l'école de son village, il entra à l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal. Lorsqu'il sortit de cette institution, il fit de commerce et ouvrit un magasin de quincaillerie, à St-Gabriel, dans la maison qu'a remplacée le magasin J.-D. Gaudet. Mais ses goûts et ses aptitudes le poussèrent vers l'étude du droit. Il fut admis au Barreau, après avoir suivi les cours de l'Université Laval, de Montréal, où ses confrères l'avaient élu leur président, en 1894.

Le 13 août 1889, il avait épousé, à St-Gabriel, demoiselle Marie-Denise Michaud dont il eut deux fils: Paul-Emile et Edmond.

Il fut l'un des fondateurs du parlement modèle, en 1891, et y fut une des plus brillantes figures. C'est là qu'il commença à faire valoir le grand talent oratoire dont il était doué.

Dans la pratique de sa profession, il eut pour associés: Adolphe Bazin, l'hon. Honoré Mercier, jr. et Z. Cordeau.

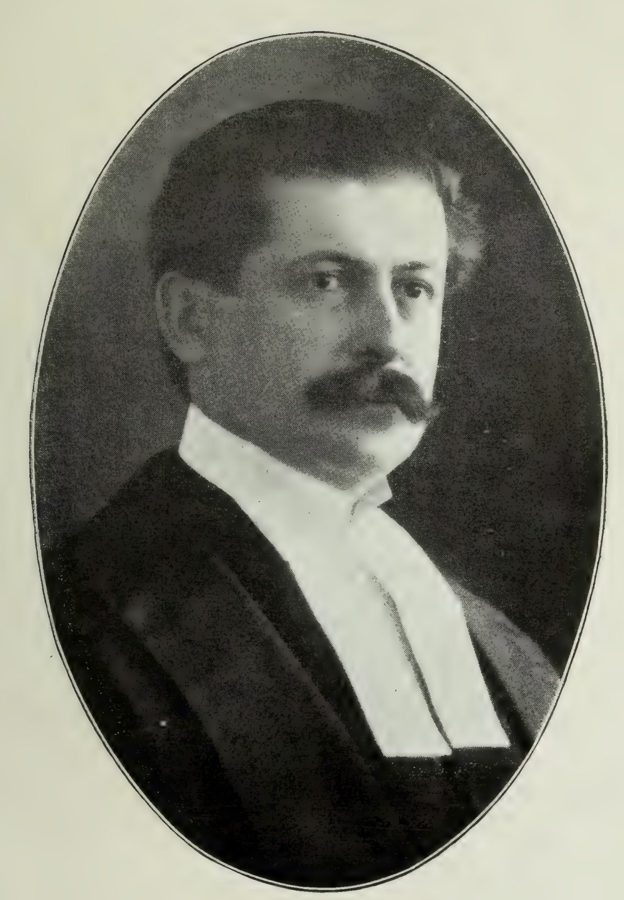
En 1900, il fut bien près d'être choisi pour être le porte-drapeau libéral dans Berthier; en 1904, il se fit élire, par une forte majorité dans la division Ste-Marie, de Montréal.

Il fut bientôt nommé membre de la commission des écoles catholiques de Montréal et conseiller du roi. Pendant plusieurs années, il fut l'organisateur en chef des forces libérales de la province.

En 1906, M. Piché devint juge des sessions de la paix, à Montréal, et commissaire des licences. Il occupait encore ces deux charges lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'affection des siens, le 5 avril 1909.

"Figure d'une grande finesse et d'un esprit plus fin encore, P.-Camille Piché avait su faire valoir les dons exquis dont il était doué. Il était instruit, il avait du jugement, de l'éloquence, du tact, et il inspirait la confiance par sa physionomie d'honnête homme, tandis que son inaltérable gaieté le rendait précieux à ses amis. Quel plus grand bien pourrait-on dire d'un homme qui n'a pas eu le temps de donner toute sa valeur! Il ne faisait qu'arriver à la maturité lorsque la mort l'a enlevé."

Fidèle à sa paroisse natale, il a voulu prendre son dernier repos dans notre cimetière, au milieu de ses concitoyens dont il fut toujours l'ami dévoué.



M. le juge P.-CAMILLE PICHE.



M. JOS-OCTAVE LAURENDEAU, M.D.

M. J.-O. LAURENDEAU, M.D.

Le docteur Joseph-Olivier Laurendeau, né à St-Cuthbert, le 17 juin 1830, descendait d'une ancienne famille française, dont les ancêtres habitaient au commencement du 17ième siècle, le diocèse de Larochelle, dans la province de Bordeaux, en France; et c'est vers cette époque, qu'un rameau de cette famille émigra au Canada, s'y implanta et fournit, au cours des deux derniers siècles, de nombreuses ramifications dispersées un peu partout dans l'Amérique du Nord. Actuellement, dans la province de Québec surtout, les descendants de Louis Rolandeau, — premier colon émigré de France au Canada, vers l'an 1640, et dont le nom s'est peu à peu altéré et transformé en Laurendeau, — ont des représentants éminents dans les professions libérales, l'industrie, le commerce, etc. Et le Dr J. O. Laurendeau fut l'un des premiers de cette pleïade d'hommes remarquables fournis par cette famille.

Dernier né d'une famille de huit enfants, sa santé chancelante, son aversion pour les travaux manuels, son intelligence précoce, son goût pour l'étude poussèrent sa famille à le faire instruire. Il fit son cours classique au collège de l'Assomption, puis il étudia la médecine à Québec.

Admis à l'exercice de la médecine en 1853, il alla immédiatement se fixer à St-Gabriel de Brandon, où deux médecins de langue anglaise, les docteurs Dame et Bethune l'avaient déjà précédé.

Un fait remarquable et que l'on pourrait généraliser dans la province de Québec, c'est que St-Gabriel de Brandon fut à l'origine colonisé par une population de langue anglaise qui disparut en moins d'un demi siècle; soit par l'émigration, ou soit en se fondant avec la population canadienne-française. Aussi, les docteurs Dame et Bethune, ainsi, qu'un autre médecin anglais, le Dr Rice qui s'établit à St-Gabriel de Brandon vers le même temps, ne demeurèrent dans ce centre que très peu d'années; en 1860, le Dr Laurendeau était seul à prodiguer ses soins non seulement à sa paroisse, mais à une demi-douzaine de localités environnantes, dans le haut des comtés de Berthier, Joliette et Maskinongé!

En 1855, il épousa Mademoiselle Céline, fille de Pierre-Eustache Dostaler, de Berthier, qui, par la suite, représenta durant plusieurs parlements, le comté de Berthier à la Législature, puis fut nommé conseiller législatif.

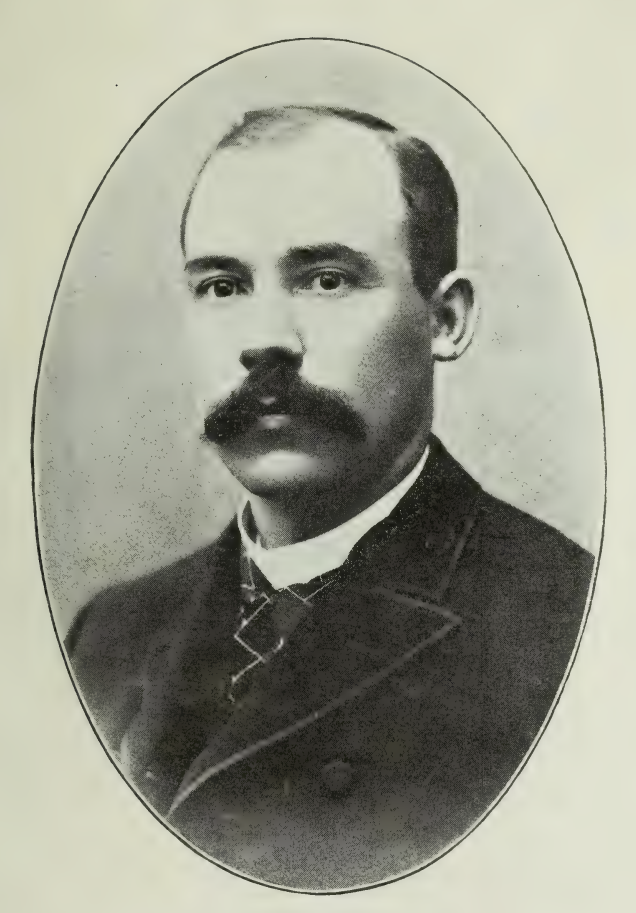
Conservateur en politique, il supporta avec enthousiasme son

beau-père, dans toutes ses élections; il devint le chef reconnu des conservateurs du haut comté de Berthier.

Vers 1859, Michel O'Heir, marchand d'origine irlandaise, vint se fixer au village de St-Gabriel. Il devint bientôt un auxiliaire très précieux aux chefs libéraux de la même région. Intrigant, actif, très prenant par ses manières insinuantes, causeur intéressant, consacrant les trois-quarts de son temps à endoctriner ses amis, O'Heir devint en politique, puis graduellement dans les choses municipales et, enfin, dans la vie privée, l'adversaire, puis l'ennemi redoutable du Dr Laurendeau, pondéré, calculateur, tenace et absolu dans ses convictions. O'Heir épousa la cadette des filles de l'Hon. P.-E. Dostaler, et il semble que devenus beaux-frères, ces liens de parenté entre les deux adversaires n'aient servi qu'à augmenter leur animosité réciproque, leur fanatisme politique. Ennemis irréconciliables, le destin seul mit fin à cette lutte homérique, en forçant M. O'Heir à quitter St-Gabriel de Brandon après un séjour de plus d'un quart de siècle. Dans les choses et les questions politiques, civiques, publiques en un mot, cet esprit dogmatique, intransigeant que ces deux hommes possédaient et avaient développé, infusé dans leur entourage chez leurs amis, a certainement nui au progrès matériel de la localité; car ces luttes stériles, acrimonieuses se sont prolongées assez longtemps après la disparition de ces deux antagonistes.

Chose singulière, dans la vie privée, avec sa famille, ses clients, le Dr Laurendeau était aussi doux, aussi conciliant, qu'il était intransigeant, intolérant en matière politique et dans les choses publiques. Toute sa vie, il fut ultra-conservateur; et si aujourd'hui, en 1917, il était encore vivant, il serait sans doute bien embarrassé de prendre position sur la question de la participation à la guerre et de la conscription. Heureusement pour lui, pour sa religion politique, pour ses idéals publics, le destin lui a épargné les mauvais jours que les Canadiens-français ont vécus depuis qu'un gouvernement conservateur sans mandat, dont la majorité malveillante et hostile envers notre race, a imposé la conscription dans le Canada aux seules fins d'atteindre la province de Québec.

Sans doute qu'il aurait reconnu les torts de ses amis politiques, car il était foncièrement droit et honnête, mais il aurait énormement souffert de se sentir obligé de rompre avec son parti, de jeter un voile sur son passé, de laisser s'enfuir ses illusions. S'il aimait beaucoup la politique, il aimait encore davantage son village, sa paroisse,



M. ALBERT LAURENDEAU, M.D.

et il l'a bien prouvé en 1891, lors d'une élection fédérale, lorsqu'il donna son vote en faveur de M. Cléophas Beausoleil, candidat du parti libéral.

Depuis 1879, c'est-à-dire depuis la mise en opération du "Chemin de fer du Nord", entre Montréal et Québec, St-Gabriel de Brandon faisait des instances auprès du gouvernement provincial pour obtenir un embranchement; et le Dr Laurendeau était un des plus actifs à la tête du groupe qui demandait ce progrès. Un moment, il crut réussir, lorsque le célèbre financier Sénécal, acheta du gouvernement conservateur le chemin de fer du Nord.

Pour obtenir l'influence et le vote du Conseiller Législatif P.-E. Dostaler, M. Sénécal avait promis aux citoyens de St-Gabriel de Brandon de leur construire l'embranchement qu'ils convoitaient, dès qu'il serait propriétaire de la voie Montréal-Québec. Mais malheureusement, le beau-père du docteur, trop honnête, trop rigide, trop entier dans ses convictions; croyant dans sa conscience que le gouvernement Chapleau — alors au pouvoir — faisait une transaction préjudiciable à la province, se sépara de son parti et vota contre la vente du "chemin de fer du Nord" à Sénécal. Dès que ce dernier eut mis la main sur cette importante voie ferrés, il poussa l'embranchement de Joliette jusqu'au village de St-Félix de Valois, sous l'influence du Dr Lavallée, alors député conservateur de Joliette, mais refusa d'aller plus loin. Voilà comment St-Gabriel de Brandon perdit la première chance d'avoir son embranchement, et comment s'envolèrent les illusions du Docteur. Vers le même temps, M. Cléophas Beausoleil, jeune politicien très actif, réussit à se faire élire député du comté de Berthier, au fédéral, en promettant à St-Gabriel de Brandon son embranchement, — et il tint parole. Par son travail incessant, son activité inlassable, son énergie sans bornes, cette voie était en opération, vers 1889. En 1891, le Dr Laurendeau, pour témoigner à M. Beausoleil sa reconnaissance, lui accorda sa confiance et son vote, sans toutefois renoncer à ses principes conservateurs, comme il l'a bien prouvé, après la disparition au champ politique de ce député qui a puissamment contribué au progrès du haut du comté de Berthier.

Le docteur Laurendeau était bien de la race de ces Canadiens qui ne craignent pas de se créer une nombreuse famille; il éleva dix enfants, dont huit garçons et deux filles; et ces enfants aux aptitudes variées, ont actuellement des représentants remarquables dans les ordres religieux, les professions libérales, l'industrie, le commerce.

Il est mort en avril 1897, laissant à son fils aîné, le Dr Albert Laurendeau, sa nombreuse clientèle et le soin de continuer sa bonne réputation.

M. JOSEPH-ELOI ARCHAMBAULT, N.P.

Fils de François Archambault, entrepreneur de l'Assomption, et d'Ozine Magnan, son épouse, il naquit à Saint-Jacques de l'Achigan, le 3 déc. 1861.

Après avoir fini son cours au collège de l'Assomption, il étudia à l'Université Laval et fut admis à la pratique du notariat en 1885. Il vint alors se fixer au village de Saint-Gabriel de Brandon.

Doué de toutes les qualités qui procurent des amis à un homme, il fut maire du village de St-Gabriel de 1895 à 1907, préfet du comté de Berthier de 1895 à 1900, et député libéral à Ottawa, pour la même division, de 1900 à 1908, alors qu'il fut nommé inspecteur des poids et mesures à Montréal par le gouvernement Laurier. Il occupa la même charge sous le gouvernement Borden, après 1911.

Comme candidat, il obtint dans Saint-Gabriel, des majorités plus fortes que M. Beausoleil même n'avait pu en obtenir.

Chanteur très agréable à entendre et fervent amateur de musique, il contribua plus que tout autre aux succès que remporta notre choeur de chant.

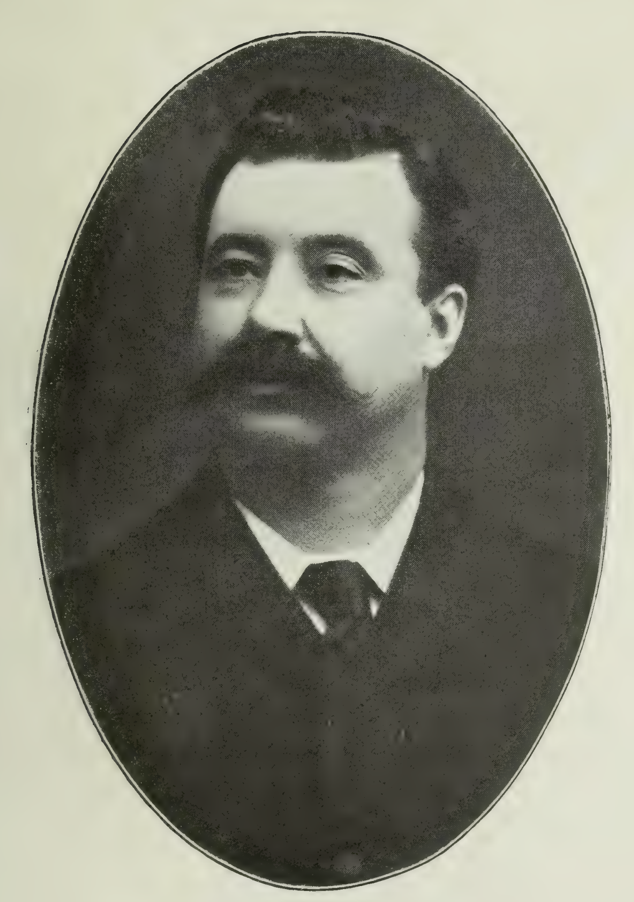
Ce fut sous son administration comme maire, que le village fut doté d'un aqueduc qui fonctionne 365 jours par année. Avant ce temps-là, l'eau manquait à tout moment et l'on ne pouvait songer à établir un service d'incendie.

Il dirigea ou aida toutes les entreprises qui devaient contribuer au progrès du comté ou de la paroisse.

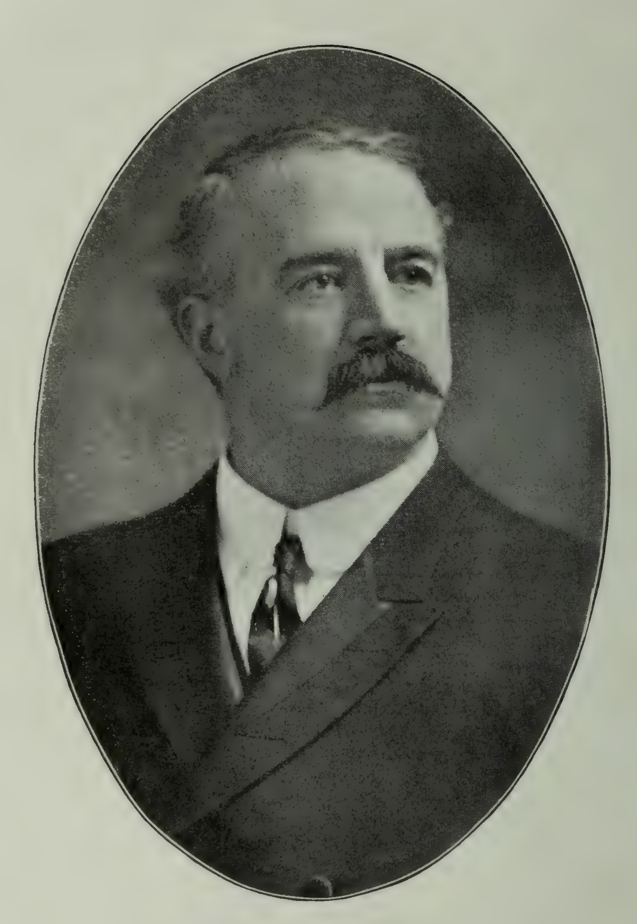
Une grave maladie le forçant à demander un congé, il se retira à Joliette où il mourut le 23 décembre 1916.

Il fut inhumé à Saint-Gabriel.

Le 9 février 1886, il avait épousé demoiselle Annie Parent. L'abbé Odon Archambault, de l'évêché de Joliette, et Mme Rodolphe Girard, d'Ottawa, naquirent de ce mariage.



M. LE NOTAIRE J.-ELOI ARCHAMBAULT.



M. HENRI ARCHAMBAULT, M.D.

DR HENRI ARCHAMBAULT, M.D.

Né à la Pointe-Claire, le 4 mars 1871, de François Archambault et d'Ozine Magnan. Son père, qui était architecte-entrepreneur, résidait ordinairement à l'Assomption, mais il était alors à reconstruire l'église de la Pointe-Claire et habitait cette localité pendant les travaux.

Le futur médecin fit son cours au collège de l'Assomption d'où il sortit en 1891. Il étudia la médecine à l'Université Laval et fut admis à la pratique en 1895. Après quelques mois de repos, il vint se fixer à St-Gabriel de Brandon, en janvier 1896. Il épousa Joséphine Cormier, de Hartford, Conn., le 18 janvier 1898.

Le Dr Archambault s'est formé une jolie clientèle dans Saint-Gabriel, et dans Saint-Damien où, depuis mai 1909, il a ouvert un bureau chez Ludger Pelletier. Il s'y rend chaque mardi.

Depuis 1909, il est le gérant, à Saint-Gabriel, des biens appartenant à la succession de François Archambault, (propriété Monday).

Le conseil de la paroisse l'a chargé de voir à l'application des règlements d'hygiène dans la municipalité.

Fervent mutualiste, il fut président des Forestiers Cotholiques, et des Indépendants, des Artisans, de l'Alliance Nationale, cours de Saint-Gabriel, et l'est encore de l'Union Saint-Joseph du Canada. Il est aussi le médecin examinateur de chacune de ces sociétés.

Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus aux succès de notre choeur de chant. Il prit aussi une part active aux différentes luttes politiques, fut maire de St-Gabriel et préfet du comté en 1915.

Il a fait faire au village de St-Gabriel, un pas de géant vers le progrès en introduisant ici l'électricité, et faillit réussir à faire transférer à Saint-Gabriel le chef-lieu du comté de Berthier.

TELESPHORE MICHAUD

Il naquit à Ste-Mélanie, en février 1850. Après avoir été commis dans une maison de commerce à Joliette, il ouvrit à Saint-Damien, en 1871, un magasin qu'il transporta l'année suivante à Saint-Gabriel, où il eut pous associé: Narcisse Michaud. Ce magasin était dans la maison Fugère qu'a remplacé la résidence du notaire J.- A. Gadoury.

En 1873, il épousa Paméla Galarneau. La même année, il trans-

porta son magasin à l'angle des rues Sainte-Anne et Saint-David où résida plus tard le notaire J.-E. Archambault.

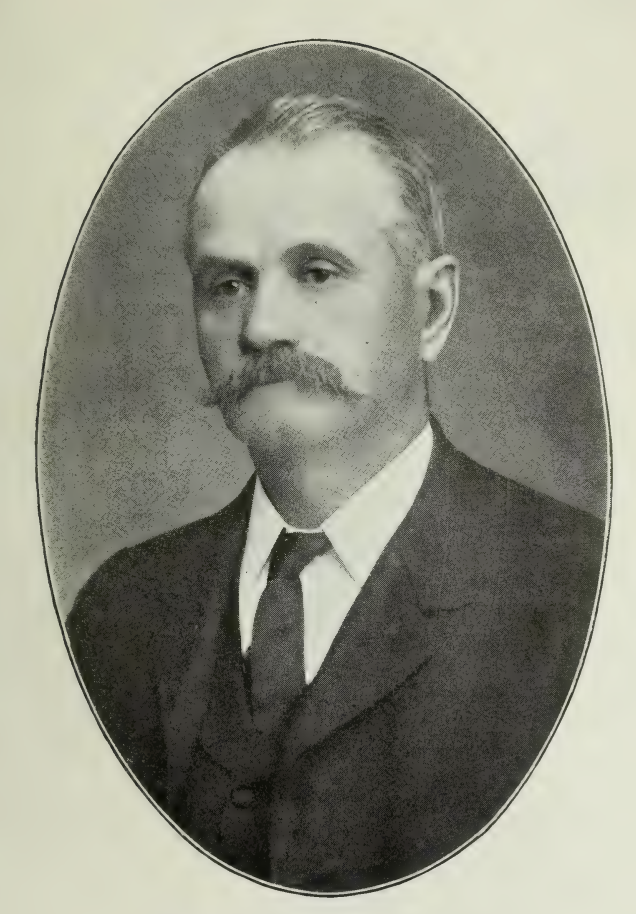
En 1875, il acheta la maison de Désiré Jetté, et y continua seul son commerce jusqu'en 1882, alors qu'il prit comme associé Adolphe Michaud, son frère, auquel il céda bientôt sa part pour ne s'occuper que du commerce de grains et de farine. Il habitait alors avec son beau-père, qui lui avait fait donation de ses biens, la maison qu'a remplacée celle de M. Edouard Lambert. En 1881, il construisit le magasin de Joachim Robert, qu'il céda en 1894 à Octavien Michaud. Il continua cependant le commerce de bois et de grains. Pour récompenser M. Michaud des services rendus à son parti, les conservateurs le nommèrent maître des postes après que M. O'Heir eût quitté St-Gabriel. Après 1896, les libéraux lui laissèrent remplir la même charge, malgré deux voyages qu'il fit au Klondyke, en 1898 et de 1899 à 1901. En 1904, il démissionna pour briguer les suffrages en faveur de son parti. Malgré sa grande popularité dans le nord du comté, M. Michaud fut défait par le notaire J.-E. Archambault, puis par Jos. Lafortune.

Après le retour des conservateurs au pouvoir en 1911, M. Paul Farley, que les libéraux avaient nommé maître des postes, fut destitué afin de permettre à M. Michaud de reprendre la charge qu'il avait abandonnée en 1904.

En 1886, de société avec Evangéliste Beausoleil, il avait acheté de Nazaire Légaré et de Honoré Payette, les droits que ces derniers avaient sur l'aqueduc de St-Gabriel, construit en 1879. Le conseil municipal donna aux nouveaux propriétaires un privilège de 30 ans.

La prise d'eau qui était chez Godfoy Payette, au 6e rang, fut installée au ruisseau à Gauthier (Sarrazin) près de l'ancienne scierie de Wm. Morrison. Vers 1890, on dut retourner chez Payette où le cours d'eau est plus considérable. Le conseil vota alors $3,000, pour aider aux travaux en se réservant un droit de rachat qu'il exerça vers 1900, pour municipaliser le service de l'eau.

En 1883, Nazaire Légaré et Honoré Payette avaient construit une scierie, près du lac Maskinongé. M.Cléophas Beausoleil, nouvellement fixé à St-Gabriel, avait été le promoteur et le bailleur de fonds de l'entreprise. C'était la première scierie dans Saint-Gabriel ayant la vapeur pour force motrice. Michaud acheta bientôt cette scierie, en revendit peu après un tiers à Evangéliste Beausoleil, et, plus tard, un autre tiers à J.-E. Archambault. Lorsque Emmanuel



M. TELESPHORE MICHAUD.



M. J.-J. JALBERT.

Beauchemin s'en porta acquéreur, M. Evangéliste Beausoleil en était devenu le seul propriétaire avec son frère Cléophas, qui n'avait cessé de travailler au succès de cet établissement, si utile aux progrès du village.

M. Michaud fut donc un des pionniers du commerce et de l'industrie dans Saint-Gabriel.

JOSEPH J. JALBERT

Il naquit à Saint-Gabriel de Brandon, le 4 janvier 1863, de Olivier Jalbert et de dame Virginie Boucher, son épouse. Il commença à l'école du 7e rang, des études qu'il continua aux Etats-Unis où il se rendit en 1879. Il entra, en qualité d'apprenti, chez un orfèvre d'Oswego, N.-Y. En 1884, il y épousa Joséphine Pinault qui mourut en 1898, lui laissant deux fils: Gabriel et Horace.

En 1887, M. Jalbert s'en alla habiter Woonsocket où résidait la famille de son père. Il entra d'abord au service de la maison Farrington, et, deux ans plus tard, fonda la compagnie Jalbert & Farrington. En 1899, cette association fut dissoute, et M. Jalbert ouvrit, sous son nom, un commerce de diamants, montres, bijoux, etc., qui prospéra. Sa maison devint bientôt la plus importante du Rhode-Island, dans ce genre de commerce.

En 1900, il épousa en secondes noces, Albina Paradis, de Woonsocket.

En 1910, le gouverneur Pothier, dont il est un des plus sincères amis, le nomma membre du State Board of Charities and Corrections, qui contrôle et dirige les institutions de charité et les maisons de réforme du Rhode-Island. En 1911, le bureau se fit représenter par lui à la convention de St-Louis, où l'on discuta les meilleurs moyens à prendre pour améliorer le sort des jeunes gens internés aux maisons de réforme des Etats-Unis. En 1912, il fut chargé d'une nouvelle mission, et visita Washington, Omaha, Cleveland, Boston, Indianapolis, Seattle, Victoria, Portland, (Orégon), San Francisco, etc.

Le gouverneur Beekman, successeur de l'hon. Aram Pothier, nomma M. Jalbert au même poste pour un autre terme de six années.

Notre distingué compatriote, qui a le culte du souvenir, revient, de temps à autre, revoir sa paroisse natale. Encore cet été (1917),

nous avons eu le plaisir de le voir au milieu de ses anciens concitoyens.

Des deux enfants de M. Jalbert, l'un, Gabriel, aide son père à son commerce, l'autre, Horace, né le 19 juillet 1891, obtint ses degrés à l'académie navale d'Annapolis. Il est maintenant lieutenant dans la marine des Etats-Unis.

JOSEPH BEAUGRAND DIT CHAMPAGNE

Né le 11 avril 1834, à Berthier, de Sulpice Beaugrand dit Champagne, et de Vénérance Guilbault. Il fréquenta d'abord l'école de sa paroisse natale, puis vint à St-Gabriel, apprendre l'anglais, de Robert Gondie. Il entra ensuite dans le commerce à Montréal, chez Joseph Beaudry, puis chez Martin & Monat. Lors de l'invasion des Etats pontificaux par les Garibaldiens, M. Champagne fut un des premiers à offrir ses services pour la défense de la papauté. Il partit avec le premier contingent de Zouaves en 1868. Après avoir tenu garnison à Civitta Vecchia et ailleurs, il prit part à la défense de Rome.

Revenu au pays, il rentra chez Martin & Monat et resta à leur emploi jusqu'en 1882. Il fit la traversée de l'Atlantique huit fois pour aller en Angleterre acheter des marchandises pour ses patrons. Il fit de nouveau la traversée en 1900 alors qu'il se rendit à Lourdes, Paray-le-Monial et à Rome.

En 1882, il revint à St-Gabriel après avoir acquis une honnête aisance et résida chez son père qui avait acheté la terre de Morrison, et qui lui fit donation de ses biens. Cultivateur soigneux et entreprenant, notre ex-zouave, essaya d'implanter à St-Gabriel différentes cultures, entre autres celle de la vigne et de la canne à sucre qui réussirent mal, mais ces échecs ne le rebutèrent pas. Il améliora la terre que son père lui avait laissée et en fit une des plus belles propriétés de Saint-Gabriel.

Resté célibataire, M. Champagne s'appliqua à répandre le bien autour de lui. L'église, le couvent bénéficièrent de sa générosité, et les pauvres savent le chemin de sa demeure.

M. Champagne a passé la direction des travaux de sa ferme et la gestion de ses biens à son neveu Arthur Beaugrand dit Champagne; mais il ne peut rester inactif, malgré son âge avancé; et c'est là, peut-être, dans le travail, que se trouve le secret de sa verte vieillesse. Il a



M. JOSEPH BEAUGRAND-CHAMPAGNE.



M. l'abbé JOSEPH-ALEXIS PAUZE,

Curé actuel de Saint-Gabriel de Brandon.

pu, avec les rares survivants de ses anciens compagnons, prendre part à la procession du congrès eucharistique de Montréal, en 1911.

M. Champagne est décédé pendant l'impression de ce volume.

M. LE CURE JOSEPH-ALEXIS PAUZE

Le curé actuel de notre paroisse naquit à Saint-Alexis-de-Montcalm, le 17 nov. 1870. Il eut pour père Vanasse Pauzé, cultivateur, et pour mère, Angelique Laporte.

Après des études à Joliette et au grand séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre par Mgr Fabre, le 21 déc. 1895. Nommé vicaire à St-Jean d'Iberville, en 1896, il passa à St-Roch de l'Achigan, en 1898; puis en 1899, au St-Enfant-Jésus-de-Montréal où il séjourna 5 ans. En 1904-5, l'évêque l'envoya successivement à St-Thomas-de-Joliette et à Berthierville; en 1905, il le nomma vicaire à la cathédrale de Joliette, et en 1909, le chargea de la cure de Ste-Emilie-de-l'Energie. M. Pauzé répara le presbytère et reconstruisit l'église. Il fut à la fois l'architecte, l'entrepreneur et le surveillant des travaux. L'église, qui a des transepts, mesure 140 pieds de longueur. Toute la boiserie est superbe. L'autel et les bancs sont les plus jolis du diocèse et rivalisent avec ceux de la cathédrale. Cependant le coût ne dépassa pas $22,000.

Avec une répartition de $6,000 seulement, M. Pauzé put mener l'entreprise à bonne fin, et, lorsqu'il laissa Ste-Emélie, la dette n'y était plus que de $10,000.

Il construisit aussi un couvent qu'il confia aux Soeurs des Saints Coeur de Jésus et de Marie. Ces religieuses prirent possession de leur couvent le 9 nov. 1915, et le lendemain, M. Pauzé quittait Ste-Emilie, pour venir prendre charge de notre paroisse, dont la Fabrique, grevée de dettes par la reconstruction de l'église, avait besoin d'un administrateur habile pour remettre ses finances en bon état. C'est pourquoi Mgr l'évêque de Joliette avait choisi M. Pauzé pour succéder au chanoine Sylvestre que la maladie contraignait à prendre un repos bien mérité.

En prenant possession de sa nouvelle cure, M. l'abbé Pauzé constata que le presbytère avait besoin d'être reconstruit presque à neuf. Il se mit résolument à l'oeuvre et surveilla lui-même les travaux.

Ardent apôtre de la tempérance, il réussit à faire prohiber la vente des boissons enivrantes à Ste-Emilie, puis à St-Gabriel.

DR JOSEPH-GEORGES PICHE

Fils de P.-C. Piché, et de Sophie Desparois-Champagne, son épouse, il naquit à Saint-Gabriel de Brandon le 4 septembre 1868.

Après des études à l'école normale Jacques-Cartier, d'où il sortit en 1887, il vint habiter Saint-Gabriel. En 1892, il passa aux Etats-Unis et fut comptable dans une épicerie, en gros, de Providence, R.-I. Retourné à Montréal, en 1896, il devint employé à la douane de cette ville, 1896-1901, tout en suivant les cours de médecine à l'Université Laval et fut admis à la pratique en 1900.

De 1900 à 1914, il eut son bureau rue de Montigny; puis il s'installa au No 287 rue Saint-Denis.

Il s'est créé une très forte clientèle grâce à ses succès professionnels, dus à des études sérieuses et suivies.

Il est le médecin-examinateur en chef de la Merchants & Employers' Guarantee & Accident Co., dont il fut un des fondateurs avec Georges Dubeau, jr., aussi natif de Saint-Gabriel de Brandon.

Le docteur Piché est membre de la Société Médicale de Montréal.

En 1894, il épousa, à Saint-Gabriel, Albertine, fille de John (Joseph) Bellemare dont il eut 4 enfants: Julien, Georges-Albert, Ernest et Rachel. En été, il habite la jolie résidence qu'il s'est fait construire dans son village natal, au "Bois-des-Amoureux."

SCIERIES, MOULINS A FARINE ET MANUFACTURES

1° La première scierie construite dans Saint-Gabriel fut celle d'Etienne Chênevert, bâtie vers 1845. Elle fut achetée, en 1849, par Antoine Tellier, en même temps qu'une grande étendue de terrain boisé qui l'avoisinait. A la scierie étaient annexés un moulin à farine et un moulin à carder, le tout actionné par l'eau.

Cet établissement, considérable pour l'époque, se trouvait à la Pique-Dur, à quelques pas au-dessus de la voie du Pacifique, sur le ruisseau Tellier, un des affluents de la rivière Bayonne.

Ce moulin et la résidence du propriétaire furent détruits par un incendie qu'y alluma une fillette de trois ans, plus tard madame Cuthbert Lafrenière.

2° et 3° Le second gros moulin de Saint-Gabriel (avec scie et moulanges), fut construit par Jack Armstrong, vers 1848, au ruisseau Aubin sur "les Lots."

Armstrong ne résida pas à ce moulin, il y mit des gérants, entre



M. J.-GEORGES PICHE, M.D.

autres: Bte Deroin, Joseph Lafontaine, etc. Un nommé Schwartz acheta l'établissement, qui passa par la suite avec les 600 arpents de terrain boisé qui l'entouraient aux mains de F.-X. Beaudry. Ce dernier ne le fit pas fonctionner et les constructions tombèrent bientôt en ruines.

Lorsque les pères Trappistes voulurent s'établir dans la province, ils vinrent visiter la terre de Beaudry et furent bien près de s'y fixer.

Malheureusement pour Saint-Gabriel, ils ne s'entendirent pas avec l'agent du propriétaire. Plus tard, Edwin Remington fit l'acquisition de ce terrain, au prix de $2,200 seulement. Avec A. A. Larocque, il y construisit une scierie et coupa le bois de construction qui se trouvait dans les 600 arpents de terre.

Depuis cinq ans, ce dernier moulin a été remplacé par une charbonnière où l'on utilise le bois impropre à la construction. C'est une compagnie formée de gens de Saint-Gabriel, sous la présidence de T. Guilmette, qui exploite cette industrie du charbon de bois.

4° Vers 1849, Michel Collins construisit un troisième moulin, à l'entrée de Saint-Damien, sur la grande Matembin. Une couple d'années plus tard, Edouard Hamelin l'acheta et le passa à Aubert et à Joseph Hamelin. Ces derniers l'exploitèrent en compagnie d'abord, puis Aubert en devint l'unique propriétaire. Après lui, Léandre Bruno, Noé Rainville, Napoléon Deshaies et autres en firent tour à tour l'acquisition. Il existe encore aujourd'hui.

5° Le moulin à scie qui se trouve dans les limites actuelles du village de St-Damien fut construit, vers 1850, par Alexis Bernard pour le compte de Wm Morrison, de Berthier (1).

George Morrison, son fils, en eut la direction. Gaspard Gravel, puis Bte Denommé devinrent, après Morrison, les propriétaires de ce moulin qui existe encore.

5° Vers 1850, P.-J.-O.-D. Girardin, construisit un moulin à farine à la rivière Maskinongé. M. Deroin, de Berthier, l'acheta en 1851, nous avons raconté (pages 104 et 105) que l'écluse, trop élevée de ce moulin, faisait inonder les terres basses du nord du lac et du Cordon et que quelqu'un mit le feu au moulin qui fut détruit complètement.

Fanfan Boucher (Isaïe), Remi Dauphinais et Gonpil Bergeron,

(1) Ce Morrison conserva longtemps, dans son hangar, le cadavre pétrifié de sa mère qui devait cet état de solidification au voisinage d'une source calcaire dont les eaux s'étaient infiltrées dans la tombe.

trois des propriétaires que la crue des eaux ruinait, furent arrêtés sous soupçon, puis libérés grâce à un alibi.

On reconstruisit une scierie au même endroit avec un barrage moins élevé, mais son propriétaire, un nommé Dufresne, tomba sur la scie et se fit fendre la tête. Le moulin fut abandonné et il est disparu depuis longtemps. A l'eau basse, on distingue encore très bien les restes de l'écluse.

6° Le moulin de Babylas Laporte, au 4e rang, qui se trouvait en face de chez Camille Joly.

7° Le gros moulin à scie et à farine d'Amable Jetté, construit vers 1849, sur la rivière Bayonne, au premier rang, sur la terre actuelle de Ludger Poirier. M. Jetté dépensa un fort montant à la construction de l'écluse, qui refoulait l'eau de la rivière si loin que les gens du 3e rang, et même ceux du 4e, pouvaient y porter leur grain en canot.

Son propriétaire avait espéré fonder là un village considérable. Il avait ouvert un magasin et attiré près de lui plusieurs hommes de métiers et le notaire P.-C. Piché.

Lorsqu'il fut convaincu que l'évêque ne lui accorderait pas un desservant, il transporta son magasin au village de Saint-Félix de Valois. Le moulin fut abandonné et tomba bientôt en ruines.

8° La scierie de Wm Morrison, marchand de Saint-Gabriel. Elle se trouvait sur le ruisseau à Gauthier (Sarrazin), non loin du chemin "des Lots" et de la carrière, d'où l'on a extrait la pierre de l'église actuelle.

9° La scierie appelée Petit-Moulin qui se trouvait à l'extrémité nord du 5e rang, près du lac. La chaussée fut construite par P.-J.-O. Girardin et le moulin par Aubert Hamelin qui habitait à l'est du chemin où était l'ancienne résidence de M. Cléophas Beausoleil.

MM. Allard et Bte Roberge furent les propriétaires successifs du Petit-Moulin dont la corporation du village a fait l'acquisition en 1914, afin de pouvoir améliorer le service de l'aqueduc. Le moulin fut alors démoli.

10° Le moulin Hamelin, à Saint-Edmond, sur la rivière Chicot. Il fut construit par Edouard Hamelin, vers 1860, passa plus tard à son fils, puis à une compagnie dont ce fils était le gérant. Il a coûté bien cher et n'a pas rapporté à ses propriétaires les bénéfices qu'ils en attendaient. Le bois se fait rare aux environs et ses moulanges ne servent presque plus.

Le barrage a formé un lac assez poissonneux, mesurant, avec les baies, près de deux milles de circonférence.

11° Le moulin de Racine, au 6e rang, sur la Belle-Rivière, à environ sept arpents au sud du chemin. Il ne fonctionna pas longtemps et était déjà disparu il y a trente ans.

12° Le moulin à Payette, au 6e rang, sur le ruisseau de l'aqueduc, à moitié chemin entre le lac à Payette et la route du 6e rang. Ce moulin existait encore il y a 30 ans, mais il ne servait plus.

Payette avait acheté de Laurent Coutu les 600 arpents de terre qui se trouvent autour du moulin.

13° Moulin de Stanislas Desrosiers, au 3e rang. Il fonctionna entre 1850 et 1860. Il était sur le ruisseau qui coule au sud du chemin du 4e rang et qui passe où était le moulin Tellier. Il avait été construit par un Brissette.

14° Moulin de David Béliveau. Il était sur le même ruisseau que le précédent et à quelques arpents en aval. Il cessa de fonctionner vers 1884.

15° Moulin de Bte Denis, au 4e rang. Il eut pour propriétaires après Denis : Norbert Provost, vers 1850, puis Pierre Charette. Il n'existe plus depuis 35 ans.

16° Moulin de Zézé Béland sur la Mastigouche. Il fut construit en 1853 ou 1854. Trente-cinq ans plus tard, il n'en existait aucune trace lorsque Johnny Bussière bâtit un autre moulin au même endroit.

Béland était très habile dans la construction des écluses. En 1853 ou 1854, les Gilmore, qui faisaient "chantier" à Mattawin, avaient fait construire, par un ingénieur anglais, une grosse écluse près du village actuel de St-Michel-des-Saints, à la tête de la chute. Le printemps suivant, l'eau l'enleva comme une paille. Ce fut Béland qui la reconstruisit. On l'a réparé depuis, mais en suivant les mêmes plans et elle existe encore quoique beaucoup moins élevée qu'autrefois.

17° Moulin de Caisse, à l'extrémité ouest du 4e rang. Il existe depuis plus de 45 ans.

18° Moulin Bergeron, situé près du village de Saint-Charles de Mandeville. Il existe depuis plus de 50 ans.

19° Moulin d'Honoré Payette et de Nazaire Légaré, construit près du lac vers 1883, sur l'instigation de M. Cléophas Beausoleil. Ce fut la première scierie de la paroisse ayant la vapeur pour force motrice. T. Michaud, Evangéliste Beausoleil, en furent les propriétaires successifs. En 1897, Emmanuel Beauchemin l'acheta et l'améliora beaucoup.

En août 1917, Atchez Farley, acheta du shérif ce moulin qui était inactif depuis cinq ans environ.

20° Moulin de Pit Terrien, à l'extrémité de la terre d'Aimé Mondor. Il fut construit vetrs 1888 et appartint successivement à Pit Terrien, Bte Gouin, Zotique B. Germain et Hermas Roch. Il existe encore.

21° Sur la petite Matembin, il y avait le moulin de Bte Denommé construit il y a plus de 30 ans et qui fut détruit par le feu il y a six ans environ.

22° Sur la même rivière, il y a le moulin à scie d'Hermas Roch construit en 1916. Il est à environ un mille en amont de l'endroit qu'occupait le moulin Dénommé.

23° Plus haut que le précédent et sur le même cours d'eau, il y a un autre moulin qui a appartenu successivement à Joseph Guiboche, Joseph Boucher, Napoléon Deshaies et Hermas Roch. Il fut construit il y a plus de 25 ans.

24° Sur la grande Matembin, au 9e rang, se trouve le moulin construit par Jos. Bélanger et devenu la propriété de M. Tellier puis de M. Gravel. Il existe depuis près de 50 ans.

25° Sur le chemin du gouvernement et relevant encore de St-Damien, il y eut le moulin d'Onésime Desroches qui existait il y a 30 ans et plus.

26° Sur le même chemin, mentionnons encore le moulin de Liboire Grandchamp. Le propriétaire de cette dernière scierie périt par l'explosion de la chaudière, vers 1911. Pour obtenir une plus grande force, il avait chargé la soupape de sûreté.

27° et 28°. Au second lac Mandeville, se trouvent le moulin de Médard Ferland, existant depuis plusieurs années, et celui de Naz. Prescott, construit récemment.

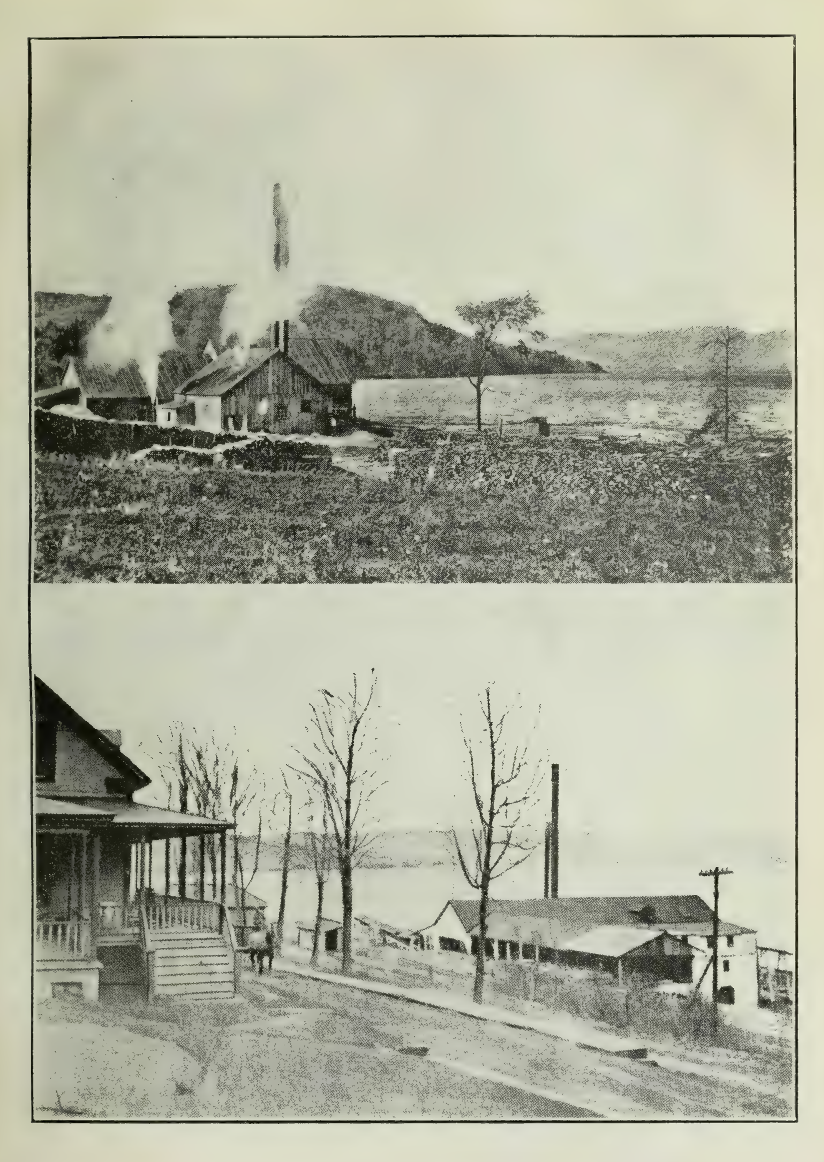
29° A la décharge du lac Maigret, il y avait le moulin de Charpentier qui fut détruit par le feu, il y a 20 ans environ.

30° A l'est du premier lac Mandeville se trouve le moulin de Bergeron construit depuis plus de 30 ans.

31° Près du village de St-Charles, il y a la manufacture de bobines pour fil (cannelles). Elle fut construite par M. J. Jackson, il y a près de quinze ans. M. Bergeron en est devenu le propriétaire, vers 1912.

32° Le moulin à scie d'Amédée Sylvestre. Il a la vapeur pour force motrice et est situé près du village de Saint-Charles. Il fut construit récemment.

33° Sur la rivière Bayonne, près de la voie du Pacifique, il y a un moulin qui existe depuis quarante ans.



VUE DU LAC MASKINONGE, SCIERIES A.-D. FARLY.
(*Anciennes scieries Beauchemin*).

VUE DU LAC MASKINONGE ET SCIERIES McLAREN.

34° Dans le village de St-Gabriel, on trouve la manufacture de David Poirier, construite vers 1893, par une compagnie de gens de l'endroit. Elle fut d'abord gérée par M. Vézina, puis louée à Joseph Boucher et Romulus Mondor et enfin vendue au propriétaire actuel qui y fait des meubles et y prépare différentes pièces servant à la menuiserie.

35° Le moulin à fibre de bois du Dr Albert Laurendeau. Il fut construit près du lac, à côté du moulin Farley, il y a 5 ans environ et fonctionne très bien.

36° Les scieries McLaren, au sud du lac Maskinongé. Construites par A.-A. Larocque et J.-A. Renaud en 1896, elles furent détruites par le feu en 1898, et reconstruites sans retard avec l'aide du village qui vota un bonus de $5,000. Cédées plus tard à M. Durand, elles sont devenues la propriété des MM. McLaren.

Chaque année, elles mettent en planches, madriers, lattes, bois de pulpe. etc., plusieurs centaines de mille billes et procurent de l'ouvrage à plus de cent hommes en été. Un nombre encore plus élevé est employé en hiver, soit dans les chantiers, soit au flottage du bois qui se fait par la rivière Mastigouche sur les trois branches de laquelle sont les limites à bois.

Un yatch à vapeur conduit au moulin les billes qu'il prend à l'embouchure de la rivière Mastigouche.

37° Le moulin de Bte Roberge et fils, dans le village. Il fut construit il y a trois ans et est actionné par la vapeur.

38° et 39° Moulin de Roussel au 4e rang. Il était près du moulin actuel d'Isidore Poitras. Au bout de deux ans, il fut transporté sur la terre d'Aimé Mondor, à St-Damien, mais il n'y fonctionna que 2 ans.

40° Moulin à scie et à farine d'Isidore Poitras. Il est situé au 4e rang, sur la décharge du lac à Laporte dont le barrage du moulin refoule les eaux. Il fut construit il y a une dizaine d'années. Deux ou trois ans après sa construction, la chaussée céda sous la pression de l'eau, enleva une partie du moulin et ouvrit une profonde tranchée d'au moins un arpent de largeur, laissant partout la roche à découvert. Plusieurs pièces de la machinerie furent entraînées à des distances considérables malgré leur poids.

On remit immédiatement le moulin en activité.

41° Le moulin Maxwell à l'est et près du village de St-Damien. La terre où il était bâti appartient aujourd'hui à M. Phaneuf.

42° Moulin de Joseph Sarrazin, au Chemin-du-Lac. Il était

sur la terre de François Plante et n'existe plus depuis au-delà de 30 ans.

43° Moulin de Fournier, au 1er rang, sur la terre de Gabriel Rondeau. Il n'existait plus en 1880.

44° Il existe aussi dans notre village une fonderie établie en 1895. par J.-B. Desrosiers avec l'aide de la municipalité qui lui prêta $1,000. Devenue la propriété de Jean Boisclair, elle fut détruite par le feu en 1903 et reconstruite immédiatement après.

45° La manufacture de cercueils appartenant à Séraphin Perrault. Elle existe depuis une vingtaine d'années.

Outre ces industries, il y a dans les anciennes limites de St-Gabriel plus de 15 beurreries et fromageries qui sont des plus rémunératrices pour les intéressés, surtout ces années-ci.

Il y a encore la tannerie de I. Bergeron qui appartint si longtemps à Joseph Joly, et qui existe depuis plus de 40 ans.

Il en existait une autre, celle d'Onésime Boisvert, mais elle est disparue depuis 25 ans.

Une potasserie a été ouverte par le Dr Albert Laurendeau, vers 1915.

La fabrication de la potasse a été, il y a 40 ans et plus ,une des principales industries de la paroisse. La potasserie Doyle exista longtemps au Cordon. Il y en avait une autre au Chemin-du-Lac.

La manufacture de portes et fenêtres de Z. Jolette fonctionna une dizaine d'années. Elle était à l'extrémité sud de la rue Monday, à côté de l'établissement de M. Falardeau. Ce dernier est voiturier et charron. Les prédécesseurs de M. Falardeau dans cette industrie ont été M. Bellerose (Micotte), qui avait son atelier où se trouve la maison du maire Grignon; Honoré Payette qui avait le sien où s'élève le magasin de quincaillerie Laporte; M. Fournier dans la Côte de l'Ecole, Charles Bélair, dans l'épicerie actuelle de J.-N. Provost, Charles Boisjoly, dans la rue Blanche.

Il y aurait encore dans Saint-Gabriel bien de la place pour un grand nombre d'industries, surtout pour celles qui emploieraient des jeunes garçons et des jeunes filles. La main-d'oeuvre de ce genre abonderait, le prix du terrain est peu élevé et l'on peut maintenant utiliser l'électricité comme force motrice.

TELEPHONE

En 1894, une compagnie locale fut formée pour établir, dans St-Gabriel et les paroisses voisines, un service téléphonique à domicile. Cette entreprise réussit et rapporta de beaux bénéfices à ses actionnaires. Le bureau central fut placé d'abord chez M. Télesphore Michaud, puis chez M. Hermas Roch qui était devenu le propriétaire de la plus grande partie des actions de la Cie.

Aujourd'hui la compagnie est affiliée à la Bell et M. Roch est le gérant à Saint-Gabriel. Les paroisses voisines sont reliées par le téléphone à notre village, qui compte une trentaine d'abonnés.

PROFESSIONS LIBERALES, COMMERCES ET METIERS

Il y a trois médecins à St-Gabriel: les docteurs Albert Laurendeau, Henri Archambault et Alexis Sarrazin. Leurs prédécesseurs ont été les docteurs Dame, Bethume, Rice, J.-O. Laurendeau, J.-O. Lambert, J.-A.N. Dubeau, Hénault, Rochette, J.-E. Lafontaine, Labbé, Sylvio Roch. Ce dernier avait ouvert, en 1910, dans la maison à l'ouest du magasin d'Adolphe Michaud une pharmacie qui fut fermée lors de son départ, en 1911. Il ne reste plus que celle du Dr A. Sarrazin qui a été ouverte la même année que celle du Dr Roch.

Nous avons aussi trois notaires: MM. J.-A. Gadoury, J.-N. Préville et J.-O. Lavallée.

Leurs prédécesseurs ont été les notaires A. Defoy, J.-O. Chalut, P.-C. Piché, Hector Champagne, A. Ecrément, J.-E. Archambault, J.-A. Mirault.

Les greffes des notaires Piché, Ecrément et Archambault, sont chez le notaire Gadoury et celui du notaire Champagne chez J.-N. Préville.

Les premiers marchands de Saint-Gabriel furent Wm Morrison, dans la maison Hicks; L.-J. Gauthier, puis Zéphirin, son fils, à la Côte-à-Gauthier; Allan Gunn, dans la maison qu'habite Adolphe Paquin; Michel O'Heir, au même endroit, 1856, puis où se trouve le magasin actuel de J.-D. Gaudet, dans la maison qu'il acheta, vers 1860, de Pierre Germain; Ulric Dequoy, dans le jardin qui se trouve entre la maison d'Edouard Lambert et celle de Télesphore Ferland; David St-Antoine, Octave Lachance, Théodore Patoile, Séverin Marion, Maxime Deschênes, (ces quatre derniers dans la maison qu'ha-

bita plus tard le notaire Archambault et qui fut détruite par le feu le soir des élections de 1911) ; Deschênes tint aussi magasin dans l'épicerie actuelle de Cléophas Martineau; Madame Ecrément, après avoir eu son magasin dans la maison Archambault, ouvrit ensuite où se trouve le magasin Gaudet et fut remplacée en ce dernier endroit par Amédée Piché, qui y vendit de la farine, et par Camille Piché qui y fit le commerce de quincaillerie; Désiré Jetté eut d'abord son magasin dans la maison Hicks, puis il construisit le magasin qui fut occupé après lui par Télesphore Michaud et Adolphe Michaud et qui vient d'être vendu à Cuthbert Lafrenière; F.-X. Marchand tint d'abord à la Rivière chez Deroin, puis en face de chez le Dr Dame, au Cordon, (dans la maison de Dunn), ensuite au village, dans la maison de Piquette, que l'on avait transportée et qui était devenue la propriété de Jos. Dubord-Lafontaine; plus tard la même maison servit de magasin à Pierre Béliveau et à Sophie Béliveau; cette dernière reconstruisit en neuf, au même endroit, l'édifice qu'occupent le club de St-Gabriel et le magasin de Jos. Forest;

Narcisse Michaud qui eut pour successeur Narcisse Fugère, à l'endroit où le notaire J.-A. Gadoury a sa résidence.

On pourrait nommer encore Remi Tellier et Joseph Boucher, puis le premier seul, dans la maison du Dr Sarrazin; Médard Bélanger, dans la maison de la fabrique, puis dans celle qu'a remplacée la maison d'Arsène Demers, occupée aujourd'hui par le maire M. Grignon; Ulric Granger, puis sa femme où se trouve aujourd'hui l'épicerie de Charles Pelletier; Georges Dubeau, dans l'atelier de Roméo Laferrière; J.-A. Provost, dans la maison de brique au coin de la rue Monday et faisant face au marché disparu aujourd'hui; Octavien Michaud dans le magasin actuel de Josephat Robert; Pierre Poirier, dans la rue Blanche.

Il y eut certainement d'autres marchands dont les noms nous échappent. La liste qui précède n'est pas complète, non plus celle qui suit dans laquelle nous donnons les noms des marchands actuels et des hommes de métiers.

Dans la rue St-David:

J.-Norbert Provost, farine et épiceries;
Ludger Chevrette, farine et épiceries;
Salem David, restaurant (et salle de barbier);
J.-D. Gaudet, marchandises sèches, chaussures etc.;
Cuthbert Lafrenière, épiceries;
V. Allard, boucherie;

N. Bernatchez, épiceries;
M. Sarrazin, restaurant (et atelier de plombier);
F.-X. St-Jean, horloger-bijoutier;
Joseph Lemire, hôtel et liqueurs douces;
Mlle Carpentier, chapeaux de dames;
Osmon Paquin, machines agricoles etc.;
Cléophas Martineau, épicerie et maison de pension;
Albert Gouin, cordonnier;
M. Morin, cordonnier;
Dans la rue Blanche:
Dr Alexis Sarrazin, pharmacie;
Charles Pelletier, épiceries et bonbons;
Louis Jacques, vaisselle et épiceries;
Joseph Forest, restaurant;
Paul Farley, sellier;
Madame Gadoury, chapeaux de dames;
M. Beauparlant, photographies;
M. Laporte, quincaillerie;
Séraphin Perreault, pompes funèbres;
A. Bousquet, marchandises sèches;
Joseph Longpré, épiceries;
Roméo Laferrière, ferblantier et plombier;
Ulric Roch, quincaillerie, grains de semences, etc.;
Albert Marion, boucher;
M. Laporte, barbier;
Ulric Desrochers, épicier en gros, et en détail et maison de pension;
M. Laferrière, épicier;
Wilfrid Farley, épicier;
Georges Dubeau, machines agricoles;
René McGuire, barbier;
Ulric Graham, charretier;
M. Sarrazin, boulanger;
M. Sarrazin, forgeron et machiniste.
Dans la rue Beausoleil:
Joseph Soubhani, marchandises sèches;
A. St-Germain, tailleur;
M. Desmarais, tailleur;
Joseph Leblanc, charretier;
Jimmy Provost, charretier;

Dans la rue Monday:
Avila Farley, sellier;
Elie Falardeau, charron.
Dans la rue Michaud:
Joachim Robert, épiceries, grains et farine;
M. Delorme, horloger-bijoutier;
Mme Grenier, photographe;
Aristide Ducharme, boulanger;
Dans les rues transversales:
Edmond Paquin, machines agricoles;
M. Laprade, machines agricoles, bois de construction;
M. Tessier, boulanger;
M. Pichette, épiceries;
M. Beausoleil, épiceries (successeur de Paul Clermont);
M. Bavitch, marchandises sèches;
T. Guilmette, bois de construction, charbon et bois, etc.;
M. Fréchette, plombier-ferblantier;
J. Champagne, forgeron;
I. Bergeron, tanneur.

LA PLUS ANCIENNE MAISON

La plus ancienne maison du village est celle qui, agrandie et réparée, est habitée par M. Cléophas Martineau.

Elle fut construite en 1850, pour le notaire J.-O. Chalut, par Charles Desmarais, au prix de $28.

Avant de faire faire les cloisons, le propriétaire, qui était encore célibataire, donna un bal dont les vieillards ont gardé le souvenir.

En outre de l'aristocratie de Saint-Gabriel, on vit à cette soirée dansante: le père et la mère du notaire, deux demoiselles Deroin, de Berthier; (l'un fut la mère du Dr Hénault, l'autre se fit religieuse), l'avocat Doire, les demoiselles Gagnon (filles de l'hôtelier de ce nom, de Berthier), etc., etc.

James Doyle et Bastien, de la Rivière, furent les violoneux à cette soirée. Edward Elliot, surnommé Bonhomme, dansa une gigue simple avec Dolly Armstrong, femme de Charles Morrison. Ils étaient les deux plus beaux danseurs de leur temps. Aussi cette gigue fut-elle le clou de la soirée. Quand il avait ses souliers de boeuf, Elliot vous dansait "l'aile de pigeon" (pigeon's wing) de la plus belle façon. Quant à Dolly, elle pouvait danser toute la nuit sans se lasser. On

dansa aussi force menuets et autres danses alors en honneur. Bref la soirée fut un véritable succès puisqu'on en parle encore au bout de 67 ans.

PRETRES ET RELIGIEUX NATIFS DE NOTRE PAROISSE

St-Gabriel a fourni aux Soeurs Sainte-Anne plus de 25 religieuses, aux Soeurs de la Providence, de Jésus-Marie etc., plus de 12 jeunes filles.

Parmi les prêtres et les religieux natifs de notre paroisse et de Saint-Damien, mentionnons: les abbés T.-G. Plante, Grandchamp, Médéric-Tancrède Beauparlant, Fabien-Gédéon Deshaies, Hector Desrochers, Médéric Hamelin, J.-R. Granger, Anatole Ecrément, Marion, Georges Granger, Arthur Dubeau, Odon Archambault, Eugène Mondor, le P. Fortunat Laurendeau, S.J., le frère Honoré Sarrazin, l'abbé Paul-Emile Farley. On pourrait encore ajouter Wilfrid Laurendeau qui revêtit l'habit religieux, mais que la mort a enlevé avant qu'il ait prononcé ses voeux.

ADDENDA

Un document (1), trouvé pendant l'impression de ce volume, nous fournit, avec quelques erreurs, plusieurs renseignements, dont voici les principaux:

1° Le lac Mandeville aurait d'abord porté le nom de petit lac Maskinongé, et le nôtre, grand lac Maskinongé. Lorsque l'acte de concession fut fait, en 1750, on avait en vue d'inclure dans la seigneurie le petit lac qui a une île et qui, effectivement, fait partie de la seigneurie, et non pas le grand lac qui n'a aucune île et qui est à six milles à l'ouest.

2° Mandeville vivait près du lac qui porte son nom, avant 1800, qu'il y mourut, vers 1810 et fut enterré là. Dans son témoignage, John Hebbart prétend y avoir vu l'endroit ou Mandeville fut enterré (2).

3° La plupart des Anglais qui s'établirent à St-Gabriel descendaient de loyalistes émigrés des Etats-Unis lors de la déclaration de l'indépendance.

(1) Report of special Committee on Petition of Wm Morrison and others of the Township of Brandon, in the County of Berthier, presented to the House 26th March 1845.

(2) Hebbart était intéressé à reculer la date de ce décès et il fait une erreur d'au moins 15 ans puisqu'en 1825 Mandeville aida Monday à couper son premier arbre.

4° Dès 1814, ces colons avaient pris des lots autour du lac Maskinongé, croyant s'établir dans le canton Brandon et ils avaient payé chacun une guinée à Antrobus pour obtenir ces terres du gouvernement. (1).

5° Vers 1816 et 1817, cinq des colons du lac Maskinongé avaient été poursuivis par Pothier à la cour des Trois-Rivières, et ce seigneur avait retenu pour lui-même les services de tous les avocats de Trois-Rivières, excepté du plus jeune d'entre eux, afin que les accusés restassent sans défenseur expérimenté. Les accusés demeuraient cependant dans le district de Montréal. (2).

6° Une borne avait été placée par l'arpenteur Bouchette lorsqu'il comprit le lac Maskinongé dans le canton Brandon, mais O'Sullivan, autre arpenteur la fit enlever. Au dire des défenseurs de Pothier, John Hebbart et Wm Dunn aidèrent ce dernier à enlever la borne.

7° Les colons avaient obtenu du gouvernement des billets de location avant que Pothier obtienne des ordres en conseil lui donnant la propriété du lac.

8° En 1823, les arpenteurs Dignan et Smith arpentèrent unè partie du canton Brandon.

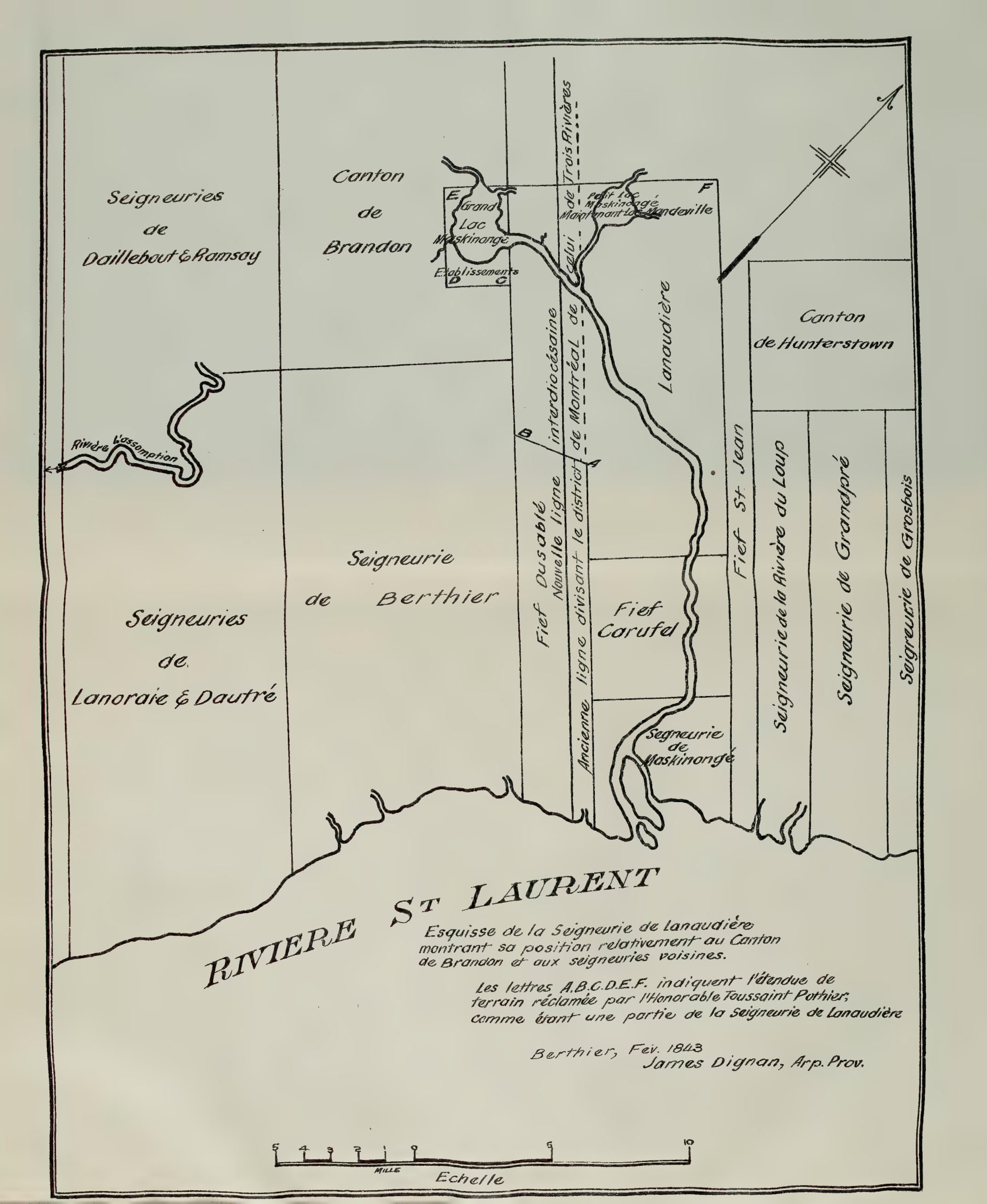
9° En 1835, 1838, et 1839, L.-J. Gauthier, Wm Morrison, Wm Hope etc., firent des démarches auprès du gouvernement pour faire annuler les ordres en conseil de 1825.

10° Dès 1803, M. de Lanaudière avait demandé l'extension de la seigneurie de manière à inclure le lac Maskinongé.

11° La carte de la région, dressée en 1793, ne mentionnait pas le lac Mandeville, et cette omission aurait été la cause de l'erreur et du conflit.

(1) Même remarque que ci-dessus. La réclamation de Pothier avait été faite en 1815 et les colons croyaient avoir plus de chance d'être entendus en disant qu'ils étaient arrivés au lac avant 1815.

(2) Les colons poursuivis avaient pris des lots, mais ils n'habitaient pas au lac. Nous maintenons que le premier colon ne se fixa à Saint-Gabriel, qu'en 1818.



Seigneuries de Dailleboût & Ramsay
Canton de Brandon
E
F
Grand Lac Maskinongé
Etablissements
D
C
Petit Lac Maskinongé Maintenant Lac Mandeville
Rivière L'assomption
Fief Dusablé
Nouvelle ligne interdiocésaine
B
A
Ancienne ligne divisant le district de Montréal de celui de Trois Rivières
Lanaudière
Canton de Hunterstown
Seigneurie de Berthier
Seigneuries de Lanoraie & Dautré
Fief Carufel
Seigneurie de Maskinongé
Fief St Jean
Seigneurie de la Rivière du Loup
Seigneurie de Grandpré
Seigneurie de Grosbois
RIVIERE ST LAURENT
Esquisse de la Seigneurie de Lanaudière montrant sa position relativement au Canton de Brandon et aux seigneuries voisines.
Les lettres A.B.C.D.E.F. indiquent l'étendue de terrain réclamée par l'Honorable Toussaint Pothier, comme étant une partie de la Seigneurie de Lanaudière
Berthier, Fev. 1843
James Dignan, Arp. Prov.
5 4 3 2 1 0 5 10
MILLE
Echelle

TABLE

PAGE



ERRATA

Page 16,—9e ligne, lisez: *algonquin;*
Page 41,—2e note, lisez: *ministre;*
Page 84,—38e ligne, lisez: *Fabrique;*
Page 133,—dernière ligne, lisez: *septembre;*
Page 145,—31 ligne, lisez: 18 *janvier*, 1891;
Page 166,—35e ligne, lisez: *année-là;*
Page 168,—32e ligne, lisez: *Bergeron;*
Page 178,—22e ligne, lisez: *Bellemare;*
Page 178,—24e et 31e ligne: lisez: *Ste-Emilie;*
Page 182,—8e ligne, lisez: *emprunta;*
Page 187,—dernière ligne, lisez: *Damase;*
Page 201,—28e ligne, lisez: *Hercule;*
Page 204,—dernière ligne, lisez: *Acquis;*
Page 207,—16e ligne, lisez: *Canadiens-français;*
Page 211,—6e ligne, lisez: *Affable, d'un caractère jovial, etc.;*
Page 222,—10e ligne, lisez: *Goudie;*
Page 234,—29e ligne, lisez: *l'une.*

Le lecteur est prié de suppléer aux autres corrections qui seraient nécessaires.

